MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU.

TOME QUATRIEME.

MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU,

PAIR DE FRANCE, PREMIER GENTILHOMME
DE LA CHAMBRE DU ROI, &c.

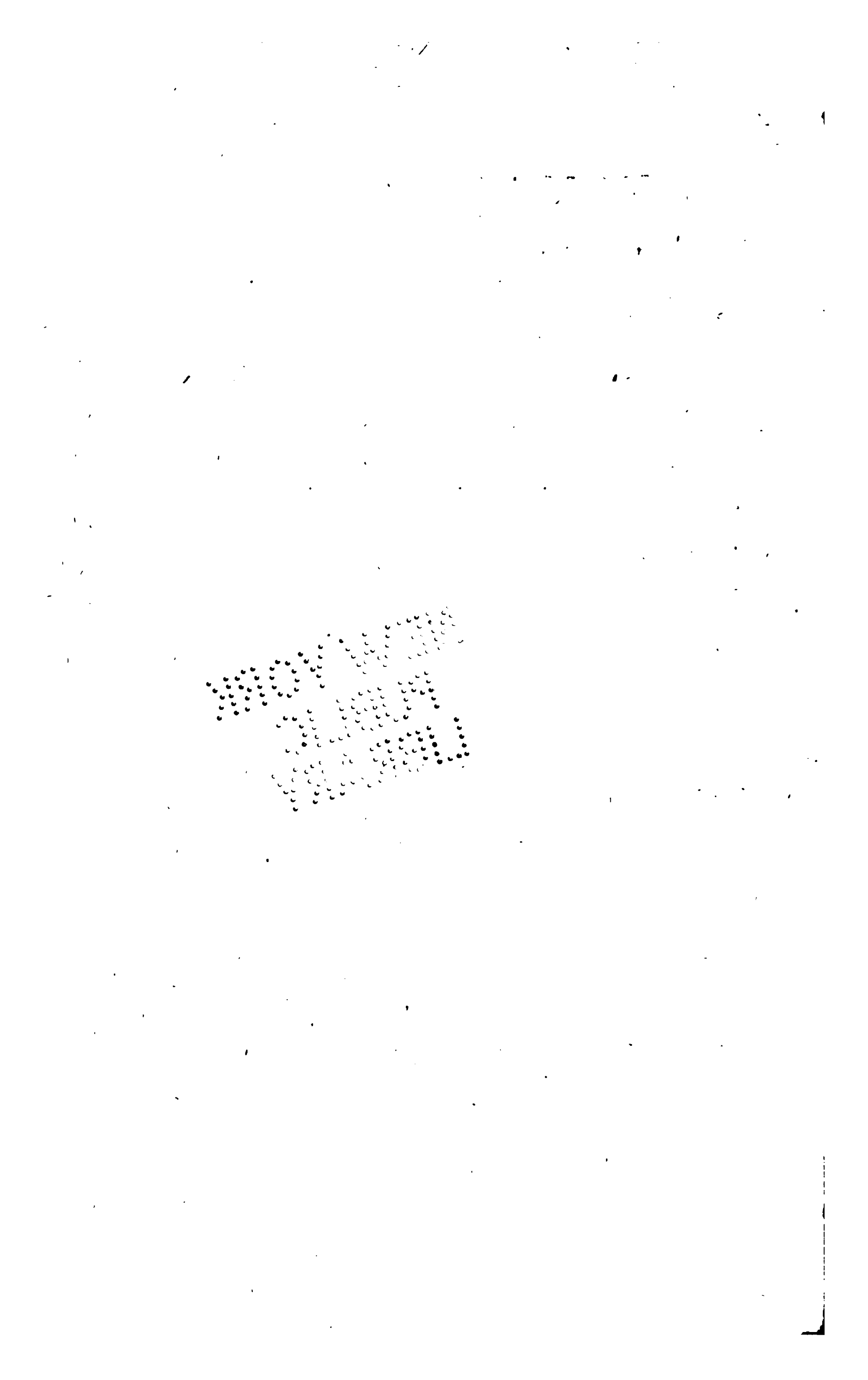
Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du Duc d'Orléans, de Louis XV, & à celle des quatorze premieres années du Règne de Louis XVI, Roi des François, & Restaurateur de la liberté.

Ouvrage composé dans la Bibliothèque, & sous les yeux du Maréchal de Richelieu, & d'après les Porte-feuilles, Correspondances & Mémoires manuscrits de plusieurs Seigneurs, Ministres & Militaires, ses Contemporains;
Avec des Portraits, des Plans & des Cartes nécessaires à l'intelligence de l'Ouvrage.

TOME QUATRIEME.

A LONDRES,
Chez Joseph de Boffe, Libraire, Gerard Street, soho, n°. 7.
A MARSEILLE,
Chez Mossy, Imprimeur-Libraire, à la Canebiere.
Et se trouve a Paris,
Chez Buisson, Libraire, rue Haute-Feuille, hôtel de Coëtlosquet, n°. 20.

1790.



PRÉFACE.

Ces mémoires doivent le jour au récit d'une anecdote piquante & peu connue, qu'on faisoit, en 1778, dans une société distinguée.

On disoit que le duc de la Vrilliere avoit fait enlever le manuscrit d'une Histoire du regne de Louis XV, composée par *Duclos*, par ordre du gouvernement.

Je trouvois alors si étrange que le gouvernement anéantît son propre ouvrage, que je résolus d'approfondir l'histoire du regne de Louis XV. Le vulgaire des ministres ne connoissoit point dans ce temps-là la force de l'appétit du fruit défendu.

Quelques recherches me prouverent combien la Vrilliere avoit raison de soustraire aux regards du public l'histoire du regne de Louis XV.

Il me tomba entre les mains, dans ce temps-là, un exemplaire imprimé d'une suite d'anecdotes relatives au même regne. Maupeou, chargé de la Librairie de France, penseur habile & profond, avoit ordonné la suppression totale de l'édition de ce livre, qui ne contenoit cependant que des éloges; mais alors, en France comme à Venise, l'inquisition défendoit de dire du bien & de dire du mal du gouvernement.

Ces ruses, ces ombrages, ces prohibitions me rendant plus curieux, je parvins à recueillir deux cents volumes imprimés sur le seul regne de Louis XV, que j'ai encore dans ma bibliotheque. Je les lus, ou je les parcourus, sans y trouver l'histoire du dix-huitieme siecle. Je pris le siecle de Louis XV de Voltaire; il m'indiquoit des faits; il ne les racontoit pas, comme dans son panégyrique de Louis XIV: je n'y trouvai rien sur le droit public, ni la suite non interrompue des événemens, qu'il avoit

pourtant bien observés ; rien sur les devoirs des Rois, sur les crimes des Ministres : je vis l'ennemi de la religion, le flatteur des Ministres en place, & non l'historien des calamités de la France pendant le dix-huitieme siecle : je ne trouvai qu'une portion d'histoire.

Je reconnus donc que les mêmes raisons qui avoient engagé le duc de la Vrilliere à enlever les manuscrits de Duclos, pouvoient engager tout homme public qui avoit les mémoires manuscrits de son temps, à les cacher aux regards de tout le monde, comme on cache son argent, dans un temps de danger & de calamité publique. Les François en effet étoient encore silencieux & à genoux à Versailles ; timides à Paris ; consternés, abattus, ou dans la misere dans les provinces.

Malgré ces *égards*, cette *timidité*, cet *amour de la tranquillité*, je parvins à pénétrer dans le cabinet de plusieurs personnes qui avoient été chargées elles-

mêmes, ou leurs aïeux, des affaires publiques, & j'avois composé une histoire, quand je fus présenté au maréchal de Richelieu, comme Historien du regne du feu Roi. Il répondit qu'il ne croyoit pas qu'on pût l'écrire completement, sans avoir consulté ses porte-feuilles. Il ajouta que notre histoire devoit s'y trouver; il donna des ordres pour que ces matériaux me fussent communiqués; & je dois dire ici ce que je publiai dans le Mercure de France (nº. 48, le 29 novembre 1788, pag. 195). *M. le maréchal de Richelieu ne voulut point que rien fût soustrait à mes recherches. J'ai vu passer sous mes yeux l'histoire des quatre dernieres années de Louis XIV, la minorité & le regne entier de Louis XV; j'ai employé trois ans à choisir, étudier & extraire les pieces originales, aidé de l'intelligence & du zele de M. Plocques, Bibliothécaire de M. le Maréchal, qui a bien voulu m'aider dans la connoissance & le choix des maté-*

riaux, & qui avoit été chargé, depuis vingt-cinq ans, du ſoin des manuſcrits & de la bibliotheque.

M. le Maréchal de Richelieu prit un tel intérêt à ces recherches, à mes travaux, & au plan de mon ouvrage, qu'il voulut qu'il portât le titre de ſes propres Mémoires, & que j'écriviſſe à la premiere perſonne, comme s'il eût raconté lui-même les événemens. Il venoit dans ſa bibliotheque pendant mes travaux; il m'aidoit dans la recherche & le choix des matériaux; il lioit les faits; il me montroit leur dépendance; il ajoutoit des anecdotes; il faiſoit des portraits, & parloit des illuſtres morts, comme s'ils euſſent été vivans & en place. Je lui dis un jour, qu'on ne croiroit jamais à l'authenticité de ſes Mémoires, quand on compareroit ſes principes perſonnels à ceux de ſes Mémoires; que mon but étoit de dévoiler les déprédations miniſtérielles; les baſſeſſes & l'avidité des courtiſans; l'in-

dolence du feu Roi ; les ravages des Intendans ; la mobilité du Miniſtere; l'impudence des Commiſſions ; l'adminiſtration & les travaux des Conſeillers d'Etat, des Maîtres des Requêtes, & de tous ces Miniſtres en ſous-ordre, qui faiſoient le malheur de la France : je lui dis que l'hiſtoire, approfondie avec de tels principes, pourroit être utile, & que toutes ces images contraſteroient ſingulierement avec ce qu'on penſoit de ſes principes.

M. le Maréchal me répondit, qu'il avoit été lié toute ſa vie avec un grand Ecrivain qui avoit bien maltraité ſon grand oncle. Ce qu'il ajouta des Miniſtres, des Intendans, des Maîtres des Requêtes, me parut ſi beau, ſi vrai, ſi piquant, que je me trouvai encouragé, & je m'engageai à intituler l'ouvrage : Mémoires du Maréchal de Richelieu. *Parlez*, me diſoit-il, *à la premiere perſonne, comme dans les Mémoires du Maréchal de Villars* ; *voyez comme*

il raconte naïvement, & dans le même ton, ses fautes & ses exploits. Il faudroit écrire de cette sorte : j'entends qu'il soit parlé de moi avec cette liberté dont on jouit à Londres cent ans après les événemens.

M. le Maréchal de Richelieu prit ensuite un tel intérêt à ce travail, que, malgré sa foiblesse & tout ce qu'on fit pour traverser une entreprise aussi hardie, il persista à la favoriser hautement.

Ayant représenté à M. le Maréchal, qu'il n'étoit point dans mes principes de traiter les anecdotes galantes du courtisan ; que je désirois de taire toutes celles qui ne tenoient pas aux affaires publiques. M. de la B **. son ami ; qu'il embrassoit alors, se chargea d'écrire un volume sur sa vie privée de courtisan. M. de la B ** avoit vécu temps dans l'intérieur de la cour de Louis XV ; il avoit la confiance de ce Prince pour une infinité d'affaires, & fut dans une situation heureuse pour

bien obſerver la ſource des événemens.

Cependant M. le Maréchal, qui s'intéreſſoit de plus en plus à mon entrepriſe, prenoit plaiſir à s'échapper de tout ce qui l'obſervoit & l'environnoit, pour venir dans ſa bibliotheque; il permit même que divers copiſtes étrangers fiſſent des extraits de tout ce que je voulus conſerver en entier. Au lieu de blâmer les principes qui m'ont guidé dans le choix des faits, il me donnoit du courage, & demandoit encore, peu de temps avant ſa mort, des nouvelles à M. Plocques de ſes Mémoires, lors même que ſes idées étoient ſans liaiſon.

Après avoir indiqué les ſources des Mémoires du Maréchal de Richelieu, je dois citer quels Mémoires des Seigneurs ſes contemporains j'ai conſultés, pour enrichir mon ouvrage de nouveaux faits, entendre & juger tous les partis, comparer la Cour, le Clergé, les Parlemens, & toutes les factions.

M. le duc de Luynes, Député à l'Assemblée Nationale, m'a permis de faire des recherches, pendant un an, dans son cabinet, riche des papiers de Colbert, & de tant de précieux Mémoires sur l'histoire des temps modernes.

M. le Président d'Ormesson, Député à l'Assemblée Nationale, & Bibliothécaire du Roi, a eu la bonté de me communiquer ses manuscrits relatifs aux combats fréquens entre la Magistrature & le Ministere.

M. le Président de Mesnieres avoit un recueil immense de toutes les affaires des Parlemens, des Cours Souveraines; & je dois à M. de Brunville, Procureur du Roi, à qui l'histoire de France doit d'avoir acquis cette collection unique dans ce genre, de m'avoir permis d'extraire les négociations des Ministres avec les Parlemens, consulter les registres secrets des Cours & des Chambres, & les procédures de diverses commissions, &c. Voilà mes

ſources pour tout ce qui regarde les affaires politiques des Parlemens. Voici la notice de quelques manuſcrits.

I. *Chronique ſcandaleuſe & politique de la Régence & du regne de Louis XV, par M. le Maréchal de Richelieu.*

La premiere partie, depuis 1715 juſques à la fin de la Régence, eſt écrite de la main de M. le Maréchal, avec mille ratures de ſa main, qui prouvent qu'il eſt véritablement l'Auteur de cet ouvrage.

II. *Seconde partie, depuis le commencement du miniſtere de M. le Duc, juſqu'à la fin de celui de M. de Choiſeul.*

C'eſt un recueil d'anecdotes; c'eſt le récit de la cauſe ſecrete de divers événemens..... L'ouvrage eſt diffus, mal écrit, mais curieux & piquant; il ſemble avoir été fait pour amuſer le feu Roi dans ſa vieilleſſe; il eſt différent d'un cahier que M. le Maréchal eut l'honneur de remettre à Louis XVI, & que cet auguſte Monarque peut avoir encore dans ſa bibliotheque.

III. *Recueil de Pieces originales, & anecdotes du premier ministere du Comte de Maurepas, ministre de la Marine, 50 vol., très-grand in-fol.*

Ce manuscrit est, 1°. l'histoire très-détaillée de la Cour; car il renferme une infinité d'anecdotes sur les Princes, les Princesses, & sur l'exil des Ministres, dont il raconte souvent les causes; 2°. c'est l'histoire, par figures, du commencement du regne de Louis XV, que M. de Maurepas avoit fait dessiner, quand les événemens n'étoient pas gravés; 3°. c'est l'histoire des manufactures, des modes, du progrès des métiers; car l'échantillon d'une nouvelle étoffe, d'un nouveau métier, d'une nouvelle mode, y est placé dans l'ordre des dates; 4°. c'est l'histoire de la Marine, un combat naval, un nouveau vaisseau; toutes les opérations des ports y sont décrites, dessinées avec une délicatesse & une beauté dont les meilleurs Artistes du temps étoient capables; 5°. c'est l'histoire des Arts; car on y voit le récit de leurs progrès, & les plus belles gravures du siecle, dans l'ordre de leur publication. Tous les Commis ont contribué

à former ce précieux dépôt des connoiſſances, & cette hiſtoire inſtrumentale de tout un miniſtere ; elle commence en 1715, & finit en 1742.

IV. *Mémoires du premier Miniſtere du Comte de Maurepas, 6 vol. in-4.*

L'ouvrage précédent eſt le recueil des pieces juſtificatives du préſent manuſcrit.

M. de Maurepas n'eſt pas un Hiſtorien très-profond ; ſes Mémoires portent l'empreinte de ſon caractere ; ils ſont légers, parſemés de pointes, de poéſies fugitives, & de bons mots, qu'il diſoit à la Cour, & qu'on répétoit à la Ville ; mais ils ſont pleins de faits, qui ſont les baſes ſeules de l'Hiſtoire ; & ces faits, la plupart ſont ignorés.

Il parle des Princes, des Seigneurs de la Cour, des Dames, & plus rarement des affaires.

Il eſt libertin ; il n'eſt pas très-religieux ; s'il eût fallu s'attacher à quelque parti, c'eût été à celui des Janſéniſtes.

V. *Mémoires du Président Hénault, 1 vol. in-fol.*

Ce Magistrat a laissé un volume de Mémoires fort piquans sur le commencement de ce siecle ; il approfondit avec sagacité les affaires politiques de la Magistrature, dont il s'étoit occupé avec beaucoup de détails. Hénault voyoit les Ministres ; il étoit courtisan ; il négocioit. Son caractere souple, pliant, aimable, poli, rusé, facilita son avancement à la Cour de la feue Reine.

VI. *Mémoires de Massillon, Evêque de Clermont.*

Le feu Roi conservoit, dans son cabinet, l'histoire manuscrite de sa minorité, à côté des sermons du Prélat, à qui il avoit demandé cette histoire, pour s'instruire des événemens de son jeune âge.

Autant la *Chronique* citée ci-dessus s'éloigne des belles formes de l'histoire, autant celle-ci excelle dans l'art, par la beauté des portraits, la liaison des événemens, & la peinture du vice, qu'il montre à découvert, sans la présenter avec ses dangereuses influences.

VII. *Œuvres & Mémoires des freres Pâris & de Law, ſur le Syſtême, ſur l'adminiſtration des Finances*, 8 vol. grand in-fol.

VIII. *Mémoires, Annales, Recueils de Luynes, de Breteuil, du Maréchal d'Asfeld; la continuation manuſcrite de Torcy, juſqu'à la quadruple alliance, les froides & volumineuſes annales du Marquis d'Angeau.*

J'ai conſulté, comparé, étudié, & rapproché ces Mémoires, pour être certain qu'il n'exiſte pas de manuſcrits connus & contemporains du Maréchal de Richelieu, que je n'aie mis en parallele les uns avec les autres.

IX. *Correſpondances de Maintenon, des Urſins, du Maréchal de Villars, du Marquis de Silly, du Cardinal de Polignac, de madame de Prie, de madame de Tencin, du Cardinal de Tencin, du duc de Saint-Simon, &c. &c. &c.*

Ce dernier eſt partial, dur, fier, implacable. Je dois dire cependant que, malgré ſes caprices & ſes paſſions, c'eſt encore un des

plus beaux génies de ce temps-là. Enfin j'ai pénétré jusques dans le recueil des correspondances des Ministres secretement envoyés dans les Cours de Rome, Vienne, Madrid, Londres, Turin, &c.... Louis XIV avoit imaginé ces espions invisibles, chargés d'observer les Ministres avoués, & quelquefois de commissions secretes & délicates. Je citerai dans le temps les matériaux des volumes suivans, & les cabinets qui m'ont été ouverts. J'ai pu être égaré, par quelques-uns de ces manuscrits, sur des faits particuliers; mais je ne l'ai jamais été sur les intérêts des peuples. Je consens que des Ministres, des Intendans, une portion du Clergé, quelques Académiciens me prennent pour un Historien attaché à un parti; ce parti est celui de l'humanité toute entiere; les Rois n'existent que pour elle; les Prélatures n'ont été instituées que pour son service & son instruction, & les distinctions & les places ne sont que des inventions humaines pour le bien-être des peuples.

Quand les Princes & les grands abusent du pouvoir que les hommes leur confient, il est du devoir d'un Académicien de taire leurs fautes & de faire des éloges ampoulés. L'Historien juge au contraire ces prévaricateurs; il

livre leur mémoire à l'ignominie. Je consens donc que les Ministres & quelques-uns du haut-Clergé qui ont regardé ce beau Royaume comme leur moisson, me prennent pour un Historien partial, qui refuse de faire leur apologie. Ma faction est celle du genre humain : j'ai vécu, & veux mourir dans ce parti-là.

MINISTERE

DE

MONSIEUR LE DUC,

CHEF DE LA MAISON

DE CONDÉ.

CHAPITRE PREMIER.

Caractere de M. le duc, premier ministre. Mœurs du temps, & anecdotes de la cour.

M. le DUC étoit entré dans le monde avec des passions étranges ; & cependant quoique le courage & l'esprit militaire s'allient rarement avec des vices de cette nature, je dois dire de ce prince, alors chef de la maison de Condé, que dès son jeune âge il avoit donné des preuves de courage en présence de l'ennemi, dont il avoit soutenu le feu avec tant de sang froid, qu'on dit alors qu'il seroit l'héritier des talens militaires des princes de sa maison.

Les poursuites de sa mere, ses supplications & ses remontrances ramenerent à la fin ce jeune prince de ses égaremens, & madame de Nesl*, femme coquette, libertine, accoutumée aux princes & aux beaux hommes du temps, fut dans peu donner à ce prince le goût de la belle nature; mais par malheur pour la France & pour M. le duc, le sort voulut qu'il rencontrât un jour au bal de

l'opéra deux dames masquées, dont l'une, qui l'agaça très-vivement, eut, à travers son masque, le talent de lui plaire, de l'animer, & de lui inspirer le désir de la connoître.

Le surlendemain, ces femmes s'étant apperçues qu'elles avoient su plaire, ne manquerent point au rendez-vous dans le même lieu, avec le même costume; & le prince fut de nouveau l'objet de leurs plaisanteries. M. le duc distingua madame d'Aussi; mais il ne put reconnoître sa compagne, qui ne voulut pas se démasquer. Elles s'appliquerent donc à l'envi à augmenter la curiosité du prince, à se rendre intéressantes, & finirent en lui promettant de se découvrir au premier bal, s'il désiroit encore de les connoître.

Le bal ouvert, elles s'efforcerent de piquer encore davantage sa curiosité; & après mille manieres & mille propos dont est capable une femme coquette & spirituelle, la marquise de Prie, née Berthelot, épouse de notre ambassadeur à Turin, se fit connoître.

L'ambassadrice étoit alors fort jolie, spirituelle, intrigante, & même un peu tracassiere; elle tenoit des propos séduisans, hardis, & libertins; elle étoit ambitieuse, & avoit apporté en France tout ce que les dames ita-

liennes connoissent d'usages voluptueux & différens des moyens des dames françoises, pour plaire à leurs amans ou à leurs maris; M. le duc en fut si épris, qu'il abandonna madame de Nesl*, & ne soupira que pour celle-ci. L'ambassadeur, qui arriva de Turin, & qui n'en fut ni fâché, ni jaloux, étoit si sot, ou vouloit si bien passer pour tel, qu'il se vantoit dans les compagnies des bontés de M. le duc, & des familiarités qu'il portoit au point, disoit-il, qu'il venoit manger sa soupe, & coucher sans façon chez lui.

Madame de Prie, qui avoit l'art de gouverner son époux, eut celui d'*ensorceler* M. le duc, dans toute la force du terme. Elle l'engageoit, pendant la régence, à s'occuper des affaires d'état; elle s'étoit environnée des freres Pâris, dont tout le monde connoissoit l'habileté dans le département des finances; & jugeant que le duc d'Orléans, qu'un coup d'apoplexie frappa de mort, ne pourroit vivre long-temps, à cause de sa conduite, elle avoit deviné que M. le duc pourroit peut-être remplir un jour sa place; & le duc d'Orléans expiroit à peine, qu'elle eut en sa disposition toutes les affaires de France; dès ce moment, les ministres en place, choisis par Dubois, tous d'un ca-

ractere souple, se trouverent ce qu'ils devoient être pour plaire à la favorite. La Vrilliere, qui n'avoit d'autre talent que de suivre le parti qui dominoit, étoit très-propre à exécuter les volontés d'une femme impérieuse. D'Armenonville, qui avoit les sceaux, homme sans principes, courtisan versatile, *capable* (d'autres ajoutoient FRIAND) des œuvres de prévarication, sans cesse attaché au char de Dubois, ayant des rapports avec tous les jésuites du monde, se dévoua également à madame de Prie. Morville, qui avoit plus de talens, mais le même caractere, homme gagné & vendu même aux Anglois, lui facilita des correspondances & des moyens de jouir de la pension que le cabinet de Londres faisoit à Dubois. Quant à Breteuil, ministre de la guerre, il avoit d'autres moyens de lui plaire, ayant eu l'adresse de la rendre infidele à M. le duc: aussi le baron avoit-il plus d'influence sur son esprit que les autres ministres; & si ceux-ci avoient sa confiance pour la mécanique du ministere, & pour l'exécution, Breteuil l'avoit obtenue au commencement pour la direction des affaires. Breteuil n'étoit point un homme de génie, mais un honnête homme, & qui n'avoit à se reprocher que sa grande com-

plaisance pour Dubois ; il étoit la créature de la maison d'Orléans ; & devenu ministre sous M. le duc, il se comporta avec honnêteté dans une position difficile.

Dodun étoit pour madame de Prie un personnage plus important que tous ceux-là ; car il avoit les finances ; il étoit aussi le plus soumis & le plus dévoué des ministres à la favorite ; d'ailleurs elle avoit eu l'adresse de protéger ouvertement le fameux Duvernay, qu'elle pouvoit à tout instant élever, en précipitant Dodun, s'il n'étoit avec elle de bonne intelligence : aussi Dodun étoit d'une humilité sans exemple, sans volonté personnelle, & le premier courrier, le premier serviteur même de madame Berthelot de Prie, qui l'avoit accoutumé à des fonctions d'un valet de chambre.

Voilà par qui étoient gouvernées, en 1724, les affaires de France. Dubois avoit composé le ministere de tous ces médiocres personnages, le régent les avoit accablés de ridicules en pleine société, comme on l'a vu ci-dessus ; madame de Prie en faisoit ses commis ; & nous verrons dans peu de quelles pauvretés s'occuperent tous ces grands hommes d'Etat, sous le ministere de M. le duc.

CHAPITRE II.

Rivalité des maisons d'Orléans & de Condé. Suite du tableau des mœurs.

LA rivalité des maisons d'Orléans & de Condé rompoit la monotonie d'un semblable ministere, & le fils du régent, qu'on avoit introduit depuis quelques mois dans les affaires, ne pouvoit souffrir de se voir dominé par M. le duc, qu'il regardoit comme un prince au dessous de lui, soit du côté du rang, soit du côté des talens & de l'esprit. Le régent néanmoins, habile dans l'art de connoître les hommes, lui avoit dit assez nettement, qu'il ne seroit jamais un personnage bien distingué. Il lui dit même un jour en propres termes & en pleine assemblée, au palais royal: *Sachez, mon fils que vous ne serez jamais qu'un honnête homme.*

M. d'Orléans néanmoins se montra publiquement jaloux de M. le duc, premier ministre, & refusa d'avoir pour lui des manieres & des égards différens de ceux qu'il lui avoit

montrés pendant la régence de son pere ; il se tenoit ferme dans l'étiquette du premier prince du sang ; & si, pour les affaires, M. le duc jouissoit du pouvoir, M. le duc d'Orléans le tenoit sans cesse dans son rang de prince, & conservoit à son égard, jusques dans les minuties, sa prééminence de premier prince du sang de France, d'héritier présomptif de la couronne ; il le força à venir lui apprendre le premier qu'il étoit premier ministre.

Ainsi tout étoit petit à la cour : ce grand appareil, ce ton imposant de Louis XIV avoient disparu. Les révolutions de la régence, opérées pas des ministres volontaires & vicieux, ne remuoient plus les esprits ; les grands caracteres n'étoient plus, ou étoient éloignés; de jeunes princes sans talens, des princesses belles, spirituelles, aimables, mais débauchées ; des enfans légitimés de Louis XIV, tous consternés encore des coups d'état de la régence ; un jeune roi, âgé de quatorze ans, foible, & sans la volonté ni l'énergie de son âge, gouverné par un vieux dévot : telle étoit la triste image de la cour de France.

Le bon ton de Louis XIV, les regles générales de décence & de conduite existoient cependant encore : mais ces belles choses étoient

éparſes dans quelques ſociétés choiſies ; elles ſe trouvoient avec toute pureté, & ſans le mélange impur du faux ton, qui, du temps de la régence, dominoit dans la ſociété, à Rambouillet, par exemple, où le jeune roi devoit prendre les principes de ce bon goût & de la véritable galanterie, qu'on devoit admirer dans ſa cour pendant le miniſtere de Fleury.

On admiroit encore ce ton décent, délicat & naturel du ſiecle de Louis XIV, dans quelques maiſons titrées de ce temps-là ; & telles étoient celles des Luynes, des Larochefoucault, des Mortemart, Sully, la Valliere, la Feuillade, &c. &c., toutes gouvernées par des chefs qui, ayant puiſé leurs principes dans les mœurs de l'ancien temps, avoient vu paſſer ſans danger les exemples vicieux de la régence, & ſe montroient encore ſains & ſaufs de toute dépravation à la génération ſuivante : il n'y avoit guere au contraire que les familles parvenues, élevées, enrichies par la faveur, par les révolutions du ſyſtême, qui conſervaſſent le mauvais ton des courtiſans du palais royal.

CHAPITRE III.

Suite de la rivalité des maiſons d'Orléans & de Condé. Mariage du duc d'Orléans.

DANS cette incertitude ſur les mœurs & les uſages, l'héritier préſomptif de la couronne, ſans ceſſe aux priſes avec le premier miniſtre, & l'un & l'autre chefs de deux branches de la même maiſon, paſſerent bientôt de la rivalité aux brouilleries & aux propos indiſcrets & mal rendus par les valets ou les courtiſans; enſuite des mauvais propos on vint à la haîne, puis à la calomnie. Le régent avoit procuré à ſon fils les proviſions de colonel général de l'infanterie françoiſe & étrangere, & les colonels généraux avoient eu, entre autres prérogatives, celle de travailler perſonnellement avec le roi. M. le duc, inflexible dans ſon projet d'*humilier*, diſoit-il, *les Orléans*, trouvoit cette prétention *énorme*, *exorbitante*. Madame d'Orléans vouloit encore que ſon fils conſervât deux ré-

gimens ; elle ſoutenoit Leblanc, miniſtre, dont nous allons parler, voulant le remettre en place, parce qu'il ne pouvoit être attaché à M. le duc qui le pourſuivoit; & non ſeulement elle déſiroit d'obtenir les graces directement du roi; mais elle n'en vouloit aucune, ſi elles devoient lui arriver par le canal de M. le duc.

Ainſi, lorſqu'on fit la diſtribution des appartemens de Verſailles en 1724, elle refuſa ceux que ſon fils déſiroit, parce que cette diſtribution étoit faite par M. le duc; mais elle obligea ſon fils à aller demander au roi l'appartement qui étoit à ſa bienſéance.

M. le duc, de ſon côté, ne ceſſoit de ſe venger de la hauteur de M. & de Madame d'Orléans, & ne tarda pas, pour leur déplaire, de chaſſer leur créature de la police.

D'Argenſon la gouvernoit avec moins de talens que ſon pere, mais auſſi avec plus de circonſpection, & avec un peu plus d'égards pour les hommes. Cette place étoit devenue délicate, importante, & elle étoit alors d'une telle influence, qu'un premier miniſtre avoit beſoin, depuis la ſituation où l'avoit élevée d'Argenſon le pere, d'avoir ce magiſtrat dans

ses intérêts. Ainsi, madame de Prie qui avoit la curiosité de son sexe, & M. le duc, sans cesse agités des soupçons qui tourmentent les esprits bornés, appelerent à cette place un homme assuré, un parent de madame de Prie; le fameux d'Ombreval, connu par ses monopoles, & qui, à peine arrivé à ce poste, fut soupçonné, & non sans motifs, d'accaparemens.

Madame d'Orléans étoit furieuse; car on chassoit aussi des logemens de Versailles les seigneurs que le régent y avoit placés, & qui étoient à la cour les maintiens de sa faction. Belle-Isle, Clermont, Simiane, & d'autres perdirent leurs appartemens. La ruine du parti qu'avoit formé le régent son époux, l'élévation de ses ennemis, occasionnerent des assemblées secretes au palais royal, contre M. le duc. Ce prince avoit dit qu'il humilieroit les *Orléans*, & ceux-ci, qui le savoient, cherchoient le moyen de le perdre; mais il n'y avoit parmi ces messieurs que des caracteres foibles, des seigneurs d'un génie ordinaire, accoutumés aux parties nocturnes du régent, & incapables de conduire & de prévoir la chûte d'un ministre.

Madame d'Orléans ayant voulu marier son

fils, avoit, un an auparavant, jeté les yeux ſur mademoiſelle de Vermandois ; car elle ne vouloit pas que ſon fils épousât mademoiſelle de la Roche-ſur-Yon, à laquelle il étoit fort attaché, parce qu'elle étoit haute, tracaſſiere, & ſur-tout fort libertine. La propoſition en fut faite à madame la ducheſſe, qui ayant, dès ce temps-là, l'ambition ſecreté de marier un jour mademoiſelle de Vermandois au roi Louis XV, offrit à ſa place mademoiſelle de Sens ; mais ſoit que madame d'Orléans eût pénétré ce grand projet, ou que d'ailleurs elle ſe ſentît piquée du refus, elle demanda, après la mort du duc d'Orléans ſon époux, à d'Argenſon, chancelier de l'apanage de ſon fils, tous ſes almanachs, & chercha avec lui quelle princeſſe de l'Europe pouvoit convenir au jeune duc d'Orléans, relativement à l'âge.

Elle trouva la princeſſe de Bade-Baden ; & ſur le champ elle envoya Cangès, homme de confiance, & valet de chambre du feu duc d'Orléans ſon époux, en Allemagne, en qualité de curieux & de voyageur, avec la commiſſion de s'inſtruire ſur la princeſſe de Bade. Cangès obſerva tout ; & fit la plus belle relation à ſon retour en France. Alors ma-

dame d'Orléans envoya d'Argenſon pour en faire la demande préliminaire, qui précede celle que font avec appareil les princes, les ſouverains, & les têtes couronnées.

Le duc d'Orléans, dans ces circonſtances, montroit un inſurmontable éloignement pour la perſonne de M. le duc; on ne l'appeloit plus que le *borgne* au palais royal, on refuſoit même de communiquer avec lui, pour obtenir du roi la permiſſion que les princes du ſang doivent demander au ſouverain, quand ils déſirent de contracter des mariages : en effet, Madame la ducheſſe d'Orléans, qui vouloit que ſon fils fût établi, exigea qu'il s'adreſsât directement au roi, ſans communiquer aucun des articles à ſon miniſtre; & M. le duc, qui vouloit qu'on lui en parlât, & qui étoit piqué de ce qu'il n'étoit ni conſulté, ni recherché, ni employé pour les concluſions de ce mariage, répandit que l'alliance du duc d'Orléans avec la princeſſe de Bade ne s'effectueroit jamais; ou que ſi elle avoit lieu, ce ſeroit avec les cérémonies & la ſimplicité d'un particulier, ou bien qu'il laiſſeroit ſa place.

Il empêcha en effet, pendant pluſieurs ſemaines, que Louis XV, ſelon l'uſage, ne fît

la demande de cette princeſſe, & n'envoyât une perſonne de diſtinction pour la faire en ſon nom, ce qui fut pour les *Orléans* un autre ſujet des plus graves querelles, prétendant que l'héritier préſomptif de la couronne avoit des droits inconteſtables au cérémonial accoutumé, qu'il n'étoit pas donné à un miniſtre de changer; & comme le cérémonial eſt toujours en France la cauſe ou le motif des querelles interminables, les *Orléaniſtes* & le parti de M. le duc ſe diſputerent vivement & avec éclat ſur ces étiquettes. Le roi, qui intervint, voulut enfin que ſon miniſtre cédât, & M. le duc fut obligé de faire dreſſer les inſtructions pour la demande de la princeſſe de Bade, & de choiſir une perſonne titrée.

Le prince de Condé, plein d'un reſſentiment ſecret, obéit; mais il ſe retourna encore, & ne pouvant refuſer ni l'inſtruction, ni le choix d'une perſonne titrée, il prit un perſonnage peu ami des *Orléans*, & donna la commiſſion à ſa créature le marquis de Matignon.

Quant à la demande à faire au nom du roi, il ordonna à Matignon de faire un ſimple compliment, & non une demande, ſelon les anciens uſages. Les Matignon, ſous M. le duc,

duc, avoient toutes les faveurs, & s'attiroient déjà la jalousie des courtisans.

CHAPITRE IV.

Affaire de le Blanc. Mœurs & caractere des François.

POUR aller à la source des événemens, & pénétrer jusques dans les causes de l'affaire de le Blanc, je dois observer que madame de Prie & madame de Pleneuf sa mere vivoient dans une inimitié scandaleuse.

Madame de Pleneuf étoit maîtresse déclarée de le Blanc;

Et madame de Prie étoit celle de M. le duc.

La mere & la fille, jalouses comme des femmes, s'étoient brouillées, parce que madame de Pleneuf vouloit commander chez sa fille, qui étoit elle-même impérieuse, capricieuse, indépendante, pleine de vivacités, & qui n'aimoit point des entraves dans sa conduite. Elles se brouillerent donc ouvertement; elles se reprocherent en public leur

genre de vie, leurs doubles infidelités, & laisserent éclater toute leur jalousie & bientôt leurs petites fureurs.

Le marquis d'Angennes d'ailleurs accéléra la rupture, parce qu'étant jeune, beau, bien fait, spirituel & ambitieux, il avoit plu à l'une & à l'autre, & avoit pris plaisir à augmenter leur passion, quand il voyoit qu'elles s'efforçoient à l'envi de l'attirer à elles. Après de longues disputes sur cette conquête, le beau d'Angennes resta à madame de Prie; & comme il disparut de la société dans ce temps-là, les uns dirent qu'il étoit mort de la petite vérole, & d'autres de deux coups d'épée.

La haîne de ces femmes, qui alloit en augmentant, arriva bientôt au point que la mere & la fille résolurent de se perdre mutuellement. Leurs maisons étoient le rendez-vous de beaucoup de gens en crédit, & employés, qui prenoient parti dans leurs querelles; & les quatre freres Pâris, dont l'aîné avoit été renfermé pour dettes à Dunkerque, par le Blanc qui en étoit intendant, s'unirent plus intimement avec madame de Prie, pour perdre le Blanc, l'ami de sa mere. Ils approfondirent les manœuvres de la caisse de l'extraordinaire des guerres, où les paiemens

avoient dû être faits en argent, & non en billets de banque.

Madame de Prie, ravie d'ôter à sa mere un amoureux qui substituoit si libéralement, disoit-on, le papier, déjà décrié, à l'argent effectif, & qui versoit dans une maison (qu'elle haïssoit) des sommes énormes, pour en soutenir les dépenses, dévoila ces manœuvres au cardinal Dubois, au régent, & à M. le duc; & Dubois, qui voyoit le Blanc méprisé du public, accusé de rapines, & dévoué intimement au régent, à qui il étoit nécessaire dans le ministere de ses plaisirs, fit renvoyer ce le Blanc, & Breteuil fut mis à sa place.

Le déficit & les déprédations de la caisse de l'extraordinaire des guerres engagerent à faire arrêter la Jonchere, trésorier général, auquel on demanda la représentation de Sandrié, son premier commis, qui avoit disparu depuis un an, & les ennemis du duc d'Orléans ne manquerent point de dire que ce prince ayant fait tirer six millions de la caisse de l'extraordinaire des guerres, pour le mariage de mademoiselle de Valois sa fille au prince de Modene, avoit fait périr le témoin d'une action que le Blanc avoit promis devoir être secrete: on nommoit même du Chevron, prévôt de la

connétablie, & la Barre, son lieutenant, comme les auteurs de ce complot, exécuté, disoit-on, par l'ordre du duc d'Orléans. C'est dans cette circonstance que les ennemis de la maison d'Orléans, & madame de Prie sur-tout, qui dirigeoit cette cabale, crurent trouver le moment & l'occasion favorable d'exercer contre la mémoire de ce prince leurs vengeances, & de perdre le parti des *Orléans*.

Madame de Prie alloit donc se venger de madame d'Orléans & de son fils, qui cabaloient eux-mêmes contre M. le duc & contre elle-même, qui ne tenoit que de ce prince son existence; elle se vengeoit encore de sa mere, en attaquant son bon ami le Blanc, alors exilé en Normandie depuis la régence, & qu'elle fit conduire à la Bastille; Maurepas déclare dans ses mémoires, qu'il y fut traité si durement, qu'on jugeoit bien qu'on cherchoit à le faire périr.

On arrêta aussi Conches, brigadier des armées du roi, & Sechelles, impliqués dans l'affaire, & ils furent renfermés; le Vasseur, son premier commis, du Chevron, & la Barre, dont j'ai parlé, furent saisis aussi: les deux Belle-Isle l'étoient déjà, & des commissaires nommés poursuivirent l'affaire à l'arsenal.

Cette méchante Bertelot de Prie avoit osé nommer, pour rapporteur de l'affaire ; son proche parent Dombreval, qu'elle avoit fait lieutenant général de police, & le nommé Armand de Boe, maître des requêtes, qui l'interrogea. Vainement les amis de M. le duc lui faisoient-ils observer qu'il étoit peu convenable à un prince du sang de choisir les juges de ses ennemis. *Ma gloire est intéressée*, leur disoit-il, *à faire connoître au public que j'ai eu raison quand je les ai fait arrêter.* Tel étoit donc le pouvoir du visiriat en France, qu'il se permettoit d'abord de *punir, par l'effet de sa puissance ; & quand il vouloit couvrir son crime d'une apparence de justice, il déclaroit sa punition juste & valable par des jugemens dictés à des maîtres des requêtes, à des intendans, à des inquisiteurs, & autres personnages de cette sorte.* Le bon peuple observoit, sans se plaindre, ces suppôts de l'inquisition françoise, ces intendans, ces hommes de police, ces commissaires, ces maîtres des requêtes, ces espions, & tous ces hommes de boue, qui, à force de patience, d'humiliations, de servitudes, de bassesses, d'espionnages, s'élevoient d'un rang à l'autre jusqu'au ministere, pour y gouverner à leur tour en souverains, & au nom

du roi, le royaume de France. Ces infamies cependant devoient, si je ne me trompe, connoître des termes; & si jamais les françois pouvoient acquérir des lumieres dans l'administration, ils devoient, avec le fer, déraciner un jour ces plantes parasites adhérentes aux marches du trône.

Le Blanc voyant sa tête entre les mains de ces sortes de commissaires, & les connoissant indulgens ou sanguinaires, selon les vues du ministre en crédit qui les emploie, protesta contre la commission, & se jeta dans les bras du parlement, qu'il avoit jadis tant persécuté, quand il étoit en place : & telle étoit l'idée qu'il avoit, par expérience, de la lâcheté des commissions, qu'il préféroit encore d'abandonner son sort à un corps animé contre les ministres, plutôt qu'à des lieutenans de police, à des maîtres des requêtes, à des conseillers d'Etat. La maison d'Orléans préféra de même de voir une affaire où l'on impliquoit le régent, soumise au parlement, plutôt que de la voir juger par des commissaires. La famille d'Orléans & toute sa faction poussoient donc de hauts cris contre ces commissaires; & comme il se trouva que ces juges choisis étoient gens de mauvaise réputation, & déjà tachés de quelque lâcheté,

les Orléans dévoilerent les intrigues, les haînes, & les manœuvres de madame de Prie, & la déshonorerent ; ils s'unirent au parlement ; l'opinion publique s'en mêla, & voulut que le Blanc, étant maître des requêtes honoraire, fût jugé par le parlement, selon son droit. M. le duc, consterné & forcé d'un côté par cette voix publique, tourmenté de l'autre par madame de Prie, qui vouloit que son parent jugeât le Blanc, fut obligé d'abandonner l'affaire au parlement ; mais il eut assez de pouvoir encore pour faire nommer le commissaire qui devoit l'interroger ; alors madame de Prie, ses partisans & les ministres s'agiterent & se tourmenterent pour corrompre le parlement.

Cette cour, satisfaite de voir un homme attaché aux affaires du roi lui demander son assistance, le protégea visiblement. Le commissaire attaché au parti de M. le duc eut beau faire des interrogatoires insidieux & préparés, le parlement n'agissoit pas ; & le public, attentif aux suites de cette affaire, applaudissoit à cette inaction. Il y avoit dans la conduite de la Bertelot de Prie tant de noirceur, de petitesse, & d'infamie, que quoique le Blanc, Belle-Isle, & les autres eussent à se reprocher de grandes déprédations, on leur pardonnoit,

comme à tous les ministres du temps, & on louoit publiquement l'assistance que le parlement leur accordoit contre les efforts d'une femme que les Orléans avoient déjà livrée à l'ignominie & au mépris.

Pour relever son parti chancelant, M. le duc nous envoya au parlement en qualité de ducs & pairs, Brancas, le maréchal de la Feuillade, & moi, pour renforcer sa faction qui touchoit à sa ruine. M. le duc d'Orléans, pour soutenir celle de le Blanc, y vint aussi avec nous; mais il fut applaudi, & nous fûmes hués & chansonnés dans la capitale; & le bruit & les mouvemens populaires furent tels, qu'il ne nous fut permis de paroître que deux fois au parlement. On nous sut mauvais gré long-temps de servir la haîne de madame de Prie & des Pâris contre le Blanc. Voici, de toutes les chansons qu'on nous fit, celle qui étoit la plus méchante. Le premier couplet, composé à l'honneur du maréchal de la Feuillade, qui en fut consterné, ne manquoit pas de lui rappeler sa fuite devant Turin.

Margot la chiffonniere
A dit à Feuilladin :
Prends ta vieille rapiere,
Et retourne à Turin;

Enfuis-t'en de la ville,
Et de la cour auſſi,
Où tu es trop honni.

Quant au duc de Brancas, la chanſon lui reprochoit la dépravation de ſes mœurs, qui avoient ſcandaliſé toute la ville. On critiquoit auſſi l'élégance de ſes habits; car il ne paroiſſoit nulle part ſans être ſuperbement paré.

Brancas, la pauvre haire,
Toujours ſi bien vêtu,
N'a jamais ſu rien faire
Que de tourner . . . . .
Au régent, à du Maine,
Aux laquais favoris,
Et à nos ennemis.

J'avois auſſi une bonne part à la chanſon; & le public, qui ignoroit les propos, les interrogatoires inſidieux de le Blanc qui me trouva, ſans en être touché, étendu ſur des bottes de paille, dans un cachot de la baſtille, déſapprouvoit beaucoup que je fuſſe à mon tour le juge de le Blanc. Autrefois les ennemis du cardinal de Richelieu avoient imaginé que mon grand-pere étoit joueur de violon; on renouvela cette fauſſeté, quoique les

preuves de mon pere pour le collier de l'ordre, ostensibles à tout le monde dans les bureaux du commissaire, eussent été visitées de tous ceux qui doutoient que nous n'étions pas bons gentilshommmes. On me reprochoit aussi, dans ce couplet, les recherches que je faisois sur les intérêts des puissances de l'Europe, parce qu'effectivement je me préparois à l'ambassade de Vienne, ou à quelque autre; enfin on parloit de mes galanteries, de mon attachement à Voltaire, & on chantoit dans tout Paris, & sur-tout au palais royal:

Wignerot le grand-pere
Etoit ménestrier;
Celui-ci dégénere,
Etant de tout métier;
Etourdi, politique,
Galant, ambassadeur,
Et d'Arrouet protecteur.

Ces chansons, & celles bien plus horribles qu'on fit contre madame de Prie & contre M. le duc, désoloient cette favorite, qui ne cessoit, par ses émissaires, d'animer le parlement contre le Blanc: elle dévoiloit ses anciennes manœuvres pour l'exiler, le perdre,

& le faire reléguer à Pontoiſe, agiſſant alors de concert avec Law & Dubois; elle fit répandre même les originaux de quelques lettres de cachet contreſignées le Blanc, pour exiler des magiſtrats, leſquelles n'avoient pas été expédiées; elle négocia enfin pour qu'il fût condamné, & répandit de l'argent & des promeſſes.

Mais le parlement traita de bagatelles l'accuſation de crime de leze-majeſté contre quelques-uns des priſonniers; il déchargea le Blanc de toute accuſation, & s'éleva même contre la facilité des miniſtres, qui ſe permettoient, ſur la ſimple dénonciation d'un ennemi, d'emprisonner un citoyen; en ſorte que M. le duc ſe ſentit outragé de cet arrêt du parlement; & madame de Prie, qui avoit perdu ſon procès, qui s'étoit déshonorée aux yeux du public, qui avoit laiſſé approfondir ſes manœuvres contre le Blanc, ſe livrant à ſes fureurs ordinaires, jura que le Blanc pourriroit à la baſtille avec tous ſes adhérens. M. le duc eut la foibleſſe d'écouter ces méchancetés, & le Blanc fut renfermé pendant huit mois, après l'arrêt même qui déclaroit ſon innocence; mais le public & les Orléaniſtes ne l'appelant plus que le *borgne* & *l'aſſaſſin, parce qu'il vouloit*, diſoit-

on, *faire périr le Blanc*, chantoient des chansons mortifiantes contre la Bertelot de Prie & contre le Prince. Ils disoient que leurs principes étoient tels, que *le Blanc innocent* devoit être puni par la cour, & que *le Blanc, trouvé coupable*, devoit l'être du parlement; & qu'ainsi, soit innocent, soit coupable, la Bertelot devoit attenter à la vie ou à la liberte de l'amant de sa mere; & qu'enfin les François étoient en vérité bien endurans de se laisser gouverner par de pareilles femmes.

Les mécontens de M. le duc, les gens de mérite ou de talent, éloignés des emplois, s'unissoient aussi aux Orléans; l'orage se formoit, & madame de Prie, qui l'observoit, & qui s'en jouoit, retenoit toujours le Blanc à la Bastille: mais M. le duc reconnut à la fin qu'il étoit l'instrument de la haîne de cette femme, & qu'il jouoit un rôle peu décent pour un prince de la maison de Condé. Il ouvrit donc la bastille à le Blanc, après huit mois de souffrances que lui firent endurer les officiers de cette prison. Mais madame de Prie, toujours plus constante dans ses méchancetés, eut encore le pouvoir de l'envoyer à Lizieux en exil, où il alla dans le mois de mai 1725. Conches & Sechelles sortirent aussi de leurs prisons;

mais celui-ci fut envoyé à dix lieues de Paris ; & les deux Belle-Iſle reçurent l'ordre de ſe rendre à Carcaſſonne.

Tel fut le ſort de le Blanc, connu d'abord par ſes complaiſances libertines pour le régent ; élevé au miniſtere, & chaſſé par le cardinal Dubois qui en étoit jaloux, & qui lui ſubſtitua Breteuil ; empriſonné par ordre de M. le duc, qui le trouvoit coupable ; empriſonné de nouveau, & exilé, quand il fut trouvé innocent ; rappelé enfin au miniſtere par le cardinal de Fleury, qui vouloit des perſonnes animées contre le miniſtere qu'il renverſa.

Si un chaos de cette ſorte n'eſt pas une tyrannie parfaite, je demande quel empire en méritera la qualification. Les peuples le ſentoient, ils ſe plaignoient ; mais ils ne faiſoient que des chanſons.

Il étoit poſſible pourtant que le peuple, au lieu de chanter des chanſons, tirât l'épée, & qu'une inſurrection ſanglante terminât les plaiſanteries.

Les révolutions de cette ſorte ſont l'éveil du peuple, de qui les rois tiennent tout ce qu'ils ont de richeſſes & de prérogatives. La Suiſſe en a donné une grande leçon à la mai-

ſon d'Autriche, la Hollande à celle d'Eſpagne, & l'Angleterre à celle des Stuarts; mais cette grande époque n'étoit point encore aſſez bien préparée en France; le peuple chantoit encore, & nous avons montré ci-deſſus quel étoit le ſtyle de ces chanſons (1).

---

(1) Le jour même qu'on envoyoit cet article à l'impreſſion, je lis, dans les papiers du jour, ce qui ſuit:

« A une repréſentation du mariage de Figaro, on » avoit chanté les couplets de la fin de cette comédie, » qui ſe terminent par ces mots:

» *Tout finit par des chanſons.*

» Un ariſtocrate des premieres loges cria *bis*, *bis*, » comme pour inculper la légereté de la nation.

» Mais un patriote du parterre, à la voix forte & » ſonore, ſe leva, & cria aux acteurs:

» *Tout finit par des canons.*

CHAPITRE V.

Des cinquante-ſept promotions de l'ordre du Saint-Eſprit, & des ſept maréchaux de France.

MADAME de Prie & M. le duc étoient déſolés de ſe voir pourſuivis par une faction qui ſe fortifioit chaque jour. Ils eſſayerent de lui oppoſer une faction plus puiſſante, toute formée de leurs créatures, & imaginerent de créer des maréchaux de France, & de faire une grande promotion de chevaliers des ordres. Les nuages groſſiſſoient, l'orage menaçoit, & ils ſe crurent capables de le conjurer par des bienfaits, oubliant cette grande maxime, que les hommes ſont mieux contenus par l'eſpoir que par la reconnoiſſance, & le grand mot de Louis XIV, qui diſoit, *qu'en donnant une place, il faiſoit des mécontens, & un ingrat.*

On fit donc des promotions militaires, & on créa des maréchaux de France inutiles, & la plupart eſtropiés, ou peu dignes.

Le nombre des chevaliers des ordres qu'on créa fut tel, qu'il parut ſcandaleux à la multitude, & il arriva que la plupart de ceux qui recevoient les graces, ſe croyoient à peine récompenſés, & que ceux qui n'en recevoient pas, pouſſoient des cris plaintifs juſques aux nues. Ainſi la promotion ſervit à perdre M. le duc, à cauſe des brocards qui le couvrirent de ridicule, madame de Prie, ſa favorite, encore plus, & qui furent l'ouvrage du mécontentement de ceux qu'on avoit oubliés, & des *Orléaniſtes* ſur-tout, quoique M. le duc d'Orléans, avec qui M. le duc tenta de ſe raccommoder, eût eu quelque influence ſur le choix de pluſieurs chevaliers, & ſur tout ſur celui de Canillac, Brancas, Simiane, &c., qui étoient du parti du palais royal.

Dans le nombre de ceux qu'on nomma Chevaliers, peu ſe diſtinguerent dans la ſuite dans le ſervice du roi. On donna le collier à quelques eſprits mécontens, qui crierent davantage; à des *Orléaniſtes*, qui ne ſe trouverent point récompenſés; à des facétieux, qui ne perdirent point leur caractere ſatirique; à des ſeigneurs qui avoient des prétentions, & qui en conçurent de plus hautes. Il n'y eut preſque que les Matignons, Livry, Prie, Neſle, Laſſay,

Silly,

Silly, Clermont-Tonnerre, Clermont-Gallerande, qui n'oublierent point la faveur. Plusieurs autres affectoient de dire qu'ils en étoient redevables à Fleury, qui disposoit déjà de beaucoup de graces, qui étoit présent au travail de M. le duc avec le roi, & qui conduisoit sa volonté naissante. Il se formoit donc un parti autour du prélat; & M. le duc voyoit la faction du parlement, celle de Fleury, celle des *Orléanistes*, prêtes à se réunir contre son ministere, & contre madame de Prie sur-tout, qui, se voyant contrariée, disoit bonnement qu'on troubloit la tranquillité de l'état, & que c'étoit l'usage des François, *quand ils étoient trop bien.*

CHAPITRE VI.

Renvoi de l'Infante. Louis XV épouse la fille de Stanislas.

LA fureur de madame de Prie contre les *Orléans* étoit donc aussi énergique qu'elle étoit concentrée; & les graces ni les prévenances

ne pouvant fléchir le premier prince du sang, madame de Prie & M. le duc résolutent d'attaquer les intérêts les plus chers de ce prince. La santé de Louis XV étoit encore délicate; il avoit de fréquentes maladies, & M. le duc avoit tout à craindre pour son repos & pour son crédit, si le roi venoit à mourir. Plein de jalousie contre la maison d'Orléans, poussé d'ailleurs par sa mere & par madame de Prie, M. le duc résolut de négocier le mariage du jeune roi, alors âgé de quinze ans commencés, avec sa sœur; & quoiqu'il fût d'une santé peu robuste, il étoit déjà si capable d'avoir des enfans, que les valets, quelques pages, & de jeunes seigneurs de la cour en portoient le plus beau témoignage. Madame la duchesse ne cessoit donc de presser M. le duc de marier le jeune monarque; & comme le régent & la reine d'Espagne avoient marié le jeune roi suivant leurs intérêts, & pour des raisons d'une politique très-raffinée, M. le duc, qui avoit tout pénétré, le démaria pour le même intérêt.

Mademoiselle de Vermandois, sœur de ce prince, premier ministre, étoit belle, aimable, modeste, pieuse, hautaine, spirituelle & véridique; sa beauté étoit relevée par ces traits

adoucis, & par cette fraîcheur qu'on ne trouve que dans l'innocence des mœurs du premier âge ; sa modestie étoit celle de la nature même, n'ayant pu recevoir dans le monde aucun des principes de la régence, ni le ton de facilité que les mœurs du temps avoient introduit par-tout. Elle étoit hautaine ; car elle avoit comparé au couvent la différence de son nom d'avec celui des autres pensionnaires, & jouissoit de leurs respects, quand chacune s'empressoit de lui être agréable ; ce qui lui avoit donné, & ce ton qui pouvoit déplaire en elle, & cette véracité dans ses discours, qui annonçoit son indépendance. Madame de Prie approuvoit beaucoup le mariage d'une sœur de son amant avec le roi ; mais elle vouloit, avant la conclusion, connoître son caractere, & l'exclure du trône, si, après quelques conversations, elle reconnoissoit dans la jeune princesse des indices de quelque esprit de domination, dans ce cas, elle vouloit donner pour épouse au jeune Louis XV toute autre princesse, pourvu qu'elle eût de la facilité & de la bonhomie dans le caractere. Toute animée de cette ambition réfléchie, madame de Prie se déguisa, changea de nom, & se qualifia dame titrée, pour avoir

la prérogative, & plus de moyens de parler à son aise à la jeune princesse, qui étoit au couvent à Tours, & qu'elle alla demander au nom d'une dame qui voyageoit, & qui avoit pour elle des lettres & des commissions de M. le duc. Ainsi madame de Prie se disant connue, & donnant des nouvelles de la cour, s'exprima si bien, & avec tant de détail, que mademoiselle de Vermandois entra avec elle dans une conversation très-particuliere.

D'un objet à l'autre, madame de Prie alla jusqu'à demander à la jeune pensionnaire, si elle avoit entendu parler, dans son couvent, de madame de Prie, favorite de son frere. C'est alors que la princesse se mit à en dire toutes les horreurs à madame de Prie elle-même, qui n'en fut pas déconcertée. Mademoiselle de Vermandois lui dit donc *qu'elle ne connoissoit que trop bien cette méchante créature; qu'on n'en parloit dans le couvent que d'une maniere horrible; qu'il étoit bien fâcheux que son frere eût auprès de lui une personne qui seule le faisoit détester de toute la France, qui l'induisoit à faire des sottises; & qu'il seroit bien à désirer que ses bons amis lui conseillassent de l'éloigner de sa personne.*

Ainsi madame de Prie entendoit prononcer sa sentence par la jeune princesse, qui lui rapportoit naïvement tout ce qu'on disoit d'elle dans tout le royaume, & elle sortit du parloir pleine de dépit & de colere, disant, de maniere que la princesse put l'entendre : *Va, tu ne sera point reine de France.*

Arrivée à Versailles, elle rendit compte au prince premier ministre, de son voyage, & l'assura que sa sœur avoit toutes les qualités convenables pour être reine de France; elle dit que la princesse étoit très-aimable, & le pressa de s'occuper de la conclusion prochaine de ce mariage; mais en même temps elle en parla différemment à Pâris Duvernay, qui jouissoit de la confiance du prince, & gouvernoit sous lui les plus grandes affaires de l'état; elle lui fit observer que lorsque ce mariage seroit une fois conclu avec mademoiselle de Vermandois, il auroit cinq maîtres pour un, le *roi*, la *reine*, *madame la duchesse*, & *Lassay* (qui avoit un empire absolu & bien connu sur elle), & M. *le duc*. Duvernay persuada si bien ce prince, qu'il changea de dessein, faisant entendre à la cour, qui connoissoit le voyage de madame de Prie, que

ſi le mariage ne s'étoit pas effectué, le refus de ſa ſœur, ſa modeſtie, & ſa piété en avoient été la cauſe. Il fut donc réſolu de ſe tourner d'un autre côté, ſans perdre de temps; car le renvoi de l'infante étoit réſolu. L'impoſſibilité de donner au roi une princeſſe du ſang françois étant auſſi bien avérée, on jeta les yeux ſur les familles ſouveraines en Europe; aucune ne pouvoit nous donner une reine de France. M. le duc ne vouloit pas de la princeſſe de Lorraine, à cauſe de ſa parenté trop prochaine avec le duc d'Orléans. On parla d'une princeſſe portugaiſe; mais un ſang redoutable, & un ſoupçon de folie la fit exclure. On alla en eſprit dans toutes les cours d'Allemagne, & on trouva ou des taches dans les maiſons, ou de la médiocrité dans les ſouverainetés.

Il y avoit à Modene trois princeſſes d'âge; mais elles furent exclues encore, à cauſe de mademoiſelle de Valois, fille du régent, qui avoit épouſé le prince héréditaire. La czarine avoit déjà offert ſa fille Eliſabeth; mais on avoit obſervé que ſa naiſſance étoit équivoque, & ſa conduite ſuſpecte; & telle étoit encore l'idée qu'on avoit de cette famille des czars, qu'on regardoit ſon ſang comme bar-

bare, ignoble, & trop impur, pour ſe mêler au ſang françois.

On fit entendre au roi d'Angleterre qu'on verroit avec plaiſir une de ſes petites-filles reine de France; mais ſes miniſtres les plus attachés lui firent comprendre, qu'en favoriſant cette alliance, il réveilleroit la jalouſie des Anglois, & commettroit une prévarication contre les lois de la Grande-Bretagne. Le roi d'Angleterre néanmoins nous ſut gré de cette confiance: c'étoit un bon & brave gentilhomme, qui étoit pere, qui ſentit la valeur de cette offre, & qui ſe lia enſuite avec nous avec plus de confiance, quoiqu'il le fût déjà beaucoup par intérêt, au grand préjudice de notre marine & du commerce de France.

On chercha donc une princeſſe qui ne fut gouvernée par perſonne, qui fût d'un caractere tranquille, & qui n'eût d'autre appui que celui de M. le duc & de madame de Prie, & on prit l'almanach royal, répertoire de ces princeſſes; mais on n'en trouvoit pas. Alors Duvernay, connu du roi de Pologne, à qui il avoit prêté de l'argent à Wirtemberg, propoſa ſa fille; & comme on vouloit une princeſſe ſans crédit, fille d'un ſouverain ſans puiſſance en Eu-

rope, on trouva les qualités requises dans la fille de Stanislas, roi de Pologne détrôné. Pâris assuroit d'ailleurs que cette princesse, timide & bonne de caractere, n'auroit jamais en France d'autre volonté que celle de M. le duc.

Ce roi de Pologne vouloit marier alors cette princesse, à quelque prix que ce fût, pour la tirer d'auprès de sa mere, qui ne l'aimoit pas, & il avoit chargé auparavant un capitaine de cavalerie, nommé Vauchoux, de négocier son mariage avec M. le duc. S'il ne pouvoit y réussir, il devoit traiter avec M. le comte de Charolois, & ainsi de suite d'un seigneur à l'autre, jusqu'à M. de Courtanvaux.

La proposition avoit été faite du vivant de madame la princesse, qui s'y opposa formellement, & recommanda à sa mort à l'abbé Mongin, précepteur de M. le duc, d'empêcher ce mariage, disant qu'il y avoit assez de princesses en Europe pour son petit-fils, sans lui donner la fille d'un roi détrôné.

Stanislas voyoit donc toutes sortes d'espérances de marier sa fille s'évanouir, quand Vauchoux alla lui annoncer que sa fille étoit

choisie pour épouser le roi. Il étoit à la chasse, & Vauchoux y étoit accouru pour lui en apprendre l'agréable nouvelle, qui le fit évanouir dans sa caleche, & il ne recouvra la parole qu'à Weissembourg, où il dit : *Je n'ai jamais désiré de remonter sur le trône, que pour placer ma fille, & je n'y songe plus, puisque ce mariage comble tous mes desirs.*

Cependant l'avis des courtisans appelés au conseil par M. le duc, pour traiter du renvoi de l'infante, & pour donner au roi une épouse capable de lui faire des enfans, avoit été partagé : & si M. le duc, si le cardinal de Bissy, le maréchal de Villars, Morville & la Marck avoient été d'avis de renvoyer l'infante, l'évêque de Fréjus & quelques autres avoient résisté opiniâtrément. Le maréchal de Villars le pressa en vain, mais avec politesse. Les raisons les plus fortes pour renvoyer l'infante, furent inutiles ; Fleury résista sans répondre, & les autres sortirent mécontens de sa maniere. La pluralité des voix l'emporta ; mais Fleury ne changea pas de systême. On se trouva fort embarrassé ; néanmoins sur le choix des moyens honnêtes & praticables pour renvoyer la princesse. Les uns vouloient qu'on trai-

tât avec la cour d'Eſpagne ; d'autres plus paſſionnés (& M. le duc étoit à leur tête) vouloient qu'on la renvoyât ſans délai, *& ſans ces négociations antérieures, qui pourroient retarder l'opération, ou la rendre moins praticable, trop délicate, & plus dangereuſe pour les conſeillers, en les expoſant au reſſentiment de la reine d'Eſpagne, qui vouloit retarder ſon projet d'eſſayer encore de venir régner en France, ou nous donner ſa fille pour ſouveraine, au pis aller.*

Cette princeſſe entretenoit toujours en France des liaiſons ſecretes : elle avoit à Paris dans ſes intérêts un grand nombre de vieux courtiſans, encore ſerviteurs fideles de Louis XIV, qui ſouffroient avec peine de la mobilité des principes & de la ſucceſſion rapide des événemens inopinés qu'entraînoit un ſi fréquent changement de miniſtres. Elle fut donc avertie des deſſeins de M. le duc ; & voyant le maréchal de Teſſé, notre ambaſſadeur, rappelé par la cour de France, parce qu'on voulut lui épargner les déſagrémens de l'avis que nous devions en donner au roi Philippe V, cette princeſſe, pour s'aſſurer de nos deſſeins, envoya courriers ſur courriers,

nous engageant d'accélérer les fiançailles de Louis XV avec sa fille.

C'est dans cette circonstance que l'abbé de Livry, ministre de France en Portugal, fut chargé de lui porter la nouvelle de la nécessité de rompre tout engagement pour le mariage projeté. L'abbé devoit d'abord, selon ses instructions, demander audience à leurs majestés; après l'avoir obtenue, il devoit leur remettre la lettre de Louis XV, sans laisser connoître le contenu des dépêches. Par ce moyen, le roi & la reine auroient donné une réponse quelconque au ministre; mais l'abbé, au lieu de suivre littéralement ses instructions, ayant obtenu son audience, commença au contraire par se jeter aux pieds du roi & de la reine, qu'il arrosa de ses larmes. Il parla en termes ambigus & entrecoupés du renvoi prochain de l'infante; ce qui jeta soudain le roi & la reine dans l'embarras, & puis dans une telle fureur, qu'ils refuserent les lettres du roi Louis XV, dont l'abbé se trouva embarrassé; dans le moment même, ils ordonnerent à l'envoyé de sortir du château & des terres d'Espagne, englobant dans la disgrace mademoiselle de Beaujolois, fille du

régent, qui s'étoit déjà rendue en Eſpagne, pour être mariée au fils de la reine, dom Carlos. Enfin la ſenſibilité des Eſpagnols fut telle, à la nouvelle du renvoi de leur princeſſe, que les François furent inſultés publiquement dans les rues par la populace. La reine en montroit l'exemple elle-même, par les ordres qu'elle faiſoit donner aux conſuls françois de ſortir de ſes terres d'Eſpagne, & par le rappel de ſes miniſtres à la cour de France : elle permit auſſi aux troupes répandues dans les frontieres d'Eſpagne, du côté des Pyrénées, de faire des incurſions dans les terres de France, & voulut que le baron de Riperda, ſon miniſtre à Vienne, conclût, à quelque condition que ce fut, ſon traité avec l'empereur, défendant à tout le monde de lui parler d'accommodement avec la cour de France, ni de tenter de diminuer à ſes yeux l'*énormité* de l'injure qu'on avoit faite à ſa perſonne, & dont elle vouloit retirer une *ſatisfaction éclatante*, ſelon ſes expreſſions.

La cour de France, qui ſentit qu'elle avoit manqué eſſentiellement, au moins dans les formes, fit ſemblant d'ignorer ces témoignages de reſſentiment, & crut que les négociations du confeſſional rameneroient le roi

d'Espagne. Le pere de Linieres, confesseur de Louis XV, écrivit pour cela au pere Bermondés, confesseur de Philippe, qui avoit succédé à d'Aubenton; mais le nouveau jésuite vivoit à la cour avec le plus grand recueillement; & autant d'Aubenton étoit actif & entreprenant, autant celui ci étoit pusillanime, & peu porté à se mêler d'affaires. La reine d'ailleurs ne pouvoit réprimer son ressentiment; elle vouloit que toute l'Europe fût sensible à son affront; elle annonçoit que l'Espagne alloit s'armer de nouveau contre la France; elle demandoit l'expulsion de M. le duc, premier ministre, avant de traiter avec nous, & avant même d'écouter nos raisons. Louis XV, déjà insouciant, sans attachement pour l'infante, dont le tempérament étoit d'ailleurs retardé, & la santé foible, tandis qu'il étoit déjà si disposé lui-même à consommer un mariage, la laissa aller avec indifférence, & *comme un meuble inutile*, selon les expressions du temps.

CHAPITRE VII.

Formation de la maiſon de la reine. Portrait de ſes dames & de ſes Officiers.

LE moment de créer la maiſon de la reine étant donc arrivé, les intrigues & les cabales agiterent toutes les femmes jolies & titrées. Chacune attendoit de jouer ſon rôle; chacune étoit tourmentée ſecretement du déſir de figurer dans une cour qui alloit devenir brillante, après une vacance de places deſtinées aux femmes, qui avoit duré dix ans. Ainſi toutes s'attendoient à voir renouveler les beaux jours de Louis XIV, galant ou amoureux, mais toujours libéral, ce qui fit tourner un moment la tête à toutes les jolies femmes qui avoient des prétentions.

Mais Fleury, qui formoit des deſſeins pour lui-même; qui voyoit dans le roi des mœurs pures, & qui craignoit qu'on ne donnât à la reine quelqu'une de ces femmes qui avoient

pris à la cour de la régence le ton facile du temps & les mœurs à la mode, demanda très-instamment à M. le duc de ne favoriser que la vertu & le mérite, ajoutant que la fille de Stanislas étoit une princesse simple, d'un caractere pieux, timide, plein de réserve, & qu'elle seroit assurément troublée *à la vue des dévergondées de la régence*, qui ne manqueroient pas à la fin de la corrompre; & parla d'abord du choix d'une dame d'honneur.

Mais quand on entra dans le détail, on trouva toujours quelques motifs d'exclusion dans les femmes titrées dont on parla. Madame de Saint-Simon fut la seule qui se trouva sans raisons d'exclusion personnelle. Mais le duc de Saint-Simon son mari s'étoit fait tant d'ennemis, & son genre d'esprit & de caractere étoit si redouté du prélat, de M. le duc, &c., qu'on n'osa fixer les yeux sur elle. Saint-Simon étoit attaché d'ailleurs aux *Orléans*, ce qui n'étoit point agréable à M. le duc. Ensuite il haïssoit les partisans de la cour de Louis XIV; il en parloit si mal, il les attaquoit dans toutes les rencontres, avec une telle outrance, que Fleury, qui en avoit conservé tous les principes, lui donna

l'exclusion. On dit que, favorisant d'ailleurs si ouvertement la faction des jansénistes, il étoit à craindre que, par sa femme, il ne se mêlât de trop. Ainsi fut exclue madame la duchesse de Saint-Simon, malgré son rare mérite, sa grande réserve, & ses mœurs séveres.

Après avoir beaucoup cherché, on trouva que la maréchale de Boufflers avoit les qualités & la vertu requises pour être dame d'honneur; d'où l'on peut inférer à quelle corruption s'étoit livré le sexe; combien la régence avoit favorisé le libertinage scandaleux, & combien on avoit oublié les regles du temps de Louis XIV.

C'est pour ces raisons qu'on choisit la comtesse de Mailly pour dame d'atours; car elle n'étoit ni capricieuse, ni intrigante, ni ambitieuse; son caractere au contraire pouvoit s'accommoder aisément avec celui de la reine, avec lequel il avoit beaucoup de sympathie, & quelques ressemblances. Madame de Mailly avoit d'ailleurs des qualités dans le cœur; elle étoit d'une amitié sûre, d'un caractere égal, d'une probité connue de tout le monde, jointe à beaucoup de modestie.

On n'y regarda pas de si près pour les douze places de dames du palais; car il eût été trop difficile

difficile, dit avec raison Massillon dans ses mémoires, d'en remplir les places de femmes intactes du côté des mœurs, si on avoit été bien scrupuleux. M. le duc fut même forcé de recompenser madame de Prie & madame d'Egmont, dont toute la cour connoissoit les galanteries, & quelques autres, qui, en passant & comme par distraction, ne lui étoient pas cruelles; car s'il étoit borgne, ayant été blessé à la chasse, il étoit aussi le plus grand & l'un des plus beaux hommes de la cour; & pardessus tout, fort généreux envers ses maîtresses.

Parmi les autres femmes galantes, je dois distinguer aussi madame de Nesle & madame de Gontaut, qui avoient pour moi des sentimens moins intéressés, mais plus vifs & plus naturels que ceux de madame de Prie pour M. le duc. Madame de Nesle avoit de l'esprit, du courage, de l'activité, & des passions énergiques; il y avoit au contraire dans madame de Gontaut plus de sensibilité & de réflexion; enfin les autres dames du palais étoient la maréchale de Villars; les duchesses de Tallard, de Béthune & d'Epernon; les dames d'Egmont, de Chalais, de Rupelmonde, de Mérode, & de Matignon.

On alla plus loin ; on rechercha les sculptures les plus obscenes, pour qu'il pût les palper & les voir dans tous les sens, & pour qu'il ne fût point entrepris, lorsque la princesse polonoise, aussi neuve & aussi modeste que lui, seroit arrivée. Douze tableaux, dessinés & peints par l'habile peintre des graces, & représentant les amours des patriarches, furent donc placés dans un lieu où la curiosité pouvoit engager le prince, dans un moment de solitude, à y jeter les yeux. On représentoit, dans le premier numéro, l'innocente société d'un berger & d'une bergere ; dans le numéro suivant, on voyoit dans le berger une passion naissante, des regards, quelques libertés galantes ; le numéro troisieme représentoit des attouchemens. Dans le quatrieme, le berger cherchoit autre chose ; & ainsi de suite jusques au grand dénouement.

Madame de Prie étoit partie pour Strasbourg, pour apprendre la même chose à la princesse, & pour l'instruire sur-tout de l'état de la cour, des obligations qu'elle contractoit envers le premier ministre ; & la méchante femme ne manqua pas de lui faire connoître ceux qu'elle devoit prendre pour ses ennemis, qui étoient, comme on le pense bien, ceux de M. le duc

& de madame de Prie. Ainsi, tout se conduisoit à la cour d'une maniere aussi fausse que gauche pour endoctriner le roi : on risquoit de lui gâter l'imagination ; & pour instruire la reine, on lui envoyoit une prostituée, capable de lui donner des préventions & de lui gâter l'esprit.

Madame de Prie fit plus ; elle avoit pour la princesse de Pologne une infinité de présens de la part de M. le duc ; & comme notre reine future n'avoit pas de chemises, elle profita de cette situation d'une détresse extrême du roi Stanislas, pour lui en porter, avec affectation & avec si peu de délicatesse, qu'on dit qu'elle avoit voulu par-là que la reine eût pour elle toutes sortes d'obligations, & qu'elle avoit mis beaucoup d'importance à des soins de détail, qui ne pouvoient qu'humilier la jeune princesse, qui disoit en effet, en recevant les premiers présens de la France : *Jamais de la vie je n'avois vu tant de richesses.*

CHAPITRE VIII.

Mon ambassade de Vienne en 1725. Tableau de la cour de Vienne.

TANDIS que l'intérieur de la cour de France étoit ainsi agité, que les partis se formoient, que les parlemens se liguoient, & que Fleury observoit en silence le ministre qu'il vouloit supplanter, j'étois arrivé à Vienne, pour traiter avec l'empereur.

Ce prince écoutoit alors la reine d'Espagne, & l'assuroit qu'il favoriseroit ses projets sur la couronne de France, en cas de mort du jeune Louis XV. Il avoit cependant de grands projets à exécuter; car n'ayant pour héritier que des filles, pouvant lui-même mourir chaque jour, il désiroit avec ardeur de laisser à sa maison la succession intacte de ses domaines. J'écrivis dans cette circonstance à M. le duc, combien nous devions être prudens dans cette crise de la maison d'Autriche; & comme le cardinal de Polignac s'ouvroit à moi sur les affaires générales de l'Europe, je lui écrivois

mes projets sur la Lorraine, ou relativement à d'autres avantages pour la France, en ces termes, le 22 décembre 1725.

L'empereur est plein de projets & de fortes idées, qu'il faut prévenir, & qui nous doivent engager à lier une négociation, qui, bien conduite, tournera à notre avantage. Il aura beau vouloir transmettre toute sa succession à sa fille aînée, nous serons plus maîtres de la négociation que lui, & il sera très-difficile que les autres puissances ne nous forcent d'accepter en Flandres ou en Lorraine, des possessions qui pourroient être à notre convenance.

Charles VI, le treizieme & dernier empereur de la maison d'Autriche, avoit hérité de l'ambition, de la fierté, de la dureté même des principes de sa famille, & en lui finissoient les mâles de cette superbe race autrichienne, qui, par son orgueil & son despotisme, avoit perdu jadis la Suisse & la Hollande; qui avoit réussi à rendre le trône impérial presque héréditaire pendant trois siecles dans sa maison, quoique, par sa constitution, il fut électif. Elle avoit incorporé dans ses possessions tant de royaumes ou de souverainetés, à titre de soumission;

ou par droit de conquêtes, & son influence sur les cours de l'empire étoit telle, que toute l'Allemagne trembloit, sur-tout sous les trois derniers empereurs. Redoutable à la liberté de l'Europe, elle avoit montré combien une conduite constante & des principes suivis dans les souverains dissipent à la longue toutes assemblées nationales, & triomphent de la multitude, qui ne porte dans ces compagnies que les opinions versatiles des siecles, que les princes avisés ont toujours l'art de créer. En Espagne, l'Autriche avoit anéanti la puissance des Cortès & des Grands; en Hongrie, elle travailloit à la même opération, & tentoit avec les Flamands, par de petites attaques souvent renouvellées, de leur enlever leurs priviléges, de lasser la liberté publique. Tel étoit le génie de la maison d'Autriche, qui alloit s'éteindre.

Charles VI étoit âgé de quarante ans quand j'arrivai à Vienne, étant né en 1685, & n'avoit de son épouse, née princesse de Brunswick-Blankenberg-Wolfenbutel, que deux filles; la célebre Marie-Thérese, alors âgée de huit ans; Marie-Eléonore, née en 1718; & une troisieme, qui mourut âgée de deux ans. Il étoit d'une humeur sombre &

mélancolique, dur envers ses généraux & ses courtisans; sa cour n'avoit que de l'éclat & de la représentation, rien d'aisé, & peu de galant; il ne connoissoit ni la générosité, ni la compassion, & cependant il valoit mieux que la plupart de ses prédécesseurs, pour les principes & pour le caractere; & sa sévérité tenoit plutôt à sa politique qu'à la trempe de son ame.

Quant à l'intérieur de la cour de Charles VI, l'étiquette scrupuleuse & le cérémonial du despotisme y étoient observés avec une extrême rigueur. La dévotion y régnoit aussi avec appareil; & parce que l'empereur étoit dévot, tout le monde étoit obligé de le paroître. Je publierai à ce sujet la lettre que j'écrivis au cardinal de Polignac, en ces termes, qui font mieux connoître l'intérieur de la cour de Charles VI.

« J'ai mené ici une vie pieuse pendant le
» carême, qui ne m'a pas laissé libre un
» quart-d'heure par jour, & j'avoue que si
» j'avois connu la vie que mene ici un ambassa-
» deur, rien, dans la nature, ne m'auroit dé-
» terminé à accepter cette ambassade, où,
» sous prétexte d'invitations & de représenta-

» tions aux chapelles, l'empereur se fait suivre
» par les ambassadeurs comme par ses valets
» de chambre. Il n'y a qu'un capucin, avec
» la santé la plus robuste, qui puisse résister à
» cette vie pendant le carême. Pour en don-
» ner une idée à votre éminence, j'ai été de
» compte fait, depuis le dimanche des rameaux
» jusqu'au mercredi d'après Pâques, cent heu-
» res à l'église avec l'empereur. M. le comte
» du Luc, qui avoit été dix-huit mois ici,
» dont il en avoit passé neuf ou dix avant de
» faire son entrée, & le reste à être malade,
» nous avoit laissé ignorer ce trésor de dévo-
» tion que je viens de découvrir à mes dé-
» pens. J'avoue que je pense que la dévo-
» tion veut un peu plus de liberté, & que cette
» contrainte inouie que l'on approuve ici, &
» qui n'est dans aucune cour du monde, est
» pour moi quelque chose d'insoutenable,
« & dont je ne puis m'empêcher de marquer
» ma mauvaise humeur à votre éminence ».

Le cardinal de Polignac me répondit de Rome en ces termes :

« Sur la peinture que vous me faites de la
» maniere dont vous avez rempli tous les de-
» voirs du carême, de la semaine-sainte, &

» de pâques, je crois ne pouvoir mieux faire
» que de vous féliciter d'en être forti : peut-
» être n'en aviez-vous jamais fait autant de vo-
» tre vie. Imaginez-vous précifément la même
» chofe d'un cardinal à Rome. Il eft vrai que
» nous fommes payés pour cela ».

Tel étoit l'intérieur de la cour de Charles VI; elle avoit, comme on le voit, quelque reffemblance avec la cour de Rome. Voici l'efprit du miniftere de ce temps-là.

Nous fommes, dans nos ambaffades, non feulement les efpions des princes; mais les maîtres qui nous envoient nous donnent eux-mêmes des inftructions qui nous initient dans tous les fecrets, & nous aident à pénétrer dans les intrigues des autres cabinets. J'étois prévenu, avant de partir pour Vienne, de la méthode que les miniftres allemands en général obfervent en traitant, & de celle qu'il faut fuivre avec eux. Accoutumés à avancer des faits dont ils connoiffent fouvent la fauffeté, ils ne favent point rougir, lorfqu'en leur répondant, on leur fait voir qu'ils ont falfifié jufqu'aux actes les plus authentiques, & aux articles des traités les plus folennels, ainfi que le comte de Konigfek, fit fur un article des traités de Raftadt & de Baden, concernant la refti-

tution de Mortagne au roi ; les miniſtres de l'empereur en firent de même à Vienne, en produiſant au comte du Luc une déclaration d'Obrecht, & une autre de Chamois ſur les affaires d'Alſace, dont ils avoient retranché une partie, ſans doute pour induire le comte du Luc en erreur.

Obligés enſuite d'abandonner ce qu'on leur fait voir qu'ils ont ſoutenu ſans fondement, ils ſavent reprendre pluſieurs fois la même matiere qu'ils avoient déjà abandonnée, comme ſi elle étoit abſolument nouvelle, & qu'il n'en eût jamais été queſtion. La ſeule maniere de traiter avec eux étoit donc de s'armer de beaucoup de patience, de répondre, par les mêmes raiſons, autant de fois qu'ils traitoient la même matiere, & ſur-tout il falloit avoir attention de ne laiſſer paſſer aucun des traits de hauteur qui leur étoient ordinaires ; ils ſavoient en tirer des avantages, lorſqu'on n'y avoit point répondu, & ils donnoient après cela des réponſes dures, & même injurieuſes, pour des raiſons.

Telle eſt la méthode que ſuivent les miniſtres Allemands, & même ſouvent ceux de la cour de Vienne, & rien n'étoit plus difficile à connoître & à démêler, que les différentes intrigues & les cabales particulieres de ces

derniers; & comme elles changeoient ſouvent, je devois approfondir le caractere des miniſtres négociateurs de la cour de Vienne.

Il y avoit dans cette cour des perſonnages de grande conſidération, que je dois faire connoître relativement à nos intérêts & à leur ſituation auprès de l'empereur.

Le prince Eugene, que l'on pouvoit regarder avec raiſon comme celui qui avoit rendu les plus grands ſervices à l'empereur, étoit devenu auſſi le principal objet de la jalouſie de tous les autres miniſtres; mais ſon crédit avoit paru ſi ſolide, qu'il étoit difficile aux autres d'attaquer le prince Eugene directement; en ſorte que le comte Sinzendorf, qui s'étoit ſéparé de ſes intérêts, pour ſe lier avec ſes ennemis, le marquis de Perlas, & avec le comte Savaglia Catalan, jugea n'avoir point d'autre parti à prendre, que celui de faire naître des plaintes continuelles contre le marquis de Prie, que le prince Eugene ſoutenoit.

Le dernier voyage de l'empereur à Prague, où le prince Eugene n'alla point, avoit été une occaſion favorable pour le comte de Sinzendorf; & l'affaire qui ſurvint enſuite au comte de Bonneval avec le marquis de Prie, donna aux ennemis du prince Eugene des moyens de

parvenir à leurs fins. D'un côté, ils ſuggérerent à l'empereur le deſſein d'envoyer une archiducheſſe dans les Pays-Bas; & de l'autre, ils firent paſſer au prince Eugene différens diſcours qui lui firent croire que le comte de Bonneval étoit le plus grand ennemi qu'il eût.

Le prince Eugene, trompé par ces fauſſes apparences, crut qu'en remettant à l'empereur le gouvernement des Pays-Bas, ce prince refuſeroit de recevoir ſa démiſſion; en ſorte que par-là il acquerroit plus de crédit que jamais, & pourroit aiſément rendre inutiles les cabales de ſes ennemis; mais l'empereur ayant reçu la démiſſion, & ayant enſuite été forcé, pour ainſi dire, par le prince Eugene de ſigner la condamnation du comte de Bonneval, ce miniſtre ſe perdit par les moyens qu'il avoit cru le devoir mettre à l'abri de tous les revers de la fortune. Le prince Eugene n'étoit donc plus qu'un général qui n'avoit pour lui, auprès de ſon maître, que le ſouvenir des ſervices qu'il lui a rendus; & quoique l'on pût croire que, dans les délibérations importantes, ſon avis prévaudroit ſur celui des autres miniſtres, ſon canal n'étoit pas un moyen de réuſſir auprès de l'empereur, dont il n'avoit ni la confiance, ni l'amitié véritable; on pouvoit ſeulement

s'en servir utilement pour empêcher les délibérations qui pourroient tendre à la guerre ; car les dispositions personnelles du prince Eugene pour la France n'étoient pas mauvaises. Il étoit poli, mais il se livroit aisément à des préventions dont il ne revenoit qu'avec beaucoup de peine ; il avoit d'ailleurs une confiance entiere dans la comtesse de Badiani ; & comme elle étoit extrêmement intéressée, & qu'elle avoit ramassé de grands biens, il falloit, pour lui faire faire des démarches, la tenter par des objets beaucoup plus considérables que l'utilité qu'on pouvoit en retirer.

Le comte Sinzendorf, second ministre de la conférence, étoit agréable dans la conversation, fort spirituel, ne manquant pas de talens en affaires ; mais il étoit regardé comme un homme plein d'amour-propre, de foiblesse & d'inégalité, peu sincere & peu vrai dans les affaires, rempli de prévention & de jalousie contre la France, entiérement dévoué aux intérêts du duc d'Holstein, dont on prétendoit qu'il recevoit une pension, & confident des vues du duc de Lorraine.

Le comte de Staremberg, troisieme ministre de la conférence, brouillé avec le prince Eugene, méprisant les autres ministres, & ne

les ménageant pas, ne ſe mêloit preſque plus que des affaires de finances dont il étoit chargé. Il paſſoit pour un homme orgueilleux, dévot, & n'avoit aucun credit dans la conférence.

Le marquis de Perlas, quatrieme miniſtre de la conférence, intimement lié avec le comte de Sinzendorf, étoit peu capable d'affaires; zélé pour le ſervice de ſon maître, qui avoit de la confiance en lui, honnête homme, peu ſolide dans ſes projets, craignant la guerre plus qu'aucune autre choſe, & cependant faiſant ſouvent, par incapacité, ce qui pouvoit y conduire: il étoit d'ailleurs ennemi de la France, & s'étant, pour ainſi dire, toujours attaché à faire manquer les affaires qui avoient été ſollicitées au nom du roi. Tels étoient les quatre miniſtres qui compoſoient la conférence. On n'en admettoit point d'autres dans cette aſſemblée ou conſeil des affaires de Vienne, excepté dans les cas où l'on y portoit des affaires de l'intérieur de l'empire; alors on y admettoit le comte de Windiſgratz, comme préſident du conſeil aulique, & le comte de Schonborn, comme vice-chancelier de l'empire.

Le premier, homme droit, plein de probité & d'eſprit de juſtice, mais portant quelquefois

quefois trop loin l'opinion qu'il avoit de la grandeur de son maître, avoit ce foible au point, que le comte de Schonborn, dont il étoit le plus grand ennemi, le faisoit entrer dans toutes les vues qu'il vouloit faire réussir. Et pour ce qui est du comte de Schonborn, vice-chancelier de l'empire, c'étoit un homme d'esprit, fort poli, & avec qui il étoit fort agréable de traiter; mais la conduite qu'il avoit tenue dans la derniere affaire des investitures, n'avoit pas permis de croire que ses intentions fussent bonnes; & autant sa famille avoit eu autrefois d'attachement pour la France, autant paroissoit-il éloigné de ces sentimens. Le parti qu'il prit de s'éloigner de Vienne, lorsqu'il vit que l'affaire des investitures ne tournoit pas comme il l'avoit désiré, fit juger dès lors que son crédit n'étoit pas supérieur. Il avoit de plus contribué à mettre les affaires de la religion au point de fermentation où elles sont; & c'étoit une opinion presque générale, que le comte de Schonborn ne résistoit pas à la tentation de l'argent de France. Il s'étoit brouillé avec tous les ministres, excepté avec le prince Eugene, sacrifiant toutes choses, pour donner au comte de Senzendorf des marques de son amitié. Il avoit d'ailleurs des

espions chez tous les ministres ; il étoit zélé partisan de la maison palatine, & dévoué aux intérêts du czar, qu'il avoit bien servi longtemps.

Enfin le sieur Insen, secrétaire de l'empereur, paroissoit avoir assez de faveur auprès de son maître, mais il passoit pour homme de peu de talens.

Il y avoit encore à Vienne un conseil pour les affaires d'Espagne ; mais son influence sur les décisions étoit aussi légere qu'elle avoit été autrefois considérable. Le marquis de Perlas, qui représentoit lui seul tout le conseil, étoit, pour ainsi dire, le seul ministre qui fût écouté. & qui eût du crédit auprès de son maître, pour cette partie ; en sorte que ses maximes prévaloient, quoique le conseil fût sans crédit.

L'intention du gouvernement de France étoit alors, que les ambassadeurs & ministres au dehors lui rapportassent, au retour de leurs emplois, une relation exacte de ce qui se passoit dans les négociations, de l'état du pays où ils servoient, des cérémonies qui s'y observoient, soit dans les audiences, soit dans les autres rencontres ; enfin de tout ce qui peut donner une connoissance particuliere des lieux

où ils auroient été employés, & des personnes avec qui ils auroient négocié. Ainsi, indépendamment du compte que je devois rendre au roi, tous les jours d'ordinaire, sur ce qui pouvoit avoir du rapport à son service, je devois préparer des mémoires historiques, pour les remettre, à mon retour, entre les mains du roi.

Je ne manquai point à ce devoir, & je formai sur cet article trois volumes in-folio, relatifs à mon ambassade, que j'ai voulu qu'on communiquât à l'auteur de mes mémoires.

CHAPITRE IX.

Etat réel des finances en 1726. Compte rendu infidele. Besoins de l'état supposés. Impôt du cinquantieme.

DODUN avoit l'air de gouverner les finances, mais elles l'étoient par les freres Pâris, sous les ordres de madame de Prie.

L'aîné s'appeloit *Pâris*, qui passoit pour

avoir le don d'inventer. Son génie étoit supérieur en effet à celui de ses freres, & ses manieres nobles ne rappeloient pas l'éducation obscure qu'il avoit reçue.

Le second, qu'on appeloit *Pâris la Montagne*, avoit au contraire le talent de l'exécution, de suivre le fil & les détails d'une affaire, de bien faire tenir les registres; en un mot, son genre d'esprit étoit propre à la mécanique de la finance.

Pâris Montmartel, le troisieme des freres, se connoissoit parfaitement en viremens de parties; il avoit approfondi les objets relatifs aux changes étrangers, & à notre commerce avec les différentes puissances de l'Europe.

Enfin *Pâris Duvernay*, le plus jeune de tous, avoit les talens d'un habile courtisan; il voyoit les ministres, les princes, & les seigneurs de la cour, les maîtresses sur-tout, & savoit leur plaire, quelquefois aux dépens de l'état; moyens alors fort connus des ministres des finances, pour soutenir leur crédit à la cour & leur réputation.

Les freres Pâris n'avoient jamais voulu occuper les places des ministres; ils s'étoient toujours contentés d'en avoir la puissance, de les créer quelquefois, & de contribuer à les faire

chasser, lorsqu'ils trouvoient en eux une trop grande résistance. C'est aux Pâris à qui la finance devoit le premier établissement des registres & journaux de recette générale, & ils avoient influé sur l'ordre des caisses, que Desmarest avoit établies sous le feu roi. Ils furent ensuite consultés & employés sous l'administration du duc de Noailles, & sous celle d'Argenson. Law eut bien de la peine à leur enlever la confiance du régent, & ils furent exilés; mais bien ligués & bien unis, ils ne contribuerent pas peu à renverser le systême; ils furent donc rappelés. L'aîné inventa le *visa*, & Duvernay le fit exécuter.

Sous le nom de la Houssaye & de Dodun, Contrôleurs généraux, ils continuerent à gouverner les finances, & toujours avec distinction. Madame de Prie s'attacha alors à Duvernay, & réciproquement; car l'un & l'autre avoient des besoins réels de leurs lumieres ou de leur crédit. Voici quel étoit l'état des finances, que je tire des mémoires originaux & manuscrits des freres Pâris, tom. I du *Traité des administrations des recettes & dépenses de l'état*, pag. 329.

« Les dispositions (qu'on avoit mises dans la » manutention des finances) excluoient sur-

» tout toutes demandes injustes des courti-
» sans; elles prescrivoient des termes fixes pour
» les paiemens, ne laissoient plus d'importu-
» nités à craindre aux ministres, ni des portes
» ouvertes aux manéges de cour, qui font si
» souvent admettre & payer des créances mal
» fondées, par préférence même aux deman-
» des les plus intéressantes de l'état.

» Par l'effet de ces arrangemens, toute la
» finance étoit en ordre, les dettes liquidées,
» les paiemens certains; enfin tout étoit au cou-
» rant.

» Et comment les revenus ordinaires n'au-
» roient-ils pas suffi jusqu'à présent pour les
» dépenses de chaque année? Dans l'état des
» fonds pour l'année 1726, la dépense n'ex-
» cédoit la recette que de 2,854,202 liv.

» Sans doute que ce vide auroit été rem-
» placé par de nouveaux retranchemens dans
» la dépense, comme on l'a dit, & sur-tout
» par l'augmentation des revenus, qui excé-
» doient réellement de treize millions le mon-
» tant des dépenses, quoiqu'ils n'eussent été
» évalués que sur le produit net & effectif de
» 1725; produit que la disette des grains & la
» misere des peuples avoient beaucoup dimi-
» nué.

« Que cette situation est différente de celle
» où l'on est quand on consomme les revenus
» de l'état par anticipation, & souvent à
» grands frais d'escomptes & d'intérêts » !

« Le roi touchoit donc au moment heureux
» où Louis XIV ne s'étoit trouvé qu'à la fin
» du ministere de M. Colbert, par les soins
» de ce grand ministre, & où nul de ses pré-
» décesseurs ne s'étoit vu depuis très-long-
» temps ; & comme on n'auroit plus eu besoin
» d'affaires extraordinaires, les Sujets, remis de
» leurs épuisemens, seroient en état de fournir
» aux besoins à venir. Lorsque de pareils mo-
» mens sont échappés, qu'il est rare de les
» trouver » !

Tel est le langage des freres Pâris dans leurs mémoires particuliers. Je dois laisser aux générations futures l'état des fonds & des dépenses pour l'année 1726, qui confirme le discours précédent, & montre que, dans le sein de l'abondance, on supposa un énorme déficit. On menaça de la guerre pour créer un impôt ; & M. le duc, qui étoit honnête homme, & qui fut trompé, consentit à tout ce qu'on voulut.

On fit plus ; pour en cacher au peuple le produit, pour lui donner un nom modeste,

on imagina le mot de *cinquantième*, moins capable d'effaroucher les François. M. le duc tint un conseil même chez lui pour l'établissement de cet impôt, composé de Villars, de Noailles, d'Antin, de Fleury, du contrôleur général, & de quatre conseillers d'état. Le ministre des finances assura qu'il étoit dû cinquante-sept millions d'arrérages de rentes des trois dernières années, & fit passer au conseil, qu'un tiers seroit converti en capitaux, dont on feroit la rente, & qu'on augmenteroit la finance de diverses charges pour payer le restant.

Il dit que le cinquantième ne produiroit que vingt-cinq millions destinés à payer les anciennes dettes, & à libérer l'état; & cet impôt passa dans le conseil à la pluralité des voix: sur quoi il est bon d'observer que le témoignage d'un ministre suffisoit alors pour entraîner tout le conseil, & aggraver le fardeau de tout le peuple françois, sans que le conseil fût instruit, ni des déprédations, ni du besoin réel de l'état.

Mais la situation de la favorite étoit telle, qu'elle ne pouvoit plus se soutenir qu'en répandant l'or & l'argent sous les formes de *gratifications*, & sous prétexte de services. Ces

gratifications périodiques étoient plus capables que tout autre moyen d'opérer ce que madame de Prie en attendoit. Elle voyoit se former déjà contre elle un orage à la cour, & on s'appercevoit que Fleury se préparoit à supplanter M. le duc. Il falloit donc attacher à sa cause les courtisans ; & comme on avoit beaucoup volé jusqu'à ce moment-là ; comme, pendant le systême, tout le monde en avoit appris le métier, qu'on faisoit impunément dans les bureaux des finances ; comme les commis eux-mêmes en avoient depuis long-temps l'expérience & les moyens, il falloit continuer ce systême de déprédation, ou s'avouer, en présence de toute la cour, ministre incapable de gérer les finances, & se montrer favorite impuissante, & cesser d'être. Les freres Pâris se cachoient derriere Dodun, le mettoient en avant en toutes choses ; & le pauvre Dodun, qui n'avoit ni la force d'agir & de vouloir, ni celle de se retirer des finances, se laissoit pousser : tant étoit attrayante la place d'un ministre ! Le nom seul étoit alors capable de voiler la nullité, la bassesse, ou les crimes de ceux qui étoient revêtus de ces grandes places.

Dans cette circonstance, le besoin d'argent devenant chaque jour plus urgent, l'avidité

des courtisans & les folies de madame de Prie le dissipant chaque jour, on résolut, pour en obtenir des peuples, d'employer la puissance royale, & de l'opposer au parlement, au clergé, aux états des provinces, dont on attendoit quelque résistance. On imagina une espece de compte rendu des dépenses de l'état; & pour tromper les peuples, on assura qu'à la mort du régent, il y avoit pour dix-neuf cents millions cinq cent mille livres de capitaux de rente qui existoient encore, & on ajoutoit que les capitaux des dettes étoient supérieurs de 685 millions, de ce qu'il y avoit en 1715.

On ajoutoit dans ce compte rendu, qu'en 1715 les arrérages des rentes étoient de trente-huit millions neuf cent mille livres; & qu'en 1723, il s'en étoit trouvé pour cinquante-un millions cinq cent mille liv.; & cette augmentation de dettes & d'arrérages étoit rejetée, non sur le ministere de M. le duc, mais on en attribuoit la cause aux opérations de la banque, *qui sans doute*, disoit-on, *furent entreprises dans la vue de libérer l'état, mais dont le succès fut bien différent.* M. le duc rejetoit ainsi sur le duc d'Orléans le déficit des finances.

Il parloit ensuite de la formation de la

maison de la reine ; des dépenses du mariage du roi, & du voyage de l'infante ; des arrérages des rentes, & des appointemens qu'il étoit nécessaire de payer ; des années de stérilité qu'il falloit prévenir, par l'établissement des magasins de blé ; & enfin de la nécessité de satisfaire à ces besoins, par des secours extraordinaires & pressans.

Le ministre des finances espéroit satisfaire ces besoins, en exigeant la levée du *joyeux avénement*, en établissant des maîtrises nouvelles, en demandant une augmentation de finance aux receveurs des domaines, espérant que ces moyens combleroient le déficit passé, qui se trouvoit dans les finances de l'état.

Quant au déficit futur, le gouvernement se proposoit de le combler par des retranchemens, par des améliorations de régie & de recette, dont il espéroit un profit de douze millions.

Et pour se libérer de la dette de l'état, pour réduire les impositions, il proposoit un *modique fardeau*, mais réparti entre tous les sujets avec une juste proportion, afin que tout le monde contribuât au soutien de l'état. En deux mots, il demandoit ce que je vois Calonne

solliciter encore à la fin de mes jours, dans la même circonstance, un *impôt territorial.*

« L'établissement, disoit le ministere, du cinquantieme du produit des terres, maisons & biens-fonds, nous est indiqué par la Hollande, qui leve d'ailleurs tant d'autres droits sur ses peuples : les habitans des campagnes & leur industrie sont assez chargés par le paiement de l'imposition des tailles ; ils ont peu d'intérêt au paiement des rentes dues par le roi. Ceux qui possedent des biens-fonds doivent donc être appelés au secours de l'état, pour la libération : c'est pourquoi le gouvernement s'est déterminé à l'établissement du cinquantieme pendant douze années. Ce n'est point la quantité des personnes, c'est la quantité des biens qui fournira le secours ; il ne portera donc que sur ceux qui auront le moyen d'y contribuer ; ce sont eux qui retireront tout le fruit de l'imposition, puisque son produit sera exactement employé au remboursement des capitaux des rentes. Ces paiemens réguliers & successifs de six mois en six mois établiront une abondante circulation dans le public, & la constitution, remise au denier 20, fera prêter de particulier en particulier les

sommes remboursées par le roi. Ainsi, les sujets ont un intérêt sensible à la diminution des dettes de sa majesté, pour faire valoir leurs rentes, & pour parvenir à pouvoir faire usage des capitaux dans le commerce & dans les dispositions de famille.

» Il n'y a personne qui ne se convainque de vérités aussi évidentes. *Mais si le public ne peut croire que le produit du cinquantieme soit fidelement employé à l'exécution des capitaux, ce n'est pas une raison que la difficulté d'établir cette opinion, pour renoncer à l'entreprendre; plus on a donné jusqu'à présent d'exemples opposés à la confiance, plus le gouvernement doit employer de soins & d'exactitude dans ses promesses, pour ramener cette confiance précieuse, & pour en faire un usage moderé au profit de l'état, même lorsqu'il faut veiller à sa conservation....*

» Il est néanmoins sensible qu'il n'y a qu'à commencer une fois les remboursemens, pour se donner de plus en plus les moyens de les continuer, & pour mettre le roi en état de satisfaire à tous les besoins qui pourroient naître, de quelque nature qu'ils fussent, sans toucher à la destination du produit du cinquantieme. Les remboursemens des capitaux

libéreront tous les ans les sommes affectées sur les revenus ordinaires, au paiement des arrérages de ces mêmes capitaux; & tous les ans il s'éteindra des rentes viageres par le décès des rentiers; par conséquent voilà des fonds libres, qui, d'années en années, s'accroîtront beaucoup, & qui seront appliqués à d'autres remboursemens, qui laisseront encore de nouveaux fonds libres. S'il arrivoit des besoins urgens, le roi trouveroit une ressource suffisante dans la partie de ses revenus libérée; & pour l'augmenter encore successivement, il seroit de son intérêt de soutenir invariablement la destination du cinquantieme, & d'en appliquer le produit aux remboursemens.

« Ainsi, l'intérêt du roi s'accorde parfaitement avec celui de ses sujets dans cette opération, & ce doit être un grand motif de confiance pour le public.

A ce ton hypocrite, on eût cru que toutes les dettes de l'état alloient être éteintes, & que les ministres étoient touchés de la souffrance des peuples.

Mais l'avidité de madame de Prie étoit telle, qu'elle vouloit en réalité une grande masse d'or pour soutenir ses gratifications, son cré-

dit & ses folies. Elle n'imaginoit pas qu'en attribuant au régent le dégât des finances, elle trouveroit dans la maison du duc d'Orléans un fils & une princesse qui repousseroient cette attaque. Elle ne se doutoit pas des anciennes oppositions qu'avoit éprouvées le ministere, celui de Louis XIV lui-même, qui ne put jamais voir s'effectuer le projet d'un impôt réparti sur toutes les terres. Elle ne savoit pas que le parlement, intéressé à repousser un impôt qui frappoit sur ses possessions privilégiées, ni que le clergé, qui, depuis le commencement de la monarchie, étoit dans l'usage de s'imposer lui-même, rejetteroient le *cinquantieme*, odieux, par sa forme & par sa nouveauté, aux différens ordres qui composoient la hiérarchie de l'état. Madame de Prie étoit détestée, méprisée, honnie de toute la France; elle osa lutter contre tous ces corps, pour avoir de l'argent, le répandre, enrichir ses parens, ses adorateurs, détruire le parti qui lui étoit si contraire, l'éloigner de la cour, & le dissiper. Elle tourmenta M. le duc; elle redoubla ses caresses; elle l'environna, sans jamais le quitter. Le pauvre prince s'abandonna; l'impôt fut résolu; il fut annoncé, & les

baïonnettes eurent ordre d'escorter un lit de justice.

Madame de Prie fit alors courir le bruit que le roi, comme Louis XIV, étoit disposé, s'il le falloit, de montrer son fouet au parlement, & que s'il faisoit quelque résistance, on pourroit le renvoyer à Pontoise ou à Blois. Ces fausses alarmes étoient bien capables d'intimider le parlement.

CHAPITRE X.

Le cinquantieme. Lit de justice. Insurrection du Clergé & du Parlement contre cet édit. Considération sur les représentans héréditaires, & sur les représentans éligibles dans les monarchies.

QUAND on réfléchit sur les principes qui se sont maintenus dans le clergé & dans le parlement, depuis que la nation françoise a perdu ses anciennes prérogatives, on ne peut qu'être

qu'être satisfait, avec tous les bons citoyens, de voir l'avidité des courtisans & des ministres, & les efforts du despotisme, sans cesse surveillés, & dans un combat perpétuel avec les principes du clergé & des parlemens.

Ces deux corps, dans la dégénération actuelle de la nation, & des formes de notre ancien gouvernement, sont les seuls que le despotisme n'a pu détruire, & que l'opinion a toujours soutenus & opposés aux progrès de la puissance usurpée de nos monarques.

Il y a donc deux grands faits à démêler dans notre histoire, notre attachement & notre amour pour nos souverains, & l'énergie de l'esprit patriotique, qui a toujours fait applaudir aux principes & à toutes les résistances que le clergé & les parlemens ont opposés au pouvoir armé de nos souverains.

Une mobilité singuliere dans la face de l'état, une administration versatile, des ministres sans cesse renouvelés, ont, depuis plusieurs siecles, tourmenté la France. Les principes seuls de ces deux corps ont été constans; ils ont toujours dit à l'autorité armée, *qu'elle ne pouvoit établir en France que des lois & des impôts, vérifiés, consentis, & enregistrés librement.*

Des actes de despotisme ont souvent forcé les parlemens. Louis XI, François Ier, Louis XIV sur-tout, ont pu fléchir les volontés; jamais ils n'ont pu détruire dans les parlemens ces grands principes, qui sont toujours les bases du peu de liberté qui nous reste encore dans la situation actuelle de la France, & je vois le clergé dire au roi, lorsqu'en 1725 il établit le cinquantieme, comme jadis Injuriosus dit en pareil cas à Clotaire, que le roi n'avoit pas le droit d'établir des impôts; & comme ce Clotaire blâma l'édit qu'il avoit créé de son chef; je vois de même Louis XV retirer son édit du cinquantieme.

Ainsi, lorsque la loi fondamentale de l'état établit l'hérédité du trône; lorsque la permanence d'une autorité toujours armée & toujours subsistante, parvient à renverser à la longue notre gouvernement; lorsque les prérogatives populaires sont anéanties parmi nous; que notre influence primitive sur les affaires du gouvernement nous est ravie; lorsque la noblesse de France asservie ne parle plus que le langage du courtisan, & que la pairie elle-même quitte son tribunal pour ramper à la cour; je vois encore dans ce clergé & dans ces parlemens quelques principes fondamentaux de notre

ancienne constitution sur l'impôt & sur les lois. La philosophie moderne devoit donc respecter & soutenir, au lieu d'attaquer à toute outrance ces deux corps ; elle devoit les encourager, au lieu de leur envier l'estime des peuples, comme Voltaire, par exemple, qui prostituoit ses louanges, en accabloit toutes sortes de ministres, & toutes les maîtresses du temps.

J'avoue bien que ces deux corps n'ont qu'une constitution gothique & féodale ; je reconnois les vices inhérens à leur constitution. Mais enfin qu'on examine les luttes perpétuelles de ces deux corps contre les progrès de nos ministres ; qu'on observe leur courage, l'énergie, la vertu de plusieurs citoyens qui ont souffert parmi eux les exils & les emprisonnemens, plutôt que de souscrire au vice ou aux ordres des tyrans, & on reconnoîtra que nous sommes heureux encore d'avoir ces défenseurs généreux, qui rendent au roi lui-même des services inappréciables, lors même qu'ils s'opposent à la marche aveugle du pouvoir royal (1).

(1) Ce chapitre fut composé lorsque le clergé & le parlement combattoient contre l'archevêque de Sens.

Le ministere, voyant que le parlement n'étoit point porté, dans un temps de paix

---

Alors M. d'Epréménil au parlement, & M. de Themines dans l'assemblée du clergé, déconcertoient avec courage la marche astucieuse & incertaine d'un ministere injuste, sans caractere, & chancelant.

Alors le parlement & le clergé méritoient toute sorte d'éloges de la part du peuple, qui seul ne pouvoit encore qu'applaudir & admirer ; car il étoit éloigné de toutes les places actives du clergé, du parlement, & des assemblées des pays d'état.

Aujourd'hui qu'il n'est plus de parlement, ni de clergé, & que la nation veut être représentée par des citoyens éligibles, je dois ajouter quelques observations sur sa constitution actuelle, en comparant le caractere d'une représentation héréditaire, à celui d'une représentation éligible.

Je vois d'abord, dans une monarchie héréditaire, une famille toujours subsistante, toujours intéressée à augmenter sa fortune, ses richesses, ses états, son pouvoir, comme la famille d'un simple particulier ; à récupérer enfin l'ancienne puissance qu'elle avoit acquise. Cette famille dirige le pouvoir national, commande les armées, dispose du pouvoir exécutif.

Je vois aussi dans le cœur des François un principe toujours royal, une passion innée pour le gouvernement d'un seul ; un attachement, un amour bien connu pour sa personne & pour sa famille.

C'est avec ces sentimens d'attachement du côté des

ſur-tout, à l'enregiſtrement d'un nouvel impôt, engagea le roi à tenir un lit de juſtice, pour

---

peuples, & d'ambition du côté des dynaſties royales, que les miniſtres ont toujours attaqué les plus belles conſtitutions des empires. Ce ſont ces ſentimens qui nous ont ravi la conſtitution primitive de la monarchie.

Si donc nous ne pouvons oppoſer à cette puiſſance royale qu'une aſſemblée élective périodiquement, je vois dans cette aſſemblée une puiſſance artificielle, & je ne ceſſerai jamais de dire, que dans le conflit d'une puiſſance dont l'eſprit & l'opinion ne pourront être que l'eſprit verſatile des ſiecles, contre l'autorité d'un ſouverain armé, & qui n'a à ſuivre que quelques principes d'agrandiſſement, il faut néceſſairement que la puiſſance royale, héréditaire & armée, l'emporte à la longue ſur l'eſprit des ſiecles.

En Angleterre, je vois à côté du pouvoir exécutif héréditaire une partie du pouvoir légiſlatif, qui eſt héréditaire comme le trône. Chaque pair voit dans ſa famille une portion de la ſouveraineté. Cette prérogative eſt une eſpece de propriété. Le roi de la Grande-Bretagne peut bien faire des pairs de ſon royaume les inſtrumens de ſa volonté, de ſes paſſions; jamais il ne pourra abolir les prérogatives légiſlatives héréditaires; nul avantage équivalent ne pourroit être offert par le roi; en ſorte que l'Angleterre conſervera ſa conſtitution tant que la pairie ſubſiſtera; car les réſiſtances réciproques ſeront permanentes comme les intérêts.

l'exiger, pour l'ordonner par autorité, & pour en imposer à la magistrature par l'éclat de la

---

Je vois au contraire dans la constitution du royaume de France, dans l'état où elle est, le 19 janvier 1790, que le pouvoir exécutif n'est réprimé & environné que d'une puissance législative purement éligible, & qui n'apportera dans les assemblées nationales que l'opinion & la volonté régnantes. Il est beau sans doute de voir la fin du dix-huitieme siecle, toute animée de l'amour de la liberté & de la haîne des tyrans.

Mais quand je réfléchis sur la mobilité de l'opinion en France, & sur le pouvoir permanent des rois; quand je vois la France, jadis soumise à la noblesse, & ensuite soumise à ses rois; quand je la vois, tantôt ignorante, tantôt éclairée, tantôt féodale, & tantôt ministérielle; attachée à la folle gloire du regne de Louis XIV, superstitieuse comme lui, querelleuse sur les matieres religieuses, dévote ou fanatique même, comme son roi & ses ministres, & indifférente sur la religion, quand ils deviennent indévots; je ne puis m'empêcher de tout craindre de la mobilité de l'opinion & de l'esprit national.

Il en est chez tous les peuples du monde de l'amour de la liberté, comme des sciences & de la religion; les siecles religieux, libres, éclairés, se succéderent rapidement à Rome; la seule ambition du pouvoir ne passa jamais, & cette passion triompha de toutes les autres.

En France, nous avons toujours été dirigés par nos rois; la facilité de notre caractere nous a toujours laissé

cour. Les princes du sang, le duc d'Orléans lui-même, quoiqu'il détestât M. le duc & ma-

---

conduire au but qu'on nous indiqua, & nous avons été dévots ou irreligieux, fanatiques ou indifférens sur la religion; militaires & conquérans, ou vivant dans une sorte de servitude, sous le joug des étrangers, comme nos monarques. Leur fierté fut la nôtre : notre caractere a sans cesse imité le leur; ils ont toujours créé, modifié, changé, établi l'opinion nationale & la volonté générale des François.

Et cependant c'est de l'opinion seule des lumieres, de la constance de l'amour de la liberté, & de la permanence de notre volonté actuelle, que dépend le maintien de notre constitution. Le pouvoir ne sera jamais héréditaire du côté des représentans. Cette hérédité de représentans est détruite jusques dans l'intérieur de nos provinces; il n'est plus de droit de représentation attaché aux baronnies, aux évêchés, ni aux fiefs.

Le salut de la patrie dépend donc de la permanence de la volonté & de l'opinion, & de la constance des François dans leurs principes actuels. Aucune famille ne conservera des droits législatifs, & la famille royale ne sera en opposition qu'à la mobilité des législatures.

Or, l'histoire de tous les peuples nous montre que les rois savent enivrer leurs sujets, qu'ils ont l'art de créer des passions aussi énergiques que l'amour de la liberté. L'esprit militaire dans les monarchies, par exemple, n'a-t-il pas toujours étouffé les vertus civiles & patriotiques? Un conquérant, un autre Louis XIV,

dame de Prie, furent obligés d'y aller. J'y assistai moi-même, en ma qualité de pair, quel-

---

un César, un Charles XII ne sont-ils pas assurés, au retour de leurs expéditions, de se soumettre les cœurs, même des ennemis vaincus? Un général d'armée, un roi militaire, heureux dans ses expéditions, ne finit-il pas ordinairement par enchaîner un peuple enivré, à qui il fait entendre qu'il veut maintenir sa liberté & abolir le regne de ses tyrans. Un simple général n'asservit-il pas ainsi les romains, peuple passionné pour la liberté & les vertus patriotiques? Ce caractere militaire a d'ailleurs je ne sais quoi d'imposant sur l'esprit des peuples, qu'il efface aux yeux de toutes les générations la honte de l'injustice, & l'horreur qu'on pourroit concevoir d'un tyran.

Mais non seulement tout pouvoir héréditaire est banni du pouvoir législatif en France, mais encore je vois contre cette constitution étonnante des milliers de familles nobles, qui ne se mêleront pas avec nous, qui conserveront, avec leur opulence, des principes particuliers; elles diront à leurs derniers neveux, comme les protestans persécutés par Louis XIV ont dit à la génération actuelle; qu'ils ne doivent jamais oublier leur ancienne situation. Aucune prérogative nationale ne sera plus attachée à des familles; le clergé ne s'assemblera plus; la seule volonté, la seule opinion régnante dirigeront les représentans des peuples; les générations futures de nos rois, le clergé présent & à venir; toutes les familles nobles, considérant avec regret leur existence passée,

ques jours avant mon départ pour Vienne; car les seigneurs de la cour, pairs de France,

---

seront intéressés à abolir notre constitution actuelle.

Il seroit donc nécessaire, ce me semble, de rechercher quelque institution dans les corps représentatifs, qui fixât les principes, qui s'opposât à leur altération, qui rendît nos vertus & nos qualités sociales permanentes; puisque la mobilité de l'opinion, le caracteres des peuples, & l'amour de la liberté sont, comme la religion, des qualités passageres, puisque la permanence de l'autorité royale héréditaire, & l'ambition innée & constante des souverains sont contraires à cette constitution; puisque l'éligibilité des représentans n'est point une qualité aussi naturelle, aussi bien constituée que l'hérédité du pouvoir monarchique; puisque les principes des ennemis de cette constitution, de la noblesse sur-tout, sont héréditaires; puisque la noblesse sera à jamais dans le royaume un corps séparé, qui ne mêlera point son sang avec celui des familles toujours roturieres à ses yeux; puisqu'elle conservera ses systêmes & ses principes particuliers, & formera un état dans l'état, qui influera sur l'esprit public.

L'assemblée nationale a prévu tous ces inconvéniens, & ne cesse chaque jour d'opposer des obstacles aux ennemis de la constitution.

La similitude, par exemple, de l'administration provinciale, dans tous les départemens, est peut-être même la plus sublime des conceptions de l'assemblée, puisqu'une seule division ne peut être attaquée, que sur le

que le ministere éloignoit tant qu'il pouvoit du parlement, & qui entretenoit sans cesse des

---

champ toutes les autres ne réclament, comme par une espece de sensibilité générale ; d'ailleurs tous les agens du pouvoir exécutif sont responsables, tandis que le pouvoir exécutif aura besoin de demander des subsides périodiquement à la nation. Cependant je ne vois rien dans ces institutions, que l'ambition des rois n'ait aboli, à Rome, dans la Grece, en France, en Espagne, en Angleterre, & dans toutes les monarchies de l'Europe moderne, fondées par des peuples conquérans & législateurs, qui ne voyoient d'abord dans leur roi que le premier de leurs capitaines.

Le grand problême politique à résoudre consiste donc toujours à trouver un pouvoir législatif toujours constant dans ses principes, & toujours éclairé ; d'une existence indestructible, toujours permanent, & dont l'autorité & les intérêts soient aussi bien constitués & durables, que ceux de la puissance héréditaire & souveraine, qui s'est maintenue en France pendant tant de siecles, en se jouant de tout pouvoir représentatif & national. Car l'histoire nous apprend que la puissance royale a successivement aboli, 1°. nos assemblées nationales des Champs de Mars ; 2°. les représentans héréditaires, connus sous le nom de pairs, barons, comtes ; 3°. les états généraux que le gouvernement lui-même avoit créés, pour les opposer aux grands, aux représentans héréditaires ; 4°. nos rois ont conduit, tantôt par prieres, tantôt par menaces, toujours par des négociations & par la cor-

différens entre la noblesse de cour & celle de robe, nous obligeoit d'aller siéger au parlement, lorsqu'il vouloit faire passer quelque édit ou impôt; & telle étoit notre servitude, que l'attachement au parlement étoit devenu une conduite ridicule, tandis qu'il étoit de bon ton de se moquer de ses arrêtés; c'est-à-dire, de sa résistance patriotique à toutes les folies qu'imaginoit chaque ministre nouveau;

---

ruption, les parlemens, dont ils se servoient à la place des états généraux, sans que les cours aient jamais cependant sacrifié leurs principes.

L'assemblée nationale, instruite des temps passés, ne saura donc assez imaginer des lois pour contenir ce pouvoir qui avoit tout envahi en France, tout aboli, tout détruit; car elle est bien persuadée que nous n'aurons pas toujours pour souverain un aussi parfait honnête homme. Louis XVI certainement aime la constitution, & je suis persuadé qu'il préfere un conseil national à cette clandestinité de maximes, à ces vues rétrécies, à ces principes privés de l'ancien conseil. Je pense qu'aimant un peuple dont il est adoré, il préfere d'exécuter les volontés de ce peuple généreux & loyal.

Mais qui nous a dit que nos rois seront toujours des honnêtes gens, & qu'un Charles IX, un Louis XI, un Louis XIV, un Henri III n'essayeront pas de nous ravir encore cette admirable & étonnante constitution?

(*Note écrite le 20 Janvier 1790.*)

La grande maxime des miniſtres ſur le pouvoir royal, & la dépravation des principes de notre gouvernement étoient tels, que les miniſtres, les chanceliers de France & gardes des ſceaux annonçoient, *que lorſque le roi parle, la loi s'accomplit*; & que toutes les fois que le roi tient en perſonne quelque ſéance royale, alors ſont effacés & anéantis tous les pouvoirs; & ce que le roi ordonne devient incontinent, & par le fait, la loi de l'état. Je vois malheureuſement cette funeſte maxime enſeignée, dans mes vieux ans, dans des ouvrages même qui ſortent de l'imprimerie royale, & ſur-tout dans le livre d'un nommé Moreau, qui dit avoir été employé par le dauphin, pere de Louis XVI. Certainement ce prince réſervé & prudent n'avoit pas ordonné de publier auſſi hautement des principes de cette nature, & les deſpotes aviſés ne permettent pas qu'on en parle; car la diſcuſſion eſt capable d'ouvrir les yeux aux peuples, aſſez irrités, dans les ſiecles éclairés, contre l'abus de la puiſſance. C'eſt une grande imprudence dans ce Moreau, d'expoſer aux regards de la philoſophie la partie honteuſe de nos monarques: & que ré-

pondra Moreau, avec ses chartres & ses diplômes, lorsque le peuple irrité, qui crée les rois & leur donne la puissance, parleront le langage des Mably & des Raynal; car je vois les peuples s'attacher à leur doctrine, & mepriser celle de Moreau ?

Le garde des sceaux, qui professoit cette doctrine, ne manqua pas, dans le lit de justice, de parler de l'insuffisance des revenus de l'état, de la diminution du produit des fermes, de la nécessité d'augmenter les offices, d'établir, en un mot, le cinquantieme. Le premier président l'assura, dans sa réponse, que la compagnie ne manqueroit pas de souscrire aux ordres du roi. Mais l'avocat général Gilbert dit que, s'il lui falloit donner sa vie & ses biens, ce sacrifice lui coûteroit moins encore que les dernieres paroles qu'il étoit obligé de prononcer, celles qui tendoient à l'enregistrement. Le garde des sceaux dit ensuite, que le roi vouloit bien permettre des remontrances, mais que, par un édit qu'il alloit lire, il vouloit que les conseillers qui n'auroient pas dix ans de service dans les cours supérieures, n'eussent ni séance, ni entrée aux assemblées de chambres où il s'agiroit d'enregistrement d'édits. Gilbert se leva en

core, & dit que la lecture de l'édit qu'ils venoient d'entendre, mettoit le comble à l'affliction & aux malheurs de la compagnie. Avant de requérir l'enregistrement, il fit une pause, disant au roi que la cour attendoit ses ordres de sa propre bouche. Le roi ne dit mot, & Gilbert requit l'enregistrement.

Mais lorsque le garde des sceaux alloit aux voix, on lui répondoit qu'on ne délibéroit pas, & on l'en assura tout haut; cependant ce garde des sceaux ne manqua pas d'aller mentir impudemment au roi, en lui disant que les voix étoient pour l'enregistrement, & tous les édits furent enregistrés. Le ministere cependant, au milieu de l'appareil imposant & formidable d'un roi qui étaloit d'un côté la magnificence de sa cour, & de l'autre ses forces militaires, se voyant joué, & par le refus d'opiner des conseillers, & par le discours de Gilbert, fit entendre à ce dernier qu'il alloit être puni de son insolence. Gilbert avoit du courage, mais il ne se soutenoit pas; & dans l'incertitude s'il seroit exilé ou s'il ne le seroit pas, il écrivit à Maurepas, dans le style d'un homme timide & repentant. Ses excuses & sa soumission furent acceptées dans le conseil; &, par grace, on ne l'exila point;

car Maurepas dit que si on tourmentoit ce magistrat, les mécontens du parlement se souleveroient, & le peuple peut-être ne paieroit pas, & il ajouta que ce qu'on attendoit de l'impôt valoit bien un pardon.

Il est vrai que le produit du cinquantieme méritoit bien quelque indulgence de la part de ces messieurs-là ; car si le conseil, de son propre aveu, ne portoit la totalité du produit qu'à la somme totale de trois cents millions ; si, d'un autre côté, le conseil ne payoit pas les arrérages de rentes qu'il osoit convertir, malgré le nouvel impôt, en nouvelles rentes, le cinquantieme devoit rendre au gouvernement le tiers du produit de tous les biens du royaume. La complaisance des François, qu'il ne falloit pas effaroucher, méritoit bien que le patriotisme de Gilbert ne fût point puni d'une maniere éclatante.

Heureusement les parlemens des provinces ne permirent pas que cet impôt désastreux, inutile, créé pour les déprédations de la cour, imaginé par les Pâris, & d'un produit peut-être incalculable, fût établi tranquillement. Les têtes méridionales du parlement de Toulouse parlerent avec énergie, en termes éclatans, & selon le génie des esprits de la province. Ils firent

donc des remontrances, & ils remercierent d'abord le roi de ce qu'il avoit donné, à son avénement à la couronne, la connoissance de l'état des finances : ils disoient, entre autres, que la dépopulation du Languedoc & les grêles n'en permettoient pas le paiement, & que l'impôt, au lieu d'être le cinquantieme du revenu, seroit plus que le tiers du produit net des propriétaires ; ils ajoutoient, que si on forçoit le peuple à payer l'impôt, on le forceroit aussi à l'abandon de ses possessions.

Le parlement parla ensuite de la consternation du peuple ; il dit que la vraie richesse du royaume étoit dans les biens-fonds, & se plaignit de voir la noblesse & le clergé confondus avec le peuple, par cette imposition, malgré les priviléges des deux premiers ordres de l'état.

Celui de Bordeaux faisoit, dans ses remontrances, le récit des funestes maux des billets de banque; il exposoit les difficultés de retirer le produit de ses cultures, & la cessation de tout commerce des vins, résultant d'impôts aussi désastreux. La langue françoise étoit alors si servile, qu'on lisoit dans leurs remontrances : *Quand les préposés, exécuteurs des ordres de votre majesté, feront la levée des petits domai-*

nes

mes appartenans à des paysans, ou gens d'une certaine bassesse ; ils y prendront avec impunité au dessus du cinquantieme ; leur avidité doit tout faire craindre de leur injustice. Je demanderois volontiers à ce parlement où étoit là bassesse. Etoit-elle dans le bon cultivateur, ou dans l'injuste suppôt du traitant?

Le parlement de Metz disoit dans ses remontrances : « Nous sommes l'instrument qui » sert à porter aux pieds de votre majesté les » voeux de son peuple, & nous vous repré» sentons, avec toute la soumission, que la » déclaration est presque impossible ». La cour rappeloit les guerres qui avoient ruiné les pays, & finissoit en disant, *que si l'étranger voyoit dans ce dernier effort la derniere ressource de la France, & l'impossibilité d'être maintenue sans cet impôt, les ennemis viendroient l'attaquer.*

Le parlement de Bretagne montroit plus de caractere & de cet esprit original qui est propre aux peuples libres. Il disoit que les longues guerres avoient permis de porter avec patience les impôts ; que les François s'étoient consolés sous le regne de Louis le Grand, par l'éclat de ses victoires, & par la satisfaction de voir une branche de Bourbon régner sur le

second trône du monde ; il ajoutoit, d'une maniere libre & facétieuse, que le système avoit été la récompense de ce dévouement ; il disoit que Henri IV avoit bien soulagé ses peuples, & amassé des trésors après les troubles, & que le parlement avoit eu lieu d'attendre du roi un pareil soulagement.

Il ajoutoit, qu'il ne doutoit pas que l'etat des finances, que le roi vouloit bien communiquer, NE FUT TRES-VRAI ; mais il disoit que le cinquantieme, pour fermer la plaie de l'état, étoit l'impôt le moins propre & le plus onéreux au peuple ; il se plaignoit de voir la noblesse & le clergé confondus ; il disoit que les privilégiés étoient déjà chargés de taille sous un autre nom, & que cet impôt, au lieu d'être la cinquantieme partie du produit des terres, en seroit la sixieme ; il parloit de ses landes, que les impositions rendoient désertes, tandis qu'elles étoient autrefois fertiles & cultivées. Le parlement assuroit enfin que la province avoit des titres pour ne point payer de nouvelles impositions, & que le don gratuit en tenoit la place.

Le parlement terminoit ses remontrances par ces expressions : « Daignez, sire, jeter des » yeux de compassion sur votre province de

» Bretagne ; jamais aucun peuple n'a mieux
» mérité l'amour de leur prince, par celui
» qu'ils ont pour votre majesté. Vous êtes
» leur pere, sire ; ne les attristez pas dans le
» temps qu'ils redoublent leurs vœux pour la
» prospérité de votre regne. N'étouffez pas
» leurs gémissemens, ni les cris de joie qu'ils
» commençoient à faire éclater à la nouvelle
» de la célébration de votre mariage ; la joie
» publique est le plus heureux & le plus
» assuré présage de son bonheur. Comblez-
» en vos peuples, sire, en remettant un édit
» qui cause tant de larmes ».

Tel étoit le langage des parlemens, que M. le duc & madame de Prie ne pouvoient entendre sans émotion. La favorite les lisoit au prince, & ni l'un ni l'autre n'avoient le courage de lire jusqu'au bout. A leur jugement, ces remontrances *n'avoient pas le sens commun ; elles n'étoient pas de bon goût ; elles sentoient la province & la Garonne, &c. &c.*

Ainsi les cahiers tomboient des mains, ne s'attendant pas à de semblables obstacles. Madame de Prie en devenoit plus aigre & plus capricieuse ; elle frappoit ses laquais ; elle étoit dévorée d'une humeur noire ; elle parloit d'exil & d'emprisonnement ; puis elle s'arrê-

toit au milieu des accès de sa colere, & proposoit des expédiens. M. le duc lui ayant apporté un matin à sa toilette, environnée de plats courtisans, les remontrances du parlement de Bretagne, qui étoient arrivées des dernieres, pour savoir ce qu'elle avoit à répondre à des raisons que le conseil avoit trouvées valables pour la plupart, & dignes d'attention, madame de Prie les prit, s'en donna un coup sur le derriere, & les envoya à la garde-robe; heureusement le conseil les avoit examinées. C'est ainsi que les maîtresses répondoient alors aux remontrances des parlemens.

Le clergé de France, d'un autre côté, fut plus courageux encore que le parlement de Paris; car il ne voulut ni enregistrer, ni payer, ni même consentir le don gratuit ordinaire, en quoi il fut loué & applaudi par tous les corps & tous les bons esprits de ce temps là, tandis qu'il y étoit incité par Fleury, qui étoit charmé de mettre des entraves aux dissipations de la favorite & de ses courtisans; & comme le clergé étoit assemblé depuis peu, lorsque l'édit parut, Nesmond, archevêque de Toulouse, président, en parla à Dodun, qui proposa des conférences de conci-

liation, qui durerent six semaines, & où l'on monta jusqu'à l'année 743, pour prouver que le clergé étoit libre dans les subsides que les rois lui demandoient, & que le caractere de leurs dons gratuits étoit d'être consentis & répartis par le clergé lui-même. Ces conférences furent suivies d'une lettre à Dodun, ensuite de remontrances au Roi, où le clergé s'exprimoit en ces termes.

» L'édit qu'il a plu à votre majesté de pu-
» blier, pour la levée du cinquantieme en es-
» peces, sur tous les biens de vos sujets, ne
» paroît pas, il est vrai, regarder les biens ec-
» cléſiastiques; ils n'y sont pas nommément
» compris, & il semble que votre majesté n'a
» pas entendu les y comprendre, l'édit ne
» chargeant de cette imposition que ceux qui
» sont propriétaires, tandis que les biens du
» clergé ne pouvant être possédés que par usu-
» fruit, ils ne peuvent être compris dans la
» loi «.

Ensuite le clergé réclamoit ses immunités, qui appartenoient, disoit-il, à la religion. Il assuroit que si le cinquantieme frappoit sur toutes les possessions du territoire de France, les biens consacrés seroient livrés à des mains laïques, tandis que les bénéficiers eux-mêmes

n'en pouvoient disposer. Il s'appuya de l'exemple des payens, & dit que leurs prêtres jouissoient des franchises. Il cita ensuite le roi Carloman, qui s'adressa à un concile, pour être aidé du clergé. Il cita Philippe Auguste, qui obtint des évêques la levée d'une *décime*, & la résistance perpétuelle des parlemens à sanctionner des impôts *invitis clericis*, malgré les bénéficiers ; enfin il cita Saint Louis.

Le clergé parla encore des états généraux de Blois ; il dit que la chambre du clergé avoit résolu que les rois ne pourroient jamais lever de subsides sur les biens ecclésiastiques, même pour faire la guerre aux hérétiques, qu'au préalable on n'eût consulté l'église.

Enfin il dit que le roi Louis XIV avoit excepté le clergé de l'imposition générale, de la capitation, & de celle du dixieme.

Les remontrances du clergé n'opéroient rien à la cour ; il falloit de l'argent à madame de Prie. Le clergé attendit donc jusqu'au 18 octobre pour avoir une réponse que le ministre ne donna pas. Le clergé alors renouvela son adhésion à ses remontrances ; il déclara que c'étoit la premiere fois que l'assemblee se sépareroit sans souscrire aux désirs de sa majesté, & finit par écrire au roi, contre le cinquantieme,

une lettre qui fut insérée dans ses registres. Maurepas se fit apporter ces registres de l'assemblée, &, par ordre du roi, la minute de cette lettre fut biffée & déchirée.

Le clergé alors cria à la violence, & trouva le moyen de faire parvenir au roi une copie. Duvernay, M. le Duc lui-même, négocioient avec le parlement, pour que cette lettre fût flétrie ; mais le parlement s'y refusa alors, & les chefs de ce corps lui répondirent que cette fois-ci le clergé avoit raison.

L'impôt du cinquantieme n'ayant pu réussir, la dame de Prie, insatiable & avide d'or, s'attacha davantage au prévôt des marchands & à Dombreval son parent, lieutenant de police, l'un & l'autre accapareurs de grains ; on vouloit que je fusse immiscé dans ces sales affaires, parce qu'on savoit que j'aimois l'argent ; mais je refusai à Vienne de m'occuper de ces projets coupables & dangereux ; & dans peu de temps je reconnus combien j'avois agi avec prudence, parce qu'on fut obligé, à cause des clameurs des parisiens, de sacrifier cet inique Dombreval, qui avoit contribué à affamer Paris, pour avoir le prétexte d'augmenter le prix du pain ; ce qui irrita tellement le peuple, presque

toujours juste dans ses insurrections, qu'on vit le moment d'une sédition, d'un éclat qui alarma tout le conseil. La cour de Versailles traite le peuple de Paris avec trop de mépris; elle n'en a jamais connu, malgré ses espions & sa police, le caractere, ni même tout ce qu'il y a dans ce peuple de redoutable à l'autorité. Les ministres dorment tranquillement à Versailles ; ils se reposent sur la police de Paris : ils ne voyent pas que Paris est la tête prodigieuse d'un royaume, & que cette tête peut mettre les autres parties du corps dans des mouvemens dangereux.

Le pain ayant presque manqué à la fin du mois d'août 1725, le scandale fut tel à Paris, que d'Ombreval ne put empêcher des attroupemens ; on disoit hautement que ses monopoles en étoient la cause ; on vouloit le pendre ; le peuple se portoit à l'hôtel-de-ville, & demandoit à grands cris le prévôt des marchands, & lui attribuoit les mêmes concussions. Le tumulte, les huées furent si forts, qu'il fallut sacrifier ce d'Ombreval, cousin de Madame de Prie, qu'on envoya à Tours, intendant. Dodun, contrôleur général, qu'on soupçonnoit, faillit à perdre sa place ; & on parloit de Fagon ; de Desforts de Bercy,

& d'Angervilliers pour lui succéder. Une autre disette de blé s'annonçoit encore, la circulation de l'argent étoit interceptée, le commerce intérieur dépérissoit; on maudissoit Dodun, ministre des finances, à qui on attribuoit ces calamités : tous les ordres de l'état, le clergé sur-tout, se roidissoient avec raison pour ne pas payer le cinquantieme; les troupes n'étoient pas contentes.

C'est dans ces circonstances déplorables que M. le Duc retrancha les pensions du feu roi, celles de la régence, & réduisit à moins de la moitié celles qui avoient été données depuis la majorité du roi. On ne pourroit s'imaginer le train que cela produisit à Versailles. On publia aussi la diminution des especes. L'unique remede qu'on apportât au défaut de circulation, étoit la diminution d'un quart du peu d'argent qui restoit en France.

CHAPITRE XI.

Tentatives de la reine & de M. le duc peur éloigner Fleury. Triomphe du prélat. Caractere du duc de Mortemart.

FLEURY brûloit du désir de gouverner les affaires de France; mais il faut reconnoître aussi que s'il avoit l'ambition secrete de régner, il avoit celle de travailler au bonheur de la France, travaillée par tant de révolutions, & de la délivrer du ministere de M. le Duc, trop gouverné par une aussi méchante femme que madame de Prie. Vainement ce prince laissoit-il au prélat les affaires ecclésiastiques à diriger, & la plus grande part aux distributions des graces, des emplois, des bénéfices; Fleury vouloit jouir de l'ensemble du pouvoir, & chasser la favorite trop puissante, dont il redoutoit l'adresse.

Un jour elle tenta un piége qui pouvoit éloigner Fleury & lui faire perdre sa place à la cour; l'adroit prélat en fit son triomphe,

& un grand exemple qui devoit en imposer à ses ennemis & à tout ambitieux qui voudroit lui ravir la confiance de son éleve. Voici l'anecdote.

Madame de Prie dirigée par Duvernay, inspira un jour à M. le duc un stratagême pour éloigner Fleury du travail avec le roi, auquel il assistoit, & de toute influence sur les affaires, en l'obligeant de se retirer. Pour y réussir, il fut résolu qu'au premier travail avec le monarque, la reine le prieroit de se rendre chez elle, qu'on y occuperoit long-temps le roi avec M. le duc, & qu'en établissant ainsi le travail chez cette princesse son épouse, on lasseroit Fleury.

En effet, le lundi au soir 17 décembre 1725, il y eut jeu chez la reine, qui n'y parut qu'un moment, s'en retournant dans ses entresoles, où vint M. le duc : alors elle envoya chercher le roi qui étoit dans son appartement avec M. de Fréjus, & dans ce moment toutes les portes furent fermées ; elles ne s'ouvrirent même qu'à onze heures.

M. de Fréjus étoit sorti à huit heures & demie, impatient d'attendre vainement le roi, sans paroître ému ; ceux qui passerent la soirée avec lui, ne s'aperçurent de rien ; & le roi

lui-même ne fut averti de son départ que le 18 au soir, au retour de la chasse ; car il n'avoit pas encore lu la lettre que M. de Fréjus lui avoit écrite le matin ; personne n'avoit voulu la remettre : le prélat disoit dans cette lettre, qu'il partoit pour Issy, & que S. M. ne le verroit jamais plus à la cour.

La même conduite avoit autrefois touché le roi, & l'avoit beaucoup fait pleurer à l'époque de la disgrace du maréchal de Villeroi, son gouverneur ; elle avoit aussi fort bien réussi à Fleury, qu'il fallut aller chercher, & bien vîte, pour adoucir la douleur du roi & arrêter ses larmes. Fleury allant bouder cette fois à Issy, le roi ne fut pas moins touché, & alla de son côté bouder contre M. le duc dans sa garde-robe, où il se cacha, ne cessant de demander son précepteur, les larmes aux yeux.

Le parti que Fleury avoit à la cour poussoit les hauts cris ; il se tenoit de petits comités, & les personnages qui auroient approuvé la disgrace de Fleury, si elle eût été l'ouvrage du roi, se montroient chaudement ses défenseurs. Le duc de Mortemart, courtisan d'un grand caractere, courageux, & décidé, moins attaché par sa place de pre-

mier gentilhomme de la chambre, que par principes, au roi, étoit dans ce moment-là de service à la cour. Résolu de parler au jeune monarque de la fuite du prélat, il se mit à la tête des mécontens de M. le duc, prit la lettre de Fleury, & la porta au roi.

Cet acte de générosité fut si loué à la cour & même dans le parti de M. le duc, que Mortemart en acquit une réputation d'homme vertueux, décidé, & loyal, tandis que le reste des partisans de Fleury perdoit le temps à délibérer ou à faire des démarches indécises, entortillées, & pusillanimes.

Mortemart, voyant les regrets du roi, fit encore plus; il lui dit courageusement: *Mais S. M. n'est-elle pas le maître de rappeler son précepteur? Pour moi, je déclare que si sa majesté me l'ordonnoit, j'irois le prendre à Issy, & je le mettrois dans mon carrosse; je ferai plus, sire*, ajouta-t-il; *j'irai dire à M. le duc de Bourbon lui-même, mais toujours de la part de V. M., qu'elle lui ordonne d'envoyer sur le champ un courier à l'évêque de Fréjus, pour lui mander de revenir.*

Dans son émoi, le roi, qui laissa couler des larmes, se sentit soulagé de l'offre, & consentit à tout ce que Mortemart lui suggéra.

Le marquis de Silly, qui ne m'écrivoit pas tout, mais beaucoup d'anecdotes de la cour, me manda que le roi avoit montré de la sensibilité & une volonté déterminée, prononçant de lui-même le mot J'ORDONNE, & de son propre mouvement; il ajoute, que ce ne fut qu'après l'ordre donné, que Mortemart parla au roi très-fortement sur madame de Prie & sur Duvernay, & qu'il instruisit le roi des sources des malheurs de l'état.

Quoi qu'il en soit, Mortemart alla lui-même dans l'instant trouver le duc de Bourbon, & il lui déclara que la volonté du roi étoit qu'il rappelât de la campagne l'ancien évêque de Fréjus. M. le duc, qui ne put contenir son ressentiment contre Mortemart, lui dit qu'il s'étoit chargé d'une mauvaise commission, & sur le champ il fit partir un courier pour notifier au prélat les ordres de Louis XV.

Fleury rentra donc, & il rentra en triomphe au service du roi, & on observa, dans le parti du duc de Bourbon, la plus étrange consternation; la reine elle-même fut embarrassée de lui: elle n'étoit point fausse, ni dissimulée, ni trop rusée, & les mesures qu'elle avoit prises avec M. le duc étoient, comme on le voit, bien médiocres.

Quant au duc de Mortemart, c'étoit un honnête gentilhomme, qui avoit à la cour de Louis XV un caractere décidé, & les mœurs & le ton de l'ancienne cour ; il étoit d'une galanterie aimable, mais respectueuse, envers les femmes dont il vouloit être estimé ; il étoit respecté des seigneurs à cause de son caractere, & s'attachoit à sa femme, dont il étoit jaloux & amoureux.

Madame de Mortemart, au contraire, montroit d'autres goûts, & le rebutoit si fort, qu'en 1736, il fallut plaider en séparation. Le duc de Mortemart toujours amoureux d'elle, & madame de Mortemart n'ayant conçu son aversion qu'à cause de la passion extrême de son mari, dès le commencement de leur union, cette passion, énergique d'un côté, & l'aversion de l'autre, occasionnerent des scenes si éclatantes, que les amis communs eurent bien de la peine à les cacher au public. Les querelles finirent quand madame de Mortemart, allant se retirer au couvent du Cherche-Midi, pour plaider en séparation, sentit, après quelques mois de privation, les besoins d'un mari, & son bonheur d'avoir celui-ci pour époux. Le duc, toujours amoureux, alla donc la prendre au couvent, l'emmena avec lui, &

ils allerent tous les deux chez le président de Naffigny, leur juge, déclarer qu'ils étoient raccommodés & bons amis.

Cependant, depuis l'aventure de l'évêque de Fréjus, Duvernay & madame de Prie étoient devenus l'objet de la haîne de toute la France. Le marquis de Silly m'écrivoit : « M. le duc est plus ferme que jamais à soutenir ces deux personnages ; il y croit son honneur engagé, & la démarche légere & mal concertée que Pâris Duvernay & madame de Prie ont fait faire à la reine & à lui au sujet de M. de Fréjus, les a décrédités, même parmi leurs amis, au point que l'épithete de *tête de papier* leur demeurera, s'ils n'y prennent garde. Voilà un tableau de la situation de la cour; jugez vous-même des événemens.

» Le crédit & la considération de la reine paroissent tomber ; le goût que le roi montre avoir pour elle, ne semble tout au plus que marital, & je ne sais ce qu'elle deviendra, si elle est encore long-temps sans devenir grosse.

» Depuis que la cour est à Marly, le roi parle bien plus qu'à l'ordinaire. On commence à dire qu'il a de l'esprit; il y a long-temps que je le pense, vous le savez ; c'est, ou je me trompe, une machine fort tardive à

se

ſe développer, difficile à émouvoir, mais qui peut l'être fortement. L'exemple de M. de Fréjus en eſt une preuve.

» M. le duc eſt toujours fort en colere contre M. de Mortemart; cela n'a pas empêché le roi de lui demander, quand il prit congé de lui à la fin de ſon année, s'il ne reviendroit pas le voir à Marly.

» Chabannes, homme fort attaché à M. le duc, & en réputation d'être fort honnête homme, eſt perdu auprès de lui, pour lui avoir parlé.

» Après tout cela, je ne vois point encore aſſez clair pour obtenir une opinion certaine ſur l'avenir. Une nouvelle retraite de M. de Fréjus ne me ſurprendroit pas; je ne le ſerois pas davantage de la cullebute de madame de Prie & de Duvernay. Bien des gens ont plus de foi à ce dernier événement; pour moi je ſuſpens ma déciſion : je crois cependant que ſi le mauvais ſort tombe ſur ces deux perſonnages, ce ne ſera que dans quelque temps.

» Vous n'avez pas beſoin de conſeil, mais il me ſemble que cette fermentation violente ne doit rien changer à vos allures ordinaires, & que vous devez regarder tout ceci comme choſes non avenues, ſans entrer même en ex-

plication avec les parties belligérantes. C'eſt, ce me ſemble, ici pour vous un cas poſitif de neutralité.

» La diminution des eſpeces ſera ſuivie d'une augmentation ; ce n'eſt qu'une ſimple opération de finances, dont le bénéfice eſt indiſpenſablement néceſſaire pour ſe ſoutenir; opération violente, & qui reſſemble à l'émétique donné dans des maladies aiguës. C'eſt aux quatre Pâris que le public a l'obligation d'avoir mis l'état à la veille de ſa ruine.

» Il n'eſt point du tout vrai que madame d'Egmont ait eu ſon congé ; M. le duc l'aimoit mieux que jamais, quand la cour partit pour Marly; je ne crois pas qu'il y ait de changement. Madame de Prie n'a preſque pas ſéjourné à Marly ; Paris a été ſa demeure la plus ordinaire, & l'opéra, le bal, & la comédie, ſes amuſemens journaliers.

» Le raccommodement de mademoiſelle de Charolois & de M. le duc a fait grand bruit. Suivant les connoiſſances que j'ai, ce raccommodement n'eſt que de ſimple bienſéance, & ſous la condition de ne rien exiger l'un de l'autre, par rapport à leurs amis, leurs connoiſſances, &c. C'eſt M. d'Antin qui a le plus travaillé à cet ouvrage; il a, depuis quelque

temps, une portion de confiance de M. le duc, & souvent des conférences particulieres avec lui. Homme au monde n'entend mieux que lui à ménager la chevre & le chou; c'est un grand moyen à la cour pour aller plus loin qu'un autre. Ne soyez pas surpris si vous entendez parler de lui dans quelque temps.

» Le duc de Noailles se conduit avec dextérité, au jansénisme près, auquel il s'est trop livré; ce sera peut-être un obstacle qui l'arrêtera en chemin. Le roi le traite fort bien; il lui parle souvent, & montre du goût pour lui.

» Je ne sais si vous n'étendez pas un peu trop les idées que vous avez sur le duc de Gesvres. Des gens instruits croient que le roi n'a pas pour lui plus de familiarité qu'avec les autres, & qu'elle est moins fondée sur le goût & sur l'opinion qu'il a de son caractere, que sur l'amusement qu'il a d'écouter les contes & les rapports qu'il lui fait. Cependant je pense, comme vous, que c'est un homme à ménager, & qui peut fort bien, dans les premiers temps, influer sur les affaires ».

Le marquis de Silly étoit un bel & bon esprit du temps; il me parloit aussi des affaires, & m'écrivoit sur l'Espagne. Le chevalier

Dubourg est toujours à la cour de la reine d'Espagne à Vincennes. Soit que ces derniers événemens occupent toute l'attention du public, soit qu'effectivement il ne traite rien avec M. Duvernay, ou avec nos ministres, on ne parle plus du tout de lui; mais je suis toujours persuadé que la cour d'Espagne a eu d'autres vues, en l'envoyant ici, que celle d'établir une étiquette dans la maison de la reine douairiere. Je le crois tout au moins espion de la cour d'Espagne, & chargé particuliérement d'examiner la situation des esprits, & de pressentir leurs dispositions. Les clauses du traité de Vienne me confirment dans cette opinion. Dès le temps du renvoi de l'infante, j'ai regardé comme un mal notre brouillerie avec l'Espagne. Le traité de Vienne, qui en a résulté, le rend plus considérable, par la difficulté d'y remédier d'ailleurs. Cela vient d'entraîner le gouvernement à des traités dont les suites peuvent être embarrassantes, & dont on auroit peut-être bien pu se passer, même dans la circonstance présente. Je suis né françois, & je sens l'amour de mon pays dans toute son étendue. Je me sens blessé des stipulations peu honorables, & qui semblent admettre une égalité de puissance; on pourroit même dire

une crainte très-indécente pour un royaume aussi puissant que celui-ci ; car, malgré ce qu'ont fait les Pâris pour son abaissement, deux mois de bonne administration le remettroient en vigueur ».

Quelque temps après, je reçus une lettre du marquis de Silly, qui me faisoit connoître l'intérieur de la cour de Versailles, du 30 avril 1726. « M. le duc, me disoit-il, qui, depuis trois semaines, est presque toujours par voie & par chemin, n'a presque pas de loisir pour les affaires les plus pressées ; ses chasses, celles du roi, où il le mene souvent ; un voyage de quatre jours à Chantilly, ceux que le roi fait à Rambouillet deux fois la semaine, occupent l'altesse sérénissime.

» Morville s'est ouvert à moi sur l'avis donné à M. le duc, que vous aviez mandé votre retour, & annoncé la guerre. Cela m'a donné occasion de discuter avec lui cette matiere ; & je l'ai, je crois, suffisamment convaincu de ce dont il étoit déjà persuadé ; je veux dire que vous n'avez point commis d'indiscrétion. Il m'a assuré que M. le duc n'avoit pas cru que vous eussiez rien mandé d'essentiel ; mais ils ont été fâchés des bruits de guerre répandus à Paris, parce que M. Du-

vernay persuada son altesse sérénissime que ce sont les bruits de guerre qui faisoient resserrer l'argent, & je ne vous répondrois pas qu'il n'eût fait avertir M. le duc de votre prétendue indiscrétion, pour en faire un argument par rapport aux affaires générales.

» La flotte angloise destinée pour la mer baltique, a mis à la voile; & si le vent l'a bien servie, elle peut être présentement au Sund. Douze vaisseaux du roi de Danemarck doivent la joindre, & la présence de ces trente-trois navires pourra faire obstacle à la négociation de Rabutin avec la czarine, & contenir la flotte russienne. On continue ici tous les préparatifs de guerre; presque tous les régimens ont fait leur augmentation avec succès. On leve les milices, on remplit les magasins; tout va bien jusques là: mais il n'en est pas de même des finances; la circulation est interceptée, & presque totalement suspendue dans plusieurs provinces. La misere augmente de tous côtés; malgré cela, le royaume est encore tout entier, & les remedes visibles, & même d'assez facile exécution; mais les Pâris, acharnés à la ruine de tout un peuple, par les profits immenses qu'eux, Bernard & leurs associés font, s'opposent de toutes leurs forces,

du moins c'eſt l'opinion publique, & qu'ils veulent tenir dans leur dépendance le gouvernement, tant pour le préſent que pour l'avenir, en achevant de ſe rendre maîtres de tout l'argent & de tout le crédit.

» Madame de Prie continue de parler d'un voyage qu'elle veut faire en Normandie; mais je ne ſais pas quand ce ſera, ni pour combien de temps. L'averſion que le roi a pour elle ſe marque au dernier point; non ſeulement il lui refuſe la parole, mais il ne la regarde pas, & l'on s'apperçoit aiſément que ſa préſence le peine. Elle voit beaucoup moins la reine, & elle ne tient pied à boule ici que pendant ſa ſemaine de ſervice; elle paſſe preſque tout le reſte du temps à Paris; elle s'y montre à tous les ſpectacles, aux promenades, &c. Il ne paroît pas néanmoins que M. le duc diminue de confiance pour elle; mais on prétend qu'il s'en paſſeroit plus aiſément qu'il n'auroit fait il y a ſix mois. Son goût pour madame d'Egmont eſt toujours très-vif. A l'égard de Duvernay, je le crois auſſi bien qu'il a jamais été avec ſon alteſſe ſéréniſſime, quoiqu'il ait néanmoins affecté, depuis quelque temps, de ne ſe montrer ici que deux fois la ſemaine & de ne pas

roître se mêler que du simple district de son bureau.

» Le roi ira trois fois tous les quinze jours à Rambouillet, d'ici au voyage de Chantilly, qui est déclaré pour le 2 de juillet. Sa majesté croît à vue d'œil, & sa figure & son maintien deviennent plus aimables chaque jour ; mais, jusqu'à présent, il ne paroît remué par aucun autre goût que celui de la chasse ; je ne sais pas même si l'occupation & l'amusement qu'elle lui donne ne lui tiendroit pas lieu de plaisir : je persiste à croire qu'il a bien plus d'esprit qu'il n'en montre. M. de Fréjus est toujours dans la grande intimité avec lui ; il le suit à Rambouillet ; & il paroît d'ailleurs une grande union extérieure entre M. le duc & lui. Je ne vous parle point de la reine ; elle est telle que vous me la peignez dans votre lettre du 18 mars, & peut-être encore plus. Les voyages de Rambouillet, où le roi couche, la fâchent beaucoup ; mais on n'en tient pas compte à présent ; elle est obligée de traiter aussi bien M. de Fréjus, qu'elle le traitoit froidement autrefois.

« Le roi laisse voir un espece de goût pour le duc de Re *, qui a commencé à se manifester pendant le premier voyage de Marli ; il s'est soutenu pendant le séjour de la cour à

Versailles. On prétend que M. le duc le favorise & le fortifie. Nous verrons où cela ira ; mais, si je ne me trompe, je crois que cela ne fera pas un grand chemin. Il est cependant certain que cela a fait *baisser les actions* du duc de Gesv* ; c'est le terme dont on se sert à la cour ». Les actions du duc de Gesv* remonterent quelques jours après.

CHAPITRE XII.

Situation de la cour & de madame de Prie, avant l'exil de M. le duc.

DEPUIS la grande aventure que j'ai racontée de la fuite de Fleury, les véritables amis de M. le duc avoient mis tout en usage pour engager le prince à se défaire de deux personnages odieux au public, & qui le conduisoient visiblement à sa ruine.

M. de Fréjus lui-même s'étoit servi de tous les moyens imaginables de raison, de douceur, & d'insinuation ; & il sembloit que M. le duc vouloit déférer à ces sentimens ; car madame de Prie étoit allée en Normandie. Duvernay

paroissoit moins à Versailles, & lui & ses freres avoient ignoré l'augmentation des especes. Duvernay, alarmé de n'avoir pas été consulté, & du peu de confiance que M. le duc avoit eu dans cette occasion, avoit envoyé un courrier à madame de Prie, qui partit en poste dans le moment, & qui arriva à Versailles le samedi premier juin, sans y être attendu. M. le duc le premier en fut surpris. Deux jours après, Duvernay reparut, & parla avec son ton impérieux & ordinaire; la cabale opposée s'échauffa, & cette rentrée de Duvernay & de madame de Prie accéléra la catastrophe, que je raconterai bientôt. On avoit assuré à M. de Fréjus que c'etoit M. le duc qui avoit envoyé chercher, par un courrier, madame de Prie; mais ce qui paroîtra singulier, c'est que, depuis le dernier retour de madame de Prie, M. de Fréjus parla pendant deux heures à M. le duc, pour l'engager à l'éloigner tout à fait, & il étoit connu que M. de Fréjus avoit voulu encore se retirer deux mois auparavant: le prélat & M. le duc s'observoient ainsi. Voici quelques sentimens de madame de Prie, qui me donnoit un état de la cour; elle mêloit toujours un peu de galanterie, & souvent quelque chose de plus dans les lettres que je

recevois d'elle. Elle me disoit donc: « La marquise de Villars fait un train que je ne pourrois vous définir que par plusieurs volumes. Il en faudroit quatre pour les quatre points qui forment aujourd'hui ses occupations & ses plaisirs. Le public dit, que sans rien perdre sur le grand prince avec lequel elle est raccommodée, elle est fort bien avec M. Goesbriant; M. de Dombes flatte sa vanité, & prétend bien que c'est un reste, puisqu'il a donné congé à mademoiselle de Charolois, qui s'arrache les cheveux. La marquise, malgré tant de soins importans, a cessé sur M. le comte de Clermont, pour lequel elle s'est décoiffée dans le salon avec la petite duchesse de Boufflers; tout cela n'empêche pas les voltigeans, dont M. le duc d'Orléans est du nombre. Soyez sage sur tout ceci, & ne me citez pas, je vous prie. Le comte de Baviere a mieux aimé une nouvelle affaire qu'une ancienne instance; c'est M. de Saint-Florentin qui lui a fait faire cette réflexion,

» Si je vous parlois de moi, je ne trouverois pas de matieres aussi gaies; aussi, je ne vous en dirai autre chose, sinon qu'il faut que l'attachement soit bien fort chez moi, pour qu'il m'engage à rester dans un pays où je viens

d'éprouver les dernieres horreurs par ceux que j'avois le mieux servis, & que je n'ai d'autre consolation que celle de voir mes ennemis obligés de mentir pour me nuire : quoique ce soit un triomphe, je ferois plus de cas d'une retraite ; & malgré la violence que la reine, M. le duc, & mes amis veulent me faire sur cette résolution, je crois vous apprendre que j'ai été la plus forte ; & lorsqu'en n'excitant plus l'envie, je ne lui verrai plus que des faits existans de ma conduite, j'obtiendrai bientôt l'estime des honnêtes gens, & la justice qui m'est due ; j'aurai de plus la tranquillité & le repos ; on ne m'imputera plus de gouverner des gens qui ne sont pas d'humeur à l'être, & dont la fermeté doit être reconnue. Je ne veux pas, lorsque leur gloire a toujours fait mon unique objet, me trouver aujourd'hui le prétexte dont on la veut affoiblir. Je vous parle comme à mon ami ; j'espere que vous n'en ferez d'autre usage que celui d'être touché de ma confiance, & que, dans quelque situation que je sois, vous aimerez autant quelqu'un qui pense noblement à la ville, que quelqu'un qui souffriroit patiemment des injustices à la cour. Ce n'est pas une faveur bien satisfaisante que celle que je

vous ferai de vous laiſſer voir une recluſe ; mais le mérite de la ſingularité y ſera, car je la partagerai à peu de gens.

» Duvernay eſt auſſi malheureux que moi, & M. le duc attache ſon honneur à le retenir auprès de lui, & il ne ſouffre pas moins que moi de cette réſolution : & même plus je ſais qu'il eſt à lui, & que je ſuis libre dans mon état, ſi toutefois on peut l'être, lorſqu'on eſt ſoumiſe à l'attachement & à l'amitié. Si vous êtes curieux & diſcret, deux qualités rares à réunir, je vous en manderai davantage une autre fois ».

J'écrivois à madame de Prie ſur tous les bruits qui arrivoient juſqu'à Vienne. Je lui avois quelque obligation ; elle m'en avoit auſſi. Je déſirois qu'elle ceſsât de ſe mêler de toute affaire qui pouvoit avoir des rapports avec le gouvernement ; elle me répondoit : « Après un an de juſtification, je ſuis à préſent au point que je ſouhaitois. Je ne quitterai point ma place de dame au palais ; mais je la remplirai, en faiſant ma ſemaine, & me tenant chez moi à Paris le reſte du temps : en un mot, je veux bannir tout ce qu'il y a de forcé dans mon état, & n'en réſerver que ce

qui est naturel a une femme de condition qui ne veut se mêler, & qui n'est pas faite pour qu'on lui demande deux fois compte d'une conduite où elle n'a rien à se reprocher qu'une négligence folle pour tous ses intérêts, & des conseils qu'elle n'a point donnés, & que M. le duc est trop ferme, trop éclairé, & j'ose dire aussi trop entêté pour suivre avec la moindre complaisance. Je trouve tous les obstacles du monde à ma volonté ; j'aurai plus de mérite à la suivre, puisqu'on ne cherche à la tromper que par des chaînes qui paroissent des fleurs, mais qui peuvent bien cacher quelques serpens, dont toute la cour est pleine. Je n'ai rien vu de si noir, de si bas, de si faux, & de si méprisable que tout ce que j'y vois. M. le duc seul paroît aujourd'hui digne de toute ma vénération & de tout mon attachement ; la fermeté, l'amitié, la véracité avec laquelle il en agit sur mon chapitre, sont des procédés qui le rendent à jamais maître de ma vie, que je donnerois avec joie pour son service ; il fait aussi le seul regret qui balance la joie que j'aurai de m'enterrer à la cour, & les difficultés que je trouve de sa part à mon projet, sont les seules que je

compte; après cela, j'aurai son estime partout, rien ne me la fera perdre : cette sûreté me donne les moyens de lui résister.

» Je ne répondrai pas à ce que vous me dites du choix de mes amis; je ne veux pas vous croire assez dupe pour avoir vu que parce qu'on venoit chez moi, & que je cherchois à rendre service, qu'on fût mes amis pour cela; je veux dire, comme Arlequin dans Timon, je savois bien qu'ils n'étoient pas dignes de l'envie que j'avois de les obliger; mais j'étois digne, moi, du désir de faire du bien. Pour ce que j'ai appelé mes véritables amis, & le peu sur lequel ma situation m'a permis de compter, ils sont les mêmes, je ne m'y suis pas trompée, & ils me resteront. Je suis ravie de pouvoir croire que vous êtes du nombre, & vous verrez si vous pouvez trouver quelqu'un qui sache mieux le mériter par la suite, & la sûreté que vous me trouverez; pourvu que ces deux qualités vous aveuglent sur les défauts, je suis à jamais certaine de votre amitié.

» Je vous dirai, sur les cordons bleus, que, par trente-six raisons, la reine n'a pas pu en avoir pour M. de Nangis & M. de Tessé, pour lesquels elle en vouloit à toute force, &

qu'elle a été obligée de se rendre aux obstacles qu'elle y a trouvés. Ainsi ne vous plaignez pas ; on n'a nul dessein de ne vous pas bien traiter, car on est très-content de vous ».

20 avril 1726.

« Je suis étonnée que vous ne m'accusiez point la réception d'une de mes lettres, par celle que vous m'avez écrite du 16 mars : je vous avois écrit un volume, où je vous mandois que tout étoit rentré dans l'ordre accoutumé, ou peu s'en falloit. Au moment que je vous parle, je suis plus en repos, & beaucoup plus heureuse que je ne l'ai jamais été ; je me suis ôté toutes les chaînes qui m'embarrassent ; je n'ai réservé que celle qui me lie à mes amis, & ma place de dame du palais. Je ne suis plus gênée par rien ; je passe quinze jours à Paris & où il me plaît, & huit jours de mon service à Versailles. Je ne suis plus un chien d'attache, & j'ai le plaisir de quitter souvent un séjour que je n'ai jamais aimé ni estimé, dans le moment où j'y resterois avec le plus d'agrément, & où la reine & M. le duc, & mes amis ont le plus d'envie de m'y faire rester. M. de Fréjus ne dit plus rien, parce qu'à la vérité

vérité je ne lui ai pas laissé de quoi parler. M. de Mortemart est tombé dans un discrédit total auprès du roi, du public, & de M. de Fréjus même. A l'égard de Duvernay, dont vous me parlez dans votre lettre, il tient à peu près la même conduite que moi; il m'est plus attaché que jamais, & je n'ai jamais eu que des sujets de l'aimer & de l'estimer. Soyez sûr que tout ce qu'on vous mande d'ailleurs sont des bilevesées, & que je vous instruis de la pure vérité.

» Le pauvre Voltaire me fait grand'pitié. Dans le fond il a raison; mais par la forme, il a fait une étourderie qui n'est pas excusable: il est à la ville depuis trois jours, encore par sa faute. Il n'avoit qu'à ne pas se montrer à Paris, il n'auroit pas été pris ailleurs. Il a la bastille pour prison, & il voit ses amis. Je lui ai envoyé votre lettre hier; je ne l'ai pas pu faire tenir plutôt, ne sachant point où il habitoit ».

» Il y a une querelle furieuse qui agite toute la cour; les princesses du sang ont demandé la traversée droite à la chapelle, c'est-à-dire, mesdemoiselles de Clermont & de Charolois; car mademoiselle d'Orléans & toutes les princesses ont toujours pris le côté gauche, &

laiſſé le droit aux dames de la reine. Elles ont donc voulu la traverſée des dames du palais, & elles y ſont arrivées. Après que les dames de la reine étoient placées, celles-ci ſe ſont reculées ſur la forme qui eſt derriere, pour faire place aux princeſſes, qui, non contentes de cela, ont voulu que leurs dames d'honneur ſe miſſent à côté d'elles devant les dames du palais, & elles prétendent que les traverſées ſont comme les loges à la comédie, où elles doivent avoir leur ſuite & leur compagnie, & occuper les premieres ſelon leur rang. Les dames du palais répondent, que la reine eſt donc la ſeule princeſſe du royaume à laquelle on refuſe d'obéir auprès d'elle, & ſans ſuite & ſans compagnie; que ſans difficulté nous donnerons nos places aux princeſſes; que c'eſt avec plaiſir que nous leur rendons nos reſpects; mais qu'il n'en eſt pas de même de leurs dames, qui ne doivent pas nous ſéparer de la reine, & ſe mettre devant nous. Vous pouvez compter que cette affaire fait un bruit horrible, & que tout le monde eſt déchaîné, parce qu'effectivement les dames d'honneur des princeſſes nous diſputent tout, & envahiſſent tant qu'elles le peuvent; mais, à mon égard, je n'y étois pas quand la noiſe eſt arrivée. Je

n'y ferai pas quand elle fera jugée ; & où les onze dames feront, je m'y trouverai bien la douzieme. Ainfi, je ne me mêlerai ni ne m'embarrafferai pas plus de cela que de tout le refte, & de ce qui fe paffe, dont, graces à dieu, je ne fais pas un mot ».

Voilà bien le langage de madame de Prie ; mais voici certainement celui de la vérité ; dans le chapitre qui fuit.

CHAPITRE XIII.

Exil de M. le duc, premier miniftre, & de madame de Prie. Caractere du roi & de Fleury.

ENFIN la foudre éclata, & après s'être beaucoup obfervés mutuellement, Fleury fit exiler M. le duc. Le prélat difoit au roi que ce prince étoit l'objet de l'indignation de la France ; qu'il étoit la caufe des calamités du royaume, & qu'il étoit temps que fa majefté, qui avoit les talens naturels, les lumieres acquifes & néceffaires, gouvernât elle-même fon royaume. Les détails de cette difgrace me

furent envoyés à Vienne par le marquis de Silly & par divers autres seigneurs de la cour : je conserverai leurs expressions dans ces mémoires.

Le roi, qui ne devoit aller à Rambouillet que le 12, avertit dès le lundi 10 juin après dîner, qu'il partiroit le 11 à onze heures du matin : mais les ambassadeurs & le conseil des finances l'occuperent, de façon qu'il ne put monter en carrosse qu'à trois heures après midi ; & en partant, il dit à M. le duc, qu'il l'attendoit à Rambouillet, tandis que le jeune monarque l'avoit déjà exilé à Chantilli, & qu'il avoit même expédié tous les ordres pour être obéi.

On observa aussi que le roi, quelques jours auparavant, promenoit avec M. le duc en calêche, avec familiarité, sans lui rien dire de ce qui se tramoit contre lui, le roi gardant le même silence & la même gaîté.

M. le duc employa le reste de l'après-dînée à travailler avec Breteuil & Dodun, qui ne sortit qu'à huit heures. M. le duc le suivit presque aussi-tôt pour aller monter dans sa chaise, qui l'attendoit au pied du degré de la reine : alors Saint-Florentin se présenta à lui avec un porte-feuille ; mais comme le prince vouloit arriver à Rambouillet pour

ſouper avec le roi, il le remit à ſon retour.

Le duc de Charoſt, qui avoit attendu la fin du travail du contrôleur général, pria alors M. le duc de rentrer un moment dans ſon cabinet, & ce fut dans le même cabinet qu'il lui remit une lettre de la main du roi.

Charoſt avoit reçu de Fleury, deux lettres du roi, pour notifier la diſgrace de M. le duc, l'une étoit fort douce, dans laquelle le roi diſoit en ſubſtance qu'il vouloit connoître le détail de ſes affaires, gouverner lui-même, ajoutant qu'il ſupprimoit la charge de premier miniſtre, & qu'il déſiroit qu'il allât paſſer quelque temps à Chantilly.

Dans la ſeconde lettre, le roi parloit comme un maître qui veut & ordonne, en cas que la premiere ne produisît pas ſon effet. Charoſt, ſoit par étourderie, ſoit, comme d'autres l'aſſuroient, volontairement, remit la lettre la plus dure, & M. le duc en fut ſi étonné, qu'il lui dit, qu'accoutumé à reſpecter le roi & à donner l'exemple de la ſoumiſſion, il étoit bien ſurpris que S. M. lui donnât ſes ordres avec ce ton peu ordinaire. Charoſt reprit la lettre fulminante, & lui donna l'autre.

M. le duc écrivit au roi ſur le champ, & monta dans ſa chaiſe ſans rien dire, & en

ſortant de la grille, il fit ſigne à ſon poſtillon, qui vouloit tourner à droite, de marcher devant lui ; il lui fit prendre le chemin de Saint-Cloud, d'où il envoya un page à toutes jambes à Saint-Denis, pour faire préparer des chevaux de poſte ; & ſuivant ſa route, il arriva à Chantilly à une heure après minuit.

Cette nouvelle ne fut ſue à Verſailles qu'à minuit. M. de Fréjus alla l'annoncer à la reine à huit ou neuf heures du ſoir : on dit qu'elle pleura beaucoup, & que quand il fut ſorti, elle envoya chercher mademoiſelle de Clermont & madame de Prie.

A Rambouillet il n'en fut pas dit un mot. Le roi ſoupa fort gaîment, & joua un brelan qui ne finit que tard. Madame la ducheſſe reçut à quatre heures du matin une lettre de M. de Fréjus qui lui annonçoit cette nouvelle dans les termes les plus convenables ; & au bas le roi avoit écrit cinq ou ſix lignes de ſa main, d'un ſtyle flatteur pour elle, & même des expreſſions tendres. Elle partit de Saint-Maur dans le moment, & en arrivant à Paris, elle en reçut une de ſon fils, fort bien écrite, & en homme qui regardoit ſa diſgrace comme le commencement de ſon repos, de ſa tranquillité, & ce qu'il lui mandoit paroiſſoit ſenti.

Elle partit à quatre heures pour Chantilly.

Revenons à Verſailles. La reine avoit envoyé chercher mademoiſelle de Clermont & madame de Prie, après que M. de Fréjus fut ſorti de chez elle. On ne ſut point le réſultat de la converſation ; mais un moment après qu'elle étoit finie, mademoiſelle de Clermont monta en carroſſe, elle emmenoit avec elle madame de Prie.

M. de Fréjus dépêcha auſſi un courier à M. le duc d'Orléans, à ſa mere, & au prince de Conti. A l'arrivée du courier chez le duc d'Orléans, on publioit à Paris qu'on lui deſtinoit une grande place ; & parce qu'il partit dans le moment, on crut qu'il alloit à Rambouillet ; mais il ne fut qu'à Verſailles, où M. de Fréjus étoit demeuré : il fit venir le matin chez lui Maurepas, avec lequel il travailla long-temps ; enfin pour mieux juger de l'enſemble des événemens & du miniſtere de M. le duc, je publierai ici la lettre que j'écrivis de Vienne au cardinal de Polignac mon ami, le 3 août 1726 ; la voici mot à mot.

« Mes regrets ſur ce qui eſt arrivé à M. le duc ne peuvent être plus vrais & plus ſinceres, parce que, comme je connoiſſois ſes

bonnes intentions, j'aurois voulu de tout mon cœur qu'il eût resté avec M. de Fréjus dans l'intimité la plus grande, comme je suis persuadé qu'il ne tenoit qu'à lui ; & je crois que cette union si importante n'auroit été que salutaire pour l'état & pour tout le monde.

» Mais il étoit impossible qu'elle subsistât après la façon dont en usoient ceux qui avoient du crédit sur l'esprit de M. le duc, & les tierces personnes avoient amené les choses de part & d'autre au point qu'il falloit que l'un des deux supplantât l'autre ; & c'étoit une grande témérité à ceux du parti de M. le duc, de croire qu'ils étoient les plus forts, après la situation où ils avoient mis ce prince dans le royaume, à la cour, & auprès du roi. Je sais fort bien que tout cela s'est fait contre l'avis du grand Pâris, lequel a une excellente tête & bien différente de celle de Duvernay, qui est celui qui principalement a été cause de la perte de M. le duc, après l'avoir été de celle des finances, quoiqu'il eût les meilleures intention du monde ; *mais il est bien rare de trouver un bourgeois capable de penser dans le grand* (1), & d'avoir en même temps la

(1) Je ne me serois jamais douté qu'un homme d'es-

connoissance d'une cour aussi difficile qu'étoit la nôtre. Le pauvre garçon ne croyoit point

---

prit, tel que le maréchal de Richelieu, s'imaginât qu'il fallût être noble pour *penser dans le grand.* Je voudrois bien savoir si les Etats-Unis de l'Amérique, par exemple, qui, dans leur constitution, ont pris pour base les vérités les plus générales & les plus élevées, celles où l'esprit humain jusqu'alors n'avoit pu ateindre, ont appelé à leur conseil quelques gentils-hommes pour *penser dans le grand.* Je demanderois encore, si la nation, assemblée en 1789, a appelé à son secours la noblesse françoise, pour établir notre constitution, qui éleve la nature humaine jusqu'au dessus des temps historiques, puisqu'elle rétablit nos droits dans la situation primitive des hommes, avant les écarts de la société. Certainement c'est la bourgeoisie françoise & américaine, qui, depuis dix ans, a pensé *dans le grand.*

Sans doute que le bourgeois, dans l'ancien temps, pensoit en France dans le petit, car le peuple n'étoit que soldat, curé ou avocat. Le commandement des armées étoit destiné à quelques familles qui *pensoient dans le grand*; les prélatures, à quelques fils de seigneurs, que l'administration des sacremens (*fonction dans le petit*) eût déshonorés; la haute magistrature étoit l'héritage aussi de nos familles distinguées.

Il falloit des preuves de noblesse en Bourgogne, dans l'Artois, en Languedoc & en Bretagne, pour administrer les affaires publiques.

Il falloit des preuves pour parvenir jusqu'à la personne

à mes conseils, & n'avoit nulle idée de la cour. Il s'imaginoit qu'en gagnant tous les valets du roi, il en seroit le maître; il y avoit mis toute son habileté, sans ajouter foi à ce que je lui avois dit plusieurs fois, qu'il étoit bien vrai que les valets du roi l'avertiroient de tout ce qui se passeroit; mais que ce seroient les seigneurs qui le perdroient, & que tant qu'il n'en auroit point pour prendre son parti & justifier les sujets de prise qu'il pou-

---

de nos rois, comme si le monarque n'étoit le pere accessible & le roi de tous, sans exception. J'ai entendu dire (chez l'archevêque de Narbonne, alors président du clergé) d'un grand vicaire qui dirigeoit tout un diocese, tandis que son prélat vivoit à Paris au centre des plaisirs: *Ce grand vicaire-là est bien un homme de mérite, mais il n'a point de naissance.*

Et c'est parce que son évêque, qui étoit un sot, étoit *homme de naissance*, qu'il avoit une prélature de cent mille écus, & que le grand vicaire, qui n'étoit qu'un *homme de mérite*, avoit obtenu, par grace, après dix ans de travaux, deux mille écus de rentes.

Je ne suis donc plus surpris si la noblesse de France disoit, avec le maréchal de Richelieu, que la bourgeoisie ne pensoit *qu'en petit*;

Ni si la bourgeoisie françoise, outragée, a donné des preuves qu'elle pensoit dans le grand.

Voilà, si je ne me trompe, une des sources de la révolution de 1789.

voit donner contre sa conduite, tout son petit manége ne serviroit qu'à l'instruire de sa perte quelques jours avant qu'elle arrivât. Je me suis trompé en ce seul point, car il l'ignoroit la veille.

« MM. de Rohan, qui avoient trouvé grace devant lui, l'avoient enchanté par leurs fades paroles, toujours emmiellées, & avoient mieux réussi encore auprès de madame de Prie; ce qui leur avoit attiré une grande part dans la confiance de M. le duc : mais comme je m'étois expliqué nettement sur leur compte, & que j'avois plus d'une fois assuré positivement que le jour que je m'apercevrois de cette intimité, ils n'auroient plus en aucune façon à compter sur moi, & que j'avois fait en sorte que quelques autres personnes avoient parlé de même, cela avoit rendu ce commerce fort caché pour moi : mais je n'avois pas laissé cependant d'en pénétrer beaucoup de choses, sur-tout depuis que je suis à Vienne; & quoique je ne croie pas que ce soit là absolument ce qui a perdu M. le duc, je crois cependant que les conseils de ces messieurs qui auroient voulu régner seuls dans le ministere, ne laissoient pas que d'en éloigner ceux qui auroient pu avoir part à sa confiance, & le porter à

faire les plaisirs raisonnables qui auroient pu lui acheter d'honnêtes gens. Car sans tomber dans la prostitution où M. d'Orléans avoit mis toutes les grâces, il auroit pu ne pas tomber dans l'excès d'une autre extrémité, & ne pas s'exposer à quitter sa place, avec la douleur de n'avoir cherché à faire de graces qu'à MM. de Matignon. Les reproches qu'il doit s'en faire à présent, doivent être trop cuisans, pour qu'on ne l'en plaigne pas véritablement; car ses vrais principes étoient absolument tous autres.

Pour moi, je suis persuadé qu'il n'y a nulle ambition dans la démarche qu'a faite M. de Fréjus; parce que je suis très-sûr qu'il ne tenoit qu'à lui de la faire plutôt : mais comme je crois le connoître, je suis persuadé que son naturel doux & paresseux lui a toujours fait regarder avec effroi tout ce qui pourroit déranger ou sa santé, ou les arrangemens qu'il avoit pris pour la vie douce qu'il vouloit mener : & je crois que la seule chose à quoi il songeoit, c'étoit de se conserver le cœur du roi, de pouvoir faire plaisir à ses amis, d'avoir une sorte d'inspection générale sur le gouvernement, qu'il croyoit nécessaire dans les circonstances présentes, & qu'il ne vouloit pas abandonner par l'attachement qu'il a pour

la personne du roi & pour le bien du royaume, pour lequel il a un grand zele. Ainsi, je crois que c'est dans ces seuls principes que l'on peut trouver en lui l'amour-propre que l'on doit croire avec raison n'abandonner jamais les hommes ; mais je suis persuadé qu'il auroit voulu que M. le duc fût resté chargé du gros des affaires, & qu'il n'a cédé qu'aux clameurs de toutes les cours étrangeres & de tout le royaume, qui effectivement étoit tombé dans la misere la plus grande, & poussée à un point que les plus indifférens crioient comme les plus échauffés, & que les finances sur-tout avoient besoin d'un prompt remede. Ce fut pour cela, comme je l'ai su positivement, que quatre jours avant la disgrace de M. le duc, l'évêque de Fréjus se mit à ses pieds, pour engager à écarter de lui Duvernay & madame de Prie, lui disant sur cela les choses les plus fortes ; & ce ne fut que sur la fermeté, que l'on pourroit appeler obstination, avec laquelle ce prince lui dit qu'il ne changeroit rien à son systême, que M. de Fréjus prit la résolution qu'il a exécutée, & que M. le duc pouvoit éviter ». Telle étoit ma lettre au cardinal de Polignac.

J'écrivis aussi à madame de Prie; car je ne pou-

vois prendre sur moi d'abandonner une femme dans la disgrace, après avoir été lié avec elle lorsqu'elle étoit en faveur. Elle fut plus intéressante dans son malheur, quelle supporta comme M. le duc, avec une certaine élévation; elle me disoit : « J'ai très-rarement, l'occasion de recevoir des lettres, & encore plus rarement d'en écrire : ainsi, ne regardez pas comme négligence, le peu d'usage que je ferai de la ruse que vous m'avez indiquée, pour avoir l'honneur de vous écrire; j'en souffrirai certainement, & je le sens bien par le plaisir que j'ai aujourd'hui de trouver un moyen de vous remercier des marques de votre souvenir, & des assurances de votre amitié; j'en fais tout le cas possible, & des lumieres de votre esprit; je ne crois pas cependant qu'elles eussent pu remédier aux événemens. Ma conduite a été telle qu'elle devoit être; mais elle n'influoit en rien sur tout le reste, que j'ignorois totalement. Mon attachement a fait ma disgrace, & nullement la part que j'avois à ce qui se passoit : il y a dix mois que je ne vivois pas même de façon a en être soupçonnée. Je soutiens mon état sans chagrin; je n'en ressens que pour les personnes auxquelles je m'intéresse. Je suis plus près du

bonheur que je ne l'ai été depuis huit ans. Je n'ai rien à me reprocher : je n'ai rien non plus à regretter dans un pays que je n'ai jamais aimé ; je suis donc très-tranquille, & me forme pour l'avenir le projet d'une vie douce & d'une société peu étendue : j'espere l'obtenir bientôt, parce qu'avec de la circonspection, de la patience, & une conduite irréprochable pour le passé, le présent, & l'avenir, je n'ai qu'un retour de justice à attendre ; je serai charmée de pouvoir vous compter dans le petit nombre de mes amis, & je me flatte même que vous le serez encore plus dorénavant que vous ne l'avez été jusques à ce jour : vous ne me connoissez pas absolument telle que je suis ; la situation où j'étois me masquoit une grande partie du monde, & ne rendoit point la vue bien nette sur mon sujet. Je me doutois assez souvent du masque ; mais on ne sentoit pas l'erreur où l'on étoit sur mon chapitre : grace à dieu je vois à présent sur les visages, & je puis paroître telle que je suis. Je gagnerai sûrement de faire connoître des procédés francs, désintéressés, & pleins de sel & de véracité pour mes amis : d'ailleurs comme on n'aura nulle vue qui puisse porter à me tromper, & que

je ne verrai que les gens qui m'auront prouvé leur amitié, je serai débarrassée de la peine de me défier de ceux avec qui je vivrai, ce qui étoit en vérité un des plus grands malheurs de ma situation ; car rien n'est si opposé à mon caractere ».

Telles étoient les expressions de madame de Prie, qui, malgré ses beaux sentimens, mourut quelque temps après en Normandie, de douleur & de dépit, & jamais depuis elle ne vit M. le duc.

L'amour de la vérité n'exigeoit-il pas que l'ayant dépeinte sans ménagement, je la fisse entendre se disculpant elle-même.

CHAPITRE XIV.

Caractere de M. le duc. Comment la dame de Prie, Duvernay & Dodun trompoient ce prince.

AVANT l'anecdote qui avoit mérité à M. le duc, à Bernard, à Duvernay, & à Dodun la qualification de *têtes de papier*, Mme. de Prie, qui s'étoit un peu retirée des affaires, s'en étoit

étoit mêlée avec beaucoup de détail. Un jour Dodun & Duvernay, pour convaincre M. le duc de l'étendue des connoissances de madame de Prie, pour augmenter & motiver la confiance qu'il avoit en elle, s'aviserent du plus singulier stratagême, qui dépeint assez bien l'esprit & le caractere des courtisans.

Dodun travaillant avec ce prince, madame de Prie entra un jour comme sans dessein; & après quelques cérémonies, elle resta avec eux, écoutant le rapport d'une affaire de finance très-compliquée, & dont elle étoit instruite d'avance par Duvernay.

L'affaire parut embarrassante à M. le duc; & Dodun lui-même feignit d'être indécis; Madame de Prie prit la parole, & répétant avec grace la lecon qui lui avoit été faite, découvrit le seul vrai parti qu'il y avoit à prendre; & Dodun, qui fit l'étonné de la profondeur des vues de madame de Prie, s'écria alors avec enthousiasme, *l'ame du grand Colbert vous inspire d[illegible]c, madame?* Et M. le duc fut obligé d'ad[illegible] sa rare sagacité.

M. le duc avoit [illegible]nces de la maison de Bourbon la bonté de caractere, & la valeur qu'on leur connoît. Comme eux en général il avoit été mal élevé, & on voit com-

ment il se laissoit dominer par les femmes, & quels étoient les artifices pour le tromper. Il étoit crédule, d'un esprit borné & sans aucune connoissance; mais il étoit honnête homme; & lors même que la probité de l'historien m'ordonne d'écrire ses défauts, ses erreurs, & de faire le tableau des calamités de la France, dont il fut l'ouvrier, je dois reconnoître qu'il fut trompé sans cesse, & il fut moins coupable en cela que le régent, parce que le duc d'Orléans avoit reçu de la nature toutes les qualités pour ne point l'être.

Je dois donc distinguer dans ces mémoires le ministre sciemment prévaricateur, tel que Dubois, d'avec le ministre trompé, tel que M. le duc, & distinguer encore ces deux ministres trompant & trompé, d'avec le régent, qui, pouvant, par ses rares qualités, son génie, ses talens, sa sagacité, éviter ses propres erreurs & réprimer les prévarications des ministres, eut la foiblesse d'abandonner la France à tous ces perfides qu[illegible] tourmenterent vers la fin sur-tout de la [illegible]ce.

Quant à madam[illegible]rie, elle se comporta de maniere qu'elle n'étoit aimée que de M. le duc, quand elle fut disgraciée; toutes les femmes la détestoient, & les partisans des

anciennes regles & du ton de Louis XIV ajoutoient le mépris à la haîne : on ne pouvoit souffrir ses cheveux flottans comme ceux des bacchantes, pendant son négligé du matin ; ni sa démarche, tantôt indécise & tantôt audacieuse, ni ses regards exercés & immodestes, ni son rire éclatant & inopiné. Ses manieres équivoques annonçoient assez ses mœurs & ses allures à la cour. Son caractere, il est vrai, ne lui permettoit pas des actions atroces ou sanguinaires ; mais elle avoit l'adresse d'employer les lettres de cachet, l'exil, l'emprisonnement, & quelquefois même les voies juridiques, pour perdre ceux qui avoient le malheur de lui déplaire ; ordinairement elle se contentoit de refuser des graces à ceux qu'elle haïssoit, & ses partisans, qui vouloient la défendre, ne pouvoient dire autre bien d'elle, sinon qu'elle n'avoit jamais ordonné des empoisonnemens ni des assassinats. Libertine, spirituelle, habile, dans son libertinage, à se procurer des amans & à en changer sans conséquence, on disoit, dans la grande promotion de la plupart des cordons bleus, que plusieurs n'avoient été appelés à cette faveur qu'en vertu de certains talens qu'elle seule pouvoit connoître ; son libertinage lui valut enfin une

maladie honteuse, qu'elle communiqua à M. le duc.

Madame de Prie se plaignit alors amerement, & poussa les hauts cris, *pour toutes les infidélités affreuses de ce prince.* Elle fit le portrait des maux qu'elle souffroit pour lui; elle bouda; mais elle eut l'adresse de traiter avec madame d***, qui accordoit quelquefois ses faveurs au prince, à la volée, & il fut convenu qu'elle feroit comprendre à M. le duc que la vie de son mari étoit la cause de l'accident commun, & qu'on ne pouvoit l'imputer à madame de Prie. M. le duc ne put donc se fâcher contre madame de Prie, à laquelle il fit des excuses; il ne put s'en prendre à madame d***, qui paroissoit être innocente & de bonne foi, & madame de Prie eut l'art d'insérer dans la liste des cordons bleus de la grande promotion, M. d***; car sa femme avoit voulu être ainsi récompensée de sa complaisance singuliere.

Retiré à Chantilly, M. le duc éprouva du cardinal toutes les petites vengeances dont les génies médiocres sont capables: on lui ôta même le plaisir de la chasse; on la lui défendit, sous divers prétextes. Ce prince fut donc obligé de s'occuper de chimie, & il com-

mença dès lors cette fameuse collection du cabinet d'histoire naturelle que Bomare a depuis enrichie, substituant dans l'arrangement des productions naturelles un ordre scientifique, au chaos qui y régnoit avant lui; car le prince avoit reçu chez lui toutes sortes d'alchimistes & de charlatans qui venoient l'occuper de la grande découverte.

M. le duc, dans son exil, fit à ses vassaux toutes sortes de charités. Son testament prouve qu'il aimoit la bienfaisance; que, mieux élevé, il eût été plus populaire, & le ministre du roi & de la France, plutôt que celui de madame de Prie; car M. le duc, riche, puissant, prince du sang, n'avoit pas d'autres intérêts.

Après sa retraite, Fleury, qui appeloit Morville & le maréchal d'Huxelles chez lui pour les affaires étrangeres, de même que les ministres des autres départemens pour le travail, résolut d'éloigner, le plus qu'il pourroit, les princes du sang du ministere. Il vouloit tirer du duc d'Orléans sa démission de la charge de colonel général d'infanterie. Silly m'écrivoit, qu'il s'agissoit de trouver un équivalent qui contentât l'altesse royale, madame d'Orléans, & cela n'étoit pas aisé. Le public

imaginoit plusieurs moyens, & entre autres un rang distingué des autres princes pour la branche d'Orléans. « Je crois savoir, disoit-il, & c'est un grand secret, que les Orléans ne céderont rien *de proprio motu*; qu'ils n'entreront point en négociation; qu'ils obéiront, si on le leur ordonne. Quant à l'équivalent, je crois savoir encore qu'ils n'accepteront pas un rang qui foncierement ne seroit que fictif, & qui pourroit les brouiller à jamais avec les autres princes du sang.

» Au surplus, je suis presque convaincu que l'esprit du gouvernement présent est d'éloigner, sans exception, & les princes du sang & les légitimés de l'administration des affaires, & de réduire leur crédit à leur considération personnelle, sur le même pied où les choses étoient du temps du feu roi.

» M. d'Antin partit hier au soir pour Compiegne, où le roi veut aller l'année prochaine: il a marqué lui-même, sur le plan de la forêt, les nouvelles routes qu'il veut qu'on y fasse, & les ponceaux sur le marais qui la partage. A l'égard du château, il a ordonné qu'on le remît seulement en l'état qu'il étoit lorsque le feu roi y alla la derniere fois. On lui a proposé des parquets & des plafonds: pour son

appartement; il a répondu, très-laconiquement, qu'il aimoit autant le pavé qu'un parquet, & les poutres & les solives qu'un plafond. Sa majesté est allée aujourd'hui à Rambouillet; elle en reviendra jeudi fort tard; elle y retournera dimanche au soir, on ne sait pas pour combien. Il est certain que ce séjour lui plaît, & qu'il est plus à son aise avec madame la comtesse de Toulouse, qu'avec les autres femmes. Des gens sensés, qui voient tout cela de près, n'ont pas grande opinion du crédit qu'elle a, & qu'elle pourra avoir sur le roi, & il paroît vraisemblable qu'il se réduira à une sorte de familiarité dont elle pourra se servir, suivant son caractere, à hasarder des propositions qui pourront peut-être influer indirectement dans de certaines occasions, & servir son frère, pour qui sa majesté montre beaucoup de goût; mais j'ignore l'opinion qu'il a de sa suffisance, & c'est là le point capital; car il me revient que le roi se mêleroit déjà volontiers de juger des hommes, & principalement de ceux qu'il voit le plus familierement, qui, suivant ce que j'entends dire, n'y gagnent pas beaucoup. Ne croyez-vous pas qu'il est sage de se tenir un peu à l'écart, & d'attendre que les affaires,

les occasions, & le besoin qu'il pourra avoir des gens, leur donne des raisons de s'approcher de lui sérieusement.

» La reine joue un très-triste & très-pitoyable personnage. L'éloignement que le roi a pour elle est visible; la pauvre dame paroît prendre à gauche sur tout.

» Jusqu'à présent, je n'ai point démêlé que l'Espagne eût aucune part directe au changement qui vient d'arriver dans notre ministere; je ne crois pas même que l'on eût dans ce pays-là d'autre correspondance qu'avec l'abbé de Montgon & quelques Espagnols très-subalternes. C'est par le nonce qui est ici, que l'on a fait passer la nouvelle des changemens arrivés, & le nonce s'est adressé à son camarade Aldobrandin, qui fait la même fonction en Espagne. On m'a dit que toute la nation avoit témoigné une grande joie, & que le roi en avoit beaucoup montré, & fait l'éloge de M. de Fréjus; mais je croirois volontiers que c'est plutôt un sentiment de vengeance contre M. le duc & ses confidens, qu'un sentiment d'amitié pour la nation. Il est cependant assez vraisemblable que cela peut ouvrir quelque sorte de chemin à une réconciliation, & que les grands d'Espagne & le

ministere espagnol ne seroient pas fâchés de nous voir assez accrédités chez eux, pour les délivrer de la tyrannie du gouvernement impérial; à condition toutefois de ne pas rentrer sous le nôtre; & qu'on les laissât se gouverner eux-mêmes. Mais comment ajuster tout cela? Si je m'en tenois à mes conjectures, je n'imaginerois pas que notre raccommodement fût encore prochain. Cependant je ferai de mon mieux pour démêler ce qui se passera; mais cela me paroît difficile. M. de Morville est d'un secret qui va au mystere, & ce ne peut être qu'indirectement & par cascades que je puis être instruit d'un dessous de cartes que l'on tiendra vraisemblablement très-caché, pour ne pas alarmer les alliés du traité d'Hanover, qui, quelque bonne mine qu'ils fassent, sont certainement inquiétés, malgré les assurances positives & réitérées que M. de Fréjus & M. de Morville leur ont données que l'on tiendroit très-exactement & très-fidelement toutes les conditions & toutes les promesses qui leur ont été faites par le précédent ministere.

» Morville, depuis la chûte de M. le duc, se ménageoit sagement avec les nouveaux venus. Il avoit bien senti, de même que ses amis,

que Desforts & le Blanc visoient à se rendre maîtres du tripot. Le droit du jeu pour Morville & Maurepas seroit de s'unir ensemble, il y a d'ailleurs des dispositions réciproques, & des liaisons d'estime & d'amitié; mais le premier n'a aucune propension pour tout ce qui a l'air de parti, & le second est, depuis long-temps, brouillé avec le garde des sceaux; enfin il est tenté de voler de ses propres aîles: il n'a que vingt-quatre ans; il a de l'esprit, des talens, des amis, une famille; il a beau jeu.

CHAPITRE XV.

De la législation, pendant le ministere de M. le duc. Code noir. Nouvelles persécutions contre les protestans.

Les lois devoient se ressentir d'un ministere aussi inconséquent dans ses principes, &, pour ainsi dire aussi gothique dans ses idées: & c'est au nom d'un roi de France que fut donné, sous le ministere de M. le duc, l'édit de mars 1724, qu'on osa intituler *Code noir*,

sans que la délicatesse de la cour, qui se vantoit de bon goût, & qui vouloit donner le ton à tout ce qui y avoit du rapport, s'élevât contre un titre aussi barbare. Voici les dispositions de cette loi.

Ce code noir chassoit d'abord tous les juifs de la Louisiane, *comme ennemis déclarés du nom chrétien.* Il ordonnoit qu'on instruisît dans la religion romaine tous les esclaves, & déclaroit toute autre assemblée religieuse illicite & *séditieuse.* Il défendoit les mariages des blancs avec les noirs, & il punissoit, par une amende de trois cents livres, le mélange charnel des deux couleurs. Il défendoit le mariage des noirs entre eux, sans permission, & les enfans procréés devoient appartenir au maître. Il étoit défendu aux esclaves de s'assembler. Le fouet & la marque d'une fleur de lis étoient la punition des contrevenans; la mort enfin, en cas de récidive, étoit la punition ultérieure. Un esclave fugitif devoit être marqué de la fleur de lis sur une épaule; il devoit avoir les oreilles coupées, s'il fuyoit encore pendant un mois; à l'évasion suivante, on lui coupoit les jarrêts; à la quatrieme enfin, il étoit puni de mort. La tête d'un esclave condamné sur la dénonciation de son maître, pouvoit pourtant être estimée quelque valeur

avant l'exécution, par deux notables, au profit du fisc. Il étoit défendu aussi aux maîtres de donner la question, & de mutiler leurs esclaves; on leur permettoit seulement de les faire enchaîner & de les battre de verges ou de cordes, lorsqu'ils croiroient que les esclaves l'auroient mérité; & lorsqu'un maître tuoit son esclave, il étoit permis au conseil supérieur d'absoudre les assassins sans des lettres de grace.

Enfin *nous voulons que les esclaves soient réputés meubles*, disoit ce code infame, signé de l'auguste nom du roi de France, contre-signé Phelipeaux, & visé par Fleurieau, les grands hommes de ce temps-là.

Quelques jours après, il sortit du conseil une déclaration qui ordonnoit la peine de mort pour le vol domestique, & le parlement l'enregistra.

Cet esprit d'inhumanité s'étendit bientôt sur les protestans. Il sortit une déclaration sulpicienne & jésuitique sur la religion romaine, que le parlement enregistra. On connoît l'esprit de nos lois sur le protestantisme, mais il est un article de la loi qui est peu connu. *Enjoignons*, disoit l'article IX, *aux curés & vicaires de visiter les malades* (protestans), *de les exhorter, sans témoins, à recevoir les sacre-*

mens ; & en cas de refus, s'ils déclarent publiquement qu'ils veulent mourir dans la religion prétendue réformée, voulons que s'ils viennent à recouvrer la santé, le procès leur soit fait & parfait par les baillis & sénéchaux, & qu'ils soient condamnés au bannissement à perpétuité, avec confiscation de leurs biens. Cette confiscation devoit avoir lieu aussi s'ils mouroient dans le refus de leur conversion ; & on condamnoit aux galeres tout religionnaire qui, assistant les malades protestans, les engageoit à ne pas changer de religion. Ni l'inquisition de Lisbonne, ni celle de Madrid n'offrent des lois de cette nature.

ETAT *DE LA RECETTE ET DE LA DÉPENSE DU ROYAUME, POUR L'ANNÉE* 1726, *ARRÊTÉ EN DÉCEMBRE* 1725, *pour servir de piece justificative à l'histoire de M. le duc*, tiré des manuscrits originaux des freres Pâris, intitulés : *Traité de l'administration des recettes & dépenses du royaume*, tome II, piece cotée n°. 14.

PREMIERE PARTIE.

Etat des fonds.

1. Les fermes générales de *Cordier*, employées en 1725 pour 60,500,000 liv., n'ayant produit que

56 millions, on n'établit ici que cette somme, en y ajoutant des retranchemens faits durant l'année sur les frais de régie, & la réunion aux fermes des gabelles de Franche Comté, & celle des suifs. 59,000,000 l.

2.	Impositions des généralités, de 70,734,000 établies sur le pied de .	60,000,000
3.	Bois	3,000,000
4.	Parties casuelles	2,000,000
5.	Les postes	3,446,143
6.	Imposition des pays d'état. . . . . Languedoc	4,193,182
7.	Bretagne	2,498,079
8.	Provence & pays adjacens	1,205,400
9.	Bourgogne	1,486,000
10.	Navarre, Roussillon, Artois . . .	1,076,182
11.	Droits rétablis	10,500,000
12.	Régie des domaines. Contrôle, &c .	11,000,000
13.	Capitation de Paris, de la cour, du clergé des frontieres	2,281,576

Total des fonds (non compris le clergé.) 161,686,562 l.

Seconde partie.

Etat des dépenses de 1726.

1.	Maison du roi. Comptant du roi.	600,000 l.
	Ses offrandes & aumônes	200,000
	A des maisons religieuses	260,000
	Pauvres des fauboutgs de Paris . .	80,000
	Au trésorier de la maison du roi . .	643,670
	Récompenses des officiers ordinaires .	142,200
	Ordinaire de la chambre aux deniers, extraordinaire, & pour les livrées, par états	2,365,040
	Argenterie, gardes-meubles, pierreries	570,000
	Menus-Plaisirs ordinaires, extraordinaires pour les comédies	340,000
	Ecuries	998,730
	Cent-Suisses	54,000
	Prévôté de l'hôtel	62,000

Vénerie	400,000
Bâtimens	1,200,000
Jettons, le premier jour de l'an . .	75,000
Entretien des maisons royales . . .	70,200
Le total de ce premier chapitre de dépenses de la maison du roi, se porte à la somme de	8,063,840 L.
2. MAISON DE LA REINE, la totalité est de	1,200,000 L.
3. PENSIONS AUX PRINC. & PRINCESSES.	
A S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, pour sa maison	450,000
A M. le duc d'Orléans son fils . . .	150,000
A madame la duchesse de Bourbon .	230,000
Au duc de Bourbon	100,000
A lui, comme grand-maître	10,000
A lui encore	150,000
Au comte de Charolois	100,000
Au comte de Clermont	70,000
A M. le prince de Conti	100,000
A madame la princesse de Conti . .	50,000
A madame la princesse de Conti, premiere douairiere	180,000
A madame la princesse de Conti, seconde douairiere	80,000
Au comte de la Marche	60,000
A l'abbesse de Chelles, fille du régent.	20,000
A l'abbessé de Saint-Antoine	20,000
A mademoiselle de Charolois . . .	50,000
A mademoiselle de Clermont . . .	50,000
Encore à la même, sans raison déterminée	50,000
A mademoiselle de Roche-sur-Yon .	50,000
Au duc du Maine	112,000
Au comte de Toulouse	90,000
A M. de Vendosme	50,000
Au prince & à la princesse de Carignan.	160,000
Au roi Stanislas	300,000
A la reine d'Espagne, pour l'intérêt de sa dot	207,942
4. GAGES DES CONSEILS	3,383,318
5. AFFAIRES ÉTRANGERES	2,757,850
6. LA GUERRE. Ordinaire des guerres.	44,874,890

	Extraordinaires des guerres	41,645,060
	Artillerie	1,500,000
	Fortifications	1,516,120
	Maréchaussées	1,726,[illegible]45
	Taillon	935,956
	Garnisons ordinaires	2,570,000
7.	MARINE & GALERES	8,028,200
8.	RENTES VIAGERES & PERPÉTUELLES.	50,000,000
	Charges des états du roi	20,449,320
	Ponts & chaussées	3,000,000
	Turcies & levées	400,000
	Haras	100,000
	Appointemens des intendans . . .	500,000
	Administration des recettes générales des finances	403,168
9.	PENSIONS	500,000
	Dépenses générales	3,751,928
	Dépenses imprévues	1,000,000
	Compagnie des indes	841,207
	TOTAL de la dépense de l'état, pour 1726	164,540,764 l.
	TOTAL de la recette : on a eu égard de diminuer plusieurs articles, à cause des diverses retenues qui avoient été faites en 1725	161,686,562 l.
	Partant, la dépense excédoit de . .	2,854,202 l.

Fin des mémoires relatifs au ministere de M. le duc, chef de la maison de Condé.

SECONDE

SECONDE PARTIE.

MINISTERE DU CARDINAL

DE

FLEURY.

CHAPITRE PREMIER.

Tableau de la France au commencement du Ministere de Fleury.

ENFIN la France se reposa.

Le regne militaire de Louis XIV avoit agité non seulement toute l'Europe; mais ce Monarque, avide de gloire, de conquêtes & de renommée, n'avoit point cessé, pendant son regne interminable, de tourmenter ses Peuples pour satisfaire à toutes les fougues de ses désirs, bâtir des châteaux, enrichir ses Courtisans, & multiplier ses conquêtes. L'ambition secrete de Madame de Maintenon, & les vûes intéressées des enfans légitimés du Monarque, avoient préparé de loin les orages de la Régence; & le Jésuite Tellier, Confesseur de Louis XIV, avoit mis la dissention dans l'Eglise de France, en dirigeant la conscience du Roi.

Pendant la Minorité, un Prince doué des plus rares qualités, gouverna la France; & s'il est vrai que le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, réprima les fureurs du Jésuitisme armé qui disposoit de la liberté des Citoyens odieux à la Compagnie de Jésus, par des lettres de cachet, par des exils ou des emprisonnemens;

s'il eſt vrai encore que Noailles, Rouillé, les Conſeils, réparerent, au commencement de la Régence, une partie du déſordre des Finances, il eſt vrai auſſi qu'on leur vit ſuccéder le Miniſtere des Dubois, des Leblanc, des d'Argenſon & des Law, qui tourmenterent l'Etat d'une autre maniere. Le cérémonial du regne de Louis XIV ſuppoſoit les mœurs, s'il ne les donnoit pas, tandis que l'élite des débauchés, environnant le Duc d'Orléans pendant ſa Régence, ſubſtitua ce libertinage bruyant qui pervertit nos mœurs; & ce libertinage fut porté enſuite, vers la fin de la Régence, à un tel point de ſcandale, qu'on voulut l'imiter dans les ſociétés particulieres de la Capitale, d'où il s'étendit dans toutes nos Provinces, & paſſa juſqu'à la Cour éphémere du Roi d'Eſpagne Louis I.

Enſuite la conjuration de Cellamare, ou plutôt des Princes légitimés & de la Reine d'Eſpagne, contre le Duc d'Orléans, vint troubler, vers le milieu de la Régence, tous les Ordres du Royaume; & l'autorité n'épargna ni les violences, ni les coups d'état pour ſe maintenir; victorieuſe, elle attaqua la Magiſtrature & la diſperſa, pour ſoutenir les folies du ſyſtême ou les autres projets de Dubois, Leblanc & d'Argenſon.

Ces agitations intérieures avoient influé ſur

les affaires étrangeres, & l'Europe ne connoissoit plus sa situation avec la France, depuis si long-temps gouvernée par des vûes si différentes & si versatiles. Louis XIV avoit donné un Roi à l'Espagne & le Duc d'Orléans lui fit la guerre. La Reine d'Espagne fit la paix avec le Duc d'Orléans, elle donna sa fille en mariage à Louis XV; & M. le Duc la renvoya.

Nous étions liés, il est vrai, avec l'Angleterre; mais cette Nation s'efforçoit de nous tenir dans l'éloignement de l'Espagne, pour nous dominer comme Puissance maritime, pour diviser les deux Monarchies qui auroient pu, dans cette partie, s'aider mutuellement, & pour le succès d'un commerce exclusif.

L'Empereur & les Princes d'Allemagne n'avoient point de la France l'opinion qu'elle méritoit; ils étoient attachés à l'Espagne; mais aussi nous étions étroitement liés avec le Pape, dont la Bulle alloit triompher, l'Evêque de Fréjus ne cessant de favoriser en France les droits des Ultramontains; tel étoit l'état des affaires étrangeres & l'intérieur du Royaume, quand Fleury fut déclaré Ministre. Voici comment il avoit élevé le Roi, & quel usage ce Monarque avoit fait des heureuses dispositions qu'il tenoit de la Nature.

CHAPITRE II.

Tableau de la Cour sous le Ministere de Fleury ; le Roi & la Reine.

LA santé du Roi Louis XV, qui intéressoit le repos de l'Europe entiere, se fortifioit, mais elle étoit encore délicate ; & la Maison Royale d'Espagne, & celle d'Orléans, en observoient les progrès avec beaucoup de détail.

Quant au moral du jeune Prince, il paroissoit timide & réservé, quoiqu'il eût le sentiment intérieur de sa puissance, n'ayant d'autre volonté, dans les affaires de l'Etat, que celle de Fleury, son Ministre favori. Son éducation avoit été négligée, & il n'avoit reçu du Précepteur, ni de ses Gouverneurs, Villeroy & Charost, aucun principe de Droit public, de Littérature, de Sciences ou d'Histoire, qu'ils n'avoient pas eux-mêmes ; mais aussi on avoit eu grand soin de le rendre minutieux dans la croyance & la pratique de la Religion, & souvent on l'avoit effrayé, dès la plus tendre enfance, de peintures du Diable, de l'Enfer & de la Mort. Ces premieres impressions, qui res-

terent, se renouveloient à Pâques sur-tout, & à la nouvelle de la mort de quelque Seigneur de sa Cour, ou de quelqu'un de ses amis; en sorte qu'il y eut un combat perpétuel entre les plaisirs de ce Prince, & les principes qu'il avoit reçus; & ce combat dura ensuite jusque vers la fin de ses jours.

Le Roi, dans son jeune âge, n'aimoit ni les fêtes, ni le grand appareil, ni les cérémonies magnifiques; il tenoit sa réserve & son goût pour la retraite de Fleury, qui l'en avoit éloigné dès l'enfance, & qui, jaloux de se l'assujettir, & de concentrer dans lui-même la toute-puissance, ne le laissoit s'occuper que des chasses, pour lesquelles il avoit pris beaucoup de goût. Fleury l'avoit rendu silencieux, secret, plein de réserve, & capable de réunir les attentions & la politesse détaillées aux grandes manieres d'un Souverain, évitant les mouvemens inconsidérés de son âge, & ne se permettant qu'à la chasse l'exercice & l'action.

Toutes les formes de son corps étoient si parfaites & si accomplies à l'âge de dix-sept ans, qu'il étoit réputé alors le plus bel adolescent de son Royaume; la Nature n'avoit rien oublié, ni dans les détails, ni dans l'ensemble; & ce grand tempérament que nous lui

avons tous connu dans sa vieillesse, il l'avoit eu dès l'âge de quatorze ans.

Timide néanmoins avec les femmes, les fuyant *comme la peste*, pour me servir de l'expression d'un Seigneur de la Cour, Fleury lui avoit fait entendre que la plupart étoient sans vertu, & que toutes étoient corrompues dès le commencement de la Régence. Ainsi il étoit beau comme l'amour, & cependant ses regards ne se fixoient sur aucun objet; il étoit poursuivi, & il fuyoit. Il avoit quelquefois à Rambouillet des manieres voluptueuses, mais sans aucun désir pressant; les femmes étoient tourmentées de leurs passions, & il n'avoit témoigné qu'il avoit un cœur & des besoins d'aimer qu'à Madame la Comtesse de Toulouse, qu'il distinguoit parmi toutes les femmes, s'éloignant peu à peu de la société des petits garçons, & sur-tout de Gesv* & de la Trem*, qui, par des instructions clandestines & par les divertissemens de l'âge, avoient développé le physique de ses sens.

Marié dans cette circonstance à une femme simple & timide comme lui, l'un & l'autre se craignirent d'abord mutuellement, & ne se fréquenterent que froidement & en cérémonie; les Valets ajoutoient même, que dans les entretiens les plus intimes, les deux époux étoient aussi ré-

fervés qu'en public; & quoiqu'il connût depuis ce temps-là les vrais charmes de la Nature, aucune femme n'étoit encore capable de fixer fes beaux regards. On s'apperçut dès le commencement de fon mariage qu'il retournoit à la fociété qui s'étoit fecrétement formée autour de lui fous le Miniftere de Monfieur le Duc, & dont il ne perdit l'habitude que lorfqu'il fut enfin agacé par l'une des fameufes fœurs. Ses beaux yeux cependant & le charme de fes manieres attiroient les femmes, fa bonté les rendoit hardies; on formoit des projets, on propofoit même; mais le jeune Monarque, toujours timide, répondoit encore aux Corrupteurs: *Elle n'eft point auffi belle que ma femme*; tandis que Fleury traverfoit les efforts & les intrigues de celles qui vouloient le ravir à la Comteffe de Touloufe & à la fille de Staniflas.

Cette Princeffe, timide & fimple de fon naturel, étoit, comme le Roi, fans ceffe obfervée par l'adroit Cardinal, qui fut toujours jaloux de l'harmonie qui régnoit entre les deux époux: elle avoit voulu s'emparer un moment de la puiffance du Précepteur; mais on connoît ce billet fameux que lui fit écrire ce Prélat, où le jeune Roi fortant de fon caractere, lui difoit d'exécuter les ordres du Cardinal. Cette lettre fit une telle impreffion fur fon efprit, qu'après

s'être long-temps désolée, & après avoir beaucoup pleuré, elle prit le parti d'imiter la feue Reine, épouse de Louis XIV.

Privée de Monsieur le Duc qui l'avoit élevée à la Couronne, de Madame de Prie qui avoit été chargée du détail du mariage, & des Ministres qui l'avoient favorisé, elle étoit sans cesse dominée par le dévot Ministre, qui n'avoit pas encore oublié qu'elle s'étoit un moment liguée avec Monsieur le Duc. Elle pouvoit cependant conquérir encore la confiance de son époux, &, comme la Reine d'Espagne, profiter des besoins du Monarque, & le tirer de cette maniere de froideur dont il n'étoit pas encore sorti à son égard; elle pouvoit même le rendre amoureux, comme il arrive souvent à de jeunes mariés de l'être; mais un vieux Jésuite son Confesseur, qui s'étoit avisé d'être Courtisan, & de bien réfléchir sur la nature de ses avis consciencieux, lui montra sans cesse le ciel irrité contre *la coquetterie des femmes, contre les détails de l'amour des gens mariés, à cause de la sainteté du Sacrement*; & la réserve fut toujours la même.

Enfin le Confesseur la persuada que les Anges ne quitteroient point le lit nuptial, tant qu'elle y conserveroit sa chasteté; & cette Princesse, qui étoit arrivée en France dans *la crainte qu'une*

Couronne terrestre lui feroit perdre celle du ciel, pour me servir de ses expressions, continua de vivre avec le Roi comme au commencement.

Aimable dans ses réparties, ingénieuse dans le détail de ses réponses & de ses propos, ayant le cœur droit, excellent, populaire même, éprouvée par les désastres de Stanislas, chérie de ce pere vertueux, qui avoit répandu dans elle toute la bonté & la candeur d'un Monarque honnête homme, ennemie de la dépense, souffrant des tourmens réels & des supplices quand elle apprenoit quelque calamité publique; voilà quelles étoient ses vertus & les qualités de son ame.

Elle regardoit tous les François comme ses enfans; elle estimoit la Nation, ne parlant de ses faits, de ses guerres, de ses expéditions & de ses usages qu'avec admiration: elle ne nommoit Louis XIV qu'avec un grand respect; elle se montroit sans cesse la premiere Sujette de son époux, lui parlant toujours d'un ton humble & soumis, l'aimant, & l'adorant même comme une divinité sur la terre.

Véridique avec Fleury, hardie même auprès de lui plutôt que fausse, elle sortoit mais rarement de cet état d'indifférence où elle s'étoit mise, & lui reprochoit, avec esprit & doucement, les petites tracasseries qu'il lui faisoit auprès du Roi; elle sourioit un peu malignement,

le déconcertoit quelquefois, & prenoit alors le ton de Reine de France; elle lui disoit que c'étoit à lui qu'elle étoit redevable d'une telle parole du Roi : mais sur le champ elle lui montroit que pour Dieu elle souffroit ces tribulations, & l'attaquoit sans cesse du côté de la Religion qui dominoit en elle, & qui y régnoit absolument, ayant été élevée dans les principes les plus rigides sur cet objet par Stanislas; & ces principes étoient tels, qu'elle voulut, à la mort du Cardinal, avoir son neveu pour premier Aumônier.

Elle regardoit la grandeur dont elle étoit environnée, comme un poids & une charge; elle diminuoit les devoirs des Serviteurs, & les longueurs de la toilette; elle haïssoit le rouge, les modes, & sur-tout leur changement, & souffroit, de se voir environnée de tant de Dames d'honneur, & de l'étude qu'elles faisoient sans cesse pour lui plaire & pour la servir.

Ayant échoué dans le projet du renvoi du Prélat, elle avoit pris depuis long-temps son parti sur les affaires d'Etat, sur les Ministres & sur les Favoris; elle étoit sur ces objets d'une telle réserve, qu'elle s'abstenoit de demander la plus petite grace.

Elle se ressouvenoit des refus qu'elle avoit autrefois essuyés du Prélat, des instances vainement réitérées qu'elle avoit faites en faveur d'un

Seigneur de sa Maison; & avoit toujours présente à l'esprit cette réponse peu galante du Roi, qui l'invitoit de faire comme lui, & de ne rien demander au Cardinal; elle craignoit donc de solliciter, elle le défendoit aux personnes de sa Maison, & paroissoit redouter les tracasseries des Dames qui la composoient. Enfin sa tranquillité fut telle, tant qu'elle vécut, qu'elle ne fournira jamais aucune de ces intrigues qui rendent l'histoire des Cours si curieuse & si piquante, ayant voulu, jusqu'à la mort, se montrer étrangere à toutes les affaires du Gouvernement.

Toujours égale, toujours semblable à elle-même, toujours portée à rechercher ce qui pouvoit plaire au Monarque plutôt qu'à l'époux, elle ne se permettoit d'autres divertissemens que des concerts, & c'étoit dans les Arts ce qui avoit paru la toucher davantage; elle n'aimoit ni les danses ni les spectacles; & comme son pere avoit la même réserve & les mêmes principes que la Reine, elle l'amusoit de ses concerts quand il venoit à Versailles, plutôt que du Spectacle de l'Opéra.

Elle regardoit les dépenses de sa Maison, comme une charge funeste à l'Etat, & demandoit quelquefois, *combien cela a-t-il couté? L'argent est le produit*; disoit-elle, *de la sueur des Peuples*. Elle aimoit l'épargne, & les priva-

tions ne lui coutoient rien ; elle destinoit les sommes annuelles de ses menus plaisirs au soulagement des pauvres ; elle payoit la dot des pauvres Demoiselles ; elle accordoit des gratifications à des Officiers blessés ; & la noblesse & la pauvreté, le service militaire & les blessures, les malades & les vieillards, l'éducation de la jeunesse & l'apprentissage des métiers, étoient des titres toujours sûrs pour obtenir ses largesses : enfin, portant ses regards jusqu'à la derniere classe des Citoyens, elle établit des retraites, le diroit-on ? *pour les Savoyards & pour les Ouvriers*, & fonda des chambres de travail dans les Paroisses, & des Ecoles de charité. Telle fut cette Reine que Rome eût offert autrefois à la vénération des Peuples, & à qui l'Académie, obligée par état de s'occuper d'éloges & de complimens, eût accordé quelques fleurs, si des Maîtresses du feu Roi n'avoient traversé une pareille hardiesse (1).

---

(1) Sous M. Hue de Miroménil, Garde des Sceaux de France, sous ce grand Inquisiteur de l'empire des Lettres, nous avons vu l'Histoire de l'épouse de Louis XV ne pouvoir obtenir les honneurs de la presse. Nous avons vu l'Inquisiteur mentir en 1785, & supposer des ordres pour anéantir un Panégyrique de Louis XVI : le Censeur

CHAPITRE III.

Suite du Tableau de la Cour en 1726; les Princes du Sang.

LE Duc d'Orléans, fils du Régent, n'avoit ni les qualités, ni les vices de son pere; tout étoit respectivement contradictoire dans ces deux personnages, & ce qu'on assuroit de l'un, à coup sûr on devoit le nier de l'autre.

Le Duc d'Orléans pere étoit ingénieux, spirituel, aimant les nouveautés, libertin, indévot; & son fils avoit l'esprit borné & timide; il n'aimoit que sa femme, il avoit de la Religion. Le premier s'étoit livré à ses Roués; le second s'abandonna à des Religieux. Le Duc d'Orléans se jouoit de tous les partis, & son fils écrivit des

l'avoit approuvé; il avoit reconnu que c'étoit l'Histoire des actions vertueuses d'un bon Roi.

Daignez donc, augustes manes de la Reine, vous, dont l'ombre, sensible au bonheur des François, voltigeoit sans doute autour de la Bastille quand on brisoit ses portes, daignez accepter mon Ouvrage; c'est un des fruits de la liberté: jamais il ne chantera que la vertu & le courage.

in-folio pour défendre l'autorité de la Bulle. La facilité étoit une des facultés intellectuelles du Duc d'Orléans, & l'opiniâtreté & la résistance étoient les bases du caractere de son fils. Le premier avoit le goût des spectacles, des plaisirs bruyans & tumultueux, & le second commençoit déjà à vivre en sauvage; il quitta la société à la fin, se retirant à Sainte-Genevieve, pour y argumenter, avec des Religieux, sur la Bulle, sur l'autorité du Pape, & pour y faire pénitence dans une espece de cellule.

M. le Duc est assez connu par cette foule de traits que nous avons rapportés dans l'Histoire de son Ministere. Je dois ajouter cependant que, rendu à lui-même, & séparé de Madame de Prie, qu'il ne vit jamais plus, & qui mourut l'année suivante dans son exil à Alençon, il s'attacha à la Comtesse d'Egm*, qu'il avoit toujours un peu aimée, & qui succéda à sa premiere Maîtresse; mais celle-ci, pour n'être point renvoyée de la Cour comme Madame de Prie, remit sa place de Dame du Palais de la Reine.

La disgrace de M. le Duc finit en 1729, & on lui envoya la permission de revenir à la Cour. Madame la Duchesse jusqu'alors n'avoit pu engager le Prince à se remarier, le Prince ne pouvant abandonner Madame de Prie; mais

ce

te qu'elle ne put obtenir du regne de cette maîtresse, elle le conclut bien plus aisément par l'influence de Madame d'Egm*, qui s'y prêta. Il épousa donc, en 1729, la Princesse de Hesse-Kinfelds, sœur de la Reine de Sardaigne, & petite-niece de Madame, sans perdre son attachement pour Madame d'Egm*.

Après M. le Duc, je parlerai du Comte de Charolois, Prince vicieux & méchant, dont la jeunesse avoit été très-irréguliere : tous les vices entroient dans son caractere, excepté ceux que les Seigneurs de ce temps-là appeloient encore *des bassesses*, tels que le vol, l'escroquerie, & les autres semblables délits populaires, que nous avons vus dans la suite monter dans tous les rangs. Charolois avoit du génie sans doute, & des qualités dans l'esprit ; mais son cœur étoit cruel, & ses actions sanguinaires, se plaisant à tuer des chiens & des bêtes chéries ; ce qui le conduisit à d'autres plaisirs bien plus barbares, dont nous aurons à le blâmer. Les débauches de tous les genres furent successivement, & ensuite, toutes ensemble, de son goût. Il avoit de l'activité & beaucoup de hardiesse dans l'esprit ; mais parce que son éducation fut manquée, il abusa de ces belles qualités.

Son frere, le Comte de Clermont, n'avoit point autant de ressources dans le génie, ni de

talens dans l'esprit; il n'avoit ni tous ses goûts dépravés, ni son caractere brutal; il avoit même de l'amabilité & des formes douces dans la société. C'est à lui que le siecle doit la premiere idée d'un sérail, qu'il remplit des plus jolies Demoiselles qu'on pût trouver, pendant quelques années, à Paris. Il étoit brave d'ailleurs à l'armée, fait pour l'état militaire, & infatué du nom de Condé.

Le Prince de Conti, malheureux à cause de sa femme, dont il étoit détesté, & qu'il adoroit, avoit des qualités ordinaires dans le cœur & l'esprit. Beau de sa personne, il n'avoit jamais su plaire à sa femme qu'il environnoit d'espions qui faisoient son martyre par leurs rapports; & Madame de la Roche, qui avoit soin de lui rendre compte de tout, tourmentant trop sa jalousie, il prit enfin le parti de la chasser. Conti étoit d'un caractere aimable, prodigue, plutôt que libéral, brave & galant: des mal-entendus & de la jalousie envers sa femme le rendirent malheureux.

Quant aux enfans légitimés de Louis XIV, ils vivoient dans l'éloignement à Sceaux & à Rambouillet. L'exil & la prison avoient donné une grande leçon au Duc du Maine & à son épouse, & avoient encore affoibli son caractere, que la Nature avoit formé plutôt pour les in-

trigues que pour les actions éclatantes; la Cour de Sceaux étoit donc encore consternée, & s'éloignoit tant qu'elle pouvoit, quoiqu'elle vît le triomphe de Fleury & la ruine de M. le Duc, qui s'étoit déclaré si ouvertement contre les Princes légitimés. Son frere, le Comte de Toulouse, qui n'avoit jamais changé de caractere, étoit toujours amoureux de son épouse : ses mœurs pures, sa société pleine de charmes, faisoient les délices de Rambouillet; il jouissoit de la considération de tous les partis, & il l'avoit gagnée par la tranquillité de son ame, de son caractere, de ses passions, quand le feu Roi lui donna le rang de Prince, quand le Duc d'Orléans l'enleva au Duc du Maine, & quand celui-ci s'éleva de nouveau sous le Ministere de Fleury. Ses mœurs paisibles, son épouse pleine de charmes, & recherchée du Roi, augmenterent l'estime dont il jouissoit. Il avoit des principes droits, sa morale étoit pure; & son esprit, sans avoir de l'éclat, ne manquoit ni de graces, ni d'ornemens.

Les Princesses de ce temps-là méritent bien aussi quelques coups de crayon.

Madame la Duchesse de Bourbon la mere, fiere, hautaine même, absolue, aimant les brouilleries, l'éclat, l'appareil, le cérémonial, les bâ-

timens, venoit peu à la Cour, & n'y étoit pas trop aimée.

Mademoiselle de Charolois, qui avoit de l'esprit, & souvent un peu malin, pleine de vivacités, de hauteur même quand elle étoit contredite, ne pouvant souffrir sa mere, voulant la traiter avec égalité, & goûter, hors de sa tutelle, toutes les sortes de plaisirs, étoit recherchée davantage du jeune Roi, qu'elle s'avisoit d'agacer. Elle savoit faire des vers, & il fut répandu, dans ce temps-là, mille pieces fugitives ou chansons, qu'elle fit sur les affaires du temps ou sur les intrigues de la Cour. Des caprices de femmes la tourmentoient quelquefois; & souvent elle passoit, dans un clin-d'œil, de l'action & de la vivacité dans un état de tristesse & de mélancolie: elle avoit été belle comme le jour pendant sa jeunesse; &, parvenue à l'âge de vingt-deux ans, elle avoit encore cette beauté solide & permanente que certains visages conservent jusqu'à l'âge de trente à quarante ans, & qui ne diminue que d'une maniere insensible. Elle venoit à Rambouillet, & elle en fut long-temps les délices, à cause de la vivacité de ses propos, de la beauté & de la finesse de son esprit, & d'une maniere de galanterie qui, sans avoir rien de trop expressif, augmentoit la joie d'une Cour présidée

par Madame de Touloufe, qui vouloit qu'on gardât chez elle tout l'extérieur de la décence, les ufages & le ton de l'ancienne Cour.

Cette derniere Princeffe, fiere de fon naturel, mais douée de bonté dans le cœur, avoit des graces dans le caractere & de la délicateffe dans l'efprit; elle avoit les yeux d'un brun foncé, le regard affuré & plein de dignité, une taille un peu épaiffe, la voix perçante, une jolie bouche, beaucoup de graces dans l'enfemble de fa figure, & paffoit, avec beaucoup d'apparence, pour être la premiere des femmes qui avoit endoctriné le Roi. Elle n'avoit vécu que l'efpace de trois ans avec Gondrin, fon premier mari, & elle avoit fu toucher le cœur du Comte de Touloufe, enfant légitimé du feu Roi, qui l'avoit d'abord époufée fecrétement.

Jamais on ne vit en France un mariage auffi heureux; il n'y eut, pendant les treize années qu'il dura, ni trouble ni nuages entre les époux; & la vie qu'ils menerent à Rambouillet, les principes qui y régnoient, furent fi exemplaires, que cette Cour donna un nouveau ton & forma la grande fociété que la Régence avoit totalement dépravée. Un air de magnificence fembloit y conferver la repréfentation du regne précédent; & la Religion qui y régnoit, fans bigoterie, & qui avoit été chaffée de la Cour

pendant la Régence, s'étoit comme réfugiée à Rambouillet, où Madame de Toulouse exigeoit qu'elle fût étroitement observée. Vainement les troubles, les crimes, le libertinage sembloient s'être réunis pendant la Régence pour détruire la Piété, elle fut conservée dans ce château, & Madame de Toulouse eut soin qu'elle passât dans sa famille.

C'est dans cette Cour que Louis XV vint apprendre les usages du monde, que se formerent ses habitudes sociales, les manieres décentes & polies qu'il sut conserver le reste de sa vie: son penchant pour le sexe commença aussi à s'y manifester; & comme le jeune Monarque s'attachoit volontiers aux personnages qui joignoient les vertus domestiques au grand ton, il trouvoit à Rambouillet ce qui pouvoit lui plaire sur cet objet; & le Cardinal, qui ne craignoit rien de cette Cour, étoit charmé de voir que le Roi la fréquentoit.

Un fils unique fut procréé de cet heureux mariage, & Madame de Toulouse qui l'aimoit autant qu'elle-même, lui inspira de bonne heure cette piété qui, depuis ce temps-là, ne s'est point démentie. Il avoit eu une enfance très-délicate, & sa mere fut mille fois désolée de le voir comme au bord du tombeau: c'est alors que, frappée de terreur, elle développoit son carac-

tere sensible & s'abandonnoit à la tristesse.

Mais autant la Cour de Rambouillet étoit décente, religieuse, autant celle de la Cour de la Reine d'Espagne, revenue en France à la mort de Louis I, son époux, étoit dans une espece de désordre. Des galanteries trop publiques ayant obligé la Reine, en 1726, de renvoyer quelques personnes de sa Maison, Dubourg, son Ecuyer, à qui ce renvoi déplut, persuada au Prince de Robecq que la Reine ne pouvoit congédier personne sans son aveu, le Majordome-Major, titre espagnol qu'elle avoit conservé, ayant le droit de disposer des places de sa Maison.

Le Prince de Robecq fit plus, il écrivit en Espagne contre la Reine, & obtint une lettre du Marquis de la Pax, Secrétaire d'Etat des affaires étrangeres, qui portoit que le Prince de Robecq rempliroit les places vacantes.

Mais la Reine, offensée d'être gouvernée, & soumise à ses Officiers, qui devenoient indépendans, congédia le Prince de Robecq, Grand-Maître de sa Maison; & la Cour d'Espagne, au lieu d'approuver ce renvoi, montrant au contraire son improbation, cessa d'envoyer la pension de 660,000 livres qu'elle avoit promise. La Reine fut donc obligée de se retirer dans le Couvent des Carmélites de la rue de Grenelle, & dans le même appartement que sa sœur avoit

fait préparer pour elle quand elle y alloit faire pénitence. Le Duc de Nevers fut cause de cette grande tracasserie. Neveu de la Duchesse Sforce, favorite de Madame d'Orléans, il vouloit supplanter le Prince de Robecq, qui se plaignit à la Cour d'Espagne; & cette Cour, toujours gouvernée despotiquement par la Reine, saisit ce moment pour ne plus payer la pension de la Reine douairiere; & cependant elle lui envoya, en 1732, cent mille écus, en partie pour habiller ses gardes qui étoient nus.

CHAPITRE IV.

Portrait du Cardinal de Fleury.

NOUS avons vu ci-dessus l'état d'incertitude où étoient les affaires étrangeres quand M. le Duc fut exilé; les Finances étoient en désordre, le Commerce languissant, le crédit nul; la Cour de France peu estimée, & sans influence sur les Etrangers; la Religion dans le trouble, les mœurs perdues, & la Nation entiere fatiguée des secousses que Louis XIV, Tellier, les Princes légitimés, le Régent, *les Roués*, Dubois, d'Argenson, Law, Madame de Prie & M. le Duc lui avoient données.

Du milieu de ce chaos s'éleva un homme sans génie, & dont l'esprit n'avoit que de petites ruses, & des subtilités pour réussir dans les plus grandes affaires; il étoit timide dans ses ressources, mais patient pour parvenir à son but, & à la restauration de l'Etat qu'il osa commencer dans un âge décrépit. Désintéressé pour lui-même & pour sa famille, il avoit la passion de voir le bonheur & la tranquillité de l'Etat; & souffroit à la vue des calamités qu'il avoit éprouvées. Il aimoit la France comme sa famille; il entreprit de guérir ses maux, & parvint à son but presque par l'inaction même, & en la laissant reposer, en écartant des affaires les Intrigans, ou en réprimant leurs projets.

Aimable dans la société, sur-tout avec les femmes, capable d'une galanterie aisée & toujours inséparable de la représentation, il couvroit toute son ambition sous le dehors le plus simple. On ne voyoit point en lui, dans la conversation, l'homme véridique qui découvre la vérité, ou qui la dévoile avec assurance, mais le Courtisan adroit qui n'en laisse paroître que l'écorce: & cependant il trompoit rarement, car la fourberie n'entroit point dans son caractère, & ne se manifesta que dans trois ou quatre occasions de sa vie, comme, par exemple, quand il fallut enlever le Ministere à M. le Duc, révolution de

Cour qu'il prépara par de petites ruses, & par de fines supercheries qu'il fit pratiquer à son éleve, & qu'il pratiqua lui-même; on observa même, dans cette circonstance, qu'il trompa tout à la fois & M. le Duc, parce que ce Prince lui avoit offert de se retirer, & le jeune Monarque son éleve, parce qu'il lui persuada *qu'il étoit parvenu à l'âge où les Rois qui avoient les talens de Sa Majesté, devoient gouverner eux-mêmes, & renvoyer leurs premiers Ministres, surtout quand les Peuples en étoient aussi mécontens.*

Mais la retenue & la timidité furent plutôt les ressources de son esprit que la fourberie; ne montrant dans la société, ni même dans son travail avec les différens Ministres qui étoient sous lui, que des parcelles de vérité; n'en montrant que ce qui convenoit à chacun, connoissant parfaitement les convenances à cet égard, se ménageant ainsi avec tous les partis, sans jamais se commettre; car s'il y avoit de l'artifice dans sa conduite, la tranquillité extérieure étoit la base de ses habitudes & de ses actions; qualité précieuse pour les Ministres & les Courtisans, & qui les conserve long-temps en place.

Malgré cette grande tranquillité, Fleury ne vivoit point dans une absolue indifférence; attaché à la faction des Princes légitimés, à l'ancienne Cour de Louis XIV, il agissoit secrétement

avec elle, il en étoit soutenu; & son grand art avec la nouvelle, consistoit à paroître incapable; il la craignoit, il la redoutoit même; & s'il éluda les coups de son audace, c'est parce qu'il eut l'art de paroître nul devant elle, qu'il vécut dans une parfaite indifférence sur les richesses, & dans une telle simplicité, que la Cour de la Régence, aux méchancetés de laquelle il échappa, le crut inhabile, non seulement aux affaires, mais sans aucun désir de s'en mêler.

Je ne puis donc comprendre comment le Roi de Prusse, qui a parlé avec tant de vérité de ce Prélat, le représente quelquefois avec de fausses couleurs, lui qui fut un si grand *Scrutateur* du cœur humain, & qui se connut si bien en personnages. Frédéric II dit de Fleury, *que si Richelieu & Mazarin avoient épuisé ce que la pompe & le faste peuvent donner de considération, Fleury fit, par contraste, consister sa grandeur dans la simplicité..... Il préféroit*, ajoute le Roi de Prusse, *les négociations à la guerre, parce qu'il étoit fort dans les intrigues, & qu'il ne savoit pas commander les armées..... hardi dans ses projets, timide dans leur exécution..... ces qualités le rendirent utile à la France.*

Fleury ne m'a point paru bien dépeint par ces observations; car ce n'est pas précisément parce que Richelieu & Mazarin s'étoient distingués

par le faste, que Fleury voulut paroître grand par sa simplicité, mais parce que cette vertu étoit une qualité de son cœur qui ne se démentit jamais de sa vie. Cette simplicité le suivit par-tout, à Fréjus & à la Cour, dans la retraite de l'éducation du Roi, & quand il fut Cardinal & Ministre. Il étoit l'image de la simplicité; elle étoit empreinte sur sa belle physionomie; elle étoit dans ses équipages, dans sa maison, & jusque dans ses beaux cheveux qu'il laissoit tomber flottans & sans art. A la place d'une maison de campagne, il avoit un petit appartement à Issy, dans un Séminaire; & s'il y eut quelque vertu bien naturelle dans ce personnage, on peut dire que ce fut cette grande & noble simplicité qu'il fit toujours paroître. *Il préféroit*, il est vrai, comme le dit le Roi de Prusse, *les négociations à la guerre*; mais ce n'étoit pas parce *qu'il étoit fort dans les intrigues, & qu'il ne savoit pas commander les armées*; mais plutôt parce que voulant laisser reposer l'Etat, il craignoit la guerre, la regardoit comme un fléau; car nous avions encore des Villars qui avoient triomphé du Prince Eugene.

Fleury eût été mieux dépeint, si on avoit dit qu'il craignoit & les intrigues & la guerre, & qu'il craignoit également ces deux fléaux du bonheur des Peuples, & que pour avoir la paix, il laissoit

la Marine de France dans le néant, écartant les intrigues du Ministere.

Quant à *la hardiesse de ses projets & à la timidité de leur exécution*, je pense, au contraire, que la hardiesse caractérisoit plutôt l'exécution, & la timidité, ses projets. Le Cardinal, en effet, n'imaginoit pas, il empêchoit même qu'on imaginât de nouvelles affaires, parce que l'Etat étoit en souffrance pour avoir trop imaginé; mais aussi quand ce Prélat avoit bien conçu & voulu, la fermeté s'emparoit de cette ame timide & foible, & il falloit qu'elle triomphât de tous les obstacles qu'on lui opposoit; il étoit semblable en cela à tous les hommes pusillanimes & foibles de leur naturel; car ce courage qui, dans un homme de génie vif & prompt, accompagne la premiere volonté, la premiere perception, &, pour ainsi dire, le commencement des opérations, ne se trouve dans l'homme foible que pour l'exécution. Voilà le beau côté du Cardinal; considérons-le de l'autre.

Cet homme, alors si précieux à la France, n'étoit point sans défaut, il en avoit même de capitaux dans l'esprit. Il étoit Prêtre, Prêtre intolérant, & il avoit un Confesseur nommé Pollet, qui mérite de nous un coup de pinceau pour ses influences secretes; car il lui fit commettre les imprudences les plus coupables: il avoit encore

dans les Sulpiciens, des Conseillers redoutables à la paix du Royaume, parce que, sous les apparences extérieures de la tranquillité, ils lui suggéroient à Issy, dans les affaires de la Bulle, des coups d'autorité, & des actes de despotisme qui menaçoient l'Etat d'une guerre civile, & *qui devoient finir par des batailles sanglantes*, écrivoit de Rome le Cardinal de Polignac, *que les partis se livreroient dans la plaine de S. Denis*..... Mais l'aurore de la Philosophie, qui parut en France vers 1740, dissipant ces querelles monacales, les confina dans les bancs de l'école, dans les salles de Saint-Sulpice ou de Saint-Magloire, & en dévoila si bien le ridicule, qu'après Fleury & Beaumont, la France n'en entendit plus parler.

Tel fut le Cardinal de Fleury, considéré sous tous les aspects possibles; car je ne tairai ni ses vertus ni ses défauts. Sa premiere conduite, par exemple, dans le Ministere, ne lui attira ni l'estime, ni l'éloge de la Capitale ni de la Cour, où l'on dit hautement qu'il n'avoit point développé les sentimens d'un grand caractere; & quelques-uns augurerent, dès ce moment, quels seroient les principes de son Ministere.

CHAPITRE V.

Premieres opérations de Fleury ; il développe son caractere.

EN effet, le jour de son élévation au Ministere, qui devoit être le triomphe de sa vertu, puisqu'il l'étoit de son autorité, ne fut que celui de ses petites vengeances. D'un côté il rappela de leur exil les ennemis de M. le Duc, & leur donna sa confiance ou son amitié, & de l'autre il exila les amis & les partisans de ce Prince, ou les destitua de leurs places. Desforts fut fait Contrôleur-Général, Leblanc, Ministre de la Guerre, au préjudice de Dodun & de Breteuil qui furent renvoyés : le premier, prévoyant l'animosité du Prélat, avoit demandé de se retirer dès qu'il fut instruit du départ de M. le Duc ; mais le second attendit le moment de sa disgrace qui fut accompagnée d'une pension de 16,000 livres.

Sa vengeance alla jusqu'au point que Maurepas reçut l'ordre d'écrire à Madame de Prie, à qui Mademoiselle de Clermont avoit donné un asile à Chantilli, pour retirer d'elle sa démis-

ſion de la charge de Dame du Palais, & pour l'exiler en Normandie : vainement M. le Duc écrivit-il pour obtenir qu'on la laiſſât auprès de lui, il fallut qu'elle partît de Chantilli, où elle s'étoit comme réfugiée.

Les freres Paris, qui avoient conduit les Finances ſous Dodun & ſous la Houſſaye qui avoient contribué à la chute du ſyſtême de Law, qui, ſous M. le Duc, Dubois & le Régent, avoient été conſultés, qui avoient établi le viſa & un certain ordre dans les Finances par le moyen des Journaux, que Desforts ne manqua pas d'abolir, furent empriſonnés ou exilés en récompenſe de leurs ſervices ; & parce qu'ils étoient alors attachés à M. le Duc, Paris l'aîné fut envoyé en Dauphiné, ſa patrie, & du Vernay à cinquante lieues, Montmartel à Saumur.

M. le Duc avoit mis auprès du Roi des perſonnes choiſies pour amuſer le Monarque, & Fleury les lui ôta. Le Duc de Geſvres, qui avoit été autrefois un peu plus que l'ami de M. le Duc, & qui pour cela avoit réuſſi auprès du jeune Louis XV, perdit ſa grande faveur à la Cour. Madame de Neſl*, femme voluptueuſe, intrigante, jolie, amoureuſe du Roi, de tous les beaux hommes, & que M. le Duc avoit placé favorablement, pour agacer le

le jeune Monarque, déchut de sa situation; de Meuse qui étoit encore auprès du Roi, ce que le Duc de Gesvres y étoit devenu, & les autres jeunes Courtisans de même espece, perdirent leur influence; le Roi parut oublier ses anciens goûts, ses divertissemens, pour ne s'attacher qu'à Madame la Comtesse de Toulouse.

Le Dimanche qui suivit l'exil de M. le Duc, le Roi fit lire dans son Conseil un mémoire, dans lequel il déclaroit qu'il prendroit désormais le Gouvernement de son Etat. Chaque Ministre venoit travailler avec M. de Fréjus, & travailloit ensuite en sa présence avec le Roi; le vieux Maréchal d'Huxelles, que le Prélat ménageoit, parce qu'ils avoient l'un & l'autre vieilli dans les mêmes principes & dans le même parti, venoit chez lui quand Morville y travailloit; le Roi se plaisoit davantage au détail des affaires étrangeres qu'à celui d'un autre genre, & Fleury ne manqua pas de lui apprendre qu'on avoit approuvé en Europe la révolution du Ministere.

Quant à Desfors, il reprit l'ancienne forme des Finances, & fit un résultat avec les Receveurs des Finances, qui s'obligerent de lui fournir cinq millions par mois, & reçut des Fermiers-Généraux la soumission de 80 millions, produit des Fermes unies. Le revenu fixe de

l'État étoit alors de cent quarante millions, sans y comprendre les Postes, les Parties casuelles, les redevances des Pays d'Etat, & le don gratuit du Clergé; ces articles se portoient de quinze à vingt millions : le revenu total de l'Etat étoit donc de cent soixante millions, qui présentoient alors un beau coup d'œil à toute l'Europe.

Le renvoi des amis de M. le Duc, & le rappel de ceux qu'il avoit disgraciés, n'étonna pas peu les observateurs de tous ces événemens. On vit reparoître le Chevalier & le Comte de Belle-Isle, la Jonchere, Sechelles, & Leblanc à qui on rendit sur le champ le Ministere. Ce Leblanc s'étoit trouvé dans des circonstances bien tristes ; créé Ministre, parce qu'en l'absence de Dubois, il étoit le Pourvoyeur des plaisirs du Prince, il avoit été précipité de sa place par ce même Dubois, tout puissant & premier Ministre ; & la Vrilliere, éternel porteur de Lettres de cachet, l'avoit envoyé à trente lieues de Paris.

Poursuivi par M. le Duc, & parvenu à se justifier comme il put, Leblanc avoit obtenu sa liberté, & s'étoit retiré dans un de ses châteaux, accablé de maladies qu'il avoit gagné à la Bastille ; c'est le lieu d'où Fleury l'envoya chercher pour le faire Ministre. Victorieux alors de Dubois & de M. le Duc, il eût été plus noble &

plus grand de mépriser des ennemis du second ordre, qui avoient été les instrumens de M. le Duc ; mais Leblanc fut homme, & homme petit & passionné dans le comble même de sa gloire. Il attaqua Arnaud, que M. le Duc avoit fait Maître des Requêtes, récompense assurée aux Magistrats qui ont l'art d'obéir aux Ministres avec succès : il lui fit quitter sa charge, & l'envoya, dans une maniere d'exil, à Angoulême, parce que cet Arnaud avoit prévariqué en l'interrogeant dans le cours de son affaire.

Quant à sa nouvelle conduite dans le Ministere, elle fut telle, qu'associé à Madame de Tresnel sa fille, ils conçurent le projet de s'enrichir, puisqu'une nouvelle occasion se présentoit; & Leblanc, toujours incorrigible malgré ses disgraces, ne cessa, avec sa prodigalité ordinaire, d'accorder des faveurs & des pensions, qui lui valurent la protection & la bienveillance des Courtisans. La Duchesse de Lévi & Madame Dangeau, intimes amies depuis long-temps du Prélat, parurent liées avec lui, & sur-tout la premiere, son mari étant cousin-germain de Belle-Isle, impliqué dans l'affaire ; les Luynes, les Chaulnes, les Mortemart, les Charost, d'Humieres, Saint-Simon, Luxembourg, Berwick, Blouin sur-tout, Gouverneur de Versailles, & tout ce qui étoit lié

à leurs familles, & qui avoient contribué à l'éloignement de M. le Duc, se montrerent attachés à Leblanc & à l'Evêque de Fréjus. Les Rohans se tournoient sans cesse du côté du crédit régnant; & Noailles, qui vint sonder le terrein, ne fit que se montrer, & sur le champ il disparut. Villeroy, qui n'avoit point encore exhalé toute sa bile contre le Précepteur, au lieu de fréquenter Versailles, alla à Chantilli visiter M. le Duc. Pour le dédommager cependant de la perte qu'il avoit faite, & le faire taire en l'intéressant en quelque sorte à la révolution, on donna la place de Dame du Palais de Madame de Prie à Madame d'Alincourt. Quant aux plus séveres personnages de la Cour, les Villeroy, les Sully, les la Rochefoucauld, ils se tenoient en garde contre Leblanc; ils ne croyoient point qu'il fût suffisamment lavé, se retenant avec lui dans les démonstrations extérieures de la bienséance.

C'est une bien étrange vie que celle d'un Courtisan, & même d'un Prince à la Cour d'un Despote; car aussi-tôt que le Ministre favori est installé, il faut que les parens des Princes disgraciés, à l'époque même de leur malheur le plus désolant, aillent leur faire des cérémonies, des complimens, ou bien une maniere de soumission. On vit donc venir Madame la Duchesse à Versailles, & le Roi lui-même la traita bien;

l'un & l'autre cependant garderent un grand silence au sujet du dernier événement. La Princesse alla voir ensuite la Reine, demeura longtemps chez elle, & Fleury lui-même vint le soir chez Madame la Duchesse, & resta renfermé avec elle pendant trois quarts d'heure. Ces perfides visites paroissoient bien étranges à la multitude : cependant c'est-là l'esprit & l'élément vital qu'on respire à la Cour, où le cérémonial & l'étiquette doivent étouffer perpétuellement les sentimens de la Nature; on y est habitué, dès l'enfance, à mener cette conduite. Fleury en possédoit l'art avec la plus grande dextérité, & il avoit été toujours tranquille & toujours serein en présence de Louis XIV & du Régent, de Law & de d'Aguesseau, de Noailles & de Dubois.

Le Roi, dans la révolution qui précipita M. le Duc, nous paroît bien plus intéressant que Fleury, par l'humanité & la sensibilité qu'il montra; mais aussi il fit connoître déjà quelle seroit sa foiblesse future pour le Ministre ou la Maîtresse qui auroit l'art de s'emparer de son esprit. Il avoit envoyé un Lieutenant des Gardes du Corps pour observer, jusqu'à Chantilli, les démarches de M. le Duc, & pour lui en rendre compte. Louis XV fut si touché, à son retour, du récit qu'il lui fit, qu'il ne put retenir ses larmes, & rentra

dans son cabinet pour y pleurer encore, & pour y pleurer tout seul.

Le seul Cardinal parut ferme dans sa vengeance, bassement approuvée de la tourbe de ces Courtisans, qui, sans haine véritable, comme sans attachement, avoient été les esclaves de M. le Duc, & l'étoient déjà du nouveau Ministre.

M. le Duc seul montra du caractere dans son malheur, qu'il supporta avec fierté & avec beaucoup d'égalité dans ses manieres. Le Marquis de Silly, qui l'alla voir à Chantilli, me marqua qu'il s'occupoit de chasses, de jardins; qu'il étoit gai, tranquille & content de se trouver dans le plus beau lieu du monde. Au lieu d'attribuer sa disgrace à Madame de Prie, dont il étoit toujours ensorcelé, & aux Paris, il disoit qu'il étoit lui-même la cause de leur infortune, & il sourioit en haussant les épaules quand on lui parloit du Prélat.

Les Ministres Etrangers, qui connurent bientôt la foiblesse du caractere de Fleury, & qui apperçurent toute la petitesse de son esprit, s'efforcerent de s'en emparer. Le Duc de Savoie n'avoit cessé de le cultiver, tant qu'il ne fut que Précepteur du jeune Louis XV, prévoyant ce qu'il deviendroit dans la suite; & son Ministre fut chargé de l'assurer de son attachement.

Le Ministre d'Angleterre, qui vouloit se conserver des liaisons avec la France, qui datoient du temps de la Régence, & qui pendant sa fuite à Issy avoit été le conjurer de ne point abandonner sa place, tâcha dès-lors de s'emparer du Prélat. La seule Cour d'Espagne, toujours furieuse contre le renvoi de son Infante, ne le recherchа pas, quoique Fleury, avant son élévation, fût en correspondance avec elle; & comme la pusillanimité du nouveau Ministre lui faisoit craindre, de la part d'une Reine entreprenante, irritée, orgueilleuse, quelque coup inattendu ou quelque nouvelle alliance, la premiere démarche de Fleury, devenu Ministre, fut d'en apprendre la nouvelle à la Cour d'Espagne par un Courrier. Nous n'avions point de Ministre en cette Cour; mais on s'adressa au Nonce, pour en faire part à celui d'Espagne, qui porta au Roi & à la Reine les dépêches du Ministre de France, que Leurs Majestés refuserent de recevoir & d'ouvrir; elles apprirent cependant cette grande nouvelle avec satisfaction, car c'est au Duc de Bourbon qu'on devoit attribuer les brouilleries avec l'Espagne; mais cela n'empêcha pas que l'Espagne ne fît avancer dans le Roussillon & la Catalogne des vivres, des munitions de guerre, des troupes, un train d'artillerie si considérable, qu'on crut à Versailles qu'on étoit à la veille de la guerre. On

avoit appris alors que Fleury ne vouloit point déroger au traité d'Hanower ; on ſavoit qu'il étoit lié avec les Anglois, & on affectoit à Madrid de paroître plus irrité qu'on ne l'étoit réellement.

Cette Cour de Madrid, toujours ambitieuſe de venir s'établir en France, obſervoit alors la marche de la ſanté du Roi, dont le tempérament s'étoit raffermi.

La Maiſon d'Orléans & ſon parti épioient auſſi, mais avec plus de réſerve, les démarches du Roi qui pouvoient contribuer à l'affoiblir ; & toute l'Europe qui avoit fait ſi long-temps une guerre déſaſtreuſe pour la ſucceſſion d'Eſpagne, craignoit de la voir renouveler pour la ſucceſſion de Louis XV, ſi le Prince venoit à mourir : une maladie de Louis XV jeta tous ces obſervateurs dans les alarmes, & le Roi fut ſi obſervé que je veux, pour la particularité du fait, publier la lettre que le Marquis de Silly m'écrivit à Vienne.

» Le Mardi 23 Juillet, le Roi ſe leva à huit heures, & en s'habillant il dit qu'il avoit mal dormi, & qu'il avoit encore ſommeil. Il alla la Meſſe à neuf heures ; en arrivant dans la tribune il ſe trouva mal, & vers le milieu de la Meſſe il fut obligé de ſe mettre dans ſon fau-

teuil; son visage changea beaucoup, sans toutefois perdre connoissance. La foiblesse finit à la fin de la Messe, & il retourna assez gaîment dans son cabinet : il y tint le Conseil des Finances, mais il ne dîna point, il prit seulement un bouillon, & différa son départ pour Rambouillet jusques à quatre heures après-midi, au lieu de partir à une heure, ainsi qu'il l'avoit projeté : c'est tout ce que M. de Fréjus put obtenir de lui. En allant à Rambouillet il eut froid, & dit qu'il avoit mal à la tête : cependant il joua au brelan en arrivant, mais il soupa peu & se coucha à onze heures «.

» La nuit, la fievre se développa & devint violente; on le saigna du bras à neuf heures, il fut soulagé, & l'on profita de ce moment de relâche pour le ramener à Versailles, où il arriva à quatre heures après-midi. Mais la fievre ayant redoublé le soir, & la tête se trouvant fort embarrassée, on le saigna du pied à dix heures : c'est ainsi que finit la journée du Mercredi «.

» Le Jeudi la fievre continua, aussi bien que les accidens qui l'accompagnoient, & on lui donna deux grains d'émétique; la plénitude étoit si grande, & les vaisseaux & les conduits si embarrassés, qu'ils ne firent que très-peu d'effet : on l'avoit

bien prévu ; mais on jugea plus à propos de lui donner l'émétique en deux fois, & d'y ajouter une heure après un gros de sel végétal ; sur les sept heures du soir son ventre s'ouvrit, & l'évacuation fut prodigieuse : cependant le Vendredi la fievre & les accidens ayant continué, une seconde saignée du pied fut résolue & exécutée à sept heures du soir ; le bon succès fut sensible, la fievre diminua, la tête fut désembarrassée, & la nuit fut très-bonne : le Samedi se passa assez tranquillement, & le redoublement fut très-médiocre. Hier Dimanche, il se fit sentir plus vivement sur les deux heures après midi, & le mal de tête revint : les Médecins ayant consulté sur les sept heures du soir, les avis furent partagés, & quelques élevures ayant paru, le bruit se répandit que c'étoit la petite vérole, quoiqu'il n'en fût pas question, & que les Médecins même n'en eussent aucune idée : la nuit a été bonne, & la fievre étant diminuée, on l'a purgé ce matin ; les évacuations ont été considérables, la fievre n'a point augmenté, & selon toutes apparences, nous n'avons plus à craindre de suites fâcheuses : cependant je ne suis pas encore tranquille «.

» Vous imaginez aisément le bouillonnement de toutes les têtes au milieu de tout cela. *Les*

Orléans ont paru se bien conduire, au moins à l'extérieur «.

» On a proposé au Roi, de permettre que M. le Duc vînt savoir lui-même de ses nouvelles : il l'a refusé «.

Voilà le style dans lequel le Marquis de Silly m'envoyoit à Vienne les nouvelles de Versailles. J'appris, peu de jours après, que la Reine, qui adoroit le Roi, en fut si frappée, qu'elle tomba elle-même malade, & le fut dangereusement. Toutes ces nouvelles partoient par des Courriers pour Madrid, & on apprenoit que la Reine d'Espagne faisoit des préparatifs secrets pour venir en France, & se croyoit si assurée de ce qu'elle désiroit, qu'il n'y avoit ni escalier secret, ni avenue, ni galerie, ni appartement du château de Versailles qu'elle ne connût parfaitement, & comme si elle l'eût habité toute la vie.

CHAPITRE VI.

Polet, Confeſſeur de Fleury; Barjac, ſon Valet de chambre, & les Sulpiciens, ſes Conſeillers.

LE ſort de la France avoit été, pendant les dernieres années du Roi, d'être gouvernée par les bâtards, le Confeſſeur, & la Favorite de Louis XIV.

Pendant la Régence du Duc d'Orléans, l'élite des débauchés, Law, Dubois & d'Argenſon, s'emparerent de la puiſſance.

Sous M. le Duc, une femme encore gouverna l'Etat, dilapida les Finances, proſtitua les offices & les emplois, & ranima la diſſention dans les familles des Princes du Sang.

Ainſi la France devoit être bien laſſe des regnes des femmes & des Confeſſeurs.

Cependant ſous le Miniſtere de Fleury, un Confeſſeur, un Valet, & une compagnie de Prêtres intolérans, devoient encore s'emparer d'une partie des affaires de l'Etat. Un Vicaire de Paroiſſe, Supérieur du Séminaire de S. Nicolas du

Chardonnet, vouloit que Fleury soumît au Confesseur une partie des affaires. Le fameux Barjac, son prèmier Valet de chambre, vouloit avoir de l'influence; & S. Sulpice, qui avoit des ennemis à humilier & un ton à prendre dans l'Eglise Gallicane, environnoit le Prélat pour s'emparer des affaires eccléſiastiques, accorder les graces à ses éleves ou à ses créatures, & favoriser la propagation de sa Compagnie.

L'Abbé Polet, personnage aujourd'hui bien obscur & oublié, étoit, dans ce temps-là, un homme considéré, & bien venu de ce qu'il y avoit de plus grand à la Cour & à la Ville. Fier & satisfait d'être recherché, il se tenoit ferme dans la résolution de vivre loin des places & des emplois, & de diriger la conscience des Seigneurs de la Cour.

Il étoit en effet du bon ton, sous le feu Roi Louis XIV, d'avoir un Confesseur en titre & de faire ses Pâques. Celui qui eût manqué à ces devoirs, ou montré de l'indifférence pour la Religion, n'eût pas été bien traité à la Cour de Louis XIV, où l'on s'occupoit beaucoup, à la fin sur-tout du regne du Roi, de cas de conscience, de Bulles & de mysticité, Madame de Maintenon & M. du Maine y ayant introduit ce ton-là.

C'est dans ces circonstances, & même aupa-

ravant, que Polet s'étoit fait connoître pour un grand maître de la vie spirituelle, & pour Confesseur habile. L'Abbé Chamillard, Supérieur du Séminaire de S. Nicolas du Chardonnet avant Polet, l'avoit présenté à Madame de Maintenon comme un homme distingué dans l'art de conduire des ames. Il vit le Roi, qui le goûta; il obtint la confiance des dévots de sa Cour, & fut le Confesseur de Fleury.

Habile Théologien, possédant toutes les subtilités de l'Ecole, les appliquant à l'hérésie de Jansénius, éleve des Jésuites, dévoué à leur parti jusqu'au fanatisme, ferme dans ses opinions, ardent, impétueux, perturbateur même du repos de l'Eglise, il avoit servi l'ambitieuse Compagnie dans ses desseins; il avoit été son espion pour la destruction de Port-Royal; il avoit mis la main à l'œuvre pour l'accélérer, & avoit aidé d'Argenson, Lieutenant-Général de Police.

Mais son caractere impétueux au moins n'étoit point en lui une de ces fureurs de politique, que de petits Abbés intrigans affectoient alors pour avoir des prélatures. Polet, homme de bonne foi, étoit attaché de cœur & d'ame à son plan de doctrine. Il refusa des Bénéfices que lui offrit le Roi lui-même, il lui refusa une petite pension. Diriger la conscience des Grands, des

Ministres, des Dames de la Cour, persécuter des Jansénistes, étoient ses délices & ses amusemens. Il formoit des disciples dans ces sentimens; il leur inspiroit ses opinions, il éloignoit des Ordres sacrés quiconque n'étoit animé du zele dont il brûloit, & récompensoit ceux qui montroient du fanatisme. Enfin, son désintéressement alla au point qu'il refusa la cure de S. Nicolas, se contentant de sa qualité de simple Vicaire & de Supérieur des jeunes Clercs.

Quand M. le Duc fut déclaré premier Ministre, Polet trouva qu'il ne s'occupoit point assez des affaires de la Bulle, & ne cessa d'aiguillonner l'ambition timide de Fleury pour qu'il s'emparât de la toute-puissance. Il lui apprit des particularités, des faits & des projets de Madame de Prie, & lui fit prendre des mesures pour éloigner M. le Duc, que les Jésuites & les Sulpiciens trouvoient trop lâche pour leurs intérêts, qu'ils identifioient avec ceux de l'Eglise. Enfin, on dit dans ce temps-là, qu'en sa qualité de Confesseur, d'ami, de Conseiller, Polet excita le vieux Prélat au courage & à l'action, & le porta à faire renvoyer M. le Duc. Il avoit l'espoir de diriger la conscience d'un premier Ministre, de donner un essor libre à son génie remuant & persécuteur, & de jouer le rôle du P. Tellier sous Louis XIV.

Polet, devenu Confesseur du Ministre, vit arriver chez lui des femmes titrées, des Ministres mêmes, qui venoient solliciter des Bénéfices, & qui restoient des heures entieres dans un petit parloir, froid, humide & de douze pieds carrés, au rez de chaussée du Séminaire de Saint-Nicolas; & Polet, qui refusoit des Bénéfices & la Cure même de sa paroisse, se montroit fier de son influence sur le choix des Prélats de l'Eglise de France, & de son titre de Vicaire de S. Nicolas.

L'Abbé Firmin Polet, âgé de soixante-quatorze ans en 1726, avoit encore une figure noble & imposante. Il étoit honnête homme, & ses mœurs étoient simples, austeres, exerçant les œuvres du Chrétien par goût & par vertu; il avoit beaucoup protégé son Pénitent, depuis Cardinal de Fleury, pour être Précepteur de Louis XV, & avoit porté le Maréchal de Villeroy à en faire la demande à Louis XIV. Fleury, reconnoissant, voulut le faire Confesseur de Louis XV, quand le Régent exclut les Jésuites; mais il refusa cette place, qu'exerça l'Abbé Fleury, Historien Ecclésiastique.

Polet confessa le Cardinal devenu Ministre, & arracha de lui des lettres de cachet pour tourmenter des Jansénistes, jusqu'au moment où Fleury voulut réduire les rentes viageres. Le Vicaire de paroisse

paroiffe dit alors au Cardinal qu'il n'en avoit pas le droit fans commettre une injuftice, & le Cardinal ne voulant point abandonner fon opération, Polet lui répartit qu'il pouvoit chercher des Confeffeurs *à fa guife, & qu'il ne vouloit pas fe damner pour lui*, & il lui refufa non feulement l'abfolution, mais même de l'entendre à confeffe, au grand contentement de Couturier, Sulpicien, & de Chauvelin, qui, voulant gouverner fous le nom du Cardinal, étoient déjà fort jaloux de l'Abbé Polet.

Tel étoit le perfonnage qui gouvernoit Fleury en le confeffant. Un Valet, nommé *Barjac*, le dominoit en même temps d'une autre maniere. Heureufement Barjac & Polet avoient du bon fens, de l'honnêteté, des vertus même.

Barjac, depuis long-temps attaché à Fleury en qualité de Valet de chambre, avoit été jadis le confident de fes chagrins & de fes plaifirs. Le Public le favoit, & les perfonnes en place ne rougiffoient pas d'aller voir Barjac, & de le traiter comme un Seigneur de la Cour.

Il tenoit un grand état de maifon; & le Cardinal, qui ne fe gênoit pas avec certains Courtifans, difoit quelquefois, quand fa table étoit trop pleine : *Allez donc dîner chèz Barjac.* Ce Valet s'accoutuma fi bien d'être careffé & recherché, que, fans devenir infolent & fans

sortir de son état, il prit le ton d'un homme considérable, & se mêloit des affaires d'Etat, de Finances & de places, comme un des Ministres & dans le même ton, parlant des opérations du Cardinal à la premiere personne, & ne manquant jamais de dire : *Nous avons donné au Duc d'Antin une telle commission : le Maréchal de Villars nous est venu voir ce matin : hier, à dîner, nous avions beaucoup de monde*; & ainsi des autres manieres qu'il imitoit du Cardinal.

Dans ses lettres, il n'étoit pas plus respectueux; il affectoit sans cesse l'égalité même avec des Maréchaux de France, auxquels il n'accordoit pas toujours ces finales respectueuses que l'usage & les rangs exigeoient, apposant simplement son nom à la fin de ses lettres, comme le Cardinal, & sans autre façon.

Barjac avoit su si bien imiter la belle simplicité de son Maître, que son ton n'étoit pas celui d'un Valet; ses manieres étoient décentes, & il connoissoit les égards qu'on devoit aux rangs, aux titres, aux gens en place; il faisoit même ressouvenir les Courtisans, quand ils s'oublioient eux-mêmes, de ce qu'ils étoient, & repoussoit, par un respect alors affecté, quiconque venoit à lui pour lui parler d'affaires, avec le ton impérieux du grand Seigneur ou de l'homme important.

Mais il ne vouloit ni s'avilir devant les Grands, ni souffrir que les Grands s'avilissent devant lui, les traitant avec égalité, sans leur manquer, ne s'éloignant jamais de ce rang où il s'étoit mis avec eux, ne le quittant que lorsqu'on le quittoit avec lui, & devenant respectueux lorsqu'on le traitoit avec hauteur, ou qu'on s'abaissoit en sa présence.

Barjac exigeoit d'être visité, d'être consulté même, & contribuoit à la distribution de toutes les graces. Juste dans les protections qu'il accordoit, exigeant de connoître ses protégés pour les avancemens, excluant des emplois celui qui ne se présentoit pas, il disoit avec sang froid & en termes laconiques : *Je ne le connois pas*, quand on lui parloit de quelque personnage qui n'alloit pas le voir.

Le Cardinal, dans sa jeunesse, avoit eu des besoins connus de peu de monde; & le Valet avoit été d'un attachement, d'une fidélité & d'un secret à toute épreuve. Il avoit toujours servi son Maître dans ses différens degrés d'élévation; il en avoit la tournure, les principes, les façons de parler, la bonhomie, les petites supercheries, les subtilités, & tout le caractere. Il exerçoit sur lui l'empire des vieux Valets sur leurs Maîtres; mais cet empire étoit respectueux, amical, & celui que devoit nécessairement pren-

dre sur un Cardinal-Ministre & dévot, un homme qui, depuis si long-temps, tenoit le fil de sa conduite & de ses anciennes galanteries. Aussi rien n'étoit secret, sur les affaires d'Etat, pour Barjac, & il en parloit avec importance quand il étoit avec des gens initiés dans le secret, ou avec les Ministres. Il en parloit aussi au pluriel & à la premiere personne, comme des affaires domestiques du Cardinal; & quand il avoit été plus spécialement chargé de quelque affaire, ou qu'il avoit choisi ceux qui devoient la négocier, il s'exprimoit d'une maniere plus égoïste, car il disoit tout simplement: *J'ai fait*, *j'ai fini*, *j'ai traité*; & il parloit dans ce ton sur les principales affaires de l'Etat, qui toutes étoient traitées dans l'intérieur de la maison du Cardinal avant qu'elles fussent portées au Conseil; tandis que le Roi s'amusoit ou avec les fameuses sœurs, ou à Rambouillet, ou à la chasse.

Ainsi Barjac gouvernoit une partie des affaires de France, & nommoit aux places; il exigeoit même des Officiers supérieurs de l'armée, des Ministres, & des Prélats qu'il avoit obligés, qu'ils donnassent tel ou tel emploi, à la personne qu'il leur recommandoit; en sorte que la protection de Barjac étoit plus importante que celle des Ministres & même du Cardinal: souvent Barjac s'est fait apporter des brevets signés

du Roi, & contre-signés d'un Ministre & la place ou la charge étoient données à d'autres; il étoit toujours sûr d'obtenir un retard, quand il ne l'étoit pas de l'exclusion; & il l'étoit même quelquefois de l'exclusion, quand il ne l'étoit point de donner la place; mais il faut avouer aussi qu'il avoit le tact juste, & qu'il se connoissoit mieux en talens, en personnages, en mérite, & même en affaires, que le Cardinal qui, avouant tout son bon sens & sa droiture, le laissoit gouverner.

Il falloit donc être connu de Barjac pour s'avancer, au moins au commencement, car Chauvelin ensuite prit la place de Polet & de Barjac; il falloit même lui faire une espece de cour, mais la faire d'une maniere fine & adroite : une bassesse auprès de lui auroit été repoussée; & il faisoit semblant d'oublier alors ce qu'il étoit, quittoit le ton d'un égal, & il devenoit laquais pour relever celui qui s'avilissoit en sa présence.

Un jour, un Seigneur titré de la Cour alloit lui demander une grace, qu'il souhaitoit bien ardemment, & passa, pour l'obtenir, les limites de cette délicatesse qu'il falloit avoir chez Barjac, plus particuliérement encore que chez le Cardinal; le Courtisan le traitoit donc avec des respects, des considérations, & un ton de complai-

ſance qui choqua Barjac: le Seigneur alla plus loin, il le pria de lui donner à dîner, & ſe plaça familiérement à ſa droite, la premiere fois même qu'il alloit le voir, & ſe répandant en éloges ſur la vertu & les lumieres de M. de Barjac, il lui attribuoit les proſpérités de la France.

Barjac fatigué de ces démonſtrations, ſe leve ſur le champ, détache ſa ſerviette de ſa boutonniere, la place ſous le bras, prend de ſon Valet une aſſiette, ſaiſit le dos de la chaiſe du Duc & Pair, & ſe met en devoir de le ſervir à table.

Celui-ci, de ſon côté, ſe leve, & dit à M. Barjac qu'il ne permettra jamais un pareil ſervice; mais Barjac lui répond, que *puiſqu'un Pair de France oublioit ce qu'il étoit pour plaire à Barjac, Barjac ne devoit pas l'oublier*, ajoutant que M. le Duc n'obtiendroit pas la grace, s'il refuſoit d'être ſervi par Barjac. Toute la Cour, le Roi, le Cardinal rirent beaucoup de cette mordante facétie, & les Seigneurs apprenoient à leurs dépens, qu'il falloit s'approcher de Barjac, mais avec délicateſſe & avec des meſures.

Enfin deux lettres que je vais publier de Barjac, diront encore mieux quel étoit le caractere de ce perſonnage. La premiere eſt datée du 19 Janvier 1739. Barjac avoit la bonté de me donner le titre de Monſeigneur.

» J'avois assuré d'avance M. de Monglas,
» Secrétaire de S. E. avec qui je suis bon ami,
» que vous rendriez tous les services possibles à
» son frere; il me prie de vous en faire, Mon-
» seigneur, ses très-humbles remercîmens.

» Je suis comblé de tout ce que j'entends dire
» de V. G. à S. E. sur-tout; mais nombre de
» Languedociens que je connois, qui parlent natu-
» rellement sans vous connoître, mais toujours
» avec l'esprit du pays, qui dit OUI ou NON,
» & cela m'autorise à parler dans bien des occa-
» sions où je trouve des oisifs & pensifs; cela est
» très-fréquent, mais je connois la marchan-
» dise.

» M. le Maréchal du Bourg est mort; cela nous
» a assuré, depuis hier au matin, un déluge de
» monde, hommes & femmes, parens & amis,
» pour remplacer le défunt : tous Mrs. les Ma-
» réchaux de France ont couché à Versailles:
» M. de Coigny se donne tous les mouvemens;
» il prétend avoir parole pour remplir cette
» place; depuis M. Chauvelin, & tous MM. les
» Maréchaux demandent.

» A l'égard du premier, il est l'ennemi de
» M. d'Angervilliers & de M. de Belle-Isle;
» cela durera & demande des attentions.

» Notre appartement est si plein que je ne

» sais par où passer. J'écris à M. Menden de
» venir à Issy, Jeudi ou Vendredi. Le Roi va à
» la Muette après-demain. M. de Maillebois est
» ici, & se dispose de partir pour la Corse.
» Je crois qu'on donnera seize bataillons. Je
» vois souvent M. de Firmarcon; il fait pres-
» que pitié : il voudroit aller à la Muette; mais
» il n'est pas temps «.

BARJAC.

Voici une autre lettre du 23 Février 1739, dans laquelle on trouvera dans quel détail d'affaires Barjac pénétroit dans ce temps-là.

» Voilà de la bonne besogne que je viens
» de faire du mariage de Madame Premiere avec
» Don Philippe; & il y a lieu de croire que
» pour le Dauphin, cela n'ira pas loin. S. E. con-
» tinue son carême. M. de S. Florentin a voulu
» lui donner un mouton que vous lui avez en-
» voyé, & elle n'en a pas voulu. S. E. se porte
» tout au mieux.

» Vous vous intéressez, Monseigneur, pour
» M. de Vicq, au sujet d'un Cordon; votre
» protection est bien employée.

» M. de Boissieux est mort; son inspection
» sera donnée, à ce que l'on croit, à M. de
» Contades.

» M. de Maillebois a pris congé hier.

» Vous serez surpris, Monseigneur, de me » voir en commerce avec M. de Voltaire. Je » suis ignorant; mais je n'approuve rien de ce » qu'il fait avec un acharnement qui n'est ap- » prouvé de personne. Je lui ai fait réponse, » il n'en sera pas content; mais c'est un homme » méprisé.

» Je vous supplie, Monseigneur, d'être bien » persuadé de mon respect & de mon sincere » attachement «.

BARJAC.

» M. de l'Esperaux, qui est ici présent, vous » assure de ses respects «.

L'Angleterre, qui désiroit conserver notre alliance, & qui redoutoit alors l'union de la France & de l'Espagne, comme Puissances maritimes, avoit su s'attacher le Régent, le Cardinal Dubois, M. le Duc, Madame de Prie, & le Cardinal de Fleury. Pour dominer dans le Cabinet de Versailles, les Ministres de la Grande-Bretagne avoient su pénétrer les intérêts & le caractere de nos Ministres, de leurs Maîtresses, & de tous les personnages qui avoient alors quelque influence sur les affaires du Gouvernement. Ils avoient promis leur assistance au Duc

d'Orléans, pour l'élever sur le trône, en cas de mort du jeune Roi. Une forte pension tenoit Dubois dans l'assujettissement. Ils avoient acheté bien chérement Madame de Prie, qui disposoit de M. le Duc; & ils avoient gagné Fleury par des prévenances, & en profitant de son esprit foible & pacifique. Ainsi la France, depuis près de dix ans, n'étoit point l'alliée, mais la sujette de l'Angleterre; & on verra par les termes de mes instructions pour l'ambassade de Vienne, que je ne pouvois agir sans le Ministre de Londres.

Cette attention de l'Angleterre pour environner & gagner à son parti quiconque avoit en France le maniement des affaires, alla jusqu'à traiter avec Barjac; on savoit qu'il avoit du pouvoir sur l'esprit du Cardinal; & comme l'Autriche étoit en même temps intéressée à nous éloigner de l'Espagne, avec laquelle elle traitoit, son Ministre négocioit encore avec Barjac, qui, se voyant recherché de toutes les Puissances, prenoit facilement ce ton d'importance qu'il avoit chez Fleury : mais, toujours honnête & véridique, Barjac répondoit à l'Ambassadeur de Vienne, qui vouloit avoir sur lui quelque influence : *Monseigneur, la place est prise, deux Puissances ne peuvent l'occuper; je ne puis me donner à la fois, à plusieurs, puisque d'ailleurs les intérêts de la France sont liés, dans ce moment, avec ceux de l'Angleterre.*

On voit, par ces anecdotes, quelle puiſſance avoient le Confeſſeur & le Valet de chambre ſur l'eſprit du Cardinal de Fleury. Les Prêtres de Saint-Sulpice en avoient beaucoup auſſi; mais pour faire entendre ce qu'étoient & ce que ſont les Sulpiciens dans l'Egliſe, un épiſode inſtructif ne ſera point déplacé ici.

Epiſode ſur le Monachiſme en France; & ſur les Sulpiciens, Conſeillers intimes de Fleury.

Quand la Religion de Jéſus-Chriſt fut établie ſur la terre, la révolution qui changea les Païens en Diſciples de Jéſus-Chriſt, fut opérée par des hommes groſſiers & ſimples, qui gagnerent d'abord le Tiers-Etat de tous les Empires. Peu de Grands prirent part à la révolution, & le Clergé de ce temps-là, la Nobleſſe & les Souverains, ne firent que tourmenter inhumainement cette Religion naiſſante.

Mais enfin il fallut ſe ranger du côté de la vertu & de la charité qui animoient les premiers Chrétiens. Les Empereurs éleverent l'arbre de la Croix, l'anoblirent, & eux-mêmes ſe firent Chrétiens.

La Religion jusqu'alors avoit été administrée par des Evêques & des Pasteurs, pauvres, humbles, simples & charitables; mais quand ils triompherent du Paganisme, on vit ces Prélats devenir propriétaires : de la propriété ils s'éleverent jusqu'à la Seigneurie; de la Seigneurie jusqu'à l'Administration des affaires de l'Etat; tels les Pairs ecclésiastiques en France.

A Rome, les successeurs de Pierre, de Clet & de Clément, qui célébroient les Mysteres dans les tombeaux, devenoient Souverains & disposoient des Couronnes & des Empires : les Curés de Rome devenoient Cardinaux; & le faste de ces nouveaux dignitaires devenoit tel, qu'ils prétendirent égaler les Rois : *Regibus æquiparantur*, disoit alors le Droit Canon.

D'un autre côté se formoit, dans le sein même de l'Eglise, un nouvel ordre de personnages, qui, dès les premiers siecles, se répandirent en Angleterre, en Espagne & en Italie. Peu à peu les enfans de Benoît, de Bernard & de Bruno se partagerent les déserts de l'Europe.

La ferveur de nos Peres étoit alors si libérale qu'on n'eut bientôt plus rien à donner; car le Clergé séculier & régulier eût envahi toutes les terres, si les donations avoient continué avec les mêmes progrès.

Et cependant l'ardeur de la propagation monastique agissoit toujours ; la discipulomanie tourmentoit les esprits, comme elle les a toujours tourmentés ; alors de nouveaux principes & d'autres idées furent imaginés dans les cloîtres & dans le centre des macérations. Dominique & François d'Assise ne demanderent ni terres ni propriétés, ils voulurent être mendians ; les mendians pullulerent de toutes parts, & le prosélytisme créa des essaims de Religieux d'un nouveau genre.

Cependant les anciens Moines qui avoient défriché, jouissoient en paix du fruit de leurs travaux. En Allemagne, la plupart étoient devenus Souverains. En Espagne, en Italie, en Angleterre & en France, ils étoient Seigneurs, Marquis & Barons. L'esprit humain s'éclairant subitement dans le seizieme siecle, l'Europe fut étonnée du progrès des Religieux, & dès ce siecle-là on ne leur donna plus des terres.

Dans le nord de l'Europe, les Danois, les Suédois & l'Angleterre firent plus, ils les abolirent, ils leur enleverent leurs biens, & ne voulurent plus souffrir que les Ministres primitifs & essentiels de la Religion.

La France, l'Autriche, l'Espagne & l'Italie, au contraire, respecterent leurs possessions ; mais

l'opinion publique & les Loix proscrivirent les fondations nouvelles.

La discipulomanie n'étant point cependant éteinte dans le cœur des hommes, ni la passion du prosélytisme, un nouveau genre de Monachisme s'établit en France, & s'attacha à servir les Ministres, qui, vers cette époque, éleverent leur puissance dans toutes les Souverainetés de l'Europe moderne ; &, tandis que les anciennes Institutions monastiques jouissoient, dans l'inaction, de leurs domaines, il s'élevoit successivement des especes de demi-Moines, de Clercs séculiers, de Clercs réguliers, tels que les Jésuites, les Lazaristes, les Doctrinaires, les Sulpiciens, les Ignorantins, &c. &c., qui s'attacherent aux Ministres des Souverains de l'Europe moderne, pour les aider de leurs travaux.

La navigation faisoit-elle des progrès ? les enfans d'Ignace de Loyola s'offroient d'enseigner à la Chine & aux Indes le Christianisme.

Le Ministere vouloit-il s'assujettir les sujets & former des esclaves ? les mêmes Jésuites, munis de Lettres-Patentes, multiplioient les Colléges.

Falloit-il annoncer aux Protestans retranchés dans les montagnes, que le Roi ne vouloit tolérer que leur propre Religion ? des essaims de Jésuites, de Lazaristes & autres, se répandoient dans ces

montagnes, annonçant, dans le même ton, l'unité de la Religion & l'aveugle obéissance.

Falloit-il enfin maintenir la hiérarchie moderne de l'Eglise, abolir la mémoire de l'égalité primitive de l'Eglise, cacher aux yeux des Nations l'absurde distinction des Pasteurs en fonctions & des Commendataires; falloit-il abolir la mémoire de la liberté primitive, qui établissoit librement dans les Conciles les Loix ecclésiastiques, que les Pasteurs faisoient exécuter; &, dans les temps du despotisme de tous les Ordres privilégiés de l'Etat, s'élevoit-il un Cardinal de Fleury, un Mazarin, ou même le Cardinal de Richelieu, intéressés à maintenir ces principes modernes? sur le champ des associations d'Eudistes, de Sulpiciens, de Lazaristes, leurs Lettres-Patentes à la main, se présentoient pour servir des Ministres, des Cardinaux, des Prélats, & pour donner l'éducation au Clergé, chargé lui-même d'éduquer le reste des citoyens.

Aussi l'Europe méridionale a-t-elle vu quel genre d'éducation les Sulpiciens, les Lazaristes, les Jésuites, & toutes ces Congrégations ministérielles ont donné à la jeunesse ecclésiastique & séculiere.

Telle fut donc la marche du Monachisme en Europe & en France, que les Rois & la Noblesse le rendirent propriétaire. Le despotisme

ministériel lui donna ensuite le pouvoir & la commission d'élever la jeunesse ; & telle fut de même l'origine des Sulpiciens en France, que Fleury avoit déjà pris pour ses Conseillers. L'activité bruyante & la mobilité des Jésuites ne pouvant convenir à son caractere, il avoit accordé une plus grande confiance à la Congrégation des Sulpiciens, dont les manieres dans la société, la timidité, l'allure réservée, étoient plus analogues à sa prudence ; ces Ecclésiastiques n'ayant, dans leur Corps, aucun de ces génies transcendans qui attirent des orages & la jalousie des autres Congrégations, & ne pouvant occuper dans l'Eglise, dans l'opinion, dans les affaires de l'Eglise gallicane, qu'un rang secondaire, peu capable d'exciter des troubles. Les Sulpiciens s'étoient attachés, sous le feu Roi, à la faction la plus puissante pour la Doctrine ; & pour les intrigues, à la favorite, Madame de Maintenon, & ils s'y tenoient toujours.

Pendant la Régence, il est vrai, des favorites d'un autre caractere, qui n'avoient aucune religion, le Ministere versatile de ce temps-là, Noailles triomphant, les avoit déconcertés, & ils avoient sagement pris le parti de l'inaction & du silence ; mais ils avoient su secrétement agir avec Bentivoglio, comme nous l'avons dit ; & l'éducation de la jeunesse leur ayant enseigné l'art

l'art de gouverner les esprits, ils s'étoient servis subtilement de l'appui de leurs anciens éleves pour n'être pas molestés. Fleury crut donc que son attachement à S. Sulpice ne seroit suivi d'aucun danger pour sa tranquillité personnelle. Il ne les connoissoit pas; mais Polignac, qui m'initioit, de Rome, dans les secrets des Jésuites & des Sulpiciens, m'écrivoit que la faction qui tourmentoit le Cardinal de Noailles, qui crioit si fortement contre M. le Duc, cherchoit à troubler le Royaume, pour s'y rendre importante, & croyoit que le moyen le plus aisé d'y parvenir, étoit d'animer les esprits par les différens de la Religion; & si Fleury eût voulu réfléchir sur leur conduite pendant le Ministere de M. le Duc, il se fût apperçu que les Sulpiciens l'avoient cependant engagé à de petits coups d'éclat & d'autorité contre leurs ennemis, sous prétexte de la Bulle.

Quand Fleury fut déclaré Ministre, leur ressentiment se développa : ils formerent un plan de vengeance plus étendu, & regarderent comme ennemis de leur Congrégation quiconque étoit indifférent & n'épousoit pas les querelles de la Bulle. Ils se liguerent avec les vieux Prélats constitutionnaires, créatures de Madame de Maintenon, de Tellier, & leurs propres créatures,

& les lettres de cachet pour l'exil ou l'emprisonnement volerent de Versailles. On viola l'asile des Couvens, & de pauvres Religieuses, qui, la plupart, avoient fait vœu de clôture, furent exilées & transférées dans d'autres Provinces: tous les Ministres eurent ordre d'écrire aux Chapitres & à tous les Moines du Royaume, que la volonté du Roi étoit qu'on ajoutât foi & croyance à la Bulle. Les Opposans furent par-tout molestés, exilés ou renfermés; & des Médecins même, osant parler de la grace efficace, furent obligés d'aller se taire à deux cents lieues de Paris par lettres de cachet.

Fleury n'étoit ni méchant, ni même, de son naturel, persécuteur; mais il avoit puisé de mauvais principes à la Cour de Louis XIV, où l'esprit d'intolérantisme avoit régné. La faction des persécuteurs dominoit encore; il avoit besoin d'eux pour se maintenir : il eut la foiblesse de s'attacher à ce parti-là; il crut qu'en se dévouant à S. Sulpice, il éviteroit la haine des ennemis déclarés des Jésuites. Il s'imagina qu'on lui sauroit gré de ne point paroître attaché à la Compagnie de Jésus, que Tellier avoit rendue, à beaucoup de monde, si odieuse; &, pour éviter le Jésuitisme hardi & entreprenant, il tomba dans le Sulpicianisme, dont l'esprit étoit d'agir

ſans ſe montrer ; de ſe ſervir avec adreſſe des Grands & des Miniſtres pour leurs deſſeins, & ſur-tout de leurs anciens éleves, qui, ayant contracté l'habitude d'obéir à leurs *ordres* quand ils étoient encore jeunes Clercs, ſuivoient, dans le monde, leurs *inſinuations.* Fleury vouloit, dans le fond de ſon ame, travailler à la paix de l'Egliſe : un peu de mépris & un peu de ridicule jetés ſur ces querelles, euſſent bientôt terminé les diſputes ; mais les Sulpiciens traitoient leurs ſyſtêmes comme des affaires d'Etat, & penſoient que des lettres de cachet étoient la moindre punition que puſſent mériter les Théologiens du parti contraire. Les Jéſuites avoient tourmenté le feu Roi dans ſa vieilleſſe ; ils avoient agité toute la France ; le tour des Sulpiciens étoit arrivé de perſécuter ; & peu à peu ils conduiſirent leur Cardinal Fleury, des lettres de cachet pour l'exil ou la priſon, juſqu'à la convocation d'un Concile à Embrun, pour y ſacrifier avec ſolennité un vertueux Prélat, comme nous le verrons à ſa place.

CHAPITRE VII.

Suite de mon Ambassade à Vienne en 1726; situation respective de la France & de l'Autriche avec les autres Puissances.

DU chaos des affaires du Jansénisme & du Molinisme, élevons-nous vers des négociations plus générales.

J'étois à Vienne sous le Ministere de M. le Duc; mais je n'agis véritablement que lorsque Fleury fut fait Ministre. Je vais donc entrer dans le détail de mes instructions. On verra combien Madame de Prie avoit asservi la France aux Anglois, & quelles étoient les vûes du Ministere, qui raisonnoit comme il suit.

Quelque grande que fût la puissance de l'Empereur depuis les derniers Traités qui avoient donné la paix à l'Europe, & qui avoient acquis à ce Prince la possession de plusieurs parties considérables de la Monarchie d'Espagne, la Cour de France, satisfaite de voir le Roi Philippe V maintenu sur un trône que toute l'Europe lui

diſputoit, & perſuadée que l'état de la Puiſſance Eſpagnole, telle qu'elle avoit été fixée par ces Traités, étoit ſuffiſante à ſa gloire, n'avoit plus à déſirer que le maintien de ſes Traités. C'eſt dans cet eſprit & ſur ce principe que la Cour de France avoit établi ſes démarches & ſes réſolutions.

Inſtruite par l'expérience des facilités que la Cour de Vienne avoit trouvé à engager dans ſes intérêts tout l'Empire & les autres Puiſſances de l'Europe, la France n'avoit pas cru pouvoir apporter trop d'attention à détruire les principes qui avoient pu donner lieu à une diſpoſition auſſi contraire à ſes intérêts & à ceux de ſon état.

Il falloit, pour remplir cet objet, détacher de ſes intérêts ceux qui avoient le plus contribué à ſa grandeur, & que, par cette raiſon, l'on pouvoit croire intéreſſés à ce que ſa puiſſance n'augmentât pas par de nouvelles acquiſitions qui la miſſent en état de faire revivre, pour ainſi dire, celle de Charles-Quint. Ce fut l'objet de la négociation qui fut entamée à la Haye entre le Roi, le Roi d'Angleterre & la République de Hollande, & qui fut ſuivie du Traité de la triple alliance du 4 Janvier 1717.

Les inquiétudes que les Miniſtres de l'Empe-

reur avoient témoigné sur cette négociation, & les efforts qu'ils firent pour en empêcher le succès, en proposant à l'Angleterre & à la Hollande de prendre d'autres liaisons, firent assez connoître leurs véritables dispositions, & que, regardant ces deux Etats comme les plus puissans instrumens dont ils pouvoient se servir pour le succès de leurs vûes, ils voyoient avec peine tout ce qui pouvoit, en les détachant des intérêts de leur Maître, le priver d'un secours que leurs préventions leur faisoient envisager comme nécessaire contre les entreprises de la France, qu'ils peignoient comme d'autant plus à craindre, qu'ils se fondoient sur l'expérience qu'ils avoient faite de ce que pouvoit une Puissance qui avoit pu résister contre toute l'Europe liguée.

Si les mesures qui furent prises par le Traité de la triple alliance, ôtoient à l'Empereur des ressources, elles n'assuroient cependant qu'imparfaitement le maintien de la paix. La neutralité de l'Italie, peu fidélement observée, les mouvemens des troupes de l'Empereur vers cette partie de l'Europe, le bruit répandu par-tout des desseins que l'on attribuoit à ce Prince, les préparatifs qui se faisoient en Espagne, l'expédition même de la Sardaigne, tout faisoit sentir combien il étoit à craindre que le feu de la guerre;

qui commençoit à se rallumer, ne se répandît dans toute l'Europe aussi long-temps que l'on n'auroit point assuré la paix entre l'Empereur & le Roi d'Espagne.

Le Roi d'Angleterre, touché de ces considérations, avoit proposé à la France de prévenir ces maux; & l'on éprouva, dans le cours de la négociation, combien il y avoit peu à espérer de parvenir au but proposé, si l'on ne changeoit, en faveur de l'Empereur, la disposition qui avoit été faite de la Sicile par les Traités d'Utrecht.

Voilà ce qui avoit déterminé à accorder à ce Prince un aussi grand avantage, pour pouvoir obtenir, en faveur d'un des fils du Roi & de la Reine d'Espagne, un établissement qui pût un jour balancer la puissance de l'Empereur en Italie, & peut-être même y faire revivre celle que l'Espagne avoit eue dans les temps précédens.

Enfin, on avoit cru que tout ce qui assuroit la reconnoissance du Roi d'Espagne, comme légitime possesseur de cette Couronne & des Indes, étoit d'une extrême importance pour ce Prince; & d'ailleurs tout ce qui pouvoit fixer les droits de l'Empereur, & mettre des bornes à sa puissance, sous la garantie commune de la

France & de l'Angleterre, paroissoit le moyen le plus efficace de consolider la paix, ou au moins d'empêcher que la Cour de Vienne ne pût compter sur les secours de l'Angleterre, lorsqu'une fois elle seroit devenue garante des Traités qui servent de base à la tranquillité publique; comme en effet elle en prit l'engagement par le Traité de la quadruple alliance, conclu à Londres le 2 Août 1718, & dont nous avons donné l'histoire très-détaillée à la fin du Tome II.

La difficulté que la Cour de Madrid fit d'accéder à ce Traité, fut, pendant quelque temps, un obstacle considérable au succès des bonnes intentions du Roi & du Roi d'Angleterre pour la paix.

Mais l'accession du Roi d'Espagne, faite au mois de Février 1720, mit enfin en état de former, à Cambrai, l'assemblée du Congrès, qui avoit été indiquée par le Traité de Londres, pour régler définitivement les autres détails, & la paix particuliere entre l'Empereur & le Roi d'Espagne.

Le progrès de cette Assemblée étoit si lent, & traversé par tant de difficultés, que je fus alors envoyé à Vienne pour en accélérer les opérations. La dissolution du Congrès étoit possible; il falloit obtenir l'exécution du Traité de Lon-

dres, que M. le Duc regardoit comme la base de la tranquillité publique. Il falloit observer la Maison d'Autriche, non seulement par rapport aux affaires de l'intérieur, mais encore relativement à celles du dehors de l'Empire; être instruit des sentimens & des dispositions de la Cour de Vienne dans le moment que la dissolution du Congrès arriveroit; faire sentir à l'Empereur que l'on ne regarderoit pas la séparation infructueuse du Congrès, si elle arrivoit, comme un événement qui dût donner atteinte à la paix, ni libérer l'Empereur des engagemens qu'il avoit contractés par le Traité de la quadruple alliance. Enfin il falloit être prêt à négocier avec l'Empereur pour l'affaire de la Toscane : la foible santé du Grand Duc, & sa mort pouvant, d'un moment à l'autre, faire naître des matieres de discussion avec la Cour de Vienne, voilà ce que j'avois à faire à Vienne.

Je devois, dans la premiere audience de l'Empereur, & comme il est d'usage, dans les premiers jours de mon arrivée, remettre à ce Prince la lettre de créance de la main de Sa Majesté, & m'appliquer uniquement à lui faire connoître que le Roi, désirant sincérement d'entretenir la bonne intelligence établie entre Sa Majesté & l'Empereur, elle n'avoit pas cru pouvoir lui don-

ner une plus grande marque de ses heureuses dispositions, qu'en lui envoyant un Ministre revêtu du caractere de son Ambassadeur, & qu'elle chargeoit principalement de lui renouveler les assurances de ses sentimens.

Dans les premieres occasions que j'aurois de voir le Prince Eugene & le Comte de Sinzendorf, hommes de grande considération à la Cour de Vienne, je devois m'expliquer avec eux dans le même esprit, & leur faire sentir que l'union du Roi & de l'Empereur étant aussi nécessaire au maintien de la paix dans toute l'Europe en général, &, en particulier, au bien de la Religion, Sa Majesté étoit persuadée qu'ils contribueroient, de leur côté, au succès de tout ce qui pourroit resserrer les nœuds de cette union.

Mes instructions s'étendoient ensuite sur divers autres objets que j'avois à remplir après le cérémonial, & je devois faire attention:

1°. Aux alliances que le Roi avoit contractées depuis son avénement à la Couronne:

2°. Aux engagemens dans lesquels il étoit entré avec les différentes Puissances de l'Europe:

3°. A l'état actuel de la Maison d'Autriche, & à sa puissance en Europe:

4°. Aux affaires de la Religion dans l'Empire:

5°. Aux affaires extérieures, relativement à l'Allemagne.

Je vais rendre compte de ces objets dans cinq paragraphes séparés : ils offriront l'état de la France relativement à l'Autriche, en 1725,

§. I.

Des alliances que le Roi de France avoit contractées depuis son avénement à la Couronne.

Il est si nouveau & si curieux d'entendre les Ministres raconter leurs propres opérations, que je veux interrompre de nouveau ma narration pour emprunter leur langage exprimé dans mes instructions.

Je dirai ensuite de quelles négociations je fus chargé à Vienne pendant mon Ambassade, & je ferai le portrait des personnages qui avoient la confiance de l'Empereur. J'ai recueilli en quatre volumes *in-folio* les pieces les plus importantes de mon Ambassade, & en vingt cartons les pieces relatives aux affaires de l'Eu-

rope pendant ce temps-là; j'ai voulu auſſi qu'elles fuſſent communiquées à l'Hiſtorien qui écrit; en ma préſence & dans ma Bibliotheque, ces Mémoires de mon temps.

L'Empereur avoit témoigné quelque inquiétude ſur les liaiſons étroites qu'il voyoit ſe former entre la France, l'Angleterre & la Hollande, & avoit jugé qu'auſſi long-temps que ces trois Puiſſances ſeroient unies, vainement tenteroit-il d'éluder ceux de ſes engagemens qui paroiſſoient le gêner. On a reſſenti l'un des premiers effets de cette union lors de la négociation qui fut entamée à Vienne pour obtenir l'expédition des inveſtitures éventuelles des Etats deſtinés à l'Infant Don Carlos. La Cour de Vienne ne négligea rien, pendant le cours de cette négociation, pour ſemer, entre le Roi Louis XV & le Roi d'Angleterre, des défiances qui puſſent disjoindre leurs offices, & lui donner moyen de différer l'expédition des inveſtitures; vraiſemblablement dans l'eſpérance qu'il naîtroit des événemens qui le mettroient en état de ſe diſpenſer de ſatisfaire à ſes engagemens.

Mais lorſque la Cour de Vienne vit que ſes efforts étoient inutiles, & que le Roi Louis XV & le Roi d'Angleterre, unis par des garanties & par des engagemens communs, agiſſoient d'un par-

fait concert, elle se détermina enfin à donner les investitures dont on sollicitoit l'expédition depuis plus d'un an.

La considération des intérêts de la Cour de Vienne au dehors, n'avoit pas été sans doute le plus grand motif de ses inquiétudes sur les alliances du Roi; elle avoit craint que les liaisons de Louis XV avec le Roi d'Angleterre & la République de Hollande, ne portassent insensiblement le Roi à prendre des engagemens, qui, lui donnant dans les affaires de l'Empire une part directe & principale, lui acquerroient aussi des partisans & des amis puissans en Allemagne.

Les alarmes de la Cour de Vienne avoient augmenté par les soupçons qu'elle avoit formés, que le Roi avoit pris des liaisons étroites avec le Roi de Prusse, dont elle connoissoit la fermeté & le zele pour la Religion Protestante: on l'a vu en effet se mettre à la tête du parti Protestant, & en soutenir les droits avec la plus grande vivacité en Allemagne.

Ensuite les efforts que cette Cour a faits indirectement depuis quelques années, pour se rapprocher de la Cour de Berlin & l'attacher à ses intérêts, étoient une preuve de l'appréhension qu'elle avoit, que l'éloignement du Roi de Prusse ne le portât à prendre des liaisons dont les suites

pourroient donner atteinte à l'autorité qu'elle avoit, & qu'elle cherchoit à augmenter dans l'Empire.

Les engagemens de Louis XV étoient tels aussi que l'Empereur ne pourroit presque tenter d'augmenter sa puissance au dehors, sans y trouver des obstacles de la part du Roi, & principalement du côté de l'Italie, où l'Autriche avoit paru, dans tous les temps, avoir les yeux attachés. On savoit la peine que nous avions eu pour réserver un établissement pour un Prince du Sang de France, que la Cour de Vienne croyoit devoir être, dans tous les temps, soutenu & appuyé des forces de la France.

§. II.

Des engagemens de la France avec les autres Puissances de l'Europe.

Il étoit vraisemblable que si l'Empereur avoit quelque projet en vue pendant le Congrès de Cambrai, il seroit personnellement retenu par la réflexion de l'état où se trouvoit alors sa

Maiſon. On ne pouvoit pas ignorer l'inquiétude où il étoit ſur les ſuites qu'auroit ſa mort, ſi elle arrivoit ſans qu'il eût d'enfans mâles capables de ſoutenir la grandeur de ſa Maiſon ; puiſque, prévoyant que cet événement ſeroit ſuivi du partage de ſes poſſeſſions, non ſeulement il avoit fait reconnoître, par les Etats de Hongrie & de Boheme, &c., l'ordre de ſucceſſion qu'il avoit établi, mais encore, dans la crainte que les Puiſſances étrangeres ne contribuaſſent, dans le temps, à faire annuller les diſpoſitions qu'il auroit faites, il avoit fait demander, par ſes Miniſtres, au Congrès, que le Roi, le Roi d'Angleterre & le Roi d'Eſpagne, vouluſſent bien garantir cette diſpoſition, ſe fondant ſur ce qu'il avoit garanti lui-même l'ordre de ſucceſſion dans les Royaumes de France, d'Eſpagne & d'Angleterre ; en ſorte qu'il eſt aiſé de juger, par ces différentes démarches, & par les marques d'affection que l'Empereur donne au Prince de Lorraine, qu'il a fait venir à ſa Cour, que ce Prince, occupé de réflexions ſur l'état de ſa Maiſon, ne croira pas que ſes intérêts, dans une pareille circonſtance, puiſſent lui permettre de former aucuns projets qui pourroient avoir des ſuites longues & contraires à ſon repos & à celui de ſa Maiſon.

Et à quelque degré de puiſſance que l'Empereur fût parvenu par les acquiſitions qu'il avoit faites, la Cour de France n'ignoroit pas que, nonobſtant les ſecours qu'il avoit de pluſieurs Princes du dedans & du dehors de l'Empire, les dépenſes de la guerre avoient mis un grand dérangement dans ſes finances, & que ce qu'il retiroit des revenus des Pays-Bas, de la Hongrie, des Royaumes de Naples, de Sicile & du Milanois, ſuffiſoient à peine à l'entretien des places & des troupes néceſſaires pour la garde de chacun de ces pays; en ſorte que, outre la charge qu'il éprouvoit de ces acquiſitions pendant la paix, on voyoit bien qu'il ne ſeroit pas en état de ſoutenir les dépenſes de la guerre, ſur-tout lorſqu'il ne trouveroit pas les mêmes reſſources que l'Angleterre, la Hollande & pluſieurs Princes de l'Empire lui avoient fournies pendant le cours de la derniere guerre contre Louis XIV, dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne.

---

§. III.

§. III.

Etat actuel de l'Autriche.

A ces considérations se joignoit encore celle de la situation des affaires de la Religion dans l'Empire. Lors de la conclusion des Traités de Westphalie, ceux qui y eurent la principale part avoient regardé comme un point essentiel à l'équilibre & à la balance de l'Europe, les priviléges & les droits des Princes & Etats de l'Empire, lesquels, fixant les droits de la Cour de Vienne, empêcheroient à jamais que le Corps Germanique & cette Cour, qui ne pouvoient agir sur des principes & des intérêts communs, ne formassent un seul & même Corps, qui seroit en effet devenu formidable à toutes les autres Puissances de l'Europe. C'est aussi par cette raison que le feu Roi Louis XIV avoit fait depuis, avec plusieurs Princes de l'Empire, un grand nombre de Traités fondés principalement sur la garantie & la manutention des Traités de Westphalie, & que dans ceux que l'on vouloit conclure à présent, on y rappeloit toujours les mê-

mes Traités comme une base nécessaire à la tranquillité publique.

D'un autre côté, la Cour de Vienne, gênée par les bornes étroites que ce Traité avoit mis à son autorité, avoit toujours cherché les moyens d'en éluder l'effet en altérant l'esprit des stipulations par des interprétations conformes à ses vûes; elle avoit profité de toutes les occasions pour parvenir à ce but. Obligée, pendant le temps de guerre, à des ménagemens pour les Princes de l'Empire, qu'il lui importoit alors de tenir attachés à ses intérêts, elle avoit su se rédimer de quelques légeres complaisances, en donnant aux Traités, aux contributions de l'Empire, & même aux Capitulations Impériales, les atteintes les plus contraires au Corps Germanique.

Le regne de l'Empereur Léopold avoit été fréquent en pareils exemples, & il étoit vraisemblable que la Cour de Vienne, agissant sur les mêmes principes, auroit fait, depuis la conclusion du Traité de Bade, des progrès considérables, si le Comte de Schomborn, Vice-Chancelier de l'Empire, & les autres Ministres de cette Cour, n'avoient voulu porter trop loin l'autorité de l'Empereur, & cesser d'observer toutes sortes de ménagemens : mais les difficultés que ces Mi-

niſtres avoient faites de laiſſer jouir les Princes de l'Empire du droit d'appel qu'ils avoient au Tribunal de la Diete, les contraventions qui avoient été faites au Traité de Weſtphalie, dans ce qui regardoit les Tribunaux de l'Empire, qui devoient être mi-partis entre ceux des différentes Religions; enfin le peu de juſtice que les Proteſtans prétendoient avoir trouvé dans le Conſeil Aulique, ne leur avoit point permis de diſſimuler plus long-temps.

§. I V.

Affaires de la Religion dans l'Empire.

Les Electeurs d'Hanover & de Brandebourg s'étoient élevés les premiers à la tête du parti Proteſtant; ils avoient préſenté à la Diete un nombre conſidérable de griefs, dont ils avoient demandé la réparation de la maniere qu'elle devoit être faite en vertu des Traités de Weſtphalie, & la Cour de Vienne prétendoit que l'examen ſe fît devant ſa Commiſſion Impériale à Ratisbonne; mais les Proteſtans avoient regardé cette propoſition comme monſtrueuſe &

tendante à la ruine de leur Religion. Ils avoient donc demandé que l'Empereur, conformément aux Traités de Westphalie, envoyât des Commissions particulieres sur les lieux mêmes où il y avoit des griefs à réparer : mais la Cour de Vienne ne pouvant éluder une stipulation aussi précise que celle des Traités de Westphalie à cet égard, avoit demandé que préalablement les Protestans retirassent de la Diete plusieurs Ministres, qu'ils regardoient en effet comme le principal soutien de leur Religion ; & comme cette condition ne pouvoit pas être admise, les griefs de Religion n'étant point réparés, la Cour de Vienne n'avoit encore pris aucune résolution quand je fus envoyé à Vienne. L'exécution de la Sentence de Thorn, quoique étrangere à l'Empire, avoit augmenté les alarmes du parti Protestant & les embarras de la Cour de Vienne ; en sorte que l'affaire de la Religion étoit une des plus grandes que cette Cour pût avoir à terminer.

---

§. V.

Des affaires extérieures relativement à la Maison d'Autriche.

Ces différens points ne regardant que l'intérieur de l'Empire, & les affaires du dehors pouvant influer sur les résolutions de la Cour de Vienne, je ne devois pas ignorer ce qui s'étoit passé jusqu'alors à cet égard.

La situation de la Cour de Vienne, par rapport à l'Angleterre, étoit tellement relative aux affaires intérieures de l'Empire, qui touchoient particuliérement le Roi de la Grande-Bretagne, comme Electeur d'Hanover, que l'on pouvoit compter que tant que ces affaires ne seroient pas terminées, & tant qu'on ne donneroit pas aux Anglois de justes défiances des intentions du Roi, l'Empereur trouveroit toujours de la résistance de la part du Roi d'Angleterre.

Ces affaires se réduisoient à deux principales, celle des investitures de Bremen & de Verden, que l'Empereur avoit toujours refusé d'accorder sans des conditions très-onéreuses; l'autre

étoit celle de la Religion, qui influoit ſupérieurement ſur les réſolutions du Roi d'Angleterre, Electeur d'Hanover.

A l'égard de la Hollande, l'affaire d'Oſtende, née depuis quelque temps; le mécontentement que cette République avoit des hauteurs extraordinaires de la Cour de Vienne; les différens que les détails & l'exécution du Traité de la Barriere faiſoit naître chaque jour, pouvoient faire juger que difficilement la confiance ſe rétabliroit entre cette Cour & la Hollande. L'établiſſement du commerce des Indes à Oſtende, ayant fait craindre, avec fondement, aux Hollandois, la perte à venir de leur commerce des Indes, ils repréſentoient que cet établiſſement étoit contraire au Traité de Munſter & au Traité de la Barriere, qui confirmoit le premier : ils avoient eu recours en même temps au Roi de la Grande-Bretagne, comme garant du Traité de la Barriere, & comme intéreſſé d'ailleurs, pour le bien de ſes ſujets, à ce que la Compagnie établie à Oſtende n'eût point lieu; & ils avoient obtenu, en 1723, une Déclaration du Roi d'Angleterre, portant qu'*il regardoit l'établiſſement de la Compagnie d'Oſtende comme un des cas du Traité de Barriere.* Les Hollandois ayant enſuite demandé au Roi Louis XV une déclaration pareille, ſe fondan

principalement sur le Traité de la Haye, du 4 Janvier 1717, qui stipule, au nom du Roi, la garantie de leurs possessions & droits, le Roi n'avoit pas cru condescendre à ce que les Hollandois désiroient de lui, parce que sa garantie étoit restreinte, par un article séparé du même Traité, aux possessions & aux droits de la République en Europe; en sorte que le Roi s'étoit contenté de faire écrire en faveur de la République; & comme l'Empereur ne pouvoit supposer que les Hollandois, intéressés au maintien de leur commerce, dussent prendre enfin quelques mesures pour mettre leur navigation dans une entiere sûreté, il n'étoit pas possible que les Ministres de ce Prince ne fussent dans une sorte de peine & d'embarras, d'autant plus considérable, qu'ils connoissoient les engagemens de l'Angleterre, & qu'ils ignoroient ceux dans lesquels nous pouvions être, ou que nous pouvions contracter dans la suite sur cette affaire.

A l'égard du Nord, on n'ignoroit pas que, du côté de la Suede, l'Empereur, qui se voyoit avec peine éloigné de toute influence sur les affaires de cette partie de l'Europe, avoit profité des cessions considérables que la Couronne de Suede avoit été obligée de faire en cette occasion pour l'attacher à ses intérêts, en lui laissant croire

que l'oppofition que la Cour de Vienne avoit paru avoir, dans les temps précédens, à la puiffance de la Suede dans l'Empire, étoit ceffée.

D'un autre côté, on favoit l'attention des Miniftres de l'Empereur à tenir la Cour de Danemarck dans une efpece de fervitude qui ne lui permettoit pas de fe livrer à d'autres intérêts. On étoit inftruit auffi des efforts qu'ils avoient faits pour s'affurer contre les deffeins du feu Czar, de l'une des trois manieres, ou en formant une alliance avec ce Prince, ou en affurant la Couronne de Pologne, après la mort du Roi Augufte, au Prince Electoral fon fils, ou à tout autre Prince, fur les intentions de qui ils puffent compter dans tous les temps; ou enfin en fomentant les divifions naiffantes entre le Czar & la Porte, pour pouvoir mettre en même temps hors d'état de leur nuire les deux Puiffances qu'ils croyoient devoir regarder comme les ennemis naturels de leur Maître. Ainfi il étoit à préfumer que la mort du Czar, qui venoit d'arriver, avoit été regardée par la Cour de Vienne comme un événement heureux pour elle. Voilà quelle étoit la fituation des affaires de France avec la Cour de Vienne, & les cinq objets que je devois avoir fans ceffe devant les yeux.

CHAPITRE VIII.

Intérêts & vûes de la France relativement à l'Autriche; ordres que je devois exécuter.

UN Ambaſſadeur eſt obligé d'exécuter littéralement les ordres de ſa Cour, lorſqu'elle exige cette ponctualité; & parmi ceux que j'avois reçus, il y en avoit de cette nature, & tous étoient relatifs à chacun des cinq articles expoſés ci-deſſus.

Il m'étoit preſcrit de me reſſouvenir que plus la Cour de Vienne avoit paru alarmée des alliances qu'elle avoit vu le Régent contracter avec l'Angleterre & la Hollande, & de celles qu'elle ſoupçonnoit avoir été priſes auſſi avec le Roi de Pruſſe, plus le Roi regardoit ces mêmes alliances comme néceſſaires; & comme le Roi étoit dans la diſpoſition d'en reſſerrer les nœuds de plus en plus, en ſorte que les Miniſtres de l'Empereur ne puſſent pas eſpérer de les rompre, je devois, dans toutes les affaires qui devoient intéreſſer la France & le Roi d'Angleterre, agir toujours de concert avec Saint-Sa-

phorin, Miniſtre du Roi de la Grande-Bretagne, paroître toujours uni de ſentimens & d'intérêts avec lui, ſur-tout dans les affaires dont la diſcuſſion pouvoit ne pas être agréable à la Cour de Vienne; comme dans celles qui regardoient les intérêts du Roi d'Eſpagne ou de l'Infant Don Carlos.

Je devois ſur-tout faire connoître aux Miniſtres d'Angleterre, dans toutes les occaſions, que le Roi Louis XV & le Roi d'Angleterre étoient réſolus d'agir dans le plus parfait concert dans toutes les choſes qui pourroient regarder l'exécution & le maintien des Traités, regardés comme la baſe & le fondement de la tranquillité publique. Tout ce qui s'étoit paſſé au Congrès depuis le mois de Décembre 1723, étoit une ſuite de cette diſpoſition commune au Roi Louis XV & au Roi de la Grande-Bretagne.

En effet, lorſque l'on eut applani les difficultés qui furent faites d'abord par les Miniſtres de l'Empereur, ſur la médiation du Roi & du Roi d'Angleterre, on vit l'Empereur prétendre la Grande-Maîtriſe de l'Ordre de la Toiſon, demander à conſerver tous les titres qu'il avoit, & que le Roi d'Eſpagne quittât ceux des Etats qu'il ne poſſédoit pas. Enfin, on le vit preſſer le Roi d'Eſpagne de rendre aux Aragonois &

Catalans leurs anciens priviléges ; mais on ne comptoit pas que le Roi d'Efpagne pût jamais renoncer à la Grande-Maîtrife de l'Ordre de la Toifon, qui appartenoit à ce Prince comme fucceffeur de Charles II, & on n'eftimoit pas que la demande de l'Empereur fur ces titres fût équitable ; enfin on ne croyoit pas que le Roi d'Efpagne pût écouter celle qui regardoit les Catalans & les Aragonois, non feulement parce que c'étoit une affaire qui regardoit le Gouvernement intérieur de l'Efpagne, mais encore parce que l'on n'avoit rien à prétendre, à cet égard, du Roi Catholique, depuis qu'il avoit confenti que ces Provinces euffent les mêmes priviléges dont jouiffoient les deux Caftilles.

D'un autre côté, on ne trouvoit pas les demandes du Roi d'Efpagne toutes également conformes à l'efprit d'équité, & on croyoit qu'en propofant des expédiens fur les demandes réciproques, on pourroit parvenir à la conciliation ; mais on n'avoit encore jufqu'alors que des foibles efpérances du fuccès de cette négociation, fur laquelle les parties n'avoient réciproquement paru difpofées à admettre aucun tempérament, même fur les autres demandes moins importantes qui avoient été faites en même temps.

Les intérêts du Duc de Parme avoient fait

naître auſſi de nouveaux obſtacles au ſuccès de la négociation, & avoient mieux fait connoître la difficulté qu'il y auroit à concilier les Cours de Vienne & de Madrid; & peu de temps après que les Miniſtres d'Eſpagne avoient remis leurs premieres demandes, ils avoient donné aux Médiateurs celles du Duc de Parme, qu'ils avoient ſignées : elles étoient conçues de maniere que les articles les plus juſtes & les plus relatifs au Traité de Londres, étoient confondus avec des prétentions antérieures & étrangeres à ce même Traité; en ſorte que l'on craignit dès-lors que cette méthode affectée ne donnât aux Plénipotentiaires un prétexte de refuſer les demandes les plus juſtes.

On en repréſenta les conſéquences aux Plénipotentiaires du Roi d'Eſpagne; mais comme les repréſentations furent inutiles, on remit au Miniſtre de l'Empereur le Mémoire de ces demandes, à peu près comme il avoit été dreſſé.

Mais l'événement ne juſtifia que trop le jugement que l'on avoit porté : ils le lurent, & dirent qu'il n'y en avoit aucune qu'ils puſſent écouter. Ils ajouterent même que l'Empereur n'avoit rien à diſcuter au Congrès avec le Duc de Parme, qui pouvoit, s'il avoit ſujet de ſe plaindre, s'adreſſer à Vienne directement : enfin

ils allerent jusqu'à prétendre que, dès à présent, les Etats de Toscane & de Parme étoient des fiefs masculins de l'Empire.

Il étoit dangereux de laisser établir de pareils principes; on les combattit aussi par une infinité de raisons, dont le détail seroit trop long: mais comme il falloit pourvoir d'une maniere solide aux suites que ces principes pouvoient avoir, & assurer la possession du Duc de Parme aux termes du Traité de Londres, l'on avoit demandé à ce Prince le Mémoire des innovations faites à son préjudice depuis le 2 Août 1718, jour auquel le Traité de Londres avoit été signé, dans le dessein de les remettre aux Ministres de l'Empereur à Cambrai & à Vienne. En même temps les Rois médiateurs avoient dressé un projet de garantie, contenant la maniere dont ils estimoient que la possession du Duc de Parme dût être maintenue, conformément à un décret de l'Empereur Léopold, de l'année 1697.

On voit, par ce détail, qu'il y avoit beaucoup lieu de craindre que le Congrès de Cambrai se sépareroit sans succès; &, dans ce cas, il étoit important, 1°. que le blâme de cette séparation ne tombât sur les Rois médiateurs; 2°. que les Ministres de l'Empereur ne fussent

pas dans l'erreur de croire que leur Maître feroit par-là libéré des engagemens portés par le Traité de Londres.

A l'égard du premier point, on pouvoit penser que les Ministres de l'Empereur songeroient à rejeter sur les Rois médiateurs la dissolution du Congrès, pour faire voir qu'il ne dépendoit pas d'eux que les affaires ne tournassent plus heureusement; mais je devois leur faire connoître que non seulement toutes les difficultés qui avoient accompagné l'ouverture du Congrès, & les obstacles que l'on avoit rencontrés, à la juste satisfaction du Duc de Parme, n'avoient pu faire supposer que les intentions des Plénipotentiaires de l'Empereur fussent aussi droites qu'il eût été à désirer; mais que même il n'étoit pas possible de se rendre à la demande qu'ils avoient faite d'un plan de Traité, dans le temps que l'on étoit encore dans une entiere obscurité sur les intentions & les dispositions de la Cour de Vienne.

Et pour ce qui est du second point, il étoit vraisemblable encore que les Ministres de l'Empereur, après la dissolution du Congrès, si elle devoit arriver, essayeroient d'établir que le Traité de Londres étoit un ouvrage imparfait, & dont les stipulations éventuelles ne pourroient avoir de force qu'autant que le Traité de Cambrai y auroit mis la derniere main.

Déjà les Miniſtres de l'Empereur avoient ſouvent laiſſé échapper à Cambrai des diſcours qui tendoient à établir cette ſuppoſition comme une vérité, & on n'avoit pas cru devoir affecter de les relever ſans néceſſité; mais les mêmes ménagemens étant déſormais dangereux, je devois m'attacher à faire connoître, dans toutes les occaſions, que le Roi & le Roi d'Angleterre regardoient le Traité de Londres comme un ouvrage dont l'exécution étoit indépendante du ſuccès de la négociation de Cambrai, & que les Rois médiateurs étoient réſolus de maintenir ce Traité, & de s'oppoſer à tout ce qui pourroit être entrepris de contraire.

L'affaire de Sienne étoit encore un objet de conſidération pendant mon ambaſſade. Cette ville, fief de l'Empire, étoit originairement une République libre, & fut ſoumiſe, en 1554, à Charles-Quint, qui en inveſtit Philippe II & ſes ſucceſſeurs, Rois d'Eſpagne, pour la ſous-inféoder à qui ils voudroient.

Philippe II la ſous-inféoda en conſéquence comme premier Duc de Florence, & depuis, les Rois d'Eſpagne avoient toujours joui de ce Domaine direct. Mais l'Empereur s'étant oppoſé depuis peu à ce que Philippe V exerçât ce droit, & ayant prétendu l'exercer lui-même, les Rois

médiateurs avoient porté les Parties réciproquement à consentir de ne point conférer l'investiture de Sienne; mais comme il pouvoit arriver des temps où la Cour de Vienne renouvelleroit ses prétentions, & que cette affaire seroit discutée encore pendant mon séjour à Vienne, dans ce cas je devois m'expliquer avec les Ministres de l'Empereur.

Quant aux projets de guerre que ne cessoient alors de faire plusieurs personnages de la Cour de Vienne, je devois, sans entrer davantage en matiere, laisser échapper sans affectation, qu'il eût été bien à souhaiter que l'on eût pu convenir à Cambrai des affaires qui devoient faire l'objet du Congrès; mais qu'enfin, souvent les négociations qui ne réussissent point d'abord, se relevent, & sont quelquefois après conduites & terminées avec succès; & je pouvois joindre, comme de moi-même, à ces insinuations générales, les discours que je croirois propres à faire penser aux Ministres de l'Empereur, que les Rois médiateurs ne seroient pas éloignés de remettre sur le tapis, s'il y avoit quelques espérances de succès, les affaires sur lesquelles on n'a pu jusqu'à présent convenir, observant cependant de ne faire aucunes démarches qui pussent inspirer des défiances à l'Angleterre, en lui laissant supposer

que

que pendant qu'elle étoit dans le point du plus grand éloignement de la Cour de Vienne, on chercheroit, de la part de Sa Majesté, à s'en rapprocher.

Mes instructions étoient plus intéressantes encore, dans la supposition que l'Empereur me dût demander que le Roi voulût bien garantir l'ordre de succession qu'il avoit établi dans sa Maison; je devois simplement lui répondre que c'étoit une matiere étrangere à l'objet du Congrès : que d'ailleurs il n'y avoit nulle parité entre ce que l'Empereur avoit jugé à propos de faire dans l'intérieur de sa famille, & ce que toute l'Europe, & lui-même personnellement, avoient, par rapport à la succession dans les Royaumes de France & d'Espagne, exigé comme une chose nécessaire à leur sûreté. L'Angleterre témoignoit être aussi dans les mêmes dispositions, & le Roi ne croyoit point encore qu'il pût lui convenir de se lier d'avance les mains sur un cas à venir, & peut-être même fort éloigné; non que le Roi fût résolu de profiter de l'événement de la mort de l'Empereur, sans enfans mâles, pour exciter des troubles, mais parce que la prudence ne permettoit pas de prendre des engagemens aussi prématurés.

A l'égard du Prince de Lorraine, on pouvoit croire que quelque affection que l'Empereur eût

pour lui, il ne prendroit aucune détermination en ſa faveur, tant qu'il pourroit eſpérer d'avoir des ſucceſſeurs, & cependant le Roi vouloit bien me confier d'avance ſes plus ſecretes intentions ſur ce point, en me diſant, dans les inſtructions, qu'on regarderoit comme contraire à nos intérêts tout ce qui pourroit, en contribuant à l'élévation de la Maiſon de Lorraine, lui donner des moyens de faire naître du trouble dans le Royaume ou ſur les frontieres; & ſi le Roi croyoit qu'il pût prendre, dès-à-préſent, des meſures ſolides, il ne balanceroit pas un moment à y travailler; mais que ce feroit donner à l'Empereur des moyens de rendre les intentions du Roi ſuſpectes, & par conſéquent de faire réuſſir ſes vûes par les mêmes moyens que l'on auroit jugés propres à en empêcher le ſuccès.

D'ailleurs, la qualité d'Etranger dans la perſonne du Prince de Lorraine, & l'intérêt perſonnel des Maiſons de Saxe & de Baviere, y feroient naître ſans doute des obſtacles inſurmontables, ſans que l'on fît, de la part du Roi, d'autres démarches que de les entretenir lorſqu'ils feroient une fois nés.

Ainſi, je devois garder le plus grand ſecret ſur ce que le Roi me confioit là-deſſus, me montrer très-attentif, m'inſtruire de ce qui pourroit

se passer par rapport au Prince de Lorraine, du degré de confiance & d'amitié qu'il pourroit acquérir auprès de l'Empereur, m'informer enfin de ceux des Ministres de ce Prince qui seroient instruits des vûes & des espérances de la Maison de Lorraine, afin que sur le compte que j'en rendrois exactement, le Roi pût régler sa conduite & ses résolutions sur des principes certains, & m'instruire ensuite de ses intentions.

Je n'avois pas de moindres ménagemens à garder dans la maniere de m'expliquer sur les affaires de la Religion, dont j'ai exposé précédemment la situation. Le Roi, toujours disposé à protéger la Religion Catholique, souhaitoit que, sans contrevenir à ses engagemens, comme garans des Traités de Westphalie, il lui fût possible d'agir dans cette vûe de concert avec l'Empereur; mais l'expérience avoit fait connoître dans plusieurs occasions, que la Cour de Vienne, employant le spécieux prétexte de la Religion pour le succès de ses vûes, abusoit aisément de ce qu'on lui confioit pour l'avantage de la Religion Catholique, & profitoit des ouvertures qu'on lui faisoit, pour inspirer aux Protestans des défiances des intentions du Roi; & rien n'étoit plus préjudiciable à la Religion Catholique même, que cette conduite, puisqu'il étoit aisé d'imaginer que les Pro-

testans, ayant lieu par-là de croire qu'ils seroient abandonnés par ceux des garans des Traités de Westphalie, qui sont les plus en état de soutenir leurs priviléges, croiroient n'avoir plus de ressources que dans eux-mêmes, en sorte qu'ils se porteroient aisément à des partis violens qui pourroient donner à la Religion Catholique une atteinte considérable : ainsi je devois me renfermer avec les Ministres de l'Empereur, dans les assurances générales que le Roi de France désiroit toujours de contribuer au bien de la Religion en tout ce qui ne seroit pas contraire aux stipulations du Traité de Westphalie.

Je ne devois pas, d'un autre côté, témoigner trop d'empressement à soutenir les intérêts des Princes de l'Empire, parce que, encore imbus des préjugés que la Cour de Vienne avoit su leur inspirer dans tous les temps, ils pouvoient se porter à regarder cet empressement comme un effet de l'envie de la France de prendre une part principale aux affaires intérieures de l'Empire, & d'y fomenter la division pour nos intérêts particuliers ; & c'est pour cette raison principalement, que je devois, en me bornant à des expressions générales, laisser aux Princes de l'Empire, sans les y inviter, la liberté de recourir de leur propre mouvement aux bons

offices du Roi, & me contenter de leur faire connoître que le Roi feroit toujours prêt, comme garant des Traités de Weftphalie, à leur donner des marques de fa protection.

A l'égard de l'exécution de Thorn, le Roi, comme garant du Traité d'Oliva, qui a accordé aux villes de la Pruffe Polonoife les priviléges que l'on prétend avoir été abolis par cette exécution, ne pouvoit pas fe difpenfer d'employer fes bons offices à la réquifition des Puiffances Proteftantes; le Roi auroit rendu la foi de fes engagemens fufpecte, fi elles avoient lieu de douter de la fincérité de fes difpofitions à cet égard. Je devois m'expliquer dans cet efprit; & m'attacher d'abord à reconnoître d'un côté les fentimens des Miniftres de l'Empereur fur cet événement, & de l'autre, jufqu'à quel point les Proteftans étoient irrités, & fi véritablement leur reffentiment iroit jufqu'aux effets, car cette connoiffance étoit abfolument néceffaire au Roi pour régler fes démarches, & le mettre en état de donner à fon Ambaffadeur des ordres pofitifs.

Ainfi ma conduite, par rapport à la fituation préfente de la Cour de Vienne fur les affaires de l'intérieur de l'Empire, fe bornoit à écouter beaucoup, à m'inftruire, & à me renfermer dans des difcours généraux, & tels qu'ils m'étoient prefcrits.

A l'égard des affaires du dehors de l'Empire, il paroiſſoit impoſſible que celle d'Oſtende ne donnât lieu à quelques mouvemens conſidérables en Europe, parce que, à quelque point de foibleſſe que la République de Hollande fût réduite, l'établiſſement de la Compagnie d'Oſtende intéreſſoit trop eſſentiellement la conſervation de cet Etat, pour qu'il ne ſe portât pas à quelque réſolution violente contre les vaiſſeaux de cette Compagnie, avant qu'elle pût acquérir de plus grandes forces; que ſi l'affaire d'Oſtende donnoit lieu à ce que les États-Généraux fuſſent troublés dans leurs poſſeſſions ou droits en Europe, le Roi ne pouvant éluder l'effet de ſes engagemens, que la République de Hollande étoit en droit de réclamer, je devois m'expliquer en conſéquence dans les occaſions preſſantes où je ne pourrois reſter dans le ſilence ſans inſpirer des défiances des intentions du Roi, différant cependant de le faire lorſque les circonſtances me permettroient de demander & d'attendre les ordres du Roi.

Quant aux intérêts de la Suede, on me faiſoit obſerver que plus la Cour de Vienne avoit paru attentive depuis quelque temps à ménager les moyens de flatter cette Couronne, plus je devois veiller attentivement à la conduite du Miniſtre de cette Puiſſance, qui avoit paru aſſez

dévouée, depuis quelque temps, aux Miniſtres de l'Empereur; il ne ſeroit pas difficile, me diſoit-on dans mes inſtructions, d'inſpirer à la Suede des défiances des intentions autrichiennes, en lui rappelant les temps où elle avoit trouvé dans la Cour de Vienne les plus grands obſtacles à ſon établiſſement; en ſorte que je devois aiſément faire ſentir à la Couronne de Suede qu'elle n'avoit rien de ſolide à attendre de la part de la Cour de Vienne, qu'elle devoit au contraire regarder comme ſon ennemie naturelle; mais ces vérités ne ſeroient peut-être que rendre les intentions de la France ſuſpectes, ſur-tout lorſqu'elles ſeroient traitées avec un Miniſtre dont les diſpoſitions perſonnelles ne ſeroient pas aſſez connues pour juger de l'uſage qu'il en feroit; en ſorte que je devois me borner à faire connoître en général au Miniſtre de Suede, que les raiſons naturelles d'union & d'amitié entre le Roi & la Couronne de Suede, porteroient toujours le Roi à lui faire ſentir des effets de ſes heureuſes diſpoſitions.

Si avant la mort du Czar, le Roi avoit des raiſons de croire que ce Prince pourroit avoir recours à l'Empereur comme à un des garans du Traité de Travendal, pour procurer au Duc d'Holſtein, ſon gendre, peut-être la reſtitution du Duché de Sleſwick, il paroiſſoit vraiſemblable, à

mon départ pour Vienne, que la Czarine étant, depuis la mort du Czar, déclarée Impératrice, & ayant pour le Duc d'Holſtein une affection particuliere, feroit agir auprès de la Cour de Vienne, non ſeulement par principe d'amitié pour le Duc d'Holſtein; mais auſſi par la néceſſité de ſe ménager un appui dans un temps où ſon autorité ne pouvoit être encore que très-foible; ainſi je devois obſerver avec attention les démarches du Miniſtre Moſcovite à Vienne, & m'inſtruire de ce qui pourroit s'y paſſer à cet égard.

Il étoit vraiſemblable encore que l'Empereur profiteroit de l'événement de la mort du Czar, pour affoiblir, autant qu'il dépendroit de lui, la puiſſance qu'il avoit laiſſée, & l'on pouvoit croire qu'il profiteroit de deux moyens principaux; 1°. en inſpirant à la Cour de Suede le deſſein de prendre des meſures pour recouvrer les principales ceſſions qu'elle avoit été obligée de faire par le Traité de Nieuſtadt; 2°. en ſuſcitant, à cette occaſion, la Porte, pour la porter à entrer dans quelque engagement de guerre avec la Czarine; peut-être même que pour ſoutenir les droits du jeune Czarowick ſon neveu, il chercheroit à former un parti, ſoit dans le Sénat de Pétersbourg, ſoit parmi les Grands ou dans le Militaire, pour, en donnant des ſujets d'inquiétudes à la Czarine

ſur le maintien de ſon autorité, l'empêcher de prendre au dehors des meſures & des engagemens dont la Cour de Vienne pourroit craindre les ſuites : c'eſt ſur ces différentes conſidérations que je devois approfondir les vûes de cette Cour, pour en rendre compte au Roi, qui ne pouvoit être informé par trop de voies différentes d'un point qui méritoit autant d'attention.

Et comme il étoit important auſſi que je fuſſe inſtruit des affaires qui pourroient être remiſes ſur le tapis entre le Roi & l'Empereur, on me fit part de ce qui s'étoit paſſé ſur celles qui avoient du rapport aux derniers Traités de Paix, & qui étoient encore indéciſes, moins pour que j'en fiſſe uſage de moi-même, que pour être en état de ne rien dire qui pût être contraire aux intentions & aux intérêts du Roi. Telles étoient les difficultés relatives aux limites de l'Alſace & de la Flandre.

A l'égard des premiers, lorſqu'il fut queſtion entre le feu Roi & l'Empereur & l'Empire, du rétabliſſement des Electeurs de Baviere & de Cologne, l'Empereur différa long-temps d'exécuter cette partie du Traité, prétendant de la faire dépendre de la ſatisfaction qu'il demandoit ſur pluſieurs griefs, tant de l'Electeur Palatin que de l'Evêque de Spire, de la Nobleſſe de

Suabe, de la Marquiſe de Baden, du Prince de Montbelliard, & de quelques Particuliers; tous ces griefs étoient peu fondés, & tendoient à détruire la ſouveraineté que le Roi avoit acquiſe ſur l'Alſace. Le Roi prétendoit en même temps que le rétabliſſement des Electeurs de Baviere & Cologne, qui avoit été ſtipulé purement & ſimplement dans le Traité de Paix, ne devoit dépendre d'aucunes conditions, & le Roi ſentoit bien qu'il n'étoit pas poſſible de répondre aux différentes prétentions que l'Empereur appuyoit & même qu'il fomentoit, ſans entrer en quelque maniere dans la diſcuſſion des limites de l'Alſace, & de l'étendue de la ſouveraineté de la France ſur cette Province. Le Roi n'ignoroit pas non plus combien il étoit délicat, relativement à l'Empire, de traiter cette queſtion ſur le fondement des Traités de Weſtphalie, parce qu'il contient pluſieurs queſtions embarraſſantes, ſur leſquelles le Roi ne pouvoit pas céder ſans préjudicier à ſes droits, & qu'il étoit impoſſible, pour ainſi dire, de ſoutenir en diſcuſſion réglée, ſans alarmer pluſieurs Princes de l'Empire.

C'eſt auſſi par cette raiſon que, d'un côté, le Roi n'avoit jamais cru qu'il convînt à ſes intérêts que cette queſtion fût examinée par des Commiſſaires, & que de l'autre, le Roi avoit preſcrit au Comte

du Luc, mon prédéceſſeur à Vienne, comme un point important, de ſe fonder toujours, dans ſes conférences avec les Miniſtres de l'Empereur, ſur le Traité de Riſwick, dont l'explication étoit bien plus ſimple & bien plus claire : le Roi m'ordonna donc d'établir toujours les limites de l'Alſace à la riviere de Queiſch, & m'inſtruiſit auſſi des condeſcendances qu'il voudroit bien apporter, en les reſtreignant à la Loutre : il me recommandoit cependant de n'en point faire l'ouverture moi-même, perſuadé que ce ſeroit un moyen de rendre encore la Cour de Vienne plus difficile ſur les prétentions qu'elle appuyoit, mais ſeulement d'en rendre compte ſi on m'en faiſoit l'ouverture.

Le Comte du Luc n'avoit pu faire uſage qu'imparfaitement de tout ce qui lui fut preſcrit alors, non ſeulement parce que ſa ſanté ne lui permit pas de reſter à Vienne, mais encore parce que, dans la ſeule conférence qu'il eut ſur ce ſujet avec le Prince Eugene & les autres Miniſtres de l'Empereur, il ne fut pas difficile de remarquer que, ne croyant pas la diſcuſſion favorable pour eux, ils évitoient de la laiſſer aller auſſi loin qu'elle le pouvoit.

Ainſi, ſi on vouloit me parler des affaires d'Alſace, je ne devois laiſſer entrevoir aucune

ſorte de facilité ſur des droits totalement décidés par les Traités & confirmés par la jouiſſance; mais faire voir, en général, que le Roi n'avoit jamais ſoutenu ſur cela, & ne ſoutiendroit jamais en effet que ce qui étoit de la juſtice & de l'équité la plus étroite, remettant à parler plus au long ſur ce point, lorſque les Miniſtres de l'Empereur, en témoignant des diſpoſitions droites & équitables, m'auroient mis en état de pouvoir demander les ordres du Roi mon Maître.

Et pour ce qui étoit des limites de Flandre, après la concluſion du Traité de Baden, des Commiſſaires de part & d'autre s'étoient aſſemblés à Lille où l'on avoit traité des demandes réciproques; mais ſur les premieres réponſes qui furent faites aux demandes des Commiſſaires de l'Empereur, on avoit trouvé des prétextes de rompre les conférences. Depuis, le Comte de Konigzek étant venu près le Roi en qualité d'Ambaſſadeur de l'Empereur, ce ne fut que peu de temps avant ſon départ pour retourner à Vienne, qu'il s'étoit déterminé à remettre les Mémoires contenant les demandes de ſon Maître; il y avoit été répondu ſans délai; & le Baron de Fonſeca ayant été envoyé enſuite à Paris pour traiter de ces affaires, le Baron de Worden, qui avoit été un des Commiſſaires aux conférences

de Lille, étoit entré en négociation avec lui, mais ſans aucun ſuccès.

Le Prince Eugene avoit, depuis ce temps-là, témoigné dans pluſieurs occaſions quelque empreſſement à terminer les affaires des limites de Flandre ; & l'on s'étoit contenté de répondre ſimplement que, auſſi-tôt que les Miniſtres de l'Empereur le déſireroient, il ne s'y trouveroit nulle difficulté de la part du Roi. Au reſte, je n'avois point à traiter directement à Vienne de cette affaire des limites de Flandre ; mais auſſi-tôt que les Miniſtres de l'Empereur m'en parleroient, je devois faire connoître que le Roi, déſirant de prévenir tout ce qui pourroit donner lieu à quelque méſintelligence entre le Roi & l'Empereur, verroit avec plaiſir ce Prince porté à terminer tous différens. Telles étoient les affaires que j'avois à traiter à Vienne.

CHAPITRE IX.

Suite des affaires étrangeres; la France, l'Espagne, l'Angleterre sous M. le Duc & sous Fleury.

COMME le systême des affaires étrangeres ne changea pas quand Fleury s'empara du Gouvernement, & comme il suivit les plans de son prédécesseur, qui étoient ceux de la paix, j'ai voulu, sous un seul Chapitre, parler des négociations.

La France & l'Angleterre étoient toujours dans une grande intimité réciproque, & le Cabinet de Londres avoit eu soin d'entretenir cette intelligence, en comblant d'or & de présens la favorite de M. le Duc, jusqu'au point que l'Empereur s'en montroit jaloux.

Les Cours de Madrid & de Vienne n'étoient point, en 1724, dans une pareille intimité; la Reine d'Espagne, Parmesane de naissance, ne voyoit point volontiers que l'Empereur traitât avec orgueil le Duc de Parme, qui se plaignoit avec raison des excès que le Gouvernement de

Milan s'étoit permis contre l'Etat de Parme : l'Empereur en traitoit le Souverain comme son sujet, parce qu'il relevoit de l'Empire.

Pour soutenir son nom & la dignité du Duc, la Reine d'Espagne avoit envoyé secrétement le Baron de Riperda à Vienne. C'est dans cette circonstance que l'Infante fut renvoyée. L'Empereur, depuis si long-temps ennemi de l'Espagne, qui avoit voulu démembrer sa puissance en Italie, écouta les propositions de la Reine, & promit verbalement une Archiduchesse pour son fils Don Carlos, & s'engagea, en cas que le Roi Louis XV mourût, de soutenir Philippe V sur le trône de France, pourvu qu'on lui rendît l'Alsace & la Franche-Comté.

Le renvoi de l'Infante jetant la Cour de Madrid dans une fureur extrême, l'engagea à se dévouer à l'Empereur : elle ordonna à son Ministre Riperda de conclure à quelque prix que ce fût, sans aucune médiation de la France, demandant la continuation de celle de l'Angleterre, qui, intimement liée avec nous, répondit qu'elle ne pouvoit se séparer.

Dans cette circonstance, nous renouvelâmes notre liaison avec l'Angleterre par le Traité d'Hanovre, duquel le Roi de Prusse voulut être comme partie contractante malgré nous ; car on savoit que la légéreté de ses principes, qui sui-

voient toujours les mouvemens de ses intérêts; ne nous permettoient pas d'avoir à le suivre dans ses différens changemens : aussi s'attacha-t-il, peu de temps après, à l'Empereur; & pour nous fortifier davantage contre son influence, nous nous attachâmes aux Suédois, au Danemarck & à la Hollande.

L'Espagne, de son côté, toujours outrée contre M. le Duc, s'attachoit à la Cour de Vienne & s'aliénoit la Cour de Londres. Ces nouvelles circonstances occasionnerent d'autres instructions qui me furent envoyées relativement à mon Ambassade de Vienne, où il étoit dit que :

» Les Ministres de l'Empereur, peinés de la situation des affaires, telle qu'elle a été dépeinte dans ma premiere instruction, ne pouvoient pas même cacher leurs inquiétudes; & quoiqu'ils en supprimassent les motifs aux yeux des étrangers, il n'étoit pas difficile de juger quels ils étoient.

Les Ministres de l'Empereur témoignoient même, contre leur ordinaire, désirer la prompte conclusion d'un Traité à Cambrai, & paroissoient craindre tout ce qui pouvoit allumer la guerre en Europe; & l'on pouvoit croire qu'ils avoient quelque inquiétude sur la maniere dont les affaires qui les intéressoient, soit directement ou indirectement, pourroient se tourner.

Dans

» Dans cette circonstance, on avoit vu des marques de satisfaction & de joie succéder à l'extérieur le plus peiné, comme si toutes les affaires qui avoient pu donner lieu aux inquiétudes des Ministres de la Cour de Vienne, eussent été terminées à leur satisfaction «.

» Dans le temps cependant que l'on ne voyoit aucun changement apparent survenu dans les affaires générales, il avoit fallu chercher la cause de ce changement dans quelque chose d'étranger à la négociation de Cambrai, & l'on a eu quelques notions qu'un homme, que l'on supposoit être le sieur de Riperda, ci-devant Ambassadeur des Etats-Généraux en Espagne, étoit secrétement à Vienne, & qu'il avoit de fréquentes conférences avec les Ministres de l'Empereur «.

» Plusieurs autres circonstances rassemblées & rapprochées, avoient fait croire que le Duc de Parme étoit le médiateur de toute cette affaire, dont on n'avoit encore que des connoissances très-obscures & très-imparfaites «.

» D'un côté, l'on ne pouvoit pas supposer que les Ministres de la Cour de Madrid eussent pu se flatter de mener à une heureuse fin une négociation quelconque avec la Cour de Vienne, moins encore celle d'un mariage; & de l'autre

l'on pouvoit croire que les Ministres de l'Empereur, désirant de détacher de la France, l'Angleterre & la Hollande, avoient regardé comme moyen de remplir plus tôt cette vûe, tout ce qui pouvoit désunir l'Espagne d'avec la France; que, pour cet effet, ils avoient profité de la premiere occasion qu'ils avoient pu avoir pour flatter le Roi d'Espagne sur ce qu'ils pouvoient juger qui le touchoit principalement; en sorte qu'ils pussent, pendant le temps qu'il leur seroit possible de soutenir l'illusion, essayer de faire renaître, en Angleterre & en Hollande, les principes qui avoient conduit à la Ligue de 1701, & qui l'avoient soutenue pendant si long-temps «.

» Mais elle avoit eu des effets si pernicieux au Royaume, que, quelque peu d'apparence qu'il pût y avoir que ces dispositions vinssent à renaître en leur entier, on ne pouvoit cependant être trop attentif à tout ce qui pourroit y contribuer; & la considération, si souvent employée, de la puissance formidable du Roi, ne seroit peut-être pas encore tellement détruite, que les ennemis de la France ne pussent en employer le prétexte, & acquérir par-là un parti supérieur en Angleterre, & en Hollande sur-tout «.

» La résolution de renvoyer l'Infante devoit d'ailleurs inspirer à la Reine d'Espagne un nouvel éloignement de la France, & il étoit vraisemblable que cette Princesse donneroit, si elle le pouvoit, une nouvelle activité aux démarches que l'on avoit lieu de croire être commencées depuis quelque temps à Vienne. Les Ministres de l'Empereur devoient paroître s'y prêter d'abord avec empressement, en flattant la douleur de la Reine d'Espagne; & quelque peu d'apparence qu'il y eût qu'ils voulussent prendre des engagemens plus avantageux à l'Espagne que ceux portés par le Traité de Londres, dont l'exécution étoit encore fort équivoque, peut-être la politique les porteroit-elle à en contracter de plus étendus, résolus d'y manquer lorsqu'après en avoir tiré, relativement à l'Angleterre & à la Hollande, le fruit qu'ils peuvent en attendre, & qu'ils ont toujours espéré; ils n'auroient plus de raison principale de garder fidélité à l'Espagne «.

» Dans cette situation, je devois, en examinant ce qui se passeroit entre l'inconnu qui étoit à Vienne, & les Ministres de l'Empereur, &, tâchant de m'en instruire, n'en témoigner aucune inquiétude, traiter au dehors de chimere toute négociation pareille dont le Public parle-

roit, laissant entendre en général qu'il est des erreurs qui ne peuvent pas durer, & que l'Espagne trouveroit, de la part du Roi & du Roi de la Grande-Bretagne, une sûreté & une protection que vainement elle chercheroit, & qu'elle ne trouveroit pas ailleurs «.

» Je devois dire que le renvoi de l'Infante ne mettroit dans le cœur de Sa Majesté aucun éloignement pour le Roi d'Espagne ; que cet événement avoit été forcé par la nature des choses, & par des circonstances sans remede ; que les intérêts de l'Espagne n'en seroient pas moins chers à Sa Majesté, & que le Roi, de concert avec le Roi d'Angleterre, les appuieroit toujours, conformément aux termes des Traités «.

» Il m'étoit ensuite recommandé d'employer toutes sortes de moyens pour être instruit à temps de ce qui pourroit se négocier entre les Cours de Madrid & de Vienne ; & si j'apprenois même sur cela des choses pressantes, je ne devois pas différer d'en rendre compte à Sa Majesté par des courriers exprès, pour recevoir sans retardement les ordres «.

» Depuis que j'avois reçu ces instructions, on apprit en effet à Versailles quel Traité avoit été conclu par Riperda à Vienne, entre l'Espagne & l'Empereur. Les deux Puissances con-

firmoient la quadruple alliance, & Philippe V renouveloit ses renonciations à la Couronne de France, & l'Empereur renonçoit à toutes ses prétentions sur l'Espagne. Philippe V consentoit au démembrement des Provinces que le Roi d'Espagne avoit possédé en Italie & dans les Pays-Bas, & les cédoit à l'Autriche. La succession de Parme & de Plaisance étoit adjugée aux enfans de la Reine. Philippe renonçoit à tout droit de réversion de la Sicile, & il étoit confirmé dans celui qu'il avoit acquis sur la Sardaigne. Enfin l'Empereur garantissoit au Roi d'Espagne l'ordre de succession au trône, établi par le Traité d'Utrecht, & le Roi Catholique lui garantissoit la Pragmatique Sanction «.

Ce Traité de paix occasionna, de la part du Ministere, un nouveau supplément à mes précédentes instructions, conçu en ces termes :

» Depuis que Sa Majesté a fait remettre au sieur Duc de Richelieu ses instructions, l'on a appris la conclusion du Traité particulier entre l'Empereur & le Roi d'Espagne. Le Baron de Fonseca, qui est chargé des affaires de l'Empereur près d'Elle, a même reçu ordre d'en faire part à Sa Majesté «.

» Le sieur Duc de Richelieu a vu, dans ses premieres instructions, non seulement que l'on

étoit informé d'une négociation particuliere entamée à Vienne avant même qu'il fût question du départ de l'Infante, mais encore que l'on avoit prévu que ce dernier événement porteroit la Reine d'Espagne à faire prendre au Roi Catholique, à quelque prix que ce fût, des liaisons directes avec la Cour de Vienne. Cette circonstance est en effet devenue, pour cette Princesse, un prétexte plausible de suivre les mouvemens de la partialité que l'on a toujours eu lieu de croire qu'elle avoit conservée pour la Maison d'Autriche «.

» Lorsque l'on compare les conditions du nouveau Traité dont il s'agit, avec ce que le Roi d'Espagne a plusieurs fois répété de la résolution invariable où il étoit de ne céder sur aucun des points sur lesquels on peut dire que la Cour de Vienne a dicté elle-même les conditions à son gré, l'on ne peut s'empêcher de juger que la Reine d'Espagne a uniquement suivi les mouvemens de son mécontentement, dont la Cour de Vienne sut tirer tout l'avantage qu'elle pouvoit en espérer par rapport à la paix particuliere avec l'Espagne, & par rapport à l'union de la France & de l'Angleterre, que les Ministres de l'Empereur se sont flattés sans doute de rompre par-là «.

» Il est certain que quand même la négociation du Traité n'auroit pas été entamée avant que la nouvelle du renvoi de l'Infante en Espagne eût été sue, Sa Majesté & le Roi de la Grande-Bretagne pourroient se plaindre avec fondement d'un procédé aussi peu conforme au zele & à l'empressement que les Rois médiateurs avoient toujours témoigné pour les choses que la Cour de Madrid paroissoit affectionner; & de ce qu'après que Sa Majesté & le Roi d'Angleterre se sont attirés, de la part de la Cour de Vienne, le reproche d'une partialité marquée pour l'Espagne, elle conclut directement avec l'Empereur à des conditions qu'il est vrai de dire que les Rois médiateurs n'avoient jamais osé proposer à la Cour de Madrid pour plan de la paix; mais en même temps qu'il ne s'agit pas présentement de marquer du mécontentement au Roi & à la Reine d'Espagne, dont on cherche même à calmer la douleur, il seroit dangereux aussi de témoigner à la Cour de Vienne aucune peine sur la conclusion de son Traité. C'est sur ce principe que lorsque le Baron de Fonseca l'a communiqué, on lui a témoigné de la satisfaction de tout ce qui pouvoit tendre à la conciliation & consolider la paix de l'Europe, que S. M. avoit uniquement eu en vûe dans toutes ses démarches «.

» Le sieur Duc de Richelieu doit aussi s'expliquer à cet égard dans le même esprit, toutes les fois qu'il en trouvera l'occasion, & qu'il le jugera convenable, faisant connoître que le Roi ayant toujours désiré le maintien de la tranquillité publique, Sa Majesté fait les vœux les plus sinceres pour que le Traité qui vient d'être conclu en puisse à jamais être le sceau «.

» Il doit même éviter toutes les réflexions sur ce que ce Traité contient de désavantageux & de peu honorable pour l'Espagne. Toute critique à cet égard seroit inutile; & d'ailleurs elle donneroit lieu de supposer que l'on songeroit à faire sentir à Leurs Majestés Catholiques tout ce qu'elles y perdent, & à leur donner un jour les moyens de se relever de la lésion qu'elles y ont soufferte «.

» Si le sieur Duc de Richelieu ne doit ni directement ni indirectement censurer le Traité entre les Cours de Madrid & de Vienne, il doit aussi éviter, autant qu'il le pourra, d'en parler avec approbation. Il avanceroit, par cette conduite, les insinuations qu'il est vraisemblable que l'on songera à lui faire pour porter Sa Majesté à accéder à ce Traité, & à en accorder sa garantie : mais si les choses en venoient à ce point, il doit s'excuser de répondre précisément

fur ce qu'il ne feroit pas encore suffisamment instruit des intentions du Roi, principalement si on lui parloit de la garantie de l'article qui regarde l'ordre de la succession que l'Empereur a établi dans ses pays héréditaires «.

» Il reste à prévenir le sieur Duc de Richelieu sur la conduite qu'il devra tenir avec le Baron de Riperda, que l'on a lieu de croire qui restera à Vienne avec le caractere de Ministre public du Roi d'Espagne «.

» Le sieur Duc de Richelieu doit le prévenir de toutes sortes de politesses & d'égards; en sorte qu'il puisse paroître, par toutes les circonstances, que l'on n'a effectivement point de mécontentement de ce qui se passe aujourd'hui «.

» Sa Majesté finit en recommandant au sieur Duc de Richelieu d'employer toutes sortes de moyens pour pouvoir être instruit s'il n'a point été signé, outre le Traité qui a été communiqué, des articles séparés & secrets. Le Traité est trop désavantageux à l'Espagne, & les Ministres de cette Couronne en témoignent trop de satisfaction pour ne pas porter ce jugement. C'est sur quoi le sieur Duc de Richelieu doit chercher à s'instruire par toutes les voies possibles. A Versailles, le 13 Mai 1725 «.

Riperda ayant conclu son Traité à Vienne,

en étoit parti à franc-étrier, sans suite, & comme un simple courrier. Il étoit dans son caractere de se décider promptement & d'agir de même, & brûloit d'aller en Espagne où une place de Ministre l'attendoit. Il se présenta à la Reine avec le même déguisement & costume qu'il avoit en voyageant, comme pour leur prouver avec quelle célérité il savoit agir pour l'intérêt & la gloire de Leurs Majestés; & quoique la Cour fût accoutumée à un grand cérémonial, cette hardiesse lui réussit fort bien. Le Roi & la Reine travailloient avec Grimaldo, Ministre des affaires étrangeres, & Riperda attendit qu'il eût fini le travail; mais Grimaldo sorti; Riperda se présenta son Traité à la main; ce qui combla de joie le Roi & la Reine, qui admirerent ses talens. Sur le champ il fut déclaré Ministre des affaires étrangeres; & Grimaldo qui, en sortant de la chambre du Roi, avoit rencontré le Baron, dont la présence imprévue le frappa, fut obligé de lui donner la liasse.

En attendant, la Reine d'Espagne étoit furieuse contre nous du renvoi de l'Infante, & on apprenoit des Ministres des autres Puissances des excès auxquels elle se portoit. Elle vouloit que la France s'expliquât sur la satisfaction que nous entendions lui proposer; elle insinuoit que

nous devions donner le cordon bleu à Cellamare, qui avoit été si maltraité; elle vouloit, avant de parler, qu'un Prince du Sang allât lui présenter nos offres. On répondoit indirectement de Versailles, qu'on donneroit le cordon à Cellamare, & qu'on lui enverroit le Cardinal de Bissy en ambassade; & Philippe V demandant bientôt que M. le Duc vînt lui-même à Madrid faire ses excuses, on répondit, par le canal des Anglois : *Qu'on ne cesseroit en France de désirer la paix.*

Elle disoit qu'on avoit pris pour Reine de France la fille d'un Roi détrôné, à qui elle faisoit l'aumône, & négocioit avec l'Empereur, en cas de mort du Roi Louis XV, pour que Don Carlos régnât en Espagne, & le Prince des Asturies sur le trône de France. Ses vûes se tournoient toujours vers ce beau Royaume; & elle n'avoit élevé Riperda au Ministere, elle ne l'avoit fait Duc qu'à cause du succès qu'elle croyoit qu'il pouvoit obtenir à Vienne pour le mariage de Don Carlos avec l'Archiduchesse.

Mais voyant qu'elle étoit encore trompée par Riperda, piquée jusqu'au vif, elle retira peu à peu sa confiance; elle lui ôta d'abord les finances. Alors le Ministre offrit sa démission pour ses autres emplois; mais le Roi ne les accepta

pas. Cependant, quelques jours après, Philippe V lui dépêcha la Paz, qui lui annonça qu'on acceptoit sa démission, & qu'on lui accordoit trois mille pistoles de pension. Ainsi l'Auteur du Traité de Vienne tomba tout à coup du faîte où il s'étoit placé, en persuadant la Reine de la prochaine élévation de ses enfans, & en intéressant, par de gros subsides, l'Empereur à laisser accroire une pareille chimere.

Le peuple de Madrid s'abandonna à des démonstrations de joie éclatantes quand il apprit la disgrace de Riperda, & se permit de telles facéties, que le Duc parut craindre pour sa vie, & se retira chez l'Ambassadeur de Hollande, comme dans un lieu de refuge, à cause des priviléges des Ambassadeurs. Au refus de celui-ci, il se réfugia chez celui d'Angleterre, qui étoit absent, & qui fut fort étonné de voir un Ministre d'Espagne demandant un asile au Ministre d'une Puissance dont il avoit traversé les vûes pendant qu'il étoit en place. Il le laissa dans l'asile qu'il avoit choisi, sur l'assurance que lui donna le Ministre disgracié, qu'il n'avoit à craindre que le ressentiment du Peuple, aveuglé & irrité contre lui. Le Ministre d'Angleterre voulut voir le Roi; qui lui apprit que Riperda avoit des papiers de conséquence, & qu'il lui demandoit,

exigeant que l'Ambassadeur Anglois n'accordât son hospitalité au Duc qu'à condition qu'il les rendroit; mais bientôt offensé de voir Riperda chez le Ministre d'un Prince avec lequel il avoit des différens, il fit poster des gardes dans les environs de son hôtel.

Le Roi Philippe assembla ensuite un Conseil pour savoir si l'Ambassadeur d'Angleterre pouvoit retenir chez lui le Duc de Riperda; & ce Conseil, qui le déclara criminel de lese-majesté, décida que le Roi pouvoit le faire enlever sans attenter au droit des gens : le Roi ordonna donc d'aller saisir, avec main-forte, le Duc de Riperda; ce qui fut exécuté.

Riperda s'étoit attaché autrefois à Alberoni, qu'il avoit servi pour l'établissement de plusieurs manufactures, & autres affaires relatives au commerce & à la marine; & ce Cardinal avoit employé utilement ses connoissances dans ses parties. Pour s'attacher à l'Espagne, il avoit, comme Law en France, abjuré sa Religion; ce qui lui avoit fait perdre sa qualité de Ministre de Hollande.

Devenu ensuite Ministre, il avoit pris le ton & les manieres d'Alberoni, sans en avoir le génie; car le Baron avoit en arrogance ce que le Cardinal avoit en élévation. Riperda connoissoit,

il est vrai, plus de détails; mais le Cardinal avoit plus de principes : l'un & l'autre enfin étoient hardis, audacieux même, & entreprenans.

Riperda, tout-puissant en Espagne, fit fleurir les manufactures & le commerce ; mais supposant que les monnoies étoient au dessous de leur valeur intrinseque, il les avoit augmentées ; ce qui lui avoit attiré les clameurs de la Nation entiere, qui en fut irritée. Il retrancha ou diminua des pensions; ce qui arma contre lui les gens en crédit & les Courtisans. Il supprima les secrétaireries de la marine; ce qui fit pousser les hauts cris aux familles ministérielles. Il fit la recherche de ceux qui avoient l'administration des affaires du Roi; ce qui irrita les gens de finance. Il ne paya plus les gages des Officiers du Roi & de la Reine, & le peuple d'ailleurs étoit opprimé; on dit donc que Riperda n'étoit qu'un véritable aventurier, indigne & incapable de gérer les affaires d'Espagne. Il alla périr enfin dans les côtes de l'Afrique, après avoir fait les affaires d'un Souverain Mahométan.

CHAPITRE X.

Anecdotes sur les Cardinaux de Fleury & de Polignac; cabale des Jésuites & des Sulpiciens, pour le rappel de Rome de Polignac; portrait de ce Cardinal.

LE Cardinal de Polignac, aux yeux des Dévots, des Jésuites & des Sulpiciens, étoit coupable d'un grand crime.

Il se moquoit de leurs querelles, tandis qu'ils en étoient eux-mêmes si animés, que tenant sous leur empire le Cardinal de Fleury, ils disposoient des lettres de cachet, pour frapper d'exil, ou punir de la prison quiconque ne vouloit pas faire la guerre avec eux.

Il leur falloit à Rome un homme dévoué, & Brancas étoit tout prêt pour aller disputer & envenimer les esprits; mais le Cardinal de Polignac voulut conserver son état à Rome.

Je rapporterai dans mes Mémoires quelques lettres de ce Cardinal; le Public ne sera pas fâché de lire les dépêches secretes de ce beau génie. Il m'écrivoit en ces termes le 26 Octobre 1726.

» Je suis très-indifférent à demeurer ici ou à m'en aller, & songeant à mon Diocese, je n'ai d'autres liens à Rome que le service du Roi. Je dirai confidemment à V. E. que le Ministere d'aujourd'hui, favorable aux adversaires du Cardinal de Noailles, est fort tenté de me sacrifier à leur ressentiment. CEUX-CI NE PEUVENT ME PARDONNER D'AVOIR VOULU FAIRE LA PAIX DE L'EGLISE, ET DE L'AVOIR AMENÉE AU POINT OU ELLE A ÉTÉ : ILS SE PERSUADENT QUE SI JE DEMEURE, ELLE SE FERA TOT OU TARD, MALGRÉ TOUS LES OBSTACLES INVINCIBLES QU'ILS Y ONT APPORTÉ, & où M. le Duc, entre nous, s'étoit peut-être un peu trop prêté par la crainte d'une faction si redoutable. Dans cette situation, M. le Cardinal de Fleury ne voulant ni le choquer, ni me faire ouvertement une sorte de peine, me fait insinuer, par mes amis, que je ferois bien de demander mon congé : à cela, j'ai répondu que je ferois prêt à le faire si, depuis neuf mois, les gens furieux qui m'en veulent n'avoient répandu le bruit de mon rappel comme une punition des facilités que j'avois trouvées à finir réguliérement les malheureuses disputes, & qu'ainsi personne au monde ne feroit la dupe d'un dét aussi plat que celui qu'on me proposoit : que si on étoit aussi content de moi qu'on paroiss-

soit l'être dans toutes les dépêches qu'on m'écrit chaque ordinaire, il n'y avoit qu'à me laisser; que si on ne l'étoit pas, il n'y avoit qu'à me rappeler sans déguisement, & que j'obéirois aux premiers ordres. J'ai cru devoir ce détail secret à l'amitié dont vous m'honorez «.

Morville; Ministre des Affaires Etrangeres, toujours poussé par la cabale, écrivoit encore en ces termes au Cardinal, pour l'engager à revenir en France; sa lettre étoit de la fin de Novembre 1726.

» J'ai différé, Monseigneur, jusqu'à présent d'écrire à V. E. sur une matiere qui l'intéresse, & qu'on vous a annoncé que j'aurois l'honneur de traiter avec elle en toute confidence. Il y a déjà long-temps que M. l'Abbé de Rothelin me confia, dans une conversation que nous avions ensemble, qu'il étoit persuadé que lorsque V. E. seroit parvenue à satisfaire les désirs du Roi, pour la promotion de M. le Cardinal de Fleury, elle ne pouvoit rien faire de mieux que de demander à revenir en France, il me dit ses raisons que je trouvai solides; j'en ajoutai quelques autres, & nous demeurâmes d'accord que le séjour de Rome ne conviendroit plus pour lors à V. E. L'Abbé de Rothelin se chargea de vous écrire, Monseigneur, nos sentimens communs; & comme vous avez

bien voulu m'envoyer, à cachet volant, les réponses que vous lui avez faites, je les ai lues avec toute l'attention que je prêterai toujours à ce qui vous regarde; je vous avoue, Monseigneur, que cela n'a pas changé mes sentimens; je sais que le bruit courut, il y a un an, dans Rome même, que le Roi rappeloit V. E. J'eus l'honneur de lui mander combien peu ce bruit étoit fondé, & je m'expliquai dans le Public d'une maniere également convenable à votre naissance, à votre rang & à vos talens; les discours qui s'étoient tenus tomberent absolument, & il n'en est plus question depuis plusieurs mois. Vous jugez bien, Monseigneur, qu'ils ne se réveilleront pas aujourd'hui; & que dans le temps que vous venez d'obtenir le chapeau que le Roi demandoit avec tant d'instance, si vous revenez de Rome, l'on ne s'avisera pas de croire ce retour involontaire; c'est une vérité prouvée. M. le Cardinal de Fleury a parlé publiquement sur ce que vous avez fait, dans les termes les plus satisfaisans pour V. E. L'on peut donc dire qu'il ne reste aucun scrupule sur cet article. Il ne s'agit plus que de savoir si V. E. doit désirer de rester à Rome; je ne le crois pas. Il ne faut pas vous cacher, Monseigneur, que la plupart des Evêques de France, les Jésuites & S. Sulpice, ont été prévenus contre vous, &

se sont persuadés que vous vouliez procurer à Monseigneur le Cardinal de Noailles un accommodement qu'ils croyoient peu solide, & qu'ils regardent même comme une espece de triomphe que sa trop longue résistance ne pouvoit lui faire mériter, quoiqu'assurément V. E. ait parfaitement rempli les intentions du Roi, & qu'elle ait tant de fois empêché le Pape d'écouter le penchant qu'il avoit à satisfaire Monseigneur le Cardinal de Noailles; ces mêmes Evêques ne sont pas encore rassurés entiérement. Si le Pape, devenu plus facile par l'âge qui s'augmente tous les jours, venoit à contenter le Cardinal, les soupçons se réveilleroient; nos Evêques ne pourroient jamais se figurer que vous eussiez totalement ignoré ce qui se seroit négocié, & ils vous sauront certainement le plus mauvais gré d'un événement qu'ils jugent tous fatal à l'Eglise & à la Religion. Mais, me direz-vous, Monseigneur, je serai sûrement informé des intentions du Pape, & j'empêcherai ce qui ne conviendroit pas; il m'a donné sa parole, il me la tiendra. Je réponds que cela n'est pas toujours sûr dans un homme de son âge, & encore moins de son caractere; mais supposons pour un moment que vous ne cessiez de l'avoir à votre disposition, & qu'il ne fasse point prématurément pour Monseigneur le Car-

dinal de Noailles, ce qu'il feroit s'il n'étoit retenu, voilà le mieux qui puisse arriver; mais alors, Monseigneur, le Cardinal de Noailles & tout son parti deviennent implacables, & vous regardent comme l'auteur de leurs peines; ils imputent à vous seul de leur avoir fermé toutes les voies de se réconcilier avec le Chef de l'Eglise, & ils ne vous pardonneront pas de leur avoir fait échapper une occasion qu'ils croiront ne pouvoir jamais retrouver. Je sais bien que vous serez amplement dédommagé par le témoignage de votre propre conscience, par la gloire d'avoir servi si utilement l'Eglise, & d'avoir si fidélement exécuté les ordres du Roi; mais vous conviendrez cependant, Monseigneur, que c'est être exposé à de grands embarras, & que, quand on les peut épargner, on est trop heureux «.

» Je passe, Monseigneur, à une autre considération qui n'est pas moins importante: si le Pape vient à mourir, M. le Cardinal de Rohan ne peut aller à Rome sans être chargé des affaires; ses titres pour cela sont, son ancienneté & la possession. Ce seroit néanmoins pour V. E. un véritable désagrément, si, se trouvant naturellement à Rome, elle étoit obligée de céder à M. le Cardinal de Rohan; c'est quitter le premier rôle pour ne jouer que le second. Cet inconvénient

n'exifteroit plus, fi V. E. fe rendoit d'ici à Rome avec les autres Cardinaux François, parce que les fonctions que rempliroit M. le Cardinal de Rohan, feroient, à la vérité, l'effet de fon ancienneté; mais vous n'auriez pas à vous en dépouiller. J'ofe vous fupplier, Monfeigneur, de confidérer la difficulté qu'il y auroit à exiger de lui qu'il allât à Rome fur un autre pied qu'il y a été déjà dans les deux derniers Conclaves; on ne pourroit donc pas l'y faire confentir. Dans ce cas, le Cardinal de Biffy ne voudra pas marcher feul, & vous favez que le Cardinal de Gefvrès eft malade à chaque Conclave. V. E. fe trouveroit alors feule chargée des événemens. Cette garantie eft, en vérité, trop onéreufe, & les circonftances trop délicates, pour que mon refpectueux attachement pour V. E. n'en fût pas infiniment alarmé; enfin, Monfeigneur, je prendrai la liberté de dire à V. E. que votre retour en France eft véritablement utile à votre Maifon. Le fuccès des graces que V. E. pourra défirer fera toujours plus facile ici qu'à Rome. Je connois l'avantage que vous avez quand vous demandez vous-même, & je ne fçaurois m'empêcher de penfer qu'avec l'Archevêché d'Auch, dont vous allez jouir, vous ferez en état de faire, dans le fein de votre Patrie, une figure

beaucoup plus brillante que celle que vous pourriez faire à Rome «.

Le Cardinal de Polignac voyoit bien qu'il fe formoit à Verfailles un orage contre lui ; mais il réfolut de le laiffer gronder tranquillement : ceux de la Régence lui avoient appris à les obferver avec fang froid. Il répondit ainfi à Morville, le 12 Décembre 1726.

» Si je ne vous avois pas promis, l'ordinaire paffé, Monfieur, de répondre aujourd'hui à la lettre particuliere que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 Novembre, j'aurois encore différé d'une femaine, parce que le Pape nous a tenus tous ces jours-ci dans des fonctions fi longues & fi continuelles, qu'à peine avons-nous pu trouver le temps de refpirer ; ce qui nous fatigue, le délaffe, & on ne comprend pas comment il peut réfifter à tout ce qu'il fait. J'avoue, qu'entre les raifons qui m'ont empêché de fuivre le Cardinal de Mevamis, fur mon retour en France, la peine que je fens à quitter ce bon vieillard qui m'honore d'une amitié fi vraie & fi conftante, n'eft pas la moins forte ; mais il ne faut parler ici que de celle que vous oppofez à mes fentimens par un principe femblable d'une parfaite bienveillance ; vous ne paroiffez pas touché des bruits qui fe font répandus par-tout de mon rappel, vous

les croyez tellement dissipés, & depuis un si long temps qu'il ne seroit pas possible qu'ils se réveillassent quand on me verroit partir de Rome incessamment; il est vrai que vous eûtes la bonté de les détruire autant qu'il vous fut possible, & que vos discours, aussi bien que vos lettres, me firent alors beaucoup d'honneur; mais permettez-moi de rappeler à votre mémoire, que tout cela se passa dans les mois de Mars & d'Avril, dont nous n'étions pas encore fort éloignés, quand M. l'Abbé de Rothelin m'écrivit sa pensée pour la premiere fois, & qu'au mois de Juin suivant ils recommencerent plus fortement que jamais. Aussi-tôt qu'on vit les changemens arrivés à la Cour, les amis de M. le Nonce & de M. l'Ambassadeur de Venise ne parloient d'autre chose. Ce qu'ils écrivoient de Paris n'étoit point à mon avantage, & on n'a cessé d'en discourir qu'à la promotion de M. le Cardinal de Fleury. Jugez donc si la plaie que mes ennemis faisoient à ma réputation n'est point trop récente, pour leur donner sitôt une occasion de la renouveler, surtout lorsque je ne vois rien qui puisse y apporter un véritable remede, ni me servir de preuve contre ce qu'ils ont voulu persuader au Public. Il demeuroit pour constant que c'est un tour qu'on a pris pour sauver un peu les apparences;

mais que dans le fond, c'eſt une pure diſgrace. En vérité, mon honneur peut-il s'accommoder d'un tel tempérament ? Il ne faut pas conclure de-là que je veuille paſſer ici le reſte de mes jours; Dieu m'en garde : trop de devoirs me rappellent dans ma Patrie; mais je dis ſeulement que pour ne laiſſer à mon retour aucun équivoque, je crois qu'il me convient de ne le demander qu'au bout de quelque temps. Le motif de l'honneur épuiſé, il faut paſſer à celui de mon intérêt, que vous ne croyez pas compatir avec la ſituation préſente des affaires de l'Egliſe. Je vous ſuis très-obligé de l'attention que vous y donnez, & je conviens qu'on ne peut pas mieux démontrer que vous le faites, le péril que je cours d'être toujours en butte à l'un des Partis, quelque choſe que je faſſe, ou quelque choſe même qui puiſſe arriver ſans moi; mais je ne me ſuis jamais propoſé de plaire ni à un Parti, ni à l'autre; je n'ai eu, Dieu merci, devant les yeux, que le bien de l'Egliſe, & l'exécution des ordres du Roi; Sa Majeſté ſeroit bien malheureuſe ſi on évitoit de la ſervir dans ces conjonctures délicates où l'on riſque à mécontenter quelqu'un. Il me ſemble, au contraire, que c'eſt alors qu'on doit avoir plus de zele, & faire mieux connoître ſa fidélité; mais ce riſque

n'eſt peut-être pas ſi grand qu'il le paroît. D'un côté, je ſuis bien ſûr que le Pape ne fera pas, tant que je ſerai près de lui, ce qu'on a craint qu'il ne faſſe; de l'autre, M. le Cardinal de Noailles ſait bien que je ne pourrois y conſentir ſans une déſobéiſſance formelle. S'il étoit aſſez injuſte pour ſe plaindre que j'euſſe fait mon devoir, non ſeulement le repos de conſcience, mais le témoignage des Miniſtres me mettroit bien à couvert de ſes reproches, & je ne craindrois point qu'il me crût changé, puiſqu'en effet je ne le ſuis pas, & que je ſuis toujours prêt à le ſervir quand il me ſera permis de le faire «.

» A l'égard d'un Conclave, qu'on ne peut regarder ni comme éloigné, ni comme prochain, parce qu'il dépend de la vie d'un Pape vieux, mais d'une ſanté merveilleuſe, je vous dirai, Monſieur, ce que j'ai vu plus d'une fois en ma vie : M. le Cardinal d'Eſtrées étoit dans une longue poſſeſſion du Miniſtere à la mort d'Innocent XI; M. le Duc de Chaulnes vint à Rome, Ambaſſadeur, & M. le Cardinal de Bouillon, beaucoup plus ancien que lui, quoiqu'exilé, eut le ſecret après la mort d'Alexandre VIII. Il fut donné à M. le Cardinal de Janſon, le dernier de tous; mais chargé des affaires après Inno-

cent XII, il l'eut encore. Vous voyez que les choses là-dessus ont quelquefois varié. Le Roi peut donner sa confiance à qui bon lui semble, sans que personne y puisse trouver à redire, ni qu'on doive s'en estimer offensé. M. le Cardinal de Rohan n'est mon ancien que d'une seconde, puisque nous sommes de la même promotion; mais, de quelque maniere qu'il plût au Roi d'en user, je suivrai ses ordres, & je crois que M. le Cardinal de Rohan est dans les mêmes dispositions «.

» Il me reste à vous parler de ma famille; je voudrois bien lui être utile, & je sens tout le besoin qu'elle a de moi; mais si je puis obtenir quelque grace pour elle, ne sera-ce pas plutôt en servant, qu'en ne servant pas? Compte-t-on à la Cour le passé pour quelque chose? N'y retrouverai-je pas les mêmes ennemis & les mêmes dégoûts qu'on m'y a fait essuyer après la mort du feu Roi, qui me vouloit du bien? M. le Duc d'Orléans me regardoit-il? De plus, si je retourne à Paris, ce ne sera pas pour y demeurer; il faut que j'aille incessamment à Auch, que j'y préside long-temps. Qu'y ferai-je pour ma famille? des épargnes, direz-vous; mais outre qu'un Evêque dans son Diocese doit faire peu d'épargnes quand il a des pauvres à nourrir, ce que je dépenserai, joint à ce que le Roi me

donne, fait à peu près la somme de ce qui m'en coûte ici. Ma conclusion est donc que si vous le jugez à propos, j'attende qu'un temps raisonnable ait fait perdre à tout le monde l'idée ou le souvenir qu'on m'a voulu rappeler, & qu'il m'ait mis en état d'éprouver si on a quelque bonne volonté pour moi dans le pays où vous êtes. Comme je fais profession de soumettre toujours mes raisonnemens aux vôtres, je recevrai avec docilité tout ce qu'il vous plaira de me dire après avoir lu ces réflexions. Personne au monde n'est & ne sera, &c. «.

» Je n'ai pu finir cette lettre qu'aujourd'hui, encore ne m'a-t-il pas été possible de la transcrire moi-même. Je vous supplie de me le pardonner «.

La Cabale Jésuitique avoit raison de vouloir retirer de Rome le Cardinal de Polignac. Elle avoit besoin auprès du Pape d'un homme dévoué au Parti, & capable de le servir dans les projets qu'elle avoit conçus de bouleverser l'Eglise de France par la déposition de Soanen. Bissy, Rohan, le Pere la Tour, S. Aubin, puis l'Abbé Couturier, tenoient chez Fleury, à Issy, leurs Conciliabules, & recherchoient les moyens de perdre Polignac; & Morville, comme on l'a vu, favorisoit cette faction. Voici ce que pensoit le Cardinal dans la lettre qu'il m'écrivit de Rome, du 25 Janvier 1727.

» La funeste Régence a corrompu l'esprit & le cœur, comme elle a gâté les affaires du dedans & du dehors. Elle a rendu tout vice impudent, & toute vertu timide. Je crois, comme vous, que M. le Cardinal de Fleury a les meilleures intentions du monde, & je vois même qu'il se prête un peu plus qu'il ne faisoit à la paix de l'Eglise : mais outre qu'il doit être accablé d'affaires, il a pris, dans le malheureux temps dont je parle, une habitude & un esprit de ménagement qu'à son âge on ne peut guere éviter. *Quant à M. de Morville, que j'ai vu dans les commencemens aller au bien aussi droit que moi, J'AI APPERCU SON DÉCOURAGEMENT ET SA DÉPENDANCE dans le temps que j'avois besoin de toute sa force : il faut lui pardonner à cause de sa situation. Il n'a pas été ferme sur ses pieds, & quand il m'a écrit, comme vous avez vu, je sais qu'il ne l'a fait qu'à son corps défendant*, & par pure obéissance. Quant au Cardinal de Rohan, vous le connoissez, cela suffit.... Les amis que j'avois à la Cour, ou sont morts, ou sont sur le côté. Il faut que je me soutienne par moi-même, & cela n'est pas aisé contre une espece de pétaudiere «.

Le Cardinal de Polignac m'écrivoit encore de Rome le 22 Février 1727 :

» M. le Cardinal de Fleury m'a mandé que M. le Cardinal de Noailles avoit fait remettre, le premier de ce mois, par le Pere de la Tour, un dernier projet de Mandement qu'il trouve, du premier coup-d'œil, plus convenable que les autres, & qu'après qu'il l'aura plus mûrement examiné avec les autres Cardinaux & l'Archevêque d'Aix, il me l'enverra pour le communiquer au Pape & à la Congrégation, sans laquelle on ne peut rien conclure. Cette nouvelle m'a fait un plaisir extrême, & j'aurois conçu l'espérance bien fondée, comme vous voyez, de voir incessamment la fin de cette grande affaire, *si les ennemis de la paix de l'Eglise n'avoient, en même temps, & par le même ordinaire, fait passer ici une prétendue copie de ce projet, où ils ont mis tout ce qu'ils ont cru devoir pour irriter cette Cour, afin de* préoccuper les esprits contre tout ce que j'aurai à faire. Quand M. le Cardinal de Fleury apprendra cet indigne artifice, je crois qu'il n'en saura pas bon gré aux auteurs «.

Enfin les Evêques persécuteurs, les Jésuites & les Sulpiciens voyant qu'ils ne pouvoient parvenir à leur but de tirer de Rome le Cardinal de Polignac, eurent recours à leurs voies ordinaires, à la petite & obscure persécution; ils lâcherent un Abbé de Gamache contre le Cardinal.

Ce Gamache là, protégé de St-Sulpice, étoit un de ces Prêtres ambitieux, capables de tout entreprendre pour servir ses Instituteurs. Il poursuivit Polignac par des libelles affreux qu'il fit circuler à Rome, moyens ordinaires de la Cabale, & Polignac eut la foiblesse d'en être ému; car il demanda réparation. C'est où l'on vouloit en venir, & le Ministere l'exigea de Gamache; mais ce méchant s'y refusa si opiniâtrément que le Cardinal fut forcé de s'en consoler, en ces termes, dans le sein de l'amitié. Il m'écrivoit donc de Frascati le 5 Juillet 1727 :

» Que dites-vous de notre Cour? Après m'avoir promis une satisfaction complette des excès où l'Abbé de Gamache s'étoit porté contre moi; après lui avoir ordonné, par une lettre fulminante, de me la faire incessamment, ce qu'il a refusé d'exécuter, on me prie aujourd'hui de mépriser cette affaire, parce que, dit-on, de l'humeur dont il est, on n'oseroit entreprendre de l'y contraindre, & que cela pourroit compromettre l'autorité du Roi. On me demande aussi le secret de cette belle résolution; mais je n'en ai point pour vous, & je suis sûr que vous me le garderez : tout ceci n'a pas besoin de commentaires, ainsi je ne vous en fais point «.

La Cabale d'Issy ne pouvant donc réussir à tirer

de Rome le Cardinal de Polignac, on résolut d'aller en avant pour l'affaire projetée de l'Evêque de Senez, de se passer de Polignac, & d'employer d'autres agens. En attendant, on avoit conçu pour lui une haine secrete, implacable & concentrée; on ne pouvoit lui pardonner ses connoissances profondes & variées dans les Lettres; car on ne récompensoit alors dans l'Eglise que les talens dans l'art de la dispute : les beaux siecles de l'Eglise de France s'étoient écoulés. Il ne restoit que Massillon & Polignac. Le premier n'étoit plus rien à la Cour, à cause de son beau génie, & le second devoit être éloigné de toute affaire d'Etat, parce qu'il aimoit la paix.

Le seul Prélat d'Embrun, Tencin, ignorant dans les Sciences ecclésiastiques, fanatique, persécuteur, & l'un des Généraux de l'Armée Sulpicienne & Jésuitique, se préparoit infailliblement au Ministere par les coups d'état dont il alloit devenir l'instrument.

CHAPITRE XI.

Suite des Anecdotes du Ministere & de la Cour de Louis XV; Morville renvoyé; élévation de Chauvelin.

L'AMOUR de la liberté étoit un des principes du goût que le Roi montroit pour les voyages qu'il faisoit deux fois par semaine à Rambouillet, où il couchoit, au grand mécontentement de la Reine; il y étoit en liberté, il chassoit, & il avoit par-là le moyen de fuir le travail dont il étoit très-dégoûté, excepté celui des Affaires Etrangeres, sur lesquelles il paroissoit plus curieux. Il ne montroit aucune préférence, aucune confiance particuliere pour personne, dans l'intérieur de ses appartemens, & il avoit alors l'âge de dix-sept ans: le Cardinal dominoit seul sur son esprit, qu'il maîtrisoit avec prudence & dextérité; il éloignoit du Roi quiconque eût osé aspirer à sa confiance; il n'avoit aucune inquiétude sur les voyages de Rambouillet, il les favorisoit même.

Dès le premier jour de son mariage, il avoit couché

couché réguliérement avec la Reine quand ils étoient tous les deux à Verſailles ; mais ſa galanterie pour elle étoit muette, il n'alloit le jour que rarement chez elle ; & cette Princeſſe, de ſon côté, fréquentoit l'égliſe ; elle entendoit deux Meſſes, elle faiſoit ſes dévotions tous les huit jours, & ce jour-là elle en entendoit quatre ; les après-dîners elle ſe retiroit ſeule dans ſon cabinet, & on diſoit qu'elle y prioit Dieu, & qu'elle ſe faiſoit lire par Madame de Neſle l'Ecriture-Sainte. A ſept heures il y avoit muſique ou comédie, & après le ſouper on jouoit au lanſquenet, quand il y avoit des joueurs. La jeune Ducheſſe d'Orléans, qui l'avoit connue en Allemagne, ne la quittoit guere, ce qui affectoit un peu le parti de M. le Duc, & donnoit une telle jalouſie à la Princeſſe Sobieski qui avoit épouſé le Vicomte de Turenne, & en ſecondes nôces le Prince de Bouillon ſon frere, qu'elle ne ceſſoit de dire des injures contre la Reine de France.

Madame de Turenne avoit été élevée dans un Couvent près de Vienne avec la Ducheſſe d'Orléans, née Princeſſe de Bade, & elle diſoit qu'elle étoit ravie de la voir Ducheſſe d'Orléans, mais qu'elle ne pouvoit ſoutenir la fortune de la Reine, tandis qu'elle étoit mariée à un bon Bourgeois du quai Malaquais. Accoutumée au

rang diſtingué qu'on lui donnoit dans le Couvent, parce qu'elle étoit niece de l'Empereur, elle diſoit que le Prince Eugene & le Cardinal de Rohan l'avoient trompée en lui promettant un Prince pour époux, tandis qu'elle n'avoit été mariée qu'à un premier Domeſtique du Roi de France.

Madame de Turenne étoit vindicative, fiere, tenant des propos peu favorables à la Nobleſſe de France ; elle s'en permit de tels contre la Reine elle-même, dont elle étoit jalouſe, qu'on fut obligé de lui envoyer Maurepas, pour lui annoncer que ſi elle continuoit à parler ainſi de la Reine, on la mettroit ſeule dans un château pour y paſſer ſon humeur.

Ainſi la Reine avoit ſans ceſſe de petits chagrins à dévorer ; celui ſur-tout de voir le Roi s'échapper d'elle quelquefois pour retourner à ſa Société. Bouron qui l'en avertiſſoit, lui conſeilloit d'aller elle-même agacer le Roi dans ſon cabinet ; la Reine le fit quelquefois, car on s'étoit apperçu que le Prince, dans ce moment-là, marquoit une ſorte de préférence pour Madame de Neſl*, parce qu'étant la plus enjouée de toutes les Dames de la Cour, pour ne pas dire autre choſe, donnoit à comprendre que le Roi auroit beſoin d'être excité pour s'apprivoiſer avec les femmes, dont Fleury l'avoit tant détourné.

Dès le commencement de 1727, il courut un bruit à la Cour, & il parut assez fondé, que le Roi avoit un goût particulier pour Mademoiselle de Charolois : il n'y avoit aucune espece d'avances qu'elle n'eût faites pour être aimée du jeune Monarque, qui parut un instant les recevoir avec empressement ; mais Fleury qui le sut, craignit encore les personnages qui voyoient la Princesse, & il eut l'adresse d'empêcher les progrès de cette union passagere ; & comme Mademoiselle de Charolois vouloit toujours témoigner au Prince son attachement, le Roi la repoussa, & on assura que ses manieres allerent jusqu'à la dureté contre la Princesse.

Quant à M. le Duc, il étoit tombé dans le cas où étoit le Maréchal de Villeroi ; & quoique le Monarque eût pleuré en le perdant, on savoit que ce Ministre étoit à charge au jeune Prince, dont le caractere demandoit de grands ménagemens. Le Roi qui sentoit que M. le Duc avoit peu d'esprit, étoit blessé de la familiarité avec laquelle il vivoit avec lui, & que Fleury appeloit *peu respectueuse* ; il citoit à cette occasion le respect avec lequel le feu Duc d'Orléans l'abordoit toujours. M. le Duc vivoit donc fort retiré & fort oublié à Chantilly, & Silly m'écrivoit en ces termes sur sa situation.

» M. le Duc est fort tranquille à Chantilly; mais toujours dans les mêmes principes, ou, pour mieux dire, dans le même aveuglement. Son amour, cependant, pour Madame de Prie est diminué; mais son amitié & son estime pour elle subsistent toujours, ce qui provient ou du défaut de lumieres, ou d'une suite de passion qu'il ne connoît pas lui-même. On vouloit bien l'engager à faire certaines démarches par rapport au Cardinal, pour lui rouvrir le chemin de Versailles, ou, pour mieux dire, la liberté d'y venir quelquefois, & de changer de lieu; mais le temps n'est pas arrivé.

» Madame d'Egm* est toujours sa favorite, & l'on ne peut pas soupçonner que ses sentimens soient fondés sur l'intérêt ou sur l'ambition.

» L'argent est toujours d'une rareté inexprimable, & la misere, qui augmente de toutes parts, fait sentir aux moins clairs-voyans les suites funestes du systême de Finances que tenoit le Contrôleur-Général; mais quoi qu'il en arrive, il aura par devers lui huit ou neuf cent mille francs de profit à bon marché. On le déchire tous les jours par des vers & des chansons.

» Morville alla le 24 Décembre à Chantilly, & il eut une conversation de quatre heures avec M. le Duc: je crois qu'il étoit question de lui faire

entendre qu'il lui feroit inutile de fe propofer pour aller à la guerre, fuppofé qu'elle commençât, parce qu'on ne vouloit pas fe fervir de lui, & de lui infinuer en même temps d'empêcher fes freres de faire la même demande, qui leur feroit inutile ; il femble par-là que le Gouvernement veut exclure les collatéraux des fonctions militaires ; je ne fais pas même fi cette exclufion n'ira pas jufqu'à M. le Duc d'Orléans, fous le prétexte de l'embarras des fonctions de fa charge de Colonel générai de l'Infanterie dont on voudroit qu'il fe défît «.

» Au refte, le zele militaire anime plus que jamais toute la Nation: vos plus vieux & vos plus impotens Lieutenans-Généraux demandent à fervir, & tout le refte à leur exemple; & ce qui eft admirable, c'eft qu'à commencer par les plus grands Seigneurs, qui que ce foit n'a le premier écu pour faire fes équipages : c'eft affurément un bel emploi que d'être le Roi des François (1) «.

Le Cardinal étoit abfolument le maître; il travailloit dans une confiance entiere avec chacun des Sous-Miniftres, pour ce qui concerne leurs Départemens; mais il ne paroiffoit pas encore que perfonne eût fa grande confiance pour les

(1) Ce M. de Silly avoit le don des prophéties. Je n'ai pas changé un mot à fa lettre.

affaires générales : il soutenoit l'autorité, & quoiqu'elle se fît sentir plus durement que jamais, il ne paroissoit ni cabale marquée, ni murmures scandaleux. Un silence respectueux étoit établi dans le Public; & le bonheur & la réputation du Cardinal faisoient qu'il n'étoit pas l'objet de sa haine : on avoit eu besoin de changer de Ministere, & en comparant celui-ci au précédent, on se croyoit heureux : la haine tomboit presque entiere sur Desforts : il étoit en horreur à Paris, & on le regardoit à la Cour comme un ignorant présomptueux & un arrogant; il ne laissoit pas cependant d'avoir pour lui ceux de l'ancienne Cabale, qui, peut-être, ayant lieu de s'en plaindre, étoit encore retenue par ses anciens engagemens.

Le Blanc, vieilli & affaissé, se conduisoit avec sa dextérité ordinaire à l'égard de Desforts. Dans le temps que ses dures opérations de finances s'étoient manifestées, il avoit fait répandre dans le Public, par ses amis, que c'étoit contre son avis : » Il a, disoit Silly, fait paroître un refroidissement marqué à l'égard de Desforts, & l'intimité publique de leur liaison a paru suspendue : cette manœuvre lui a si bien réussi, qu'il s'est sauvé de la portion d'iniquité qui lui étoit très-légitimement due : mais, quoi qu'il en soit,

il eſt bien difficile que l'amitié puiſſe ſubſiſter entre ces deux hommes ; l'intérêt & le caractere du Contrôleur le portent à l'économie la plus dure ; celui de le Blanc eſt de répandre & d'être affectueux «.

» Ce dernier ne portera pas ſon crédit juſqu'au point que ſon ambition lui avoit fait eſpérer ; le Cardinal le connoît, & il eſt en garde contre lui ſur tous les chapitres où il convient de l'être ; & vous croyez bien que l'Eminence a mis le Roi au fait, qui ne paroît pas avoir plus de goût pour le Blanc que pour les autres Miniſtres : c'eſt au Comte de Maurepas qu'il en montre le plus, & ce Maurepas ſe conduit auſſi bien qu'il eſt poſſible, & au delà de ſon âge, avec un beau jeu pour l'avenir «.

M. de Silly m'écrivoit en ces termes ſur le Roi :

» J'ai retrouvé le Roi tel que je l'avois laiſſé, pas plus de goût & d'application pour les affaires, chaſſant, courant, & toujours hors de chez lui, parce qu'il ne ſait qu'y faire. Le ſeul changement qui m'a paru, c'eſt que ſon maintien eſt plus convenable, & qu'il badine moins : au ſurplus, il traite aſſez également tous ceux qui l'approchent ; nulle préférence marquée, nulle apparence de goût pour aucune femme, ni pour le

ſexe en général ; rien de marqué non plus pour la jeuneſſe ; il vit plus poliment qu'il ne faiſoit avec la Reine ; je n'en ſais encore que juſque-là ſur ces chapitres.

» La Maiſon d'Orléans eſt dans la même ſituation : on n'a rien fait pour elle, & la mere & le fils ſont dans l'indolence la plus parfaite ſur leurs intérêts ; je ſais qu'ils n'ont fait aucune démarche nouvelle juſqu'à préſent, je ne les en avois pas ſoupçonnés ; mais il faut qu'ils ſoient Quiétiſtes «.

Quelque temps après, le Marquis m'écrivit :

» On vient de rendre aux Princes légitimés les mêmes honneurs qu'ils avoient à la Cour au terme du brevet de 1711. L'Abbé de S. Remi vous fera le détail de celui qui leur a été accordé. Cet événement fournit matiere à réflexions : ce ſera une époque dans le Miniſtere du Cardinal, qui juſqu'à ce moment paroiſſoit vouloir ménager tout le monde. Comme on attribuoit cette conduite à la ſageſſe de ſa façon de penſer auſſi bien qu'à ſon caractere, l'on a été tout-à-fait ſurpris d'un pareil changement ; rien ne ſembloit le preſſer, il auroit pu pouſſer le temps avec l'épaule ; il continue de le faire ſur bien d'autres chapitres : ſes amis les plus particuliers n'ont connu le brevet qu'au moment qu'il a été

public : il n'avoit pris aucune mesure à l'avance avec les Condés ; ils sont outrés, & d'autant plus, que l'exil de M. le Duc se prolonge «.

» M. le Duc d'Orléans le savoit; mais je ne sais si dans la suite il verra avec plaisir son fils en parité avec M. le Duc de Penthievre. M. le Prince de Conti pourra bien penser de même pour le sien, & peut-être dès à présent pour lui-même. Pour vos confreres, ils sont outrés, & encore plus ceux d'entre eux qui, vivant avec intimité avec le Cardinal, ont parfaitement ignoré l'histoire du jour. On est dans la crise de la guerre ou de la paix. Il me semble que l'on souhaite la derniere : je le pense, & j'ai toujours pensé de même, depuis que j'ai su que la Cour de Vienne auroit la liberté du choix. Ce sera votre ouvrage : faites-le bien ; vous le pouvez, je crois, & je le désire fort «.

On a vu, par tout ce qui précede, combien Fleury étoit dominé par toute la faction Sulpicienne qui l'environnoit à Issy. Les Jésuites le gouvernoient aussi, mais ils n'influoient point autant sur les détails ni sur la distribution des graces.

Les uns & les autres se réunirent pour perdre Morville, Ministre des Affaires Etrangeres ; mais comme cette anecdote tient à l'histoire du

chapeau de Fleury, j'ai voulu attendre jusqu'à la disgrace de Morville pour en parler.

La Cour de Rome étoit, depuis très-long-temps, disposée en faveur de Fleury, qui l'étoit aussi pour la Cour de Rome : il ne falloit donc que l'agrément de l'Empereur pour que Fleury fût fait Cardinal avant son tour ; l'affaire n'étoit plus que très-ordinaire.

Fleury, qui avoit influé secrétement sur ma nomination à l'Ambassade de Vienne, vouloit être assuré d'une personne affidée dans cette Cour : on prétendit aussi que les Jésuites & les Sulpiciens se disant en commerce avec Rome, étroitement liés d'ailleurs avec le Nonce en France, avoient obtenu de lui la parole que, devenu Cardinal & Ministre, il ôteroit au Parlement la connoissance des Affaires Ecclésiastiques, & qu'on l'attribueroit à une Commission particuliere, formée de Prélats, de Conseillers d'Etats, ou de Maîtres de Requêtes ; on ajoutoit que Rome n'avoit accordé le chapeau à Alberoni, à Dubois, Ministres, qu'en traitant de la sorte ; mais les traités de Fleury, s'ils existent, ne sont point venus en ma connoissance ; je sais seulement qu'on vouloit établir une espece d'inquisition en établissant ce nouveau Tribunal ; & qu'en attendant, Polignac à Rome, & moi

Vienne près l'Empereur, nous ne cessâmes de travailler de concert pour accélérer l'expédition de cette calotte que Louis XV désiroit d'obtenir avec plus d'impatience & d'ardeur que Fleury lui-même son favori ; & cependant je dois ajouter que l'Empereur ne se rendit qu'après que la Comtesse Badiani, maîtresse du Prince de Savoie, eut disposé toutes choses, préparé avec moi le consentement de Charles VI, m'étant comporté avec elle en conséquence.

On ne doit pas être surpris si le chapeau est si ardemment désiré des Ecclésiastiques en crédit. Les Souverains sont dans l'usage d'accorder un grand état à la pourpre, soit en Evêchés, soit en Abbayes, pour entretenir le faste qui y est attaché, & leur rang de Princes de l'Eglise, & celui d'Electeurs du Souverain Pontife.

Les âges de S. Clet & de S. Clément ne sont plus, & je dois même observer à ce sujet, que tant que ce faste durera, l'Eglise Romaine ne cessera d'être attaquée par les ennemis de l'Evangile ; elle retardera toute réforme dans ses Chefs & dans ses Membres, parce que, pour le maintenir dans sa splendeur, il sera nécessaire de l'alimenter des biens donnés à la Religion pour l'exercice de ses fonctions, pour l'instruction des ignorans, pour l'entretien des pau-

vres, pour l'administration des Sacremens. Les Peuples ne doivent des récompenses qu'à ces occupations augustes; & que doivent-ils à de fainéans Commendataires qui ont réduit ce que la Religion avoit de plus sublime en commission, qui ont salarié les vrais Officiers de l'Evangile, des Pasteurs utiles obligés de tendre la main pour recevoir le prix de l'administration d'un Sacrement? Non, ce ne peut être là ni l'esprit de Dieu, ni l'esprit de l'Evangile.

Mais lors même qu'un mouvement d'indignation m'anime contre des abus si déplorables, la vérité m'oblige de dire de Fleury qu'il fut le pere & le soutien des pauvres, & qu'il fut modeste : il n'employa les biens consacrés à la Religion qu'à des œuvres de piété ou d'humanité chrétienne : il fut l'exemple des Cardinaux, & Rome n'eut point à rougir de cette création comme de celle de Dubois son prédécesseur.

Et cependant, quoiqu'il eût été fait Cardinal sans obstacle, quoique Polignac eût agi à Rome avec sincérité, la Cabale d'Issy, dont Barjac me faisoit connoître les secrets, les intrigues & les intérêts, ne manqua pas de persuader le Cardinal de Fleury qu'il avoit été contrarié à Rome pour le chapeau, & qu'il existoit même une correspondance fort curieuse, que les Jésuites

avoient découverte dans l'intérieur de la Cour du Pape, contre la volonté du Roi, qui vouloit faire son Précepteur chéri Cardinal.

Fleury se laissa donc persuader, ou fit semblant de l'être ; il demanda à Morville, Ministre des Affaires Etrangeres, qu'on vouloit perdre, les lettres écrites à Rome contre lui, sous le Ministere de M. le Duc, pour qu'il ne fût point Cardinal.

C'étoit où la Cabale Sulpicienne vouloit venir : elle ne voyoit dans Morville qu'un homme trop foible pour exécuter les grands desseins qu'elle avoit conçus. Elle vouloit déposer des Prélats Jansénistes, anéantir les Libertés de l'Eglise Gallicane, réduire les Parlemens, soutien des Appelans du Pape à l'Eglise assemblée, leur enlever la connoissance des Affaires Ecclésiastiques, comme on leur avoit jadis ôté celles qui dépendoient du Concordat, & créer, sous une dénomination plus honnête, un vrai Tribunal d'Inquisition : le Nonce promettoit à S. Aubin, puis à Couturier l'extension de sa Congrégation jusque dans le fond de l'Italie ; & comme l'ambition secrete & la discipulomanie la tourmentoit, il falloit profiter du regne du Cardinal de Fleury en France pour accomplir ces grands desseins. L'*homme de paille*, nom que la Cabale

d'Issy donnoit à Morville, fut donc sacrifié; son pere, d'Armenonville, Garde des Sceaux, fut renvoyé avec lui : on étoit assuré, à la vérité, du dévouement de l'un & de l'autre; mais d'Armenonville, occupant la place de d'Aguesseau, n'étoit ni estimé, ni respecté du Public; l'un & l'autre étoient trop nonchalans; ils étoient donc incapables de servir; il falloit un homme actif, ferme, intrigant; on choisit Chauvelin, parent du Cardinal de Bissy : on rappela d'Aguesseau. Voilà la seule, la vraie cause de la chute de Morville; la correspondance n'en fut que le prétexte.

Je crois bien cependant qu'il existoit quelques lettres de M. le Duc au Cardinal de Polignac sur le chapeau de Fleury; je suis assuré néanmoins qu'elles n'avoient point pour but de priver Fleury du Cardinalat, mais tout au plus de le retarder, afin que la faction Jésuitique & Sulpicienne, qui faisoit secrétement des efforts pour chasser M. le Duc, s'occupât de le faire Cardinal, plutôt que de leurs querelles théologiques. M. le Duc travailloit plus efficacement, en attendant, à la paix de l'Eglise; elle alloit être décidée à Rome, si la Cabale Sulpicienne n'eut eu l'art, à Issy, de la traverser & de la suspendre.

Le Cardinal de Fleury étoit donc intéressé à connoître à fond l'esprit des intrigues de M. le Duc, à suivre les personnages qui s'étoient liés à lui pour empêcher ou retarder la détermination du Pape en faveur de Fleury; & le Comte de Morville, se sentant ainsi attaqué, répondit d'abord à Fleury, que toutes les correspondances différentes de lettres officielles, dont l'original étoit resté en dépôt dans les bureaux, étoient des lettres particulieres de M. le Duc à Polignac comme ami, & non comme Ministre, & qu'il ne pouvoit & ne devoit dévoiler le secret de M. le Duc. S. Sulpice & Bissy, qui triomphoient déjà de Morville par une réponse aussi ingénue, ne manquerent pas de conduire Fleury, d'un propos à l'autre, jusqu'à la persuasion intime que le commerce n'étoit qu'une négociation pour l'empêcher d'être Cardinal, & non pour en retarder l'expédition; en sorte que Fleury, soupçonneux de son naturel, curieux par conséquent, & timide, voulut absolument voir les lettres, & son désir augmentoit avec les obstacles, car Morville répondoit toujours qu'il ne montreroit jamais les lettres de M. le Duc, ce qui étoit assez clairement dévoiler le secret du Prince. Le Cardinal de Polignac envoya même, disoit-on, de prétendues copies concertées avec

Morville, pour satisfaire l'inquiete curiosité du vieillard; mais Fleury ne voyant plus clair dans cette affaire, renvoya Morville, & mit à sa place Chauvelin, actif, ambitieux, & qui avoit tout promis à la Cabale d'Issy, pour s'appuyer d'elle. Cette Cabale se fortifioit, elle alloit mettre le trouble dans l'Etat, dans le Clergé, dans la Magistrature, établir une Inquisition ecclésiastique, déposer des Evêques, se mêler des affaires de Gouvernement : & comme plusieurs Provinces tenoient des Etats pour leur administration, cette compagnie d'Ecclésiastiques vouloit obtenir aussi des Conciles Provinciaux & Nationaux. Suspendons notre marche; établissons la vérité dans tous ses droits; on ne doit quelquefois la dire dans l'Histoire qu'en publiant des pieces justificatives; montrons ce que je fis, & ce que fit Polignac à Rome pour obtenir la calotte de Fleury. Faisons-le parler lui-même. Il écrivit la lettre qui suit au Cardinal de Polignac, & il m'en écrivit une seconde aussi à peu près semblable, à Vienne.

» Il est vrai, dit Fleury à Polignac, le 26 Septembre 1726, que M. le Duc de Richelieu a su saisir avec beaucoup d'habileté le moment d'arracher le consentement de l'Empereur : mais V. E. n'a pas eu moins d'attention à profiter de son

ſon crédit auprès de S. S. & de toutes les conjonctures, pour la déterminer à avancer une promotion ſans attendre le conſentement du Roi d'Eſpagne, & à ne pas différer à la déclarer. Pour peu qu'il y eût eu du retardement, il ſeroit ſurveau mille obſtacles qui euſſent pu la traverſer. Je reconnois devoir cette grace, Monſieur, aux ſoins & au zele de V. E. pour exécuter les ordres du Roi : je ſerois bien fâché de douter qu'il n'y eût auſſi un peu de perſonnel dans toute l'activité avec laquelle vous avez ſuivi cette affaire, & je ſuis bien éloigné de me défendre de toute la reconnoiſſance que je vous dois, & que je conſerverai toute ma vie «.

Malgré cette lettre, où il y a de la délicateſſe de la part de Fleury, Polignac fut ſenſible à ce que la cabale Sulpicienne & Jéſuitique publioit par-tout ſur les prétendues entraves dont on l'accuſoit d'être l'auteur. Il m'écrivoit de Rome :

» Quant à ce qu'on publie ſur la promotion de M. le Cardinal de Fleury, pour m'en faire perdre le mérite, & pour empêcher qu'il n'en ſoit reconnoiſſant, quoique ce n'ait pas été ici un petit ouvrage, vous pouvez compter qu'il n'y a pas un mot qui ne ſoit impoſture. Lorſque je fus chargé des affaires, il avoit la nomination

du Roi pour être Cardinal avec ceux des autres Couronnes, & cela devoit aller son train. Il n'a jamais été question d'anticiper la sienne que du jour qu'il fut déclaré principal Ministre ; & le courrier qui m'en porta la nouvelle, m'apporta aussi le premier ordre d'y travailler. Vous savez mieux que personne si je m'y suis porté de bonne grace, si j'avois bien préparé la matiere en attendant ce qu'il falloit, & si je l'ai fait languir quand vous me l'avez envoyé. Il est vrai que M. le Duc, peu de jours auparavant d'être dépossédé, avoit dessein de lui procurer cette faveur, si elle étoit possible ; mais il n'eut pas le temps d'y vaquer. J'ai une preuve en main qui détruit bien ce qu'on dit de notre intelligence pour l'empêcher. Vous savez que depuis sa disgrace il ne s'est plus mêlé de rien «.

La cabale Molinifte néanmoins ne cessoit d'attaquer le Cardinal de Polignac, qui vouloit la paix de l'Eglise, qui étoit supérieur à tous les partis, qui ne vouloit pas être l'instrument de leurs passions ; & tout S. Sulpice, S. Aubin son Général, Couturier son successeur, Bissy, Rohan, qui tenoient dans leurs filets tout le Ministere de France, fatigués d'avoir à combattre d'aussi beaux génies, prenoient la résolution d'écarter de pareilles têtes de l'état ecclésiastique ;

& de former le Clergé de Prélats ignorans où argumentateurs.

L'ordre des matieres voudroit que je fis connoître d'Aguésseau sous Fleury, & sur-tout Chauvelin; une place leur est assurée dans le tableau qui suit des mouvemens des deux factions.

CHAPITRE XII.

Portrait des Chefs des factions qui tourmenterent la France pendant le Ministere du Cardinal de Fleury, & depuis 1726 jusqu'en 1743.

Les Jésuites & les Sulpiciens, soutenus par le feu Roi, tantôt battus & tantôt triomphans sous la Régence, incertains sous le Ministere de M. le Duc, étoient ravis de voir la France confiée à un personnage dont ils étoient bien assurés, & dont ils n'avoient à redouter que la foiblesse.

Il se forma deux armées tourmentées de la passion de guerroyer; & avant de décrire les siéges & les batailles, il est nécessaire de bien

faire connoître les Généraux, leur caractere; leur génie, leur esprit, leurs vûes, leurs intérêts.

La succession rapide de plusieurs Souverains Pontifes avoit empêché la Cour de Rome d'établir un plan que Clément XI, mort en 1721, avoit suivi malgré ses foiblesses & ses indécisions. Le Cardinal Conti, qui lui succéda, vécut trop peu de temps, & n'eut guere d'autre rapport avec le Ministere de France, que la complaisance de décorer Dubois, dont il se repentit le reste de ses jours. Le Cardinal des Ursins, qui prit le nom de Benoît XIII, & fut créé Pape en 1724, n'étoit qu'un bon & saint Religieux Dominicain, qui ne vouloit point être Pape, & que l'Abbé Coscia, son Conclaviste, & depuis Cardinal, poussa comme par force vers la Chapelle pour y être proclamé, après un Conclave long & scandaleux, où le Cardinal Olivieri fut dévoilé.

Benoît fut plus occupé, pendant son Pontificat, de piété & de bonnes œuvres, que de négociations; il fut plus attaché à la paix de l'Eglise qu'aux querelles religieuses. Il confirma, il est vrai, la Bulle *Unigenitus*; mais il approuva aussi la doctrine de S. Thomas, que le parti Jésuitique ne pouvoit souffrir, s'attachant à la

doctrine d'un Théologien du Corps, nommé *Molina*.

A la mort de Benoît, en 1730, Polignac avoit voulu créer Pape le Cardinal Davia, parce qu'il faisoit profession de vouloir la paix; ce qui lui avoit fait donner un léger soupçon de Jansénisme; mais le fougueux Bissy, & le Cardinal d'Altan, coururent de cellule en cellule pour empêcher cette élection. Ils craignoient cette situation où les partis étant en repos, ils rentreroient eux-mêmes dans la classe commune; ils perdirent Davia; & Corsini, âgé de 88 ans, fut élu.

Tous ces Pontifes âgés, & sentant qu'ils n'avoient pas long-temps à vivre, ne demandoient qu'à mourir en paix; ils étoient tous affectionnés & attachés à l'Eglise de France; ils n'étoient que les Peres de tous les Fideles; mais ils étoient environnés des Jésuites, qui mettoient en mouvement & qui intriguoient sans cesse dans la ville de Rome : en sorte que ces vénérables Chefs de la Religion, foibles, sans volonté, sans plan de conduite, étoient les instrumens plutôt que les Maîtres de cet Ordre redoutable, moteur & principe des événemens. Le Jésuitisme, toujours ardent, toujours impétueux dans ses passions, ne voyoit pas que la Religion, dont la

charité & la paix sont les bases & le but, s'affoiblissoit, & que les Souverains Pontifes perdoient peu à peu leur influence.

Mais si le Souverain Pontife étoit à Rome l'instrument du Jésuitisme; si le Chef de la Religion étoit ainsi gouverné par quelques intrigans, les Fideles en France, Fleury & le Monarque lui-même, étoient aussi les instrumens des factieux qui agiterent l'Etat.

Je place à la tête de ceux-ci les Cardinaux de Rohan & de Bissy: le premier étoit un homme magnifique, élevé dans une Cour qui persécutoit, & qui eût souffert dans l'Eglise un sujet dépravé plutôt qu'un Jansénifte doué des mœurs les plus pures; vain & plein de hauteur, son orgueil savoit fléchir quand son ambition lui commandoit de s'occuper des détails qui lui furent ordonnés pour élever au Cardinalat Dubois, qui non seulement ne croyoit pas à la Bulle, mais pas même à Dieu. Ce Chef étoit donc un politique qui regardoit les querelles religieuses, & sa situation de Chef de parti, comme moyen.

L'amour de la vérité veut que je représente encore le Cardinal de Rohan comme dissipateur des finances de l'Etat; car, pour réussir dans l'affaire du chapeau de Dubois, il fit de telles dépenses à Rome, qu'il envoya un mémoire de

quinze cent mille livres, qui lui furent rembourſées au Tréſor royal.

Le Cardinal de Biſſy étoit la ſeconde colonne du parti Jéſuitique. Il y avoit dans ce Prélat plus de vérité, plus de croyance réelle à la Religion & à ſon parti; car il étoit bon croyant; mais ſa réputation d'être de bonne foi dans ſon opinion lui donnoit une telle hardieſſe, que ſouvent il étoit obligé, pour maintenir cette réputation, de faire ſemblant d'être en colere & fougueux, quand il voyoit qu'on traitoit légérement de l'affaire de la Bulle. On l'appeloit *le centre de l'Egliſe Gallicane*: on diſoit qu'il tenoit le Corps épiſcopal dans ſa main, & qu'il en donnoit de rudes coups à quiconque oſoit lui faire face; mais ſon zele pour les affaires du temps étoit, à proprement parler, une humeur inquiete & turbulente, qui le portoit à aigrir les affaires de tous côtés, à rendre les diviſions interminables, à pouſſer Fleury ſur-tout, qui n'avoit, dès le commencement de ſon Miniſtere, que des diſpoſitions favorables à la tranquillité.

Ecoutons Fleury lui-même, qui peint ſon caractere avec vérité dans quelques phraſes qu'il prononça lui-même à l'Aſſemblée du Clergé de France, qui le choiſit pour ſon Préſident. Il diſoit: » Jamais le Clergé n'a eu plus beſoin

» qu'aujourd'hui de resserrer cette étroite union » qui doit être entre les Membres qui le com- » posent. Déchiré au dedans par une division » d'autant plus douloureuse *que ceux qui la cau- » sent nous sont plus chers & plus dignes, par » tant de titres, de tous nos respects; attaqué » au dehors par une ancienne hérésie qui semble » avoir pris de nouvelles forces depuis la mort » de Louis XIV, de glorieuse mémoire, lequel, » s'il ne l'avoit pas étouffée, lui avoit du moins » ôté les moyens de lever de nouveau la tête » contre l'Etat aussi bien que contre l'Eglise;* » mais ce qui met le comble à nos maux, c'est » le libertinage affreux qui semble avoir infecté » toutes les conditions & tous les états ». Tel étoit l'esprit de Fleury, la premiere année de son Ministere. Alors il ménageoit les deux partis au point qu'il appeloit *dignes des respects* les Chefs de la faction Janséniste.

Mais la cabale d'Issy changea tellement cette ame craintive & foible, que, dans le discours de l'Assemblée de 1735, les Jansénistes, les Chefs des divisions, ne sont plus des hommes respectables; & Fleury, présidant le Clergé, dit à cette époque: » Je me joindrai à vous pour » la défense des vérités saintes de la Religion & » le maintien des droits sacrés de l'Episcopat.

» On ne peut le dissimuler, *ils sont attaqués* » *par un parti puissant & rebelle*, qui fait tous les » jours des efforts contre l'autorité de l'Eglise » ; il ajoute cependant :

» La résistance que nous éprouvons à nos sen» timens, y mêle une vivacité à les soutenir qui » dégénere en des reproches mutuels & des dis» putes peu édifians «.

A côté de ces Gardinaux, Chefs des Molinistes, qui traitoient la Bulle comme moyen de s'élever ; je dois placer le fameux Tencin, dont j'ai déjà fait le portrait en parlant de Law, que l'Abbé se flattoit d'avoir converti, tome III, page 18. Depuis ce temps-là, Tencin avoit été à Rome pour négocier l'affaire du chapeau de l'Abbé Dubois, qui, pour réussir, eût mis volontiers tous les négociateurs de la France en campagne. Mais, *éleve du Palais-Royal*, comme l'appellent tous les papiers du temps, M. le Duc, qui n'avoit point de confiance en lui, le fit Archevêque d'Embrun, pour le tirer de Rome & pour y placer le Cardinal de Polignac ; ce qui affecta beaucoup Tencin, qui avoit déjà obtenu la nomination du Roi d'Angleterre, & qui avoit traité avec la Maison Albany & les deux Cardinaux de ce nom, pour obtenir une prochaine promotion au Cardinalat.

Languet, Evêque de Soissons, désiroit aussi

d'être Cardinal. Il faisoit des mandemens bilieux; des instructions absurdes, incendiaires même, & des projets sur-tout d'accommodement impraticables. Il devint Archevêque de Sens, mais là se borna sa récompense.

L'Abbé de Vauréal commençoit à se montrer, & ses attaques n'étoient encore que des escarmouches : c'étoit un Moliniste politique, qui, comme Tencin, se jouoit de tout intérieurement & rendoit hommage au Bullaire entier des Souverains Pontifes, depuis S. Pierre jusqu'à Innocent XIII, sans y croire davantage. Ses mœurs étoient d'ailleurs si dépravées, que Fleury avoit juré qu'il ne le feroit jamais Evêque tant qu'il feroit Ministre. Vauréal vivoit publiquement avec la Comtesse de Poitiers, Dame d'honneur de la Duchesse d'Orléans; & le Prince de Conti qui les suprit, publia, à Marly, tout ce qu'il avoit observé à travers le trou de la serrure. Vainement Vauréal supplioit-il le Prince de ne pas le perdre, Conti disoit qu'il ne publioit que ce qu'il avoit vu.

Vauréal, depuis la découverte, avoit redoublé d'activité & de soins contre la Bulle, pour se rendre recommandable de ce côté-là; & Bissy, charmé de son esprit, de son activité, l'avoit mené au Conclave à Rome, & il fut fait Evêque de

Rennes en 1732. C'eſt alors que Vauréal, tout en défendant la Bulle du Pape, m'enleva Madame de Gontaud, & eut ſucceſſivement la Marquiſe & la Maréchale de Villars.

Vauréal avoit une ambition ſi active, une imagination ſi orientale, & un ton de repréſentation ſi affecté & ſi mauvais, qu'on imagina en ſa faveur des Lettres-Patentes de premier Miniſtre du Royaume éphémere de Corſe. Théodore, premier Roi de cette iſle, étoit cenſé, pour affermir ſon empire, lui donner le Miniſtere, afin de ſe maintenir ſolidement, par ſes avis, ſur un trône chancelant & incertain. On relevoit, dans ces Lettres-Patentes imaginaires, ſes mœurs dépravées, ſon obſcurité, ſon impudence & ſa vie ſcandaleuſe. Ce caractere n'empêcha pas de l'envoyer à Madrid Ambaſſadeur; & nous verrons bientôt qu'il tenta d'être auprès de l'Infante ce qu'il étoit en France auprès de cette Dame qui lui fit donner le nom de Coadjuteur de Poitiers : mais ne précipitons point les objets. Revenons à nos Conſtitutionnaires & à nos Janſéniſtes.

Cinq des Prélats François avoient été Jéſuites, & le plus remarquable étoit ce fameux Belſunce, qui régnoit à Marſeille dans toute la force du terme. Il s'étoit diſtingué dans cette

ville par cette charité véritablement ardente & chrétienne, qui l'avoit engagé à se dévouer au service des mourans pestiférés. Il refusa le Siége de Laon & celui de Bordeaux ; & quoiqu'il fût Constitutionnaire, il n'étoit ni violent, ni persécuteur.

L'Evêque de Viviers, Villeneuve, étoit le second Prélat ex-Jésuite ; il vivoit obscurément en Vivarais, où il exerçoit beaucoup de charités ; mais il tenoit son Clergé dans l'abjection & l'ignorance, ouvroit son Séminaire à tous les exilés pour la Bulle : c'étoit un *brûlot*, selon l'expression qui se trouve dans les Mémoires du temps ; mais un *brûlot* de bonne foi, qui avoit des mœurs, un zele aveugle, un Prélat résident, dont la cabale Jésuitique & Sulpicienne étoit assurée, & qu'on devoit aller chercher pour renforcer le Concile d'Embrun. Il étoit sorti de chez les Jésuites, parce que ces Peres n'avoient pas trouvé en lui assez de capacité.

L'Evêque d'Apt, Foresta, avoit à peu près le même caractere, mais avec moins d'énergie.

Sesmaisons, Evêque de Soissons, étoit le troisieme Prélat sorti de chez les Jésuites, en 1712, pour son goût dépravé. Les Jésuites, accusés de fausses galanteries, étoient fort attentifs à chasser de chez eux tout Religieux qui s'étoit rendu

coupable de ces vices ; & autant le Pere Girard avoit été soutenu, autant rougissoient-ils de maintenir un sujet qui eût augmenté les rumeurs scandaleuses qu'on leur attribuoit avec trop peu de vraisemblance.

L'Abbé de Sesmaisons, Aumônier du Roi, nommé Evêque de Soissons, avoit été Jésuite, & on l'avoit chassé de son Corps sur les plaintes de Calvieres, à qui on fut obligé de faire une opération. Il en étoit arrivé autant à Font * * *, Intendant de Dauphiné. Aussi sa nomination fit-elle tant de bruit, que l'Abbé de Sesmaisons laissa l'Evêché, & eut l'Abbaye de Ham ; le Public ne pouvant soutenir que la qualité de Constitutionnaire tînt la place des vertus & des talens.

Laffiteau, qui avoit été Jésuite & l'Assistant de France à Rome, près le Général de son Ordre, en 1716, actif, intrigant, s'étoit mêlé de toutes sortes d'affaires & de correspondances au sujet de la Bulle, avec la Cour de France. Il mandoit au commencement les nouvelles de Rome à d'Uxelles, & il s'attacha ensuite au Cardinal Dubois qui s'en servit pour négocier son chapeau ; il venoit de Rome en France, déguisé, & sous des noms empruntés, pour traiter avec Dubois qui le fit Evêque de Sisteron à la place de Thomassin : il obtint du Pape un billet

écrit de sa main, par lequel il promettoit le chapeau à Dubois, Archevêque de Cambrai, à condition que la Bulle seroit acceptée en France; ce qui occasionna le Lit de Justice au grand Conseil, & l'exil de vingt-quatre heures du Parlement de Pontoise à Blois.

Le gros Vintimille, Archevêque de Paris, étoit si épais & si corpulent, de tête & de corps, qu'il en étoit presque monstrueux; il avoit succédé à Noailles, & le Peuple disoit de lui, que du ménage de S. Antoine jadis si persécuté par tous les diables, il n'en restoit plus que le cochon, faisant allusion à Antoine de Noailles, persécuté des Jésuites.

Vintimille, élevé au Siége de Paris, vouloit être Cardinal comme son prédécesseur, & il ne cessoit de faire la guerre contre les Jansénistes pour le devenir; tantôt ses Curés étoient inquiétés dans leurs fonctions, tantôt de pauvres Religieuses. Il alloit chez l'Abbesse de Chelles, & chez Madame de Bourbon Condé, Abbesse de S. Antoine, pour gagner ces deux Princesses, qui se moquerent de lui; il faisoit des Mandemens, des Bréviaires, & demandoit des lettres de cachet; il bravoit le Parlement, ce qui étoit alors un grand titre pour obtenir le chapeau. Enfin, l'âge avancé ayant réprimé en lui toute passion

impétueuse, tout zele persécuteur, toute ambition du Cardinalat, Vintimille déclara bonnement que c'étoit battre le vent que d'attaquer les anti-Constitutionnaires ; il eut la bonne foi de déclarer mille fois les Jésuites, seuls agens des calamités de l'Eglise.

Autant ces Cardinaux & ces Prélats Constitutionnaires étoient petits de cœur & d'esprit, autant le Cardinal de Polignac avoit l'ame élevée : il voyoit dans la Religion tout ce qu'y trouve un esprit véritablement supérieur, la tranquillité de l'ame, & la satisfaction du cœur. Son génie étoit vaste, lumineux, embrassant la politique, l'érudition, les sciences, l'antiquité & les arts. Il avoit de l'ambition, il l'avoit bien fait connoître sur-tout dans l'affaire de Cellamare, & devoit encore, sous Fleury, montrer à ce sujet ses inclinations ; mais ce grand caractere ne pouvoit descendre jusqu'à la dispute scholastique ; il étoit désolé des troubles de l'Eglise ; il montroit toujours leurs tristes conséquences : il avoit imaginé le projet, à Rome, de dessécher le Tibre en détournant son cours, pour tirer du fond les morceaux d'antiquités perdus dans le sable. A Paris, & dans toute l'Europe, il jouissoit de la plus haute considération ; M. le Duc lui confia le secret & les affaires de France à Rome, & le tira de son exil ; & Mandat, Maître des Re-

quêtes, qui avoit sa confiance, avoit été employé à la négociation antérieure, pour l'engager à se charger de ces sortes d'affaires. Il avoit une belle figure, ouverte, de beaux yeux bien pétillans, de grandes manieres, un génie heureux & facile; le talent de la parole au suprême degré, le ton persuasif, & la fécondité des ressources; il s'attacha l'Abbé de Rothelin, à qui il donna toutes ses inclinations pour les Sciences & les Arts. Il étoit Constitutionnaire, mais Constitutionnaire mitigé, l'ennemi ouvertement déclaré des querelles & des persécutions.

Le premier Cardinal de Gesvres, Archevêque de Bourges, étoit Constitutionnaire encore; il étoit même du Conseil de conscience; mais il s'en étoit retiré en voyant les injustices des Prélats qui donnoient les bénéfices du Royaume à l'ignorance & à la dépravation, si elles étoient couvertes par le faux zele de la Bulle.

Le divin Massillon, ce Prédicateur touchant, qui savoit parler au cœur humain, & possédoit l'art d'émouvoir dans la chaire: celui d'argumenter lui paroissoit intolérable; il défendoit à Clermont tout éclat, & à Paris il tempéroit la fougue de Bissy, appeloit chez lui Soanen, exilé dans son Diocese, & cependant il disoit qu'il ne pensoit pas comme lui; il réunissoit des Jésuites

suites, des ex-Jésuites & des Jansénistes chez lui, & les faisoit divertir ensemble.

Bossuet, neveu du grand Bossuet, n'avoit point hérité des talens, mais des Ouvrages posthumes qu'il faisoit imprimer, & des sentimens de son oncle qu'il s'efforçoit de défendre : & parce que, dans l'Assemblée du Clergé, il empêcha des motions scandaleuses, il y fut griévement insulté.

Parmi les Prélats Constitutionnaires, on admiroit en silence le Cardinal d'Auvergne; issu d'une Maison si illustre, qu'il lui étoit permis, disoit-on, de ne savoir que le *Pater*; on ajoutoit qu'il ne savoit point le *Credo* jusqu'au bout, & qu'il ne connoissoit que cinq ou six des Commandemens. Cette opinion étoit sans doute exagérée; il est certain cependant que ses Grands Vicaires tourmentoient les Jansénistes à sa place, mais avec peu d'animosité, car ce Cardinal, qui étoit bon, adoucissoit l'amertume de leur zele.

Voilà quel étoit l'Etat-Major de l'armée Jésuitique & Sulpicienne, sous le Ministere de Fleury. La dispute, comme on le voit, avoit quelquefois enrichi, élevé & honoré de plus vils personnages. Le beau siecle des sciences ecclésiastiques n'étoit plus : Massillon & Polignac étoient éloignés; le neveu de Bossuet, pour être prudent & ré-

servé, étoit suspecté d'héréfie. Les Biſſy, les Tencin, les Languet, les Vintimille, les Laffiteau, étoient les grands hommes du temps, & on avoit bien résolu, à S. Sulpice, de n'en point avoir d'un autre genre, s'il étoit possible.

Plaçons à côté de tous ces illustres personnages les Compagnies Constitutionnaires, les Jésuites, les Sulpiciens, les Eudistes & les Prêtres de S. Lazare ; chez eux se tenoient les conseils de guerre.

Les Jésuites sembloient, à la vérité, se reposer : le sort du Pere le Tellier exilé, le triomphe des Parlemens au commencement de la Régence, l'affaire scandaleuse de la Cadiere les avoient rendus plus souples, plus modestes & plus avisés sans changer leurs principes ; mais ils n'étoient pas moins tourmentés de cette maladie cruelle de l'esprit, dont le premier symptôme est la querelle : ils ne s'entendoient même pas entre eux, se trouvant divisés, pour la premiere fois, en deux cabales.

La plus sage, la plus tempérée étoit conduite par le Pere Tournemine, personnage rusé, adroit, & l'un des Chefs de la faction qui, bien unie aux Espagnols, agita la Régence du Duc d'Orléans. Ce Chef du parti des modérés vouloit que les Jésuites s'occupassent d'élever les jeunes

gens, de prêcher, de faire des missions, & de laisser là toute querelle, capable, disoit-il, de bouleverser l'Eglise & l'Etat; il vouloit enfin qu'on se soumît à la Bulle, mais sans poursuivre à toute outrance ceux qui n'y croyoient pas.

Un éleve du Pere Tellier, nommé Lallemand, conduisoit la faction dite *des Enragés*, & que les Jésuites de l'autre parti appeloient la *Cabale des Normands* : l'esprit de cette faction tendoit à l'exil, à l'emprisonnement, à la flétrissure de ceux qui ne croyoient pas à la Bulle, & même de ceux qui ne guerroyoient pas, & qui paroissoient vivre dans l'indifférence. C'est contre ce parti que le Peuple dirigeoit sa haine & ses sarcasmes; plusieurs Jésuites, accusés d'être le Pere Girard, furent même hués, poursuivis & couverts de boue par le Peuple de Paris, qui s'écrioit: *Voilà le Pere Girard!* Ces Peres, désolés, se vengeoient quand ils pouvoient contre les Jansénistes, cabaloient sourdement, voyoient les Ministres, le Cardinal, le Lieutenant de Police; & autant il y avoit de Jésuites du parti Normand, autant il y avoit d'espions en France. Pour calmer le Peuple, pour s'attirer la vénération, ils faisoient canoniser quelques-uns de leurs confreres, ce qui opéroit en leur faveur des effets salutaires.

L'allure des Sulpiciens étoit plus silencieuse, plus réservée que celle des Jésuites. Ils tenoient sous leur empire un Cardinal Ministre, & se hâtoient d'en profiter : tourmentés par la disci-pulomanie, par l'ambition de s'étendre dans tous les Dioceses de France, dans tout le Monde Chrétien, le profond & ardent Bentivoglio leur avoit promis qu'ils seroient appelés en Italie, à cause de leur attachement à la saine-doctrine, de leurs succès & des principes ultramontains qu'ils enseignoient *à la Françoise*, pout me servir d'une expression du temps, qui vouloit dire qu'ils enseignoient les opinions ultramontaines, sans effaroucher les partisans de la liberté de l'Eglise de France.

Livré aux Sulpiciens, le Cardinal de Fleury leur échappa néanmoins un jour, & sans la mort de S. Aubin, on ne sait ce qu'eût fait le Cardinal de ses Conseillers intimes. Ce S. Aubin, qui s'appeloit autrement le Pelletier, avoit une Abbaye que Vaugiraud, son espion, & Chanoine d'Angers, lui faisoit valoir. L'Evêché de cette ville étant venu à vaquer, Fleury vouloit le donner à l'Abbé de Brissac, que S. Aubin essaya d'exclure adroitement, disant au Cardinal que l'Abbé de Brissac avoit les manieres & le caractere d'un chasseur, & qu'il en menoit la

vie ; mais il ajouta qu'il gouverneroit bien le Diocese d'Angers, si on lui donnoit pour Grand Vicaire Vaugiraud, Chanoine de la Cathédrale, homme, disoit-il, de grande condition, célebre par sa capacité, par ses lumieres, & digne du plus bel Evêché de France. Fleury, qui vouloit le bien, répondit qu'il étoit fort étonné de n'avoir jamais entendu parler d'un aussi grand personnage : » il est trop humble pour se présenter «, dit S. Aubin : *Eh bien*, répartit Fleury, *je le fais Evêque d'Angers* : mais dès ce moment-là, tous les Jansénistes proclamerent la récompense accordée à l'homme d'affaires du Général des Sulpiciens, qui vendoient ou prostituoient, disoit-on, par intérêt, l'Episcopat. La Maison de Brissac poussa les hauts cris, & la rumeur fut telle, que Fleury, piqué d'avoir été trompé par un homme qui avoit alors une partie de sa confiance, ne lui communiqua jamais plus aucune affaire ecclésiastique ; & comme le Général désolé *le souffroit impatiemment*, & lui portoit un jour ses plaintes, Fleury lui tourna le dos, & lui dit qu'il n'étoit pas obligé, pour être à Issy, où il venoit pour se délasser & prendre l'air, de lui communiquer les affaires, & lui refusa la connoissance de celle des Avocats qui agitoit alors toutes les têtes. S. Aubin, encore

plus désespéré, tomba malade, & crut faire une distraction à son chagrin mortel en allant aux eaux de Bourbonne, & à son Abbaye d'Angers: il en revint chétif, maigre, tout défait, & fut trouvé mort dans son lit, à Issy, le 7 Septembre 1731.

Couturier, son successeur, que Fleury contribua à faire élire, eut toute la confiance du Cardinal: c'étoit un esprit sombre, adroit & profond, qui, sous un extérieur sale & dégoûtant, & sous des cheveux plats & huileux, cachoit une tête hardie, fertile en projets, & en même temps réservée. Du fond de sa cellule, il agitoit toute l'Eglise de France; &, tout animé de son prosélytisme, de cette monacale & antique passion, si peu connue des séculiers, & qui multiplia jadis en France les Ordres religieux, & les enrichit, il n'abandonna point un instant le projet d'étendre en Europe sa Compagnie, ni les promesses de Bentivoglio. Il vouloit établir en France une Commissione ecclésiastique, ou plutôt une Inquisition d'un nouveau genre, pour soustraire le Clergé à l'autorité du Parlement, pour ravir à l'Eglise de France la liberté des appels, pour établir une doctrine uniforme dans tous les Dioceses de la France où sa Compagnie avoit des Séminaires, pour former & raffermir le parti Moliniste, accorder à ce parti les di-

gnités & les bénéfices eccléſiaſtiques excluſivement, éloigner des Prélatures quiconque ne faiſoit pas la guerre avec lui, pourſuivre les Prélats indifférens, anéantir les rebelles, éloigner de l'Egliſe les grands talens, & favoriſer l'ignorance.

Il y avoit alors dans l'Egliſe d'autres corps qui n'avoient pas des principes plus relevés; tels les Eudiſtes, dont les Séminaires s'étendoient dans toute la Normandie, & auxquels, dans ce temps-là, on accorda des Lettres-Patentes pour exiſter légalement. S. Lazare n'avoit pas un caractere ni un génie auſſi bien déterminé; mais ces Congrégations, tranquilles, retirées, & craignant la jalouſie de celles qui étoient alors en vogue & en crédit, ſe tenoient à l'écart, & ſe mêloient peu dans les grands débats de l'Egliſe; les Prêtres de la Compagnie de Jéſus, & ſur-tout les Sulpiciens, gouvernoient donc les affaires de l'Egliſe, & les gouvernoient deſpotiquement, malgré les Loix de l'Etat, & la répugnance des François pour l'ultramontaniſme.

C'eſt alors que les Dames titrées, les Princeſſes du Sang, les Pairs du Royaume, & tout ce qu'il y avoit de grand en France, furent obligés d'avoir recours à la protection de MM. de S. Sulpice. Nos voitures, jadis, avoient obſtrué

la rue S. Victor quand nous allions solliciter, au petit parloir de S. Nicolas, un Bénéfice, une pension, un Evêché chez Polet, Confesseur de Fleury; nous nous tournâmes, depuis ce temps-là, du côté de S. Sulpice, &, pendant onze ans, nos voitures en remplirent la cour spacieuse: nous fûmes obligés de laisser toute représentation, toute étiquette, tout cérémonial, pour aller à la source de la faveur; nous allâmes visiter, solliciter, tourmenter ce Pelletier de S. Aubin, & sur-tout Couturier, son successeur, qui n'étoit ni embarrassé, ni étonné de notre fracas. Tous ces Prêtres adroits & rusés examinoient d'abord notre doctrine; il falloit dire comme eux, les servir dans leurs querelles, ou encourir le danger de voir le frere ou le fils éloignés des Prélatures; car tout Ecclésiastique né de Magistrats appelans ou suspects, fut obligé de renoncer aux graces ecclésiastiques: tel étoit le conseil de guerre du parti Moliniste, dont les Prélats ci-dessus dépeints étoient l'Etat-Major.

Cette dangereuse faction avoit aussi des Soldats, c'est-à-dire, les Théologiens piétons, les Auteurs argumentans, les disputans & les Prédicateurs; tel cet impitoyable Tournely qui damnoit tout ce qui ne croyoit pas à ses theses; Couet, Grand Vicaire de l'Archevêque de

Paris, Cardinal de Noailles; que le Molinisme débaucha, & qui entretint sans cesse S. Sulpice, Fleury & la Police, de ce qui se passoit à l'Archevêché; tel Cônac, qui observoit dans la paroisse de S. Germain qui faisoit ses Pâques ou ne les faisoit pas; & qui comparoit les années dévotes & les années indifférentes, comme les Physiciens comparent les naissances & les mortalités, & qui en faisoit des tables qu'on portoit à la Police; tels ces Prêtres espions, ces délateurs élevés au Séminaire à ces manéges honteux, qui colportoient les ouvrages, les libelles, les mémoires, & entretenoient les esprits dans des querelles où seuls ils pouvoient gagner; tel le Docteur Gaillande qu'on appeloit *le fou détaché*. Les plus grands talens dans la dispute & dans l'intrigue, tels que Tencin, Laffiteau, étoient récompensés par des Prélatures, & le reste l'étoit par des Abbayes, des Prieurés ou des pensions.

Nous observions à la Cour, & la plupart en silence, les querelles des Séminaires & des Colléges que la petitesse de caractere de Fleury avoit, comme le feu Roi dans ses vieux ans, introduit à la Cour, & nous gémissions tous de voir relever, anoblir & récompenser un mérite de cette nature. Maurepas s'en moquoit secrétement, & faisoit circuler dans la Société de

petites pieces fugitives qui étoient répétées & chantées par tout le parti neutre, & qui désoloient les Chefs des deux partis.

Telle étoit, entre autre, cette partie de la Société qui composoit les Calotines. Noailles & Fleury, les Jésuites, les Sulpiciens, comme S. Magloire, y étoient également ridiculisés. J'ai rapporté ci-dessus une de ces Calotines à l'honneur de Tencin.

S. Florentin, autre Ministre du temps, n'entendoit goutte à la querelle, mais il avoit le talent supérieur de signer des lettres de cachet, & la mécanique de leur expédition. Il en signa un tel nombre, pendant la durée du Ministere de Fleury, que les Commis m'assuroient que les Jésuites & la Cabale d'Issy avoient fait exiler ou emprisonner plus de Jansénistes, qu'il n'avoit été exilé ou emprisonné de François sous le regne long, dur & persécuteur de Louis XIV.

D'Armenonville & Morville étoient favorables comme lui à la faction; mais ils étoient sans activité, tandis que Chauvelin auroit signé mille Bulles si elles avoient servi à le maintenir en place : il étoit très-politique; & l'influence de la Cour sur la conduite & les principes des Ministres étoit telle dans ce temps-là, que ce Chauvelin ne pouvoit déployer un autre caractere, puisque

d'Aguesseau, Chancelier de France, jadis Janséniste, bon François, & libre de préjugés sur l'article de la Religion, n'en avoit point lui-même d'autre que celui de la Cour, ce qui lui fit perdre la bonne opinion qu'on avoit de l'énergie de son ame.

Les Courtisans étoient donc obligés de croire comme le Cardinal de Fleury, de soutenir sa guerre, sa Bulle, ses Sulpiciens, son Couturier, toute sa Cabale d'Issy : on admira cependant la dextérité du Maréchal de Villars, qui se rencontra par hasard dans une séance querelleuse du Parlement, dans laquelle on agitoit quelque affaire de la Bulle. Invité, en sa qualité de Pair, de donner son avis, d'opiner avec la Cour, jamais homme ne fut plus surpris ni plus embarrassé; il entendoit certainement ces matieres plus que tout autre, car il étoit fort instruit; mais il ne vouloit délibérer ni contre le Parlement, auquel il s'étoit attaché, ni contre le parti de Fleury; il dépaysa tout le monde en beaux & bons termes, & en habile Courtisan. Il dit qu'il avoit eu l'honneur de se trouver à plusieurs conférences au Palais-Royal sur la Constitution *Unigenitus*, en présence du Régent & du Cardinal de Noailles, dont la mémoire feroit à jamais respectable; il ajouta qu'il avoit oui dire à un

des plus grands Magiſtrats, à l'Abbé Pucelles, que l'affaire ſur laquelle on délibéroit étoit des plus importantes & des plus graves; que pour lui il prenoit la liberté de repréſenter à cet auguſte Tribunal, que plus la matiere étoit importante, plus il croyoit qu'on devoit ſe comporter avec modération, & qu'il opinoit pour que le Parlement ſe retirât par-devers le Roi & ſes Miniſtres pour délibérer de concert ; & que comme il n'étoit venu au Parlement que pour entendre l'éloquence de M. le Premier Préſident, & de M. le Procureur-Général, dans une affaire particuliere, il ſupplioit la Compagnie de trouver bon qu'il n'opinât point, & pria M. le Premier Préſident qu'il lui permît de ſe retirer, ce qu'il fit. Croira-t-on que les Janſéniſtes & les Moliniſtes dirent de Villars qu'il n'avoit point de Religion ?

Tels étoient les Chefs, les Généraux & les Soldats de l'armée Jéſuitique qui combattoit au nom de la Bulle, & qui tourmentoit l'intérieur de l'Etat. Diſons un mot du Lieutenant de Police ; il ſe nommoit Hérault.

Ce perſonnage abandonné au Sacerdoce, en étoit alors le bras droit, & il monta ſi bien la Police, que, juſqu'à Sartines, l'état eccléſiaſtique fut enſuite un de ſes principaux Départemens.

Hérault étoit curieux, insolent, avide, ambitieux, persécuteur. Il tenoit fidélement un triple regiſtre où étoient inſcrits les Chefs des trois claſſes; les *Bien-intentionnés*, ou Conſtitutionnaires, les *Neutres*, qui s'en moquoient ouvertement, & les *Appelans* de la Bulle: c'eſt-à-dire, qu'il avoit tous les talens d'un Chef de la Police. Ces Appelans, pour ſe jouer de lui & de ſes recherches, jeterent un jour dans ſa voiture un paquet mouillé de Gazettes eccléſiaſtiques, tandis qu'il viſitoit une maiſon où il eſpéroit de ſurprendre les preſſes d'où ſortoit cette Gazette. On diſoit alors dans le parti des Neutres, qu'il eût dû au contraire encourager cette Gazette, pour faire rougir le vice audacieux, ſi ſouvent taxcé dans cet Ouvrage ſatirique (1).

C'eſt en effet dans cette Gazette que ſe vengeoient les Janſéniſtes, derniere reſſource de leur dépit, ſe trouvant éloignés, ſous Fleury, des places & des Prélatures.

Voilà le portrait des partiſans de la Bulle; je laiſſe les détails à ceux qui pourroient en publier un jour les pieces juſtificatives.

---

(1) On pourroit publier un jour les patriotiques, zélées & religieuſes correſpondances de Vintimille, Saint-Aubin, Couturier, Cônac, Couet, l'Allemand, avec Hérault, Fleury, & autres graves perſonnages. La boîte de Pandore eſt crevée le jour de la priſe de la Baſtille; l'eſprit du Sulpicianiſme y eſt bien dévoilé.

CHAPITRE XIII.

Portrait de la faction des Jansénistes, du Parlement; portrait de l'Abbé Pucelles, Chef de ce dernier parti.

A côté du Jésuitisme s'élevoit un parti redoutable conduit par Noailles, Archevêque de Paris.

Ce Cardinal, courageux, simple, pieux & vrai dans toute sa conduite, est trop bien dépeint dans cet Ouvrage pour en faire ici un portrait nouveau. Colbert, Evêque de Montpellier, Soanen, Evêque de Senez, un Evêque d'Auxerre, & quelques autres, tous d'un extérieur simple, résidans dans leur Diocese, d'une morale févere, d'un esprit & d'un caractere ferme, invariable, inflexible, s'attachoient à ce Cardinal; mais dans ce parti, il n'y avoit ni moyens, ni ressources pour s'avancer; en sorte que les ambitieux ne désiroient pas d'entrer dans cette classe: elle n'étoit formée que de personnages d'un caractere ferme, simple & capable de résistance. Une boîte, nommée *la Boîte à Perette*, où les riches

de la faction jetoient leurs aumônes, étoit la seule ressource des pauvres du parti. Nous verrons cette boîte, sous le regne de Louis XVI, enlevée par un héritier qui n'étoit point Janséniste, & qui n'y eut d'autre droit que l'étrange Arrêt du Parlement.

Le Parlement, dont j'ai montré l'esprit, les factions & le caractere (tome III, page 219 & chapitres suivans), étoit presque tout Appelant, & la plupart des Magistrats, sinceres, vertueux, & indignés des allures obliques, des voies détournées, des principes versatiles enfin des Molinistes, entroient alors en convulsion en entendant parler d'un Jésuite ou d'un Sulpicien. La faction des Magistrats Courtisans étoit cependant pour la Bulle ou contre la Bulle, selon l'occurrence; & cette portion de la Magistrature étoit gouvernée par le Premier Président, toujours l'homme du Roi, toujours vendu aux Ministres, toujours porté à enregistrer des Bulles, & à réprimer les arrêtés du Parlement.

L'Abbé Pucelles étoit au contraire le Chef du parti de l'opposition. Souvent il gouvernoit sa Compagnie, les Chambres assemblées, par l'effet de son éloquence sublime & chaleureuse, qui captivoit les esprits; mais il étoit toujours assuré de gouverner les Jansénistes qui dominoient

dans le Parlement. L'esprit versatile, changeant & léger des Seigneurs de la Cour, nous faisoit alors appeler *obstination* la fermeté de son courage & la solidité de ses principes. Cependant nous admirions ce caractere indomptable, qui devoit lui faire souffrir l'exil plutôt que de s'attacher à tous les principes, à toutes les opinions qu'occasionnoit la mobilité des Ministres. Il avoit été l'ami & l'intime condisciple de Fleury; ils étoient de même âge : mais Pucelles, inflexible & courageux, s'étoit séparé de lui depuis qu'il étoit devenu Ministre; & au lieu d'approuver ses démarches pusillanimes, supérieur à son siecle pour ses principes, étranger à sa Patrie à cause de son intrépidité, Pucelles paroissoit comme un Romain, hors de son siecle, hors de sa Patrie, perdu dans Paris, & digne de figurer, par son caractere, dans la plus vertueuse des Républiques.

Sa belle tête étoit analogue à son génie; des traits forts, des yeux étincelans, une figure majestueuse, des gestes imposans, aidoient merveilleusement son éloquence toujours victorieuse. Ses regards étoient animés & fermes, & le feu qui en sortoit, pour ainsi dire, annonçoit les mouvemens de son ame & augmentoit la puissance de ses discours.

Il

Il étoit respecté & craint dans le Parlement, & on redoutoit en lui ces élans d'une ame qui se sentoit outragée, quand sa Compagnie enregistroit, par foiblesse, quelque Edit qui demandoit de la résistance : il s'indignoit alors, il parloit sans écrire & sans préparation au milieu de sa Compagnie, &, comme Jupiter tonnant, il faisoit rougir, pâlir & baisser les yeux, ou bien il animoit, comme il vouloit & quand il le vouloit, toute la Magistrature.

A cette éloquence, à ces qualités supérieures, Pucelles joignoit une grande pureté de mœurs & la sévérité d'un bon Janséniste. Sa vie étoit depuis long-temps irréprochable; & ce n'étoit en lui ni affectation, ni hypocrisie, mais l'effet d'une simplicité de mœurs, d'un ton véridique qui formoit son caractere, d'une candeur véritable, & cependant sa jeunesse avoit été galante & orageuse.

L'Abbé Mengui, son rival, avoit un caractere plus flexible & une éloquence plus séduisante; il avoit aussi plus de moyens dans l'esprit, & une infinité de tours pour parvenir à son but, que Pucelles, trop sublime & incapable de détails, ne connoissoit pas. Mengui jetoit des fleurs quand il le vouloit, & savoit embellir ses discours oratoires. Le génie de Pucelles, au con-

traire, ardent, impétueux, n'étoit susceptible d'aucun ornement. Quant à leur caractere respectif, on disoit de Mengui qu'il étoit changeant, parce qu'il n'étoit point opiniâtre; foible, parce qu'il se rendoit au parti de la paix, & léger, parce qu'il ne tenoit pas toujours à son avis. Ce Magistrat en effet favorisoit ces bruits; car il finit par devenir neutre sur les affaires ecclésiastiques, ayant été gagné par Fleury.

Outre cette Compagnie, il y avoit encore des Corps qui professoient le Jansénisme, & dont, pour cela, on vouloit l'abolition ou la réforme. On avoit déjà renversé Port-Royal, berceau des grands hommes, tels que Racine & Paschal; on avoit aboli le Collége de Sainte-Barbe, où se faisoient des excellentes études & quelques folies : on avoit exilé ou exclu cent Docteurs de Sorbonne; ce qui fit dire, avec raison, qu'il n'en resteroit plus que la carcasse : on avoit dispersé l'Oratoire, Compagnie qui pensoit aussi librement & qui agissoit avec autant d'assurance & de loyauté, que les Sulpiciens pensoient en esclaves & agissoient en intrigans. Tel étoit, depuis le commencement du Ministere de Fleury jusqu'en 1742, le triste état de l'Eglise de France, du Ministere, &, par sympathie, de la plupart des Courtisans.

CHAPITRE XIV.

Commission Ministérielle établie à Embrun par lettre de cachet, pour y condamner, en forme de Concile, l'Evêque de Senez.

LES deux armées étant bien animées, bien fortifiées d'argumens, de distinctions, de passages des Peres, on imagina de placer un champ de bataille à Embrun, à mi-côte des Alpes.

Près de là vivoit un vieillard octogénaire, l'ancien des Évêques de sa province, d'un caractere ouvert, franc, droit, délicat sur les procédés, inébranlable dans ses opinions, le pere des pauvres, l'ennemi du faste, sans argenterie, sans aucun luxe. Il prêchoit, il confessoit, il administroit les Sacremens comme un Vicaire de paroisse, quoiqu'il fût Evêque; il convertissoit ses Diocésains & ses Curés libertins, en se mettant à genoux devant eux, & en les conjurant, les larmes aux yeux, de changer de vie. Tel étoit le Prélat que la Cabale d'Issy vouloit précipiter de son Siége épiscopal.

A côté de ce Prélat se trouvoit quelquefois à

Embrun, l'intrigant Tencin, homme sans honte, sans frein, libertin, indévot, irréligieux, & flétri par l'agiotage, qui, ayant fait de Law Luthérien un Catholique, étoit très-propre à faire de Soanen un Prélat hérétique, & de le déclarer tel dans un Concile en forme.

Pour l'assembler canoniquement, il partit de Versailles des lettres de cachet, le 24 Mai 1727, où le Roi disoit qu'il *avoit permis* au sieur Archevêque d'Embrun d'assembler incessamment un Concile, pour y traiter & discuter des affaires qui intéressent la Religion & les dogmes de la Foi. Le Roi ajoutoit aux Peres du futur Concile, que son intention étoit qu'ils se rendissent en ladite ville d'Embrun, au jour indiqué par ledit sieur Archevêque, pour s'y assembler; *enjoignant de ne pas sortir de la ville avant la fin de ce Concile, & sans son consentement.*

Jamais, depuis que le Christianisme existe, on n'avoit vu de si folle entreprise. Un Concile par lettre de cachet, l'indiction des Peres à Embrun par lettre de cachet, la demeure dans cette ville jusqu'à la clôture, par lettre de cachet, & tout cela pour la défense de la Bulle & de la Foi.

Il me paroît qu'un Concile pour la réforme des mœurs eût été dans les bonnes regles, parce

qu'il est d'un bon Gouvernement de prescrire une réforme quand les mœurs sont relâchées. Dans ce cas-là, il eût fallu choisir une douzaine de Prélats de bonne conduite & de mœurs séveres pour déposer Tencin.

Mais on vouloit qu'on crût à la Bulle quand on n'y croyoit pas, & on laissoit au Clergé ses mœurs corrompues, qu'on pouvoit réprimer. Aussi le vieillard de Senez, intrépide & inexorable, répondit aux lettres d'indiction, qu'il avoit vécu pour prêcher la saine doctrine, *& qu'il mourroit pour la soutenir.*

Il partit donc de Senez ce vieillard inflexible, il sortit de son Diocese où il ne devoit plus rentrer. Une lettre de cachet avoit ouvert le Concile, une lettre d'exil dans les montagnes d'Auvergne devoit en être la clôture : on arrêta le messager qui apportoit ses papiers, pour qu'il fût sans moyen de défense ; on n'oublia rien pour le roidir & l'attacher à son sentiment, & Tencin dans ses discours, parla du loup dans la bergerie.

On chassa ensuite les Théologiens de l'Evêque de Senez, & on n'eut pas égard à ses actes de récusation, qu'il fit signifier à ses Juges. Vainement reprocha-t il à tous d'être les instrumens des Ministres, & à Tencin d'être inhabile à

le condamner canoniquement, parce qu'il avoit été flêtri, amendé par la Cour de Parlement, accuſé & convaincu de ſimonie; Tencin le cita pour la Doctrine. Soanen appela de nouveau au futur Concile général Œcuménique; & le Concile d'Embrun lui fit des monitions. Enfin il fut condamné & ſon inſtruction paſtorale fut déclarée téméraire, ſcandaleuſe, ſéditieuſe, injurieuſe à l'Egliſe, aux Evêques, à l'Autorité Royale, ſchiſmatique, pleine d'un eſprit hérétique, remplie d'erreurs, fomentant l'héréſie; & en conſéquence Soanen fut déclaré ſuſpens de tout pouvoir Epiſcopal & Sacerdotal. En attendant, on recevoit à Paris l'Archevêque Tencin du régiment de la Calotte.

Les Evêques Appelans, irrités d'un pareil traitement, pouſſerent des cris juſqu'aux nues. L'intrépide, l'opiniâtre Colbert en fit un à Montpellier, pour reprendre Tencin, qui avoit oſé appeler le Prélat de Senez, *Sobna*.

Colbert qui ſavoit l'Ecriture, trouva que ce Sobna, Préfet du Temple des Juifs, avoit beaucoup de reſſemblance avec Tencin, & dit que la comparaiſon n'étoit pas heureuſe. *Sobna*, diſoit Colbert, *étoit un homme de plaiſir; revêtu d'une dignité ſublime dans la Religion, il n'en étoit pas plus religieux; car il ne con-*

noissoit de bonheur que celui de la vie présente, & de grandeur & de gloire, que ce qui faisoit sa propre honte. Libertin, esprit fort, mangeons & buvons, *disoit-il*, nous mourrons demain. *Voilà le caractere de Sobna; y reconnoissez-vous, mes freres, celui du Saint Evêque qui vient d'être condamné?*

Tencin ressembloit mieux en effet à Sobna que le pauvre Evêque Soanen.

Colbert faisoit ensuite la peinture du Concile d'Embrun; il parloit de la violation du droit des gens, de l'emprisonnement du Messager chargé des lettres du Prélat, de ses papiers volés, des Notaires du Prélat arrêtés dans leurs fonctions, des Juges récusés, qui jugeoient la récusation, & des coups de bâton dont on avoit menacé le Prélat. S'abandonnant alors à l'indignation & à la chaleur de son ame, Colbert s'écrioit dans son Mandement: *Quoi de plus affreux que ce brigandage?*

Ce mot ne tomba pas; les Constitutionnaires ne purent sauver l'honneur de ce Concile d'Embrun, à cause de l'indigne Prélat qui le présidoit; & les Jansénistes, & les indifférens qui formoient alors les trois quarts de la Société, n'appelerent plus ce Concile que le *brigandage.*

Sainte Religion ! qui ne devez votre propagation qu'à la concorde de vos premiers Apôtres, à la ſainteté de votre morale, à l'union, à la tolérance, à la charité de vos premiers Evêques, c'eſt Tencin, les Jéſuites & les Sulpiciens qui vous rendoient ainſi odieuſe.

CHAPITRE XV.

Projets d'enlever au Parlement la connoiſſance des affaires eccléſiaſtiques, & d'établir une Commiſſion inquiſitoriale ; exils & empriſonnemens.

LA méchanique de ce Concile imaginé à Iſſy, avoit été exécutée avec tant de facilité, qu'on forma l'étrange projet, dans ces dangereuſes conférences, d'établir une Commiſſion miniſtérielle, pour connoître des affaires relatives aux deux Puiſſances, à la Bulle, & à la diſcipline eccléſiaſtique.

C'étoit ravir au Parlement la plus précieuſe de ſes prérogatives, qui lui ſoumettoit le premier ordre de lEtat.

Mais Saint - Sulpice, qui ſe peuploit, qui

se répandoit dans les Diocèses, & qui par-tout étoit circonscrit par le Parlement, vouloit que les Ecclésiastiques pussent secouer le joug des Cours de Justice, pour les faire tomber sous celui qu'il alloit imposer. Il vouloit abolir les appels; c'est-à-dire, renverser tout reste de liberté dans le Clergé du second ordre, que le bon Henri IV avoit été si ferme à lui conserver. Saint-Sulpice, tourmenté de cette passion, avoit à craindre la résistance invincible du Parlement, sa sensibilité, son irascibilité, & la haine sur-tout des François pour l'Inquisition & pour les Commissions arbitraires : il essaya donc de l'attaquer sourdement, de loin, avec adresse, & d'une maniere ambiguë. Il avoit encore à craindre l'esprit pacifique de Fleury, la volonté du Roi, dont on ne connoissoit pas trop le caractere; il tâtoit & essayoit des attaques indirectes; il vint au point de faire déclarer la Bulle, Loi de l'Etat, & d'empêcher les appels par une Déclaration qu'on porta au Parlement, & l'on compromit l'autorité du Roi, au point que ce jeune Monarque, comme pour une grande affaire, vint tenir un Lit de Justice le 28 Mars 1730, où furent enregistrées militairement des regles de Foi.

Toutes querelles alors étoient assoupies, & les factions auroient été peut-être terminées; mais

le génie profond, ardent & enveloppé, qui animoit sourdement la cabale d'Issy, demandoit des combats, pour qu'elle fût victorieuse, & le jeune Roi alla même jusqu'à ordonner que le Parlement, après le Lit de Justice, ne délibéreroit plus, ou que le Premier Président leveroit les séances. Cette autre escarmouche néanmoins se passa bien pour la Cour de Versailles.

L'orage passé, on attaqua le Parlement par des évocations qui réveillerent encore sa sensibilité; & Pucelles poussé à bout, engagea sa Compagnie à faire des remontrances sur ces irrégularités, & sur les anciennes défenses d'opiner. Pour humilier les Conseillers, qu'une Régente avoit autrefois appelé *canaille*, on dit au Roi qu'il ne falloit recevoir que des Présidens pour les remontrances, ce qui donna lieu à d'autres débats; ensuite on ordonna au Parlement de garder le silence sur la Bulle, de ne plus délibérer, & le Chancelier osa dire qu'on évoquoit au Conseil du Roi les affaires, parce qu'on jugeoit, au Parlement, contre les Loix connues de l'Etat; ce qui jeta le Parlement dans une désolation si extrême, que l'Abbé Pucelles, dans les terribles & éloquens discours contre le Despotisme, alla jusqu'à dire que Fleury avoit mal élevé le Roi, l'avoit imbu de mauvais principes contre ses

Parlemens, & jusqu'au point de défendre de délibérer, & de vouloir soumettre au Corps Ecclésiastique tous les ordres de l'Etat; enfin Pucelles anima si bien toute la Magistrature, que pour consterner la cabale d'Issy, & la jeter elle-même dans les plus grands embarras, il rappela tous les anciens principes relatifs au gouvernement du Clergé en France; & sur le champ furent dressés les fameux articles sur les bornes des deux Puissances, que je vais rapporter.

» 1°. La puissance temporelle établie directement » de Dieu, est indépendante de toute autre, » & nul pouvoir ne peut donner la moindre » atteinte à son autorité.

» 2°. Il n'appartient pas aux Ministres de l'E» glise de fixer les termes que Dieu a placés entre » les deux puissances; les Canons de l'Eglise ne » deviennent Loix de l'Etat qu'autant qu'ils sont » revêtus de l'autorité du Souverain.

» 3°. A la puissance temporelle seule appar» tient la jurisdiction extérieure qui a droit de » contraindre les sujets du Roi.

» 4°. Les Ministres de l'Eglise sont comptables » au Roi & à la Cour, sous son autorité, de » tout ce qui peut blesser la tranquillité des » Loix de l'Etat.

» 5°. Les Ordonnances, Edits, Réglemens,

» Arrêts de la Cour, sur l'autorité de nos Rois;
» seront exécutés selon leur forme & teneur;
» & le présent Arrêt sera lu, publié, affiché,
» &c.«. Le lendemain même le Ministere, par un Arrêt du Conseil, cassa cet Arrêté du Parlement, le déclara de nul effet, ordonnant qu'il fût biffé.

Depuis cet Arrêté & depuis sa cassation dans le Conseil du Roi, le Parlement étoit entré en vacances. Maurepas, à la rentrée, portant une lettre du Roi à cette Cour, les esprits y étoient encore si animés, qu'ils refuserent d'en entendre la lecture, invoquant ce principe qui défend d'obtempérer aux lettres closes. Le Roi manda le Premier Président, pour chercher des moyens de faire ouvrir sa lettre close, & de la faire lire au Parlement. Le Premier Président vint en effet les conjurer de laisser lire la lettre du Roi; elle ne fut point lue.

Les Gens du Roi en apporterent une autre qui portoit aux Membres du Parlement d'ouvrir la premiere, sous peine d'être traités en rebelles; & cette finale mit en émotion tout le Parlement.

» Il est bien triste, disoit l'Abbé Pucelles;
» de se trouver entre deux écueils, ou le dé-
» faut d'obéissance au Roi, ou le manque de

» fidélité à ses devoirs. Le plaisir d'obéir au Roi, » la crainte de lui être désagréable, l'amour » tendre pour sa personne, tout nous porte » à l'obéissance ; mais lorsqu'elle se trou- » ve contraire aux intérêts du Roi même, elle » dégénere en faux respect, & la fidélité doit » alors prendre le dessus. Les menaces qu'on » nous fait, bien loin de m'intimider, ne font » que ranimer & raffermir mon zele & mon cou- » rage. Le Roi est maître de mes biens, de » ma fortune, de ma liberté ; mais de toutes » les peines qu'il peut m'imposer, il n'en est » point qui puisse ou me forcer à trahir mon » devoir en violant le serment que j'ai fait, ni » m'obliger à me taire quand il s'agit de son ser- » vice, ni m'empêcher de me placer entre lui » & tout ce qui peut l'attaquer. Si le Roi étoit » à Paris, il faudroit aller au Louvre, sa lettre » de cachet à la main ; S. M. ne s'y reconnoîtroit » pas. Ce que M. le Premier Président doit » représenter au Roi est tracé d'avance dans les » discours pleins de courage de la Vacquerie & » de le Jay, &c. . . . . Comment » cette démarche pourroit-elle déplaire au Roi ? » Que lui demandons-nous ? la liberté de vivre » en gens de bien, & de mourir en paix, de » vivre fideles à son service, à la Patrie, à nos

» devoirs, à nos sermens, à nos saintes liber-
» tés, & après avoir mené une vie dure, in-
» grate, laborieuse, de mourir en paix ; c'est
» cependant ce qu'on nous refuse «. Il finit en proposant d'aller à Marly se plaindre au Roi.

L'Abbé Pucelles, animant par ces propos toute sa Compagnie, & le Premier Président la voyant prête à partir pour Marly, représentoit les conséquences dangereuses d'une pareille démarche. L'Abbé Pucelles répétoit au Premier Président, que le Parlement ne suivoit en cela que la démarche de la Vacquerie & de le Jay qui, en 1480 & en *1626*, s'étoient immortalisés. Ainsi les débats durerent deux heures, pour dire qu'on iroit & qu'on n'iroit pas trouver le Roi; le Premier Président parloit de la nécessité d'ouvrir la lettre du Roi, & Messieurs ne vouloient y consentir qu'après qu'il auroit donné sa parole qu'il marcheroit à la tête de la Compagnie. Il offroit d'aller seul à Marly se jetter aux pieds du Roi au nom de la Compagnie, & Messieurs répondoient que puisqu'il regardoit la démarche périlleuse, ils vouloient la partager avec lui. Le Premier Président y consentit au bout des deux heures, & l'arrêté fut pris sur le champ, *de se plaindre de l'abus qu'on faisoit des ordres du Roi.* Alors on ouvrit la lettre de cachet de

la veille, où le Roi défendoit toute délibération sur les affaires de deux puissances, à peine d'encourir son indignation.

Arrivés à Marly, le Roi étant à son débotté, le Premier Président envoya Dufranc, Secrétaire de la Cour, au Duc de Tresmes, premier Gentilhomme de la Chambre, pour l'avertir que la Compagnie souhaitoit de lui parler.

Le Duc de Tresmes descendit, & le Premier Président lui dit que le Parlement désiroit d'avoir l'honneur de saluer le Roi, & il le pria d'en avertir S. M.

En attendant, le Duc de Noailles, qui étoit accouru pour être témoin de cette scene, dit au Parlement qu'il n'étoit point dans ce vestibule en lieu décent ni convenable; il le fit entrer dans la Salle du Grand-Maître, & fit allumer du feu & des bougies.

Mais le Duc de Tresmes vint un quart-d'heure après déclarer qu'il étoit désespéré d'avoir à faire une réponse au Parlement si triste & si absolue; il dit que le Roi ne vouloit pas recevoir son Parlement, & lui ordonnoit de s'en retourner sur le champ à Paris. Le Parlement fit une seconde tentative, & le Duc de Tresmes répondoit que l'ordre du Roi étoit si absolu, qu'il ne pouvoit lui en parler une seconde fois.

Fleury, d'Agueſſeau & Maurepas arrivoient en attendant tout alarmés d'un voyage auſſi inſolite, & le Cardinal ſe retournant vers le Premier Préſident, s'écria : *Ah ! Monſieur, à Marly ! à Marly, Monſieur ! ô Ciel, à Marly ! & cela, pour parler au Roi !*

Le Premier Préſident répondoit qu'il n'avoit point reçu de défenſes d'aller à Marly, mais ſeulement de délibérer ; & le Cardinal ſe tournant enſuite du côté de l'Abbé Pucelles, eut la bonne foi de lui dire qu'il étoit perſonnellement en colere contre lui à cauſe du diſcours qu'il avoit tenu au Parlement. Pucelles lui dit qu'il n'avoit avancé que ce que la vérité, la conſcience & l'honneur lui avoient dicté. *J'honore cependant*, dit le Cardinal, *le Parlement de Paris. Il paroît bien*, lui répondit Pucelles, *que vous faites un grand cas de la Compagnie : elle n'a jamais été avilie que ſous votre Miniſtere ; à jamais on en fera le reproche dans l'Hiſtoire à votre mémoire, & on y rappellera que ſous votre Gouvernement, le Parlement en Corps n'a pu voir le Roi.*

Le retour à Paris, & l'aſſemblée des Chambres étoient redoutables. Le Premier Préſident offrit d'aller ſe jeter aux pieds du Roi, pour lui expoſer la douleur de la Compagnie qui n'avoit pu

parvenir

parvenir jusqu'aux pieds du Trône. On demanda d'appeler les Princes & les Pairs, & l'Abbé Pucelles cita l'exemple de 1625, de 1645 & de 1667, époques connues où la Magistrature avoit été trouver le Roi sans être mandée; mais il ajouta qu'alors on n'étoit pas gouverné par un Cardinal, *obsédé*, disoit-il, *par la cohorte qui l'environne*, *ce qui est bien triste pour la Compagnie, & renforcé de M. d'Aguesseau & de M. Chauvelin, l'un & l'autre Garde des Sceaux, élevés de la Compagnie. Le premier*, disoit-il, *a soutenu les principes pour lesquels nous combattons, & l'un & l'autre avancent des maximes opposées.*

Il ajouta ensuite que défendre les délibérations & les remontrances, c'étoit anéantir le Parlement, & le réduire à l'état d'instrument aveugle & passif des Ministres du Roi. *Ce n'est*, dit-il, *ni par mauvaise humeur, ni par animosité contre M. le Cardinal que je parle; je le respecte & je l'aime, mais sans le craindre; je le regarde comme un homme dompté par cette cohorte qui l'entoure sans le quitter d'un pas. Je suis donc d'avis de charger le Premier Président d'aller présenter au Roi, de la part de la Compagnie, l'impossibilité de remplir ses fonctions tant qu'elle ne pouvoit concilier ses devoirs de fidélité & d'obéissance, & d'aller demander au*

Roi l'audience du Parlement. Le Roi, les Miniſtres, le Cardinal ſur-tout, étoient embarraſſés; car le Parlement étoit prêt à laiſſer toutes ſes fonctions, puiſqu'on lui défendoit de délibérer; il ne ceſſoit de dire qu'un Corps qui n'eſt rien que par ſes délibérations, eſt une véritable machine quand cette puiſſance lui eſt ôtée. Le Miniſtere, toujours plus embarraſſé, promit une déclaration favorable au Parlement ſur les deux Puiſſances; mais il perſiſta dans la défenſe des délibérations; & Pucelles, qui croyoit qu'un Parlement qui ne peut parler, n'eſt plus qu'un corps ſans ame, un être fantaſtique, perſiſtoit à offrir les démiſſions, &, donnant l'eſſor à la ſenſibilité de ſon ame, il diſoit, les larmes aux yeux: » Voir de nos places le feu s'allumer de toutes parts, gagner le Palais, le » Trône de nos Rois, & non ſeulement ne pouvoir agir contre les incendiaires, mais même » ne pouvoir être écouté ſur les moyens de » l'éteindre; voir au pied du Tribunal des Com» munautés diſperſées, des particuliers dépouil» lés, des vivans, des mourans réclamer la juſ» tice & les Loix dont nous ſommes les dépo» ſitaires, & ne pouvoir leur tendre la main » pour les ſecourir; nous voir dégradés, anéan» tis, car c'eſt nous ôter l'être, que de nous dé-

» fendre de délibérer, n'est-ce pas séparer l'ame du
» corps, n'est-ce pas la réduire à l'impossibilité de
» satisfaire à ses obligations? Triste situation! de
» ne pouvoir remplir ses devoirs sans tomber
» dans le crime de désobéissance, & sans s'at-
» tirer les menaces de l'indignation du Roi!
» Les Ministres nous annoncent la paix, & en
» la promettant, ils s'en éloignent; après avoir
» dispersé des Corps, des Citoyens vertueux;
» après les avoir jetés dans les prisons comme des
» criminels; après avoir séparé le pere de ses en-
» fans, des Religieuses innocentes de leurs Com-
» munautés, de pieux Ecclésiastiques & des sujets
» Fideles; après les avoir exilés dans une terre
» étrangere, sans conseil, sans défenseurs; &
» après tous ces excès, traiter les Magistrats, leurs
» protecteurs nés, en criminels de leze-Ma-
» jesté, en Hérétiques, en Schismatiques,
» n'est-ce pas le comble des excès du pouvoir?
» Le Conseil du Roi nous juge ainsi sans nous
» entendre; nous parlons, & on nous défend
» la parole; nous délibérons, on nous menace;
» quelle paix, après cela, le Conseil du Roi
» veut-il nous laisser entrevoir, sinon celle qu'on
» n'ose nommer? Non, je ne puis me taire
» quand je vois des Conseillers du Roi prêter
» la main à ce qui est capable d'écarter la paix,

» & avilir la Compagnie. Que nous reste-t-il donc » dans cette situation déplorable, sinon de re» présenter au Roi l'impossibilité d'exister en » forme de Parlement sans la permission de » parler, l'impossibilité par conséquent de con» tinuer nos fonctions « ?

Le Parlement, ému de ces sentimens, envoya donc le Premier Président ; le Roi ne voulut pas le recevoir. Il écrivit, & il ne lui fut point répondu.

L'Abbé Pucelles, encore plus animé, disoit que les Ministres aigrissoient en même temps les esprits par l'exil des plus vertueux personnages, & vouloit que la Cour délibérât sur ces actes d'autorité ; mais le Premier Président, quand ces questions délicates étoient entamées, levoit la séance & partoit ; il alloit supplier, conjurer Fleury de lui faciliter, par sa médiation, de parvenir jusqu'au Roi. *C'est inutile*, disoit le Cardinal, *si vous voulez lui parler d'affaires.* Le Parlement, lassé encore cette fois, laissa tous ces différens s'assoupir avec tranquillité.

Tout paroissoit appaisé, quand, le mois de Janvier, le Roi manda le Parlement par Députés. A leur arrivée, Maurepas vint leur dire, dans une seconde antichambre, que le Roi défendoit à tous, & nommément au Premier Pré-

ſident, de prendre la parole quand le Roi auroit ceſſé de parler. Ils furent donc introduits; & ils trouverent dans ſa chambre le Roi, aſſis & environné du Duc d'Orléans, du Chancelier d'Agueſſeau, du Garde des Sceaux de Chauvelin, de Fleury, & de divers autres Seigneurs.

Le Roi dit que ſon Chancelier expliqueroit ſes intentions, & d'Agueſſeau ajouta : » Ce » qu'il y a d'irrégulier & d'indécent dans la con» duite & les démarches du Parlement, depuis » les ordres du Roi, vous fait ſentir combien » S. M. doit être irritée : elle m'ordonne de » vous dire que tout ce que vous avez fait ſoit » nul & ſupprimé, comme contraire à l'obéiſ» ſance qui lui eſt due. Elle défend toute aſſem» blée à ce ſujet, & elle regardera comme re» belles & déſobéiſſans ceux qui éluderont ſes » ordres.

» Le Roi connoît toute l'étendue des droits » de la ſuprême puiſſance; il empêchera qu'ils » ne ſouffrent aucune atteinte : la plus inviola» ble des maximes qui regarde l'autorité royale, » eſt qu'il ne ſoit jamais ſouffert qu'on manque » à l'obéiſſance. Le Roi ordonne de faire inſérer » dans les regiſtres ce qu'il vous dit par ma » bouche «.

D'Agueſſeau ayant ainſi parlé, le Roi ajouta : » Voilà ma volonté ; ne me forcez pas à vous » faire ſentir que je ſuis votre maître « ; & le Premier Préſident répliqua : » Il nous eſt » défendu d'expliquer au Roi l'excès même de » notre douleur «. On fit donc une révérence profonde à l'automate ; on ſe ſépara, & cette ſcene ſe paſſa encore au contentement de la Cour de Verſailles.

L'Archevêque de Paris, quelque temps après, fit un Mandement où les libertés de l'Egliſe Gallicane étoient compromiſes. Vingt-deux Curés de Paris ne voulurent pas l'annoncer au Peuple ; il fut dénoncé au Parlement, à qui le Roi défendit de nouveau de s'occuper de ces affaires ſans ſa permiſſion. Robert fit une remarque là-deſſus fort ingénieuſe, qui fit éclater de rire toute la Compagnie au milieu des débats : *Comment voulez-vous*, diſoit-il, *que nous obéiſſions au Roi qui nous défend de délibérer ſur les affaires eccléſiaſtiques ſans qu'il en ſoit informé ? Pourrions-nous jamais en informer S. M. ſans une délibération préalable ? Et n'eſt-il pas de toute vérité que, pour que la Compagnie puiſſe informer le Roi d'un objet, il faut néceſſairement qu'elle délibere ? Nous ne ceſſerons donc jamais de parler & de délibérer, puiſqu'il eſt impoſſible de garder le ſilence.*

» Nous voyons bien, ajoutoit Pucelles, qu'il ne » nous reste plus qu'à porter nos têtes au Roi. Il » est le maître, disoit-il, de nos biens & de » notre vie (1), mais non de ma conscience; & » pouvons-nous de sang froid observer les ravages » que les ennemis de la paix font dans le Diocese » de Paris « ? Il dit qu'à la vue de ces maux jamais il ne garderoit le silence.

Le Premier Président répondoit que telle étoit la volonté du Roi, & qu'il devoit s'y soumettre. Dupré, & autres Conseillers, lui dirent qu'il n'avoit que sa voix comme les autres, & que l'ordre verbal du Roi n'étoit pas plus fort que les lettres de jussion, sur lesquelles la Cour faisoit même d'itératives remontrances. Le Président ne voulant pas se rendre, on en vint aux reproches amers; on lui dit qu'il étoit honteux & infame d'abandonner sa Compagnie : *Jamais*, lui disoit un Conseiller, *vous ne serez plus grand que lorsque vous serez à la tête de vos Confreres ; on vous méprisera à la Cour quand vous en serez séparé ; & si la Compagnie*

(1) Comme les meilleures têtes des Parlemens avoient besoin de quelques leçons sur le droit de l'homme ! On tient à Maroc, à Fez & à Tunis le langage de Pucelles. En France, le Roi possede ce qu'il tient de ses sujets.

périssoit, il vous seroit encore glorieux de périr avec elle : enfin, les Conseillers sur-tout, qui n'étoient pas de Grand'Chambre, déclarerent qu'ils ne feroient aucun travail qu'on n'eût délibéré sur la conduite de l'Archevêque de Paris.

Le lendemain il n'y eut d'audience que dans la Grand'Chambre, où l'on reçut une lettre de cachet qui les fit toutes assembler : les Enquêtes ne voulurent pas l'ouvrir d'abord; mais ils l'ouvrirent après de grands débats. Le Roi mandoit le Parlement par Députés; & comme on demandoit au Président ce qu'il diroit au Roi : *Encore faut-il*, répondit-il, *que je sache ce que nous dira le Roi lui-même. Cela n'est pas difficile à deviner*, disoit Titon; *mais vous devez répondre comme le Premier Président de Verdun, en 1626, dans une occasion semblable, il dit au Roi que comme il s'agissoit de la Religion, de la sûreté de sa personne & de son état, il ne devoit pas réputer à désobéissance, s'il ne pouvoit déférer aux ordres du Roi.* Dupré ajouta qu'il falloit déclarer alors que le Parlement ne pourroit continuer ses fonctions, si on le dépouilloit de la partie la plus essentielle de ses devoirs, celui de parler, & que la regle de Fleury sentoit trop la regle du silence des Séminaires de St-Sulpice pour obtempérer : on ajoutoit ces facéties aux objets les plus sérieux.

On écouta tous les avis, & d'une voix unanime, on arrêta que le Premier Président tiendroit au Roi ce langage. Si le Roi lui faisoit défendre de parler, par un Ministre, il n'auroit aucun égard à des ordres de cette espece ; & si le Roi lui-même défendoit de parler, il laisseroit par écrit les paroles de Verdun au pied du Trône. Dès ce jour-là toutes affaires cesserent au Palais, & les Avocats même refuserent de plaider.

Le Roi averti de tous ces arrêtés, reçut le Parlement avec un grand appareil ; il étoit environné de M. le Duc, du Comte de Clermont, du Duc du Maine, du Comte de Toulouse, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, de Fleury, d'Aguesseau, Chauvelin, Villars, Charost, Maurepas, &c. &c.

Je vous ai fait savoir ma volonté, dit le Roi ; *je veux qu'elle soit pleinement exécutée : je défends toute délibération ; ce que vous avez fait mérite mon indignation ; soyez plus soumis, & retournez à vos fonctions.*

Le Premier Président faisant une profonde révérence, voulut parler.... TAISEZ-VOUS, ajouta le Roi. Sur le champ l'Abbé Pucelles voyant que le Premier Président n'exécutoit pas l'arrêté de la Compagnie, se mit à genoux devant Louis XV, tira de sa poche l'arrêté du Parlement,

& le posa très-respectueusement aux pieds du Roi. Maurepas le ramasse, le déchire, & jette les loques par terre entre le Roi & le Parlement.

La Séance du Sultan levée, & les Députés du Parlement se rendant à Paris, Fleury se sentit outragé, & les Ministres s'irriterent de la hardiesse de Pucelles, qui osoit écrire quand il étoit défendu de parler. Ils envoyerent la Plane, Brigadier des Gardes du Corps, & deux Gardes du Roi, qui arrêterent l'Abbé Pucelles à Senlis, se saisirent de lui, & l'emmenerent à Corbigny dans son Abbaye : *Rapportez à Fleury*, dit-il aux Satellites qui se saisissoient de lui, *que c'est ainsi qu'agissent les Tyrans.* Et comme les Ministres redoutoient même les Parisiens, car l'Abbé Pucelles jouissoit dans la capitale d'une estime aussi générale que méritée, Fleury dit à Maurepas : *Faites donc une chanson pour amuser la ville de Paris, & badin du mot Pucelles* : Maurepas en fit une & se surpassa ; il plaça ce mot dans la bouche des Dames de la Halle qui chanterent ces couplets fameux, dont on n'a pas oublié le refrain.

Rendez-nous Pucelles, ô guai !
Rendez-nous Pucelles.

De la Halle la chanson monta jusqu'aux Dames

de la Cour, & l'on ne ceſſa, pendant pluſieurs mois, de chanter un Conſeiller victime de ſon courage & du patriotiſme.

Des Mouſquetaires allerent la nuit ſuivante (car les Viſirs craignoient le peuple), enlever Titon, & le renfermerent à Vincennes, de là on le transféra au château de Ham; & tandis que le Parlement refuſoit même de s'aſſembler à ſon retour à Paris, la ſeule Grand'Chambre eut *la foibleſſe*, aux termes du parti qui ſe diſoit patriotique, de s'aſſembler; mais bientôt les huées du peuple la forcerent de vider la place; & d'Agueſſeau, plus embarraſſé peut-être que le Parlement, écrivit au Premier Préſident, qu'il étoit ſurpris que la Grand'-Chambre elle-même, qui avoit donné tant de preuves de courage & de fermeté dans ſes devoirs, eût abandonné l'exercice de ſes fonctions, tandis que d'Agueſſeau avoit déjà oublié lui-même ſes principes & ſes devoirs. Toute la Capitale cependant, même en chantant Pucelles, applaudiſſoit aux embarras que les Enquêtes donnoient à des Miniſtres qui puniſſoient de la priſon l'accès de la vérité, & des remontrances poſées à genoux & en ſilence au pied du Trône. *Que deviendrons-nous*, diſoit-on à Paris, *ſi un autre Dubois ſuccede à Fleury, de qui nous attendions des manieres plus douces? On ne pourra donc plus rien*

faire passer au Roi ; & quand il sera de l'intérêt du Ministre d'égorger quelqu'un, les Ministres injustes feront de notre Roi que nous adorons tous, une machine ou un perroquet. Le Ministere étoit désolé ; la faction Jésuitique & Sulpicienne payoit chérement ses triomphes. Il se tenoit de fréquentes conférences à Issy, & depuis les commencemens des troubles jusqu'au moment actuel, on voyoit Rohan, Bissy, Tencin, Vintimille, le Pere Latour aller & venir d'Issy à Paris, & de Paris à cette campagne du Cardinal.

Les plus violens vouloient qu'on ôtât à la Magistrature la connoissance de toute affaire ecclésiastique ; qu'elle se bornât à juger des procès, & qu'on formât une Commission, composée du Chancelier, des Ministres, de quatre Prélats, de quatre Conseillers d'Etat, de quatre Ecclésiastiques du second ordre, pour administrer, gouverner, juger toutes les affaires ecclésiastiques ou relatives à la Religion.

En attendant, les Conseillers du Parlement étoient dispersés, ils ne s'assembloient point ; ou s'ils s'assembloient, en vertu des lettres de cachet, c'étoit pour entamer des délibérations que le Premier Président arrêtoit sur le champ ; on alloit en Comité chez ce Premier Président ; on traitoit avec lui ; on vouloit rentrer ; on ne vouloit pas ren-

trer. Il y avoit un combat entre l'esprit de résistance & l'esprit de subordination de ce temps-là; mais tous vouloient qu'on rendît au Parlement la connoissance des affaires ecclésiastiques. Je portois ma plainte à mon ami Barjac, & je souffrois de voir compromettre l'autorité du Roi; je demandois comment le Cardinal pouvoit se livrer à toutes ces suggestions : Barjac étoit vrai, & il l'étoit avec moi dans ce temps-là; il me répondit ces mots pleins de sens, de vérité, & de raison..... *Nous sommes bienheureux que toute cette cabale de Prêtres qui nous environne tombe sur le Parlement ou sur les Jansénistes; & que feroit Son Eminence si tous ces gens-là s'en prenoient à lui & l'attaquoient? nous ne serions pas huit jours en place : Son Eminence voudroit bien la paix, mais il les laisse faire; il se laisse lui-même entraîner. C'est ce Supérieur Général qui lui tourne la tête.*

Sept Chambres envoyerent leur démission. La Grand'Chambre donna audience, & les Avocats lui refuserent leur ministere; le peuple la hua de nouveau, & appela *maintiens de l'Etat*, celles des Enquêtes & des Requêtes; le Roi, pour dédommager cette Grand'Chambre, l'appela à Compiegne, & la reçut avec bonté.

Le premier Président y prononça un discours

plein de soumission, & dit au Roi que, *maître de ses sujets, il n'oublieroit jamais qu'il en étoit le pere.* Le Roi ajouta qu'il vouloit accorder quelques jours à ceux dont il avoit les démissions, pour rentrer dans leur devoir, sinon *nulle espérance de pardon*, menaçant de leur faire sentir *toute leur vie les effets de son indignation.*

Un Parlement qui disoit au Roi qu'il étoit le *maître de la vie & des biens de ses sujets*, avoit-il d'autres réponses à en attendre ? Les sept Chambres qui avoient donné leur démission, alarmées de la menace de d'Aguesseau & de Chauvelin de tenir un grand Conseil, commençoient à fléchir ; & le Premier Président, homme de tous les partis, essayoit lui-même de gagner le Cardinal : mais l'inexorable vieillard, que Couturier environnoit sans cesse, lui dit brutalement : *Si vous veniez encore ici, ça sentiroit la négociation : il faut obéir ; car un Roi ne négocie pas avec ses sujets.*

Malgré ces tentatives, le Premier Président alloit de nouveau conjurer le Cardinal, & Fleury lui demandoit : *S'il venoit demander pardon pour les sept Chambres, & s'il apportoit la soumission ?*

Le Premier Président demandoit de parler au

Roi; & le Cardinal, qui alloit prendre l'ordre, répondoit, que S. M. défendoit au Premier Président de paroître devant lui, & prenoit des mesures pour venger son autorité. Le Premier Président ayant écrit peu de temps après à Fleury, pour le conjurer de suspendre encore l'effet des vengeances du Roi, Fleury répondit qu'il accordoit jusqu'à trois heures après midi. Depuis ce temps-là il y eut des pourparlers, des visites, des allées & des venues inutiles de Versailles à Paris, & de Paris à Versailles de la part du Président, qui feroient la matiere d'un volume. Barjac, jaloux de Couturier, sauva le Parlement, car il fut flatté des prévenances que lui fit le Premier Président.

Tous les Présidens & six Conseillers de Grand'-Chambre furent donc mandés à Versailles, & le Roi parla moins en maître qu'auparavant; d'Aguesseau dit que le Roi vouloit bien rendre les démissions, espérant que la conduite à venir feroit oublier le passé: les Chambres reprirent leurs fonctions les unes après les autres, à condition de pouvoir faire des remontrances sur le retour des exilés, sur la liberté des délibérations, & sur l'Arrêt du Conseil du 16 Juin 1732.

Mais cet accommodement irritant la Cabale d'Issy, à l'insçu de laquelle il avoit été fait, le

Parlement ne fut pas plus tôt rentré à ſes fonctions, qu'elle fabriqua contre la paix publique une Déclaration du Roi, pour circonſcrire les remontrances. Ainſi quand toutes les Chambres aſſemblées virent d'un côté que leurs Conſeillers n'étoient pas rappelés; que, dans le préambule, on diſoit que le ſouvenir du paſſé étoit pénible pour la bonté du Roi; que les Edits publiés dans les Lits de Juſtice ſeroient exécutés nonobſtant toutes remontrances; que toute itérative remontrance ſans permiſſion du Roi ſeroit défendue; que la Grand'Chambre ſeule connoîtroit des appels comme d'abus; que tout regiſtre particulier, toute aſſemblée ſeroient défendus, excepté pour toutes les Chambres aſſemblées, & que toute dénonciation ne ſeroit faite que par les Avocats généraux ou par le Premier Préſident, on vit évidemment que les Miniſtres vouloient faire la guerre, comme s'exprimerent les Conſeillers; ils rugirent à la lecture de cette autre *déclaration de guerre* de Fleury; il fut décidé de prier le Roi de RETIRER ſa Déclaration.

Mais Louis XV ne voulut pas même recevoir les Députés, ni rien entendre. Les Avocats plaidans ceſſerent encore de plaider, & les Conſultans fermerent leur cabinet. Les Gens du Roi retournerent à Verſailles, pour ſupplier Louis XV,

XV, qui leur répondit qu'il vouloit, au préalable, que justice fût rendue à ses sujets. Les Chambres assemblées ordonnerent de retourner près S. M. qui leur répondit : *Ne revenez pas ;* & cependant une lettre de cachet du 2 Septembre manda la Compagnie en robes rouges & en Corps de Cour, pour un lit de Justice, qui fut tenu le 3 Septembre 1732, & dont les vacances empêcherent les suites.

Les principaux Membres du Parlement avoient engagé le Comte de Charolois à faire un discours plein d'énergie & de vérité, contre le Cardinal, qui, prévenu à temps, travailla si habilement, que le Prince se laissa gagner & abandonna le parti du Parlement. Son discours tendoit à prouver que Fleury étant Cardinal, il n'étoit point étonnant qu'il renversât les libertés de l'Eglise Gallicane. Les Conseillers ayant voulu prendre un arrêté, 140 Magistrats furent exilés.

En attendant, la guerre menaçoit de loin le Royaume ; Fleury perdoit l'estime du Peuple : il étoit chanté de tous côtés, & poursuivi par des vers désagréables. Il étoit dévot, & Pucelles publia qu'il avoit partagé avec lui, dans son jeune âge, une jolie maîtresse que Fleury lui avoit enfin enlevée. Les Princes murmuroient ; il ne jugea donc point de soutenir tant de guerres à la fois,

ſur-tout contre les Parlemens & contre les ennemis de l'Etat. Les exilés furent rappelés à la fin des vacances.

CHAPITRE XVI.

Séances ſilencieuſes du Parlement de Paris ; vûes de la Cour.

CE premier Préſident étoit un ſingulier perſonnage, un modele de mannequins, un inſtrument admirable.

On craignoit à la Cour, en 1735, une inſurrection du Parlement ; on réſolut à Iſſy de l'occuper chez lui-même, & d'oppoſer le Premier Préſident à toute ſa Compagnie, à toutes les Chambres. On le perſuada de ne permettre aucune diſcuſſion, examen ou arrêté ſur l'affaire de Douai, ou de lever les ſéances ; de ſoutenir qu'il étoit ſeul juge des objets ſur leſquels pouvoit légalement traiter le Parlement.

Mais cette prétention révolta la Compagnie ; l'Abbé Pucelles dit au Préſident : *Le Parlement eſt aſſez malheureux, Monſieur, d'avoir hors de ſon ſein des perſonnages qui ſe ſont oppoſés au bien qu'il vouloit faire, ſans avoir le malheur de nourrir dans ſon ſein un Chef qui s'y oppoſe.* Le premier Préſident lui répondit qu'il ſentoit bien qu'il

avoit le malheur de déplaire à la Compagnie ; mais qu'il aimoit mieux se sacrifier, & lui éviter malgré elle de plus grands maux.

Titon, Magistrat integre, courageux, éloquent, objecta que si on toléroit ce principe, il seroit seul juge des délibérations ; qu'il n'y auroit plus de Parlement, & que toute l'autorité résideroit seule dans le Premier Président ; que, pour lui, tant qu'il lui resteroit un souffle de vie, il s'opposeroit à un principe de cette sorte.

Le Premier Président ne fléchissoit pas ; on lui disoit que lorsque deux cent soixante Magistrats désiroient une délibération, il ne pouvoit, il ne devoit pas seul s'y opposer ; mais ce Président étoit toujours ferme dans son refus de prendre les avis ; on prit donc le parti de rester en place, & on resta depuis dix heures jusqu'à midi, en s'observant de part & d'autre, & sans mot dire.

A midi, Fleury pria le premier Président de lui permettre de lui représenter l'indécence de tenir le Parlement assemblé deux heures entieres sans dire un seul mot, & qu'il étoit temps de finir cette séance silencieuse ; le Premier Président repartit qu'il leveroit la séance quand la Compagnie le permettroit, mais qu'il ne prendroit pas les avis. On lui disoit que puisqu'il

ne vouloit pas prendre les avis, il pouvoit se lever, & que les Chambres demeureroient assemblées, & il répondoit qu'il ne pouvoit consentir de ne pas le présider : la séance finit à une heure & demie.

Le soir, le Premier Président répondit que les raisons de la matinée étoient toujours les mêmes, & que les devoirs de sa charge empêchoient toute délibération. On lui répliqua par de bonnes raisons, & il ne répondit pas. Titon ajouta des duretés, & le Premier Président lui répondit : *Le respect que j'ai pour vous m'empêche de vous répondre.*

D'un argument à l'autre, les Conseillers vinrent au point de refuser d'aller chez le Premier Président, quand même ils seroient mandés.

En attendant, le Conseil du Roi évoqua l'affaire de Douai, & le Premier Président dit aux Chambres : *Voilà, Messieurs, le coup que je voulois parer ; je voulois empêcher une évocation qui est désagréable pour vous.* La querelle & les séances silencieuses cependant avoient duré près d'un mois ; elles avoient produit leur effet au gré des Ministres, au gré sur-tout de la Cabale Sulpicienne d'Issy, qui, pour des vûes profondes, imaginoit ces comédies.

CHAPITRE XVII.

Résultat & influence des troubles de Religion sur les mœurs des François ; sur la Religion. Modes & usages du temps.

APRÈS ce récit des querelles des Théologiens ; après ce tableau de la haine des Jésuites & des Sulpiciens contre Port-Royal, contre l'Oratoire & contre tous les talens ; après ces combats de la Cour contre le Parlement, est-il quelqu'un qui puisse désapprouver l'histoire raccourcie de la maladie de l'esprit humain tourmenté, ému de tant de querelles ?

Je montrerois alors quels furent les effets de ces scandaleux débats, & je dirois à tous les Jésuites & à tous les Sulpiciens, que pendant ces scandaleuses querelles il s'élevoit un tiers-parti tout formé d'esprits forts, neutres, éclairés, philosophes, qui se jouoient de tant de disputes, déploroient ces exils, & préparoient cette révolution dans l'esprit humain, qui devoit éclater en France vers la fin du Ministere du Cardinal. A force de vouloir faire respecter la Religion,

la doctrine véritable, d'exiger une obéissance aveugle pour les objets de la Foi, & de tolérer une vie libre & licencieuse dans l'Eglise, on déracinoit la Religion du cœur des fideles. Montesquieu réfléchissoit déjà dans ses Lettres Persanes; Voltaire se jouoit d'elle; Diderot alloit éclater; d'Argens accabloit & la Religion & ses Ministres de sarcasmes; la jalousie petite & obscure du Sulpicianisme, éloignoit de l'Eglise les grands talens; Polignac étoit à Rome ou à Auch, Massillon à Clermont; & on ne parloit à Paris que des malheureuses querelles; le beau siecle de Louis XIV n'étoit plus, l'Eglise nourrissoit dans son sein ses ennemis véritables; les Jansénistes qui, par leur morale pratique & théorique, l'honoroient & pouvoient la faire aimer, ou au moins respecter, étoient dispersés, exilés, embastillés. Tel étoit donc l'effet du regne du Sulpicianisme en France, qui ne put heureusement introduire une Inquisition religieuse comme il se le proposoit.

Malheureusement le caractere des François trop flexibles, chantant & riant de tout, étoit susceptible de chaque impression nouvelle, à cause de l'inconséquence générale des esprits, & de la futilité même de la Nation.

Dès 1728, par exemple, tout le monde

s'occupoit du plus singulier des amusemens. Les Dames, les Seigneurs, les Abbés, les Princes même s'occupoient d'un travail qui faillit à faire tourner toutes les têtes. On détachoit des livres toutes les estampes, pour les découper; on employa les Graveurs, les Dessinateurs, tous les Artistes de la capitale pour avoir de nouvelles découpures.

La malignité publique voulut aussi qu'on chansonnât Fleury; & comme depuis un demi-siecle on chantoit la chanson du Pere Barnaba, on la lui appliqua. Elle eut une si grande faveur, que les étrennes, les modes, les coiffures furent pendant trois ans en *béquilles*. Les pains d'épice, les desserts artificiels des tables, les présens, les frisures, les modes, tout fut en béquille du Pere Barnaba. La fameuse chanson fut écrite sur les assiettes des desserts; on la chantoit à la fin des repas, & les Charlatans qui couroient les rues, mettoient leurs airs *en béquille*. On chanta aussi publiquement dans les maisons, le Cardinal, on fit des couplets scandaleux. Quelque temps après, on fit des manchons à la Girard, & des modes à la Cadiere. Notre Nation, comme un aimable enfant, rioit de tout : elle chantoit ses Ministres, ses Rois, ses malheurs, ses calamités même. Le seul

Jésuitisme réfléchissoit à côté du trône, & préparoit toujours de loin la subversion de ce Parlement qui avoit résisté en 1732.

Enfin, pour comble d'inconséquence, on inventoit les logogriphes qui occupoient sérieusement l'après-dîner toutes les sociétés.

CHAPITRE XVIII.

Nouvelle Inquisition ecclésiastique ; suite des principes du Ministere de Fleury ; Coalition du Chef du Clergé & de la Police, sous Beaumont, Archevêque de Paris.

L'Inquisition n'ayant pu s'établir en France d'une maniere légale, l'esprit Jésuitique & Sulpicien, qui devoit causer tant de nouveaux ravages sous Christophe de Beaumont, occasionna des traités avec la Police d'un genre bien nouveau.

Le nom du Parlement faisoit entrer en convulsion tout le Jésuitisme. Le nom de la Police lui parut honnête & agréable ; & comme d'Argenson l'ancien, & depuis Hérault

avoient trouvé dans l'état Eccléſiaſtique un ſoutien, le célebre Sartine uni à Beaumont, l'ennemi juré des Parlemens, le trouva auſſi, & ils furent mutuellement attachés d'intérêt & de beſoins.

Les Janſéniſtes accuſoient les Moliniſtes de n'avoir ni mœurs, ni morale.

Les Moliniſtes, plus ſenſuels en effet que les Janſéniſtes, dépenſoient beaucoup en plaiſirs, en amuſemens, & ſouffroient cependant de ſe voir accuſés de cette ſorte par des gens ſimples, fermes, opiniâtres, orgueilleux même. Beaumont établit donc une Inquiſition ſur les mœurs de l'une & de l'autre faction, & fit un accord avec le Lieutenant-Général de la Police. Celui-ci donna des inſtructions à ſes Commiſſaires, qui en donnerent à chacune des femmes proſtituées de la capitale.

Il étoit ordonné à celles-ci de bien diſtinguer un Prélat, un Prêtre, un Abbé d'avec un Laïque, & de faire appeler le Commiſſaire le plus proche, quand elles pourroient ſaiſir un Eccléſiaſtique, & ſur-tout un Prélat; & pour que ces malheureuſes ne manquaſſent pas à la loi, une récompenſe étoit attachée à la délation.

J'obſerve dans ces précautions atroces un crime encore plus infame.

Il n'étoit pas ordonné de REPOUSSER, mais de SURPRENDRE un Ecclésiastique, un Curé, un Prélat ; car le but eût été manqué s'ils eussent été renvoyés. Il falloit au contraire surprendre, convaincre, & tenir sur le fait le malheureux Ecclésiastique coupable d'une action accomplie.

On alloit donc faire lever ou appeler le Commissaire le plus proche, qui, suivi de ses satellites, venoit tout-à-coup surprendre dans le crime, & dressoit son infame procès-verbal, signé des présens & des coupables. Sur le champ le procès étoit porté à la Police.

De la Police, une copie alloit chez le Prélat, où le Conciliabule décidoit si l'envoi devoit être fait à l'Evêque diocésain, ou s'il falloit pardonner au coupable, à cause de son zele pour la Bulle, ou enfin s'il falloit l'exclure des graces ecclésiastiques.

Ils existent les registres affreux de ces crimes & de cette Inquisition ministérielle & sacerdotale, & ils finissent vers cette époque où Sartine sortoit de la Police pour diriger la Marine de France !

Dans quel état de dégénération sont donc tombées nos institutions religieuses & politiques ? Voilà un très-haut Clergé qui déteste les Parlemens, &

qui s'associe à la Police ! un Clergé qui doit avoir en horreur le vice, & qui en recherche les preuves, qui en fait même constater l'opprobre avec les détails les plus dégoûtans, les plus sales, & les plus coupables !

Et si jamais la boîte de Pandore, si les Archives du Despotisme, si cette Bastille enfin, laissent répandre les papiers, les registres, les mémoires, les correspondances, les horreurs enfin qu'elle renferme, que diront les François, de quelques-uns de nos Prélats & du Lieutenant-Général de la Police, & de l'association honteuse de ces deux sortes de personnages (1) !

Je sens que l'enchaînement des matieres m'entraîne : il falloit montrer cet esprit inquisitorial qui dominoit sous Fleury, & que le Parlement

---

(1) Ils existent malheureusement ces registres infames de la coalition du Clergé avec la Police. On vient de m'en apporter les originaux ; je les ai parcourus avec horreur, & j'ai appris qu'on en préparoit la publication, & que pour comble on déposoit dans un lieu accessible à tout le monde, les pieces originales.

Des Prélats vivans, des Grands-Vicaires, des Curés, des Jansénistes, des Molinistes, vont donc voir leur confession publiée ! O jour du jugement dernier, vous êtes arrivé en France en 1789 !

réprima, mais qui, ſe repliant ſur lui-même, s'attacha à la Police, s'unit à elle; je me trouve donc ſous l'Epiſcopat de Beaumont, à cauſe de l'enſemble des événemens conduits par le même eſprit. Revenons donc au regne abſolu du Cardinal de Fleury.

Fin du Tome quatrieme.

TABLE

Des matieres du tome quatrieme (1).

PREMIERE PARTIE.

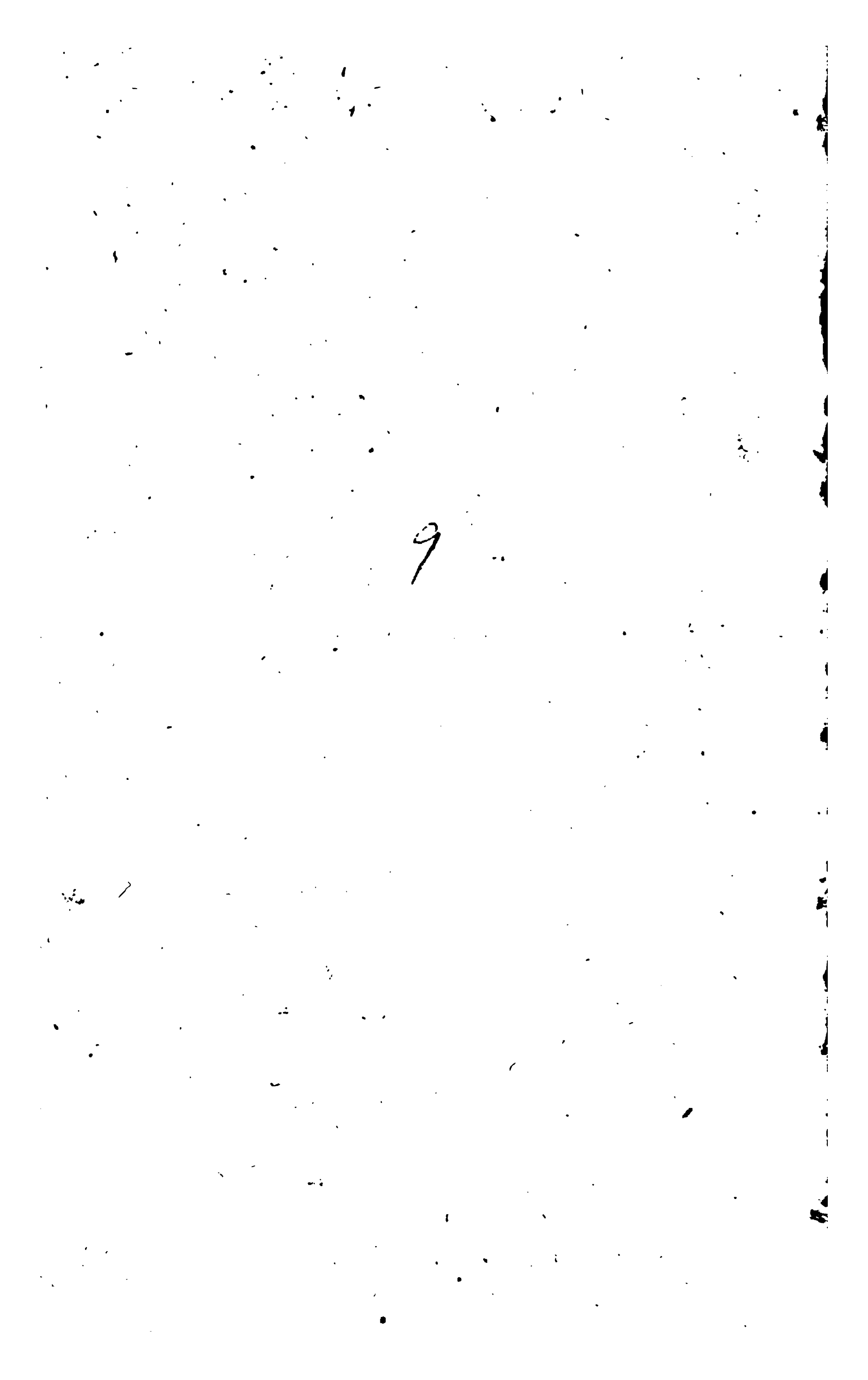
MINISTERE DE M. LE DUC DE BOURBON.

(1) Il faut observer que ce volume est composé de deux parties, & que les chiffres des pages recommencent à la seconde partie.

TABLE

De la seconde partie de ce tome quatrieme.

Fin de la Table du tome quatrieme.


9